Employment and Immigration Canada

Emploi et Immigration Canada

Annual Report

1982-1983

Canada

Employment and Immigration Canada

Emploi et Immigration Canada

Annual Report

For the
fiscal year
1982-1983

© Minister of Supply and Services Canada 1983

Cat. No. MP1-1983

ISBN 0-662-52709-7

Minister
Employment and Immigration

Ministre
Emploi et Immigration

His Excellency
Governor General of Canada.

May it please your Excellency:

I have the pleasure to submit to your Excellency the Annual Report of the Canada Employment and Immigration Commission and Department of Employment and Immigration for the fiscal year 1982-1983.

Respectfully submitted,

John Roberts

Canada

Deputy Minister and Chairman
Employment and Immigration Canada

Sous-ministre et Président
Emploi et Immigration Canada

Ottawa K1A 0J9

The Honourable John Roberts, P.C., M.P.,
Minister of Employment and Immigration,
Ottawa.

Sir:

We have the pleasure to submit the Annual Report of the Canada Employment and Immigration Commission and Department of Employment and Immigration for the fiscal year 1982-1983.

Respectfully submitted,

Gaétan Lussier,
Chairman

John Edwards,
Vice-Chairman

W.E. McBride,
Commissioner

P. Chafe,
Commissioner

Canada

Contents

	Page
Introduction	1
Acknowledgements	1
Objectives	2
Employment and Insurance	2
Immigration	2
Acts and Regulations administered by the Commission/Department	3
Regulations made pursuant to Appropriations Acts	3
Bodies reporting to Parliament through the Minister	3
Other programs and services authorized by votes in Appropriations Acts	4
Organization chart	5
Highlights	7
Major developments	11
Employment services	13
Services for employers and workers	13
Outreach	13
Job Information Centres	14
National Job Bank	14
Mobility	14
Public Service recruitment	15
Women's Employment Counselling Centres	15
Affirmative Action	15
Consultative	15
Public Service	16
Research and training	16
Services to special needs clients and target groups	16
Physically, mentally and psychiatrically disabled persons	16

	Page
Welfare recipients	17
Offenders and ex-offenders	17
Special needs clients	17
Women's employment	17
Youth in the labour market	17
Canada Employment Centres for Students	18
Canada Employment Centres on Campus	18
Specialized Youth Units	18
International exchange	18
Native people	19
Improving service	19
Automation	19
Revitalization	19
Monitoring and measuring	20
Aids to employment counselling	20
CHOICES	20
PLACE	20
Job Finding Clubs	20
JOBSCAN	20
Counsellor training	21
Publications	21
Life skills	21
Aids for students	21
Canadian Classification and Dictionary of Occupations	21
Occupational and trade analysis	21
Mobility Canada	21
Labour market development	23
Training	23
Occupational training	23
Institutional training	24

	Page
Skills Growth Fund	24
The National Industrial Training Program	24
Interprovincial Standards Program	25
Special training initiatives	25
Women	25
Natives	25
Youth	26
Labour market planning and adjustment	26
Foreign workers	26
Human resource planning	26
Manpower Consultative Service	27
Work Sharing	27
Industry and Labour Adjustment Program	28
Canadian Industrial Renewal Program	28
Energy, major projects and economic planning and coordination	29
Federal-Provincial Agricultural Employment Development Agreements	30
Canada Farm Labour Pools	30
Seasonal agricultural workers programs	30
Employment development	30
Local Employment Assistance Program	30
Canada Community Development Projects	30
Canada Community Services Projects	31
Local Economic Development Assistance	32
New Technology Employment Program	32
Summer Canada Student Employment Program	32
Unemployment Insurance/Job Creation Program	33
Employment incentives	33
Program for the Employment-Disadvantaged (PED)	33
Portable Wage Subsidy	34

	Page
New Employment Expansion and Development Program	34
Unemployment Insurance	37
Improved control over claims processing	37
Record of Employment	37
Comprehensive tracking system	37
Regulatory changes	37
Monies paid on separation	37
Improving control of expenditures	38
The Social Insurance Number	38
Premium reduction	38
Immigration	39
Recruitment and selection	39
Immigration levels	39
Immigration components	39
Annual Refugee Plan	39
Consultations	40
Persecuted minorities	40
Polish refugees and visitors	40
Salvadoran refugees	40
Selected worker restriction	40
Business immigration	41
Family Class sponsorship eligibility	41
Foreign entertainers	41
Settlement	41
Transportation loans	42
Adjustment assistance	42
Immigrant settlement and adaptation	42
Special needs refugees	42
Federal role	42
Enforcement	42

	Page
Adjudication	43
Operational procedures and case review	43
Ministerial correspondence	43
Special case review	44
Landings in Canada	44
Perez decision	44
Foreign operations	45
Latin America	45
Eastern Europe	45
Socialist Republic of Vietnam	45
Middle East	46
Foreign Service integration	46
Refugee Status Advisory Committee	46
Support services	47
Strategic Policy and Planning	47
Finance and Administration	48
Personnel	48
Public Affairs	49
Systems and Procedures	50
Executive Secretariat	50
Internal Audit	52
Statistics	53
Appendix 1 – Financial operations of the Unemployment Insurance Program	53
Appendix 2 – Report of the Auditor General of Canada on the Unemployment Insurance Account	55
Figure 1 – National Training Program: expenditures and trainees started 1982-83	63
Table 1 – Canada Manpower Mobility Program: activities and expenditures 1982-83	64
Table 2 – Summary of major initiatives assisting youth to employment 1982-83	65

		Page
Table 3	- National Training Program: institutional and industrial training expenditures 1982-83	66
Table 4	- National Training Program: institutional and industrial training, number of trainees started 1982-83	67
Table 5	- Manpower Consultative Service (MCS) Agreements 1982-83	68
Table 6	- Work Sharing 1982-83	69
Table 7a	- The Industry and Labour Adjustment Program (ILAP): program statistics for designated communities as they relate to ILAP 1982-83	70
Table 7b	- The Industry and Labour Adjustment Program (ILAP): non-ILAP labour adjustment measures for designated community areas 1982-83	71
Table 8	- Local Employment Assistance Program (LEAP) 1982-83	72
Table 9	- Canada Community Development Projects: Round III, jobs and participants 1982-83	73
Table 10	- Canada Community Development Projects: Round III, sponsors 1982-83	74
Table 11	- Canada Community Development Projects: Round III, activities 1982-83	75
Table 12	- Canada Community Development Projects: total program, national and regional priorities 1982-83	76
Table 13	- Canada Community Services Projects (CCSP) 1982-83	77
Table 14	- Local Economic Development Assistance (LEDA) Program 1982-83	78
Table 15	- New Technology Employment Program 1982-83	79
Table 16	- Summer Canada 1982	80
Table 17	- Summer Canada 1982: participation of females and Natives	82

		Page
Table 18	– Summer Canada 1982: participation of physically disabled persons (in the Federal and Community Projects Streams)	83
Table 19	– Program for the Employment-Disadvantaged (PED): participation and funding 1982-83	84
Table 20	– Program for the Employment-Disadvantaged (PED): participation by employment disadvantage 1982-83	85
Table 21	– Unemployment insurance: benefits paid 1981 and 1982	86
Table 22	– Intended destination of immigrants 1978-79 to 1982-83	87
Table 23	– Principal countries of last permanent residence of immigrants, 1981-82 and 1982-83	88
Table 24	– Where immigrants came from, 1978-79 to 1982-83	90
Table 25	– Immigration by intended occupational group 1981-82 and 1982-83	91
Table 26	– Landings by class in Canada: major source areas and Canadian destination 1982-83	92
Table 27	– Employment and Student Authorizations issued 1982-83	93

Introduction

This annual report of the Canada Employment and Immigration Commission (CEIC) and its associated Department relates to activities of the fiscal year April 1, 1982 to March 31, 1983.

The Commission and Department were established under the authority of the Employment and Immigration Reorganization Act, 1977, and consist of the Canada Employment and Immigration Commission and a small Department of Employment and Immigration.

The Commission is responsible for all employment, unemployment insurance and immigration programs.

It is headed by four persons appointed by the Governor-in-Council: a Chairman, who is also the Chief Executive of the Commission; a Vice-Chairman; and two Commissioners, one appointed following consultation with organizations representative of workers and the other appointed following consultation with representative employer organizations.

The national headquarters of the Commission is made up of seven groups. Of these, four are concerned with the Commission's services to the public — Immigration, Insurance, Labour Market Development, and Employment and Insurance. The three remaining groups — Personnel, Finance and Administration, and Systems and Procedures — provide professional, technical, and administrative services.

The Department of Employment and Immigration is closely associated with the Commission. The Chairman and Vice-Chairman of the Commission are also the Deputy Minister and Associate Deputy Minister of the Department. Two groups located at national headquarters, one responsible for Strategic Policy and Planning and the other for Public Affairs, make up the Department.

Acknowledgements

The Commission wishes to acknowledge the co-operation and understanding afforded it through 1982-83 by the authorities of all ten provinces and the two territories. This partnership has been an essential ingredient in all our activities relating to human resource utilization during the year. For example, federal-provincial agreements have facilitated the movement and settlement of immigrants and refugees, and consultations between the two levels of government have provided the human resource focus for the National Training Act and various job creation measures.

The Commission recognizes that it would be difficult to carry out its mandate without the active assistance of many federal departments and agencies. We wish to acknowledge their contribution and extend our thanks, particularly to External Affairs Canada, Fisheries and Oceans Canada, Health and Welfare Canada, the Department of National Defence, the Public Service Commission of Canada, the Department of Regional Economic Expansion, Revenue Canada, the Royal Canadian Mounted Police and Supply and Services Canada.

The Commission also wishes to acknowledge the co-operation it has received from management and labour in the private sector in its pursuit of effective human resource development. Information presented by these groups gave the Commission the data required to develop the new National Training Act, and the basis for assessessing the skills which will be of prime importance for the nation during the eighties.

Special thanks are due to over 200 organizations and individuals with particular interest in the employment needs of various disadvantaged groups across Canada, who submitted briefs aimed at improving the Commission's Outreach Program. The Commission appreciates, also, the advice provided directly by close to 100 of these groups and individuals during meetings with the Special Advisor appointed by the Minister to conduct extensive consultations regarding the future direction of Outreach.

During the year, many national, regional and community groups and organizations also participated in consultations on future immigration levels. In this regard, the Commission acknowledges the valuable advice provided by employer, employee, and professional associations, and refugee advocacy and aid groups, particularly church groups.

Finally, the Commission wishes to thank its staff. In every part of Canada these men and

women have exhibited interest and commitment, often in difficult circumstances, towards the ideal of providing a high standard of service to the general public.

Objectives

The basic aims of Employment and Immigration Canada, in cooperation with the public and private sectors of the economy, are:

- to develop and apply a framework of policies and programs necessary for the efficient functioning of the Canadian labour market consistent with national economic and social goals in a manner which promotes:
  - a labour force which meets national occupational requirements;
  - an economy capable of growth and adaptation without undue burden on individuals, individual groups and regions; and
  - equality of opportunity to compete for and have access to jobs.
- to administer the admission of persons in accordance with and in the promotion of the economic, social and cultural interests of Canada.

The programs and services administered by the Commission have the following objectives:

Employment and Insurance

To further the attainment of national economic and social goals by realizing the full productive potential of Canada's human resources, while supporting the initiatives of individuals to pursue their economic needs and, more generally, their self-fulfilment through work.

Sub-objectives

One. Matching employers and workers

- To facilitate the process whereby employers secure suitably qualified labour and individuals obtain employment to which they can realistically aspire;

Two. Income support for the unemployed

- to offer rapid and accurate temporary income support to unemployed workers while they are searching for jobs;

Three. Income during illness or pregnancy

- to provide temporary income to qualified sick or pregnant claimants during an absence from work;

Four. Returning the unemployed to work

- to assist the unemployed to rejoin the labour force as quickly as possible;

Five. Aid for disadvantaged workers

- to assist the disabled and other employment-disadvantaged persons in either finding employment or improving their position in the labour market, while generally promoting equity in employment and the removal of employment barriers;

Six. Stimulating the labour market

- to improve the functioning of the labour market and reduce cyclical, seasonal, structural and frictional unemployment;

Seven. Career counselling

- to assist individuals in making decisions with respect to personal development in the world of work;

Eight. Helping employers cope with change

- to assist employers in making effective use of labour resources under evolving economic and social conditions;

Nine. Training

- to assist individuals through training to acquire the skills and knowledge in demand in the Canadian labour market;

Ten. Human resource development

- to promote the productive use of human resources not now employed by the economy.

Immigration

To administer the admission of immigrants and non-immigrants in accordance with the economic, social and cultural interests of Canada.

Sub-objectives

One. Recruitment and selection of immigrants

- To carry out activities related to the recruitment, processing, movement and initial reception of people deemed suitable as future residents and citizens of Canada;

Two. Recruiting entrepreneurs and skilled workers
- to create interest among potential immigrants whose professions or occupations would be of economic benefit to Canada, and to provide information to immigrants;

Three. Counselling prospective immigrants
- to examine, counsel and select immigrants overseas and in Canada and conduct activities involving the transportation and reception of immigrants;

Four. Refugees and other special groups
- to implement activities related to the admission of refugees and other special groups;

Five. Enforcement of Canada's Immigration Law
- to carry out activities to protect Canadians from undesirable non-Canadians and to administer the provisions of the Immigration Act and Regulations relating to examination, apprehension, detention and prosecution, including liaison with other law enforcement agencies;

Six. Entry control
- to examine all people seeking to come into Canada;

Seven. Adjudication
- to investigate immigration violations, hold special enquiries, process immigration appeals and arrange for the departure of undesirables;

Eight. Settlement assistance
- to carry out activities to smooth the adaptation of immigrants into the social, economic and cultural life of Canada through services provided by federal, provincial, and municipal governments or voluntary agencies.

Acts and Regulations administered by the Commission/Department

1) **Unemployment Insurance Act, 1971**, S.C. 1970-71-72, c.48, (excluding Parts IV and VIII) and Regulations made pursuant thereto, i.e. **Unemployment Insurance Regulations**, CRC 1978, volume XVIII, c.1576 and the **National Employment Service Regulations**, CRC 1978, volume XVIII, c.1573

2) **Employment and Immigration Reorganization Act**, S.C. 1976-77, c.54, including:
   Part I — Employment and Immigration Department and Commission Act;
   Part II — Canada Employment and Immigration Advisory Council Act;

3) **National Training Act**, S.C. 1980-81-82-83, c.109 and Regulations;

4) **Emergency Gold Mining Assistance Act**, R.S.C. 1970, c.E-5, subsection 6(2);

5) **Reinstatement in Civil Employment Act**, R.S.C. 1952, c.236;

6) **Immigration Act 1976**, S.C. 1976-77, c.52 and Regulations;

7) **Immigration Laws and Procedures Act**, S.C. 1973-74, c.28;

8) **Government Annuities Act**, R.S.C. 1970, c.G-6 and Regulations;

9) **Government Annuities Improvement Act**, S.C. 1974-75-76, c.83;

10) **Employment Tax Credits Act**, 1977-78, c.4, s.7;

11) **Labour Adjustment Benefits Act**, S.C. 1980-81-82-83, c.89.

Regulations made pursuant to Appropriations Acts

1) **Labour Mobility and Assessment Incentives Regulations**, CRC 1978, volume III, c.330;

2) **Manpower Mobility Regulations**, CRC 1978, volume XIV, c.1323;

3) **Adjustment Assistance Regulations (Textile and Clothing Workers)**, CRC 1978, volume III, c.316;

4) **Adjustment Assistance Benefit Regulations (Footwear and Tanning Workers)**, CRC 1978, volume III, c.317.

Bodies reporting to Parliament through the Minister

1) Canada Employment and Immigration Commission;

2) Department of Employment and Immigration;

3) Immigration Appeal Board;

4) Canada Employment and Immigration Advisory Council.

Other programs and services authorized by votes in Appropriations Acts

1) Canada Manpower Consultative Service;

2) Canada Agricultural Manpower Program;

3) Local Employment Assistance Program;

4) Outreach Program;

5) Diagnostic Services;

6) New Technology Employment Program;

7) Portable Wage Subsidy Program;

8) Canada Community Services Program;

9) Canada Community Development Program;

10) Program for the Employment Disadvantaged;

11) Immigrant Settlement and Adaptation Program;

12) Summer Canada;

13) Local Economic Development Assistance;

14) Voluntary Organizations (Grants).

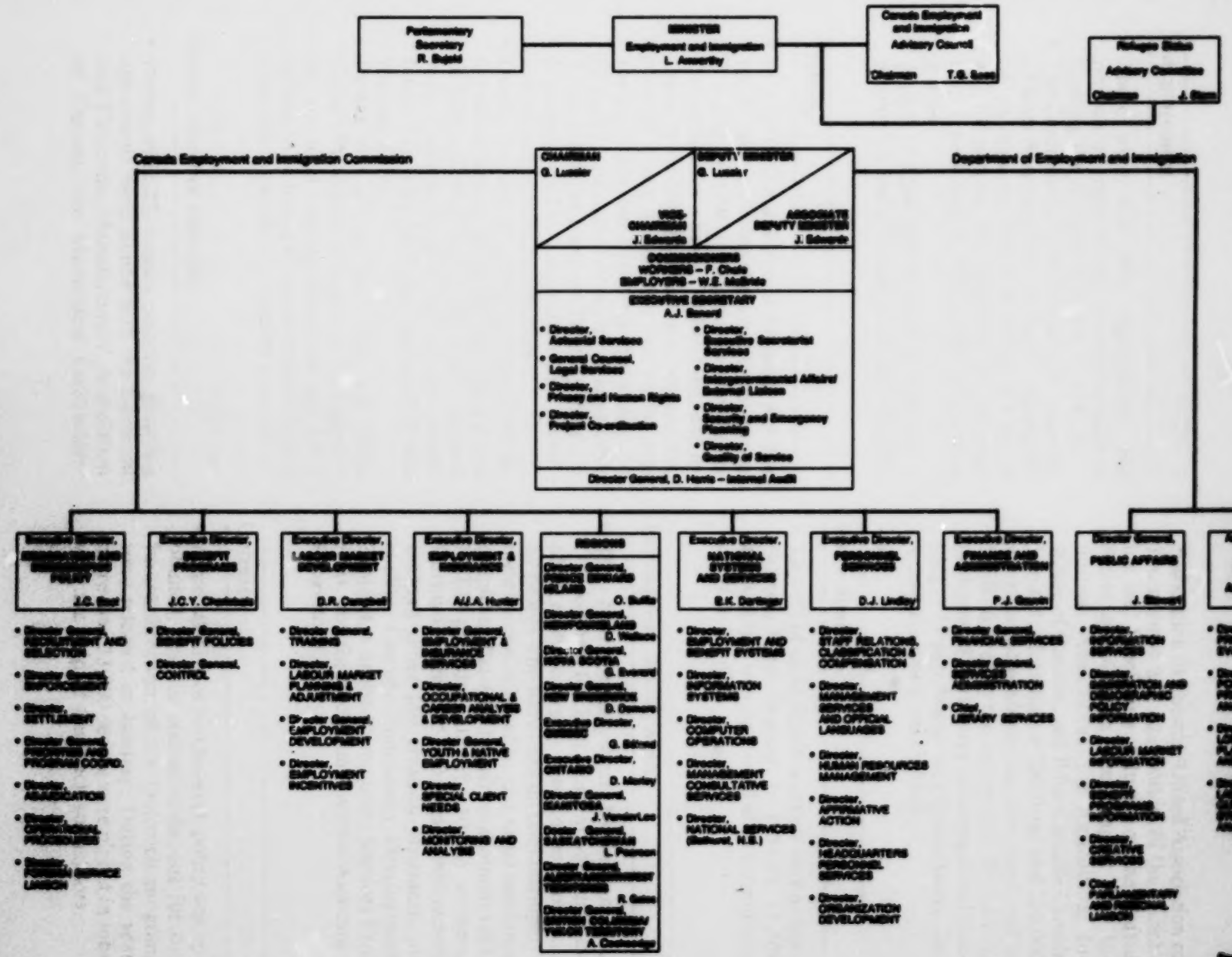
Parliamentary Secretary
R. Bujold
MINISTER
Employment and Immigration
L. Axworthy
Canada Employment and Immigration Advisory Council
Chairman T.G. Sloan
Refugee Status Advisory Committee
Chairman J. Blum
Canada Employment and Immigration Commission
CHAIRMAN
G. Lussier
VICE-CHAIRMAN
J. Edwards
DEPUTY MINISTER
G. Lussier
ASSOCIATE DEPUTY MINISTER
J. Edwards
COMMISSIONERS
WORKERS – F. Chala
EMPLOYERS – W.E. McBride
EXECUTIVE SECRETARY
A.J. Savard
• Director, Actuarial Services
• General Counsel, Legal Services
• Director, Privacy and Human Rights
• Director, Project Co-ordination
• Director, Executive Secretariat Services
• Director, Intergovernmental Affairs/External Liaison
• Director, Security and Emergency Planning
• Director, Quality of Service
Director General, D. Harris – Internal Audit
Department of Employment and Immigration
Executive Director, IMMIGRATION AND REFUGEE POLICY
J.C. Bisaillon
• Director General, RECRUITMENT AND SELECTION
• Director General, ENFORCEMENT
• Director, SETTLEMENT
• Director General, PROGRAMS AND PROGRAM COORD.
• Director, ADJUDICATION
• Director, OPERATIONAL PROCEDURES
• Director, FOREIGN SERVICE LIAISON
Executive Director, BENEFIT PROGRAMS
J.C.Y. Charbonneau
• Director General, BENEFIT POLICIES
• Director General, CONTROL
Executive Director, LABOUR MARKET DEVELOPMENT
B.R. Campbell
• Director General, TRAINING
• Director, LABOUR MARKET PLANNING & ADJUSTMENT
• Director General, EMPLOYMENT DEVELOPMENT
• Director, EMPLOYMENT INCENTIVES
Executive Director, EMPLOYMENT & INSURANCE
A.J.A. Hunter
• Director General, EMPLOYMENT & INSURANCE SERVICES
• Director, OCCUPATIONAL & CAREER ANALYSIS & DEVELOPMENT
• Director General, YOUTH & NATIVE EMPLOYMENT
• Director, SPECIAL CLIENT NEEDS
• Director, MONITORING AND ANALYSIS
REGIONS
Director General, PRINCE EDWARD ISLAND
O. Sollis
Director General, NEWFOUNDLAND
D. Wallace
Director General, NOVA SCOTIA
G. Savard
Director General, NEW BRUNSWICK
D. Comeau
Executive Director, QUEBEC
G. Bérard
Executive Director, ONTARIO
D. Morley
Director General, MANITOBA
J. VanderLee
Director General, SASKATCHEWAN
L. Pearson
Director General, ALBERTA/NORTHWEST TERRITORIES
R. Sass
Director General, BRITISH COLUMBIA/YUKON TERRITORY
A. Crawbridge
Executive Director, NATIONAL SYSTEMS AND SERVICES
B.K. Dertinger
• Director, EMPLOYMENT AND BENEFIT SYSTEMS
• Director, INFORMATION SYSTEMS
• Director, COMPUTER OPERATIONS
• Director, MANAGEMENT CONSULTATIVE SERVICES
• Director, NATIONAL SERVICES (Bathurst, N.B.)
Executive Director, PERSONNEL SERVICES
D.J. Lindley
• Director, STAFF RELATIONS, CLASSIFICATION & COMPENSATION
• Director, MANAGEMENT SERVICES AND OFFICIAL LANGUAGES
• Director, HUMAN RESOURCES MANAGEMENT
• Director, AFFIRMATIVE ACTION
• Director, HEADQUARTERS PERSONNEL SERVICES
• Director, ORGANIZATION DEVELOPMENT
Executive Director, FINANCE AND ADMINISTRATION
P.J. Gavin
• Director General, FINANCIAL SERVICES
• Director General, SERVICES ADMINISTRATION
• Chief, LIBRARY SERVICES
Director General, PUBLIC AFFAIRS
J. Stewart
• Director, INFORMATION SERVICES
• Director, IMMIGRATION AND DEMOGRAPHIC POLICY INFORMATION
• Director, LABOUR MARKET INFORMATION
• Director, BENEFIT PROGRAMS INFORMATION
• Director, CREATIVE SERVICES
• Chief, PARLIAMENTARY AND REGIONAL LIAISON
Assistant Deputy Minister STRATEGIC POLICY AND PLANNING
B. Dodge
• Director General, PROGRAM EVALUATION
• Director General, POLICY AND PROGRAM ANALYSIS
• Director General, LABOUR FORCE PLANNING AND DEVELOPMENT
• Director General, LABOUR MARKET OUTLOOK AND STRUCTURAL ANALYSIS

Highlights

Job placement

- There were 4,097,058 registrations and revivals of registrations for employment at Canada Employment Centres in 1982-83.
- The Commission listed 642,443 job vacancies of more than one week's duration, and 90,157 of less than one week's duration. A total of 482,106 persons were placed in jobs of more than a week and 86,284 in jobs of less than a week.
- A total of 2,246,429 clients were referred to employers, and placements totalled 568,390.

Training

- In July 1982 the National Training Act was proclaimed, replacing the Adult Occupational Training Act (1967). The new act provides the framework for a Skills Growth Fund and introduces the concept of national occupations.
- New three-year agreements were signed with the provinces and territories to stipulate the financial and administrative arrangements under which the National Training Program is administered in conjunction with provincial educational responsibilities.
- During the year, 271,796 trainees received institutional and/or industrial training at a cost of $926 million. Of this total, 11,631 trainees were Natives, 98,623 were young people (under 25), and 52,015 were women (full-time training only).
- By the end of the fiscal year, 125 Skills Growth Fund project proposals were approved, and total funding committed was $54.3 million. As a result, there will be some 12,000 additional openings in training courses.

Human resource planning

- During 1982-83, human resource planning agreements were signed with the Electrical and Electronic Manufacturers' Association of Canada, the Mechanical Contractors' Association of Canada/United Association of Journeymen and Apprentices of the Plumbing and Pipefitting Industry of the United States and Canada, the Graphic Arts Industries Association, the Agricultural Institute of Canada, and Boise Cascade Canada Limited. More than 4,000 firms and 210,000 workers and professionals were employed in fields covered by the agreements. To examine problems of work force adjustment and planning, 414 new Manpower Consultative Service agreements were signed.

Work Sharing

- Layoffs of up to 92,000 workers were averted through Work Sharing. In 1982-83, 11,809 applications were approved at an expenditure of $121,131,925.

Employment development

- The New Employment Expansion and Development (NEED) program was established to meet an urgent need for employment by people who have used up their unemployment insurance benefits, and social assistance recipients. Between January and March 1983, NEED provided jobs for 10,126 workers. During the year 205,000 found employment through other job creation programs, including Canada Community Development Projects, Canada Community Services Projects, and the Local Employment Assistance Program.

Outreach

- A special advisor on Outreach policy was appointed, and his recommendations for the future direction of the Outreach program were released in January. During the year more than 53,000 people were placed in jobs with the help of Outreach counsellors.

Youth

- In 1982-83, $852.7 million was spent on 2 million youth participants through Commission programs and services. Summer Canada created jobs for 40,264 students, and more than 272,000 placements were made by Canada Employment Centres for Students.
- Direct job creation to assist unemployed youth included a special $10 million youth allocation to Canada Community Development Projects, a $15.5 million incremental youth element in the Program for the Employment Disadvantaged, and $4 million in funding for a system of new Specialized Youth Units and Outreach projects for youth. As well, more than 20 new youth-oriented Outreach projects were established.

Women

- During 1982-83, 203,826 women were placed in regular and casual employment — 36 per cent of total placements. Some 1,350 women started training in non-traditional occupations, representing 19 per cent of all women taking industrial training.
- The Women's Employment Counselling Centre in Regina opened in November, bringing to nine the total number of special employment counselling centres for women. The number of Outreach projects with women as their target group rose to 33 — an 18.8 per cent increase over 1981-82.

Natives

- In 1982-83, some $92.7 million was expended through CEIC employment development programs to provide jobs for 29,567 Native participants. In addition, 11,631 Native people started training, and 693 Native people participated in the Program for the Employment Disadvantaged. Under the Native Internship program, the Commission spent $1.84 million to employ 355 Native students with the Commission for the summer. As well, a network of 10 Native women's employment coordinators was established to improve the participation of Native women in the Commission's programs and services.

Disabled clients

- To improve the Commission's service to its disabled clients, a Disabled Persons Employment Directorate was established, and a set of principles and practices of service delivery to disabled persons was issued.

Unemployment Insurance

- Unemployment Insurance (UI) provided temporary income support worth $8.6 billion in UI benefits to four million claimants. It also acted as a major automatic economic stabilizer in various regions of Canada during extended periods of high unemployment in the recent recession.
- Some 70,000 employers were recruited to use the manual Report on Hirings system, and by the end of 1982 the system had helped detect more than 52,000 overpayments, worth some $12 million.
- The Insurance Online system, which gives unemployment insurance claimants more accurate and timely information, was installed in Ottawa-Hull, metropolitan Toronto, and the Atlantic provinces.
- A Task Force on the UI Record of Employment was established in the fall of 1982. Composed of employer, worker and government representatives, the task force is studying ways to simplify the employer's task and speed up the processing of UI claims.
- Cabinet accepted the major recommendations of the Task Force to Improve UI Benefits for Seasonal Fishermen. The accepted recommendations include: use of the 10 best weeks of fishing to calculate the benefit rate of fishermen who fished at least 15 weeks; provision of seasonal fishing benefits to people

who fish mainly in the winter; changing the entrance requirement for seasonal fishing benefits to include at least 6 weeks of work in fishing; allowing boat building during a fisherman's benefit period without affecting the payment of benefits.

Immigration

- A total of 121,147 immigrants were admitted to Canada in 1982.
- On November 1, 1982, immigration levels of 105,000 to 110,000 for 1983, 115,000 to 125,000 for 1984, and 120,000 to 135,000 for 1985 were announced; the 1983 and 1984 figures were downward adjustments from previously announced ranges, mainly due to a restriction in selected worker intake introduced on May 1, 1982.
- Ninety-four per cent of the 1982 planned intake of 12,000 government-assisted refugees were admitted to Canada. Humanitarian intake, including family and privately sponsored refugees, was 21,930 — a substantial increase over 1981.
- A special advisor was appointed by the Minister to study and analyze the problems of illegal immigration raised in a report by the Canada Employment and Immigration Advisory Council in December 1982.
- A joint review of immigrant settlement and adaptation programs by the CEIC and the Department of the Secretary of State resulted in on-going discussions with the provinces and non-governmental organizations, with agreement to develop an enriched federal role in helping immigrants adapt to Canadian life.

Major developments

The deterioration of the Canadian economy, which began during the third quarter of 1981, continued through the fourth quarter of 1982, making it the longest and deepest recorded economic recession since the Great Depression of the 1930s. The first three quarters of fiscal 1982-83 witnessed declines in real Gross National Product of 1.4 per cent, 0.8 per cent and 0.7 per cent respectively. However, the last quarter registered a large increase (1.8 per cent), the first quarterly increase in GNP since the second quarter of 1981. The last quarter growth occurred mainly on the strength of increased activity in residential investment and industrial production.

In line with prevailing economic conditions, the labour market showed considerable weakness during the first three quarters of 1982-83. The decline in employment, which began in September 1981, continued through November 1982. However, there were significant gains in employment during the period December 1982 to March 1983. Job losses from April to November 1982 totalled 330,000 while employment gains over the December 1982 to March 1983 period numbered 72,000. Total employment decline in 1982-83 over the 1981-82 level was 397,500 (3.6 per cent). In the two preceding fiscal years, employment grew by 2.6 per cent and 1.5 per cent respectively.

One major effect of the prolonged economic recession was the withdrawal of many persons from the labour force. Thus the labour force participation rate of 64.0 per cent in 1982-83 was actually 0.5 per cent lower than the 1981-82 level.

The decrease in the participation rate resulted in a slower growth in the labour force. During 1982-83, it grew by only 89,000 (0.8 per cent), much less than the 2.1 per cent increase during the preceding fiscal year. This labour force increase, combined with the job losses, caused the unemployment rate in 1982-83 to rise by 4.0 per cent over the 1981-82 level to 12.0 per cent, the highest recorded unemployment rate since the 1930s.

Between 1981-82 and 1982-83, the youth labour force (15-24 years of age) declined by 3.8 per cent. This decline was due to a significant fall in youth participation rates (from 67.5 per cent to 65.9 per cent) and to a fall in the youth population. The decline in the youth labour force was, however, more than offset by a 10.6 per cent decline in youth employment. The result was a large increase in the youth unemployment rate from 14.0 per cent in 1981-82 to 20.1 per cent in 1982-83.

The number of adult males and adult females (25 years of age and over) in the labour force increased by 1.5 per cent and 3.6 per cent respectively in 1982-83. During this same period adult male employment declined by 2.8 per cent. As a result, the unemployment rate for this group rose from 5.3 per cent in 1981-82 to 9.2 per cent in 1982-83. Although adult females experienced a 0.7 per cent rise in their employment numbers, this employment gain was substantially below their 3.6 per cent labour force growth. The result was a significant increase in the unemployment rate for this group: the rate rose from 5.9 per cent in 1981-82 to 9.3 per cent in 1982-83.

There were employment declines in all the economic regions during 1982-83, with the highest job losses registered in British Columbia (6.0 per cent), Quebec (4.7 per cent), and Ontario (3.3 per cent). Job losses in the Atlantic and the Prairie regions during the period amounted to 2.6 per cent and 2.0 per cent respectively. A significant proportion of job losses occurred in the manufacturing sector, and this was true for all the economic regions. There were also significant employment losses in other primary industries in the Atlantic region, the Prairies and British Columbia; in construction in Quebec, the Prairies and British Columbia; and in transportation, communications and other utilities in Quebec and Ontario.

Employment services

Services for employers and workers

As the principal federal agent for human resource development, Canada's Employment Service functions as an active intermediary between the supply and demand sides of the labour market. By assisting employers to find suitable workers and job seekers to find employment, it fulfills one of the prime objectives of the Commission.

Employment and Immigration Canada operates 453 regular Canada Employment Centres (CECs, main and branch offices), along with itinerant services to 233 remote or isolated communities and 49 offices that provide special or centralized services. The Commission also provides services through more than 100 Canada Employment Centres On Campus. This network is augmented during the summer months by the addition of approximately 460 Summer Student Offices.

Through Outreach, services are also provided to clients who cannot be adequately served by regular Canada Employment Centres.

The Commission provides services to workers in three general areas, according to their needs:

- job information and referral to employment for jobs to which they can realistically aspire;
- counselling, support services, and sponsored training courses to develop their job readiness; and
- job search aid through programs and services such as the Canada Manpower Mobility Program and Creative Job Search Techniques.

Employment counsellors may also take action to interest prospective employers in job-seeking clients and provide worker clients with leads to employment opportunities that have not been listed by employers.

Commission staff encourage employers to list their job vacancies with Canada Employment Centres, enlisting their cooperation, which is essential to the prompt and accurate matching of workers and jobs. The success of such marketing efforts in 1982-83 is reflected in total placements for the year of 568,390 jobs.

Canada Employment Centres and complementary Outreach projects not only provide employers with a selection and job referral service, but also liaise with business and industry to determine their human resource needs.

In 1982-83, there was a total of 4,097,058 registrations and revivals of registrations for employment at Canada Employment Centres throughout Canada. Emphasis on job placement and fast, effective recruitment services for employers continued throughout the year.

National totals of job vacancies listed with the Commission for the year were 642,443 for vacancies of more than one week's duration, and 90,157 for vacancies of less than one week's duration. A total of 2,246,429 clients were referred to employers, and 482,106 persons were placed in jobs of more than one week's duration. In addition, there were 86,284 job placements of less than one week's duration.

Outreach

After extensive consultations, the first of several planned measures was taken to consolidate and strengthen the role of the Outreach Program as an integral arm of the Commission's service.

Outreach enlists the aid of community-based organizations to extend employment services to clients who cannot always be adequately served by regular Canada Employment Centres, because of constraints such as time, resources, costs, distance and deep-seated barriers to employment.

Under agreements signed with community organizations as sponsors, 288 Outreach projects were funded in 1982-83, from a $15 million Outreach budget. Through Outreach nearly 800 counsellors and other project employees extended employment services — through on-site facilities, periodic visits, or other means — to more than 900 points across Canada.

Workers who are not job-ready are helped to identify and overcome barriers to employment. Where barriers lie outside the mandate or expertise of Commission and Outreach staff, clients may be referred to community agencies or their needs met through a coordinated effort of the Commission and such agencies.

Among some 150,000 persons who sought employment assistance from Outreach projects, over 53,000 were placed in full- or part-time jobs with the help of project counsellors.

Job Information Centres

Most Canada Employment Centres have Job Information Centres, where job-ready workers can make occupational and job choices from openly displayed cards or lists and then speak to a referring officer for assistance. Job Information Centres best serve the needs of workers who simply require information about job vacancies and employment conditions.

National Job Bank

The National Job Bank is a computerized, country-wide inventory of hard-to-fill jobs.

Through a nation-wide telephone/computer hookup, local Canada Employment Centres can enter orders into the system on behalf of employer clients. Similarly, orders in the bank can be searched on behalf of worker clients. The job bank thus forms an up-to-date inventory of job vacancies that are difficult to fill locally.

At any one time, the bank contains approximately 2,000 employer orders, which represent between 2,500 and 3,000 job vacancies. Approximately 75 new orders are added to the data base daily.

The National Job Bank is just one of the initiatives the Commission has taken to reconcile skill shortages with skill surpluses across Canada, and the system was instrumental in placing approximately 4,000 workers in difficult-to-fill jobs during the fiscal year.

Mobility

In keeping with the Commission's objective of fully utilizing Canada's human resource capital, the Canada Manpower Mobility Program facilitates the geographic mobility of workers who are unemployed, underemployed, or about to become unemployed. If work is not available locally, the program provides financial assistance to workers who wish to seek employment or move to the nearest appropriate locality where a job is available. The program also assists persons who must travel to obtain employment services which are not available to them locally. The Mobility program provides five types of assistance:

- **exploratory assistance** encourages workers to seek employment in the nearest areas where suitable work is available;
- **relocation assistance** encourages workers to relocate along with family members to the nearest area where suitable employment has been found;
- **travel assistance to temporary employment** enables workers to travel to temporary jobs of at least six weeks' duration but not exceeding nine months, outside the area of residence;
- **travel assistance to seasonal agricultural work** encourages workers to travel to accept seasonal agricultural work of up to nine month's duration;
- **special travel assistance** enables workers to obtain employment services not available in their home area.

During 1982-83, approximately $8.1 million was used to assist workers under the Mobility Program (see Table 1). This aided in the relocation of 5,179 workers and their dependants. Another 5,236 workers received exploratory assistance to help them seek employment in another area. In addition, 1,626 persons were given travel assistance to enable them to obtain employment services not available within their own area, and 22,813 workers and students received assistance to travel to temporary employment.

In the 1982-83 fiscal period, 30,005 people received financial assistance under the Canada Manpower Mobility Program, 4.2 per cent fewer than in fiscal 1981-82. This relatively high level of program activity, in spite of the less-than-favourable employment situation, can be attributed to an increase in public awareness of services provided by the National Job Bank and subsequent requests for mobility assistance.

Public Service recruitment

The Canada Employment and Immigration Commission is responsible for recruitment and referral services for those federal departments and agencies delegated staffing authority by the Public Service Commission. This recruitment is restricted to the Administrative Support and Operational categories, outside the National Capital Region, and to the operational category within it.

Some 48,000 regular job vacancies were listed with Canada Employment Centres by various government departments and agencies during the year. From among 144,000 persons referred to these vacancies, 45,000 placements were made.

Women's Employment Counselling Centres

The network of Women's Employment Counselling Centres was expanded to nine during the year, with a new one opened in Regina. Clients of the centres are women who have never worked before, those who are re-entering the job market after a lapse of twelve months or more, and women seeking to change careers. Seven of the centres have been designated as test sites, part of a pilot project to test the efficiency of dedicating resources to particular client groups. They are located in Halifax, Chicoutimi, Toronto-Weston, Sudbury, Thunder Bay, Winnipeg, and Calgary. One more centre, the first to be opened, is located in Vancouver.

Liaison with community agencies and post-secondary educational resources is a feature of the centres, in recognition of the need of many women for counselling on employment-related subjects that are not the direct responsibility of the Commission. This cooperative effort is aimed at helping women to achieve their full potential in the labour market, and more than 4,500 clients took advantage of services offered by the centres in 1982-83.

Affirmative Action

Acknowledging the necessity of maximum human resource utilization, the Affirmative Action Program focuses on the demand side of the labour market. Its aim is to improve employment opportunities, fully utilize the potential of workers, and achieve effective representation of specific target groups at all levels of all occupations throughout the labour force. The designated target groups are women, Native people, and the physically disabled. In Nova Scotia, black people are also specifically targeted.

The Affirmative Action Program encourages employers to analyze their workforce and achieve or maintain an appropriate representation of the designated target groups. Affirmative action technical consultants assist employers to analyze their employment policies and practices, to remove systemic barriers to the identified groups, and to develop the necessary measures to achieve adequate representation of target groups where they have been under-represented. The Affirmative Action Directorate includes three sub-divisions:

Consultative Division

The Consultative Division provides functional guidance to regionally based affirmative action consultants. These consultants promote affirmative action, and provide advice and technical assistance to employers on the development and implementation of affirmative action plans through the Affirmative Action Strategy and the Federal Contracts Program.

The Strategy encourages private and public sector employers to adopt affirmative action benefiting the three national target groups. The Federal Contracts Program encourages two specific groups of employers, Crown corporations and businesses that provide goods and services to the federal government, to adopt affirmative action on behalf of women.

By the end of March 1983, 35 companies were actively pursuing the affirmative action process after signing letters of agreement with the Commission. Ten of the 35 agreements are under the

Federal Contracts Program, and four of the 35 are national agreements — signed with companies operating in more than one province. The provincial breakdown is: Newfoundland, two; Nova Scotia, one; Quebec, five; Ontario, nine (including the four national agreements); Manitoba, one; Saskatchewan, seven; British Columbia, ten. Of the total number, ten agreements were signed with employers in the fiscal year 1982-83.

During the year, the Commission actively worked in co-operation with the Canada Oil and Gas Lands Administration of Energy Mines and Resources Canada, to encourage companies engaging in oil and gas exploration to include Natives and women workers in their human resource plans.

The Consultative Division also develops affirmative action guidelines for companies seeking permits to search for and develop hydrocarbon resources under COGLA jurisdiction. It cooperates with other government departments and agencies, and national organizations of employers, unions and target groups.

Public Service

The Public Service Affirmative Action Advisory Division provides advice, guidance and assistance to the five federal departments and agencies that are developing affirmative action plans. During the past fiscal year, it helped prepare detailed guidelines for all federal bodies as part of the government's decision that affirmative action would become public service-wide later in 1983. Other activities included training for Environment Canada's affirmative action staff, developing estimates of the availability of target group members with required skills, and providing advice to Treasury Board on a range of technical issues.

In 1980, three federal bodies, Treasury Board Secretariat, Secretary of State, and Employment and Immigration Canada, were chosen to initiate affirmative action as a pilot project, to assess the feasibility of establishing the process across the public service. All three have completed their analyses and will have their plans ready for public review later in 1983. Two other federal bodies, Environment Canada and the Public Service Commission, joined the project in 1982 and are well into the diagnostic phase.

Research and training

This division has responsibility for developing training materials, developing and delivering training courses for employers and affirmative action specialists, liaising with employers, unions, and target group members, undertaking research into affirmative action related issues in cooperation with other agencies, and funding research contracts.

The Affirmative Action Technical Training Manual, the Participant's Workbook, the Instructor's Manual, and a series of supporting audio-visuals are now ready for use.

Services to special needs clients and target groups

The Commission recognizes the need to develop the human resource potential of all Canadians, including those with special needs and disadvantages. In keeping with this philosophy the full range of Commission programs and services is available to special needs clients and target groups. In addition, clients may inquire at their local CEC about specialized counselling services and special programs to further assist them in finding and retaining employment.

In this context, the importance of the Outreach Program has been mentioned earlier in this report. Of the 272 Outreach projects operating at the end of the 1982-83 fiscal year, 33 were aimed primarily at serving disadvantaged women, 48 served mentally and physically disabled persons, 21 were for youth, 99 were for Native people, and 71 served other disadvantaged groups such as the geographically isolated, inmates and ex-inmates, older workers, immigrants, and refugees.

Physically, mentally, and psychiatrically disabled persons

The Commission continued its efforts to improve the employment prospects of disabled persons. In responding to recommendations contained in the Obstacles Report, improvements in service delivery to disabled persons continued.

Of particular note was Cabinet approval of the establishment of a Disabled Persons Employment Directorate, to oversee all Commission activities affecting the disabled community.

A set of Principles and Practices of Service Delivery to Disabled Persons was issued, outlining initiatives, both mandatory and recommended, to be undertaken in improving the Commission's ability to serve its disabled clients.

Welfare recipients

The Commission continued to work closely with Health and Welfare Canada and provincial social services departments to ensure effective delivery of employment-related services to clients receiving welfare assistance.

Offenders and ex-offenders

Senior officials of Correctional Service Canada and the Commission committed their respective officials to review the services available to ex-offenders. Further, a CSC/CEIC team will make recommendations on improving employment service delivery to this clientele.

Special needs clients

In respect of persons particularly disadvantaged in their search for employment, the Commission focussed on better identification and the provision of specialized services.

Women's employment

During 1982-83, 1,612,000 women registered at Canada Employment Centres — 39.8 per cent of all registrants. At the same time, the labour market participation rate for all women aged 15 years and older reached 51.8 per cent. Their unemployment rate was 11.6 per cent, compared with 12.2 per cent for men. However, the participation rate of women aged 25-54 years was 63.8 per cent, compared with 91.3 per cent for men, while their unemployment level was 9.9 per cent, compared with 9.5 per cent for men. For married women, the participation rate rose to 51.4 per cent while their unemployment rate was 10.5 per cent. Equivalent figures for married men were 80.2 per cent and 8.5 per cent.

To assist women to achieve economically viable and self-fulfilling employment, the Commission continues to implement a Women's Employment Strategy and Plan of Action.

An evaluation of the pilot Women's Employment Counselling Centres was begun in January 1982, with completion planned for December 1983.

The number of Outreach projects with women as their target group increased by 18.8 per cent to 33, which represents 11.7 per cent of the total.

The Commission contributed to the Canadian Congress of Women Engineers by assisting in the financing of a film "I Want To Be An Engineer" and of a survey of employers of women engineers. Both the film and the survey report were presented at the Congress.

The training of women in non-traditional occupations continues to be a high priority. Under this element of the Industrial Training Program, an employer receives 75 per cent of the employee's wages and up to 100 per cent of related costs to train women in non-traditional occupations. During 1982-83, 1,226 women started training under this program, representing 18 per cent of all women taking industrial training, compared with 12 per cent in 1981-82.

Youth in the labour market

Recent data on youth employment emphasize the need for a structured, long-term approach. In March 1983 the youth unemployment rate increased to 23.4 from 18.4 per cent a year earlier, reflecting the continuing slowdown in the economy. The actual number of unemployed youth was 658,000 in March 1983, compared with 524,000 a year earlier. Unemployment was most severe among young males: 27.8 per cent, compared with 18.5 per cent for young females. The overall youth unemployment rate of 23.4 per cent in March 1983 was more than twice that of the adult unemployment rate of 11.0 per cent for the same period.

The high unemployment levels among youth may be characterized as an after-effect of the maturing to working age of the post-war, baby-boom generation.

The presence of this unusually large residual element of unabsorbed young adults in the labour market, coupled with very low levels of economic growth, resulted in unusually keen competition among youth entering the work force in 1981 and 1982.

A report of the Task Force on Labour Market Development in the 1980s emphasized that, while the proportion of youth entering the labour force may decline during the decade, the youth labour force will remain numerically stable at least until 1985. The Task Force recommended that more emphasis be placed on easing the transition from school to work for youth in general, and that targeted programming efforts be introduced to assist unemployed youth groups in establishing positive employment patterns for their working life. Co-operative education and job experience training were specifically singled out by the Task Force as useful models to aid in this process.

During the fiscal year, assistance to unemployed or underemployed youth continued to be provided principally through the Commission's main-line programs that cater to clients of all ages. Total assistance to youth increased from an estimated $715.9 million and 1.9 million youth participants in 1981-82 to $853 million and over 2 million youth participants during fiscal year 1982-83 (see Table 2). Included in this increase were a number of youth-specific initiatives. For example, on July 28, 1982, the Minister announced a new $300 million direct job creation package to assist more than 57,000 Canadians over the winter. Included in this package were:

- a special $10 million youth allocation to Canada Community Development Projects;
- a $15.5 million incremental youth element in the Program for the Employment Disadvantaged;
- $4 million in funding for a system of new Specialized Youth Units and youth-specific Outreach projects.

Canada Employment Centres for Students

Some 460 Canada Employment Centres for Students operated between April and September, 1982, and were staffed by approximately 1,500 senior students and recent post-secondary graduates. The Centres registered 545,028 students for summer employment. More than 270,000 temporary and casual placements were made, mostly in the private sector. This represented a 17 per cent decrease from the previous year.

Canada Employment Centres on Campus

During the 1981-82 academic year more than 143,000 post-secondary students registered at over 100 on-campus Canada Employment Centres located at universities and colleges across Canada. These on-campus centres placed more than 49,000 students with more than 41,000 in career-oriented jobs, and utilized a staff complement equivalent to 207.8 person-years (Commission and other resources). National recruiters from potential employers spent more than 14,000 person-days interviewing at university and college campuses across the country.

Specialized Youth Units

On July 28, 1982, the Minister announced the establishment of Specialized Youth Units. Ten such units were located strategically across Canada, one in each region. The units provide intensive service to those young people (ages 15-19) who require special assistance in becoming integrated into productive employment. Participants are selected from those who have not had the advantages experienced by most young people who enter Canada's labour market.

The units are located in areas with high concentrations of unemployed youth and a sufficiently diversified economic base to afford opportunities for employment. Five more are planned for 1983.

International exchange

Some 3,250 Canadian students and young workers participated in international exchange programs, while Canada was host to some 2,350 young foreign students and workers. These programs, divided into Student Exchange and Young Worker Exchange movements, are intended to permit both Canadian and foreign post-secondary students and young workers (trainees) to work temporarily in each other's country on a reciprocal basis. Some 50 coun-

tries participate in the program, which provides participants with work experience in career-related occupations. Participants acquire new skills, exposure to the values of the host country, and a better understanding and appreciation of other cultures.

Native people

A status report on the Commission's Native employment policy, approved in 1977, was submitted to senior management. This was the preliminary step in clarifying the policy to enhance the opportunity of Native people to participate fully in the Canadian labour force.

There are now 105 Native Employment Counsellors in various Canada Employment Centres serving Native clientele. In 1982-83, about $92.71 million was expended through employment development programs. Summer Canada, Training, Outreach, Canada Community Development and Community Services Projects, the Local Employment Assistance Program, the Program for the Employment Disadvantaged, and the Native Initiatives Program provided employment for 29,567 Native participants.

Under the National Institutional Training Program there were 10,533 Native participants and a further 2,509 under the National Industrial Training Program. The Local Employment Assistance Program provided employment for 4,134 Native participants, while the Program for the Employment Disadvantaged assisted 862. Twenty-five of thirty-five Affirmative Action Agreements identified Natives as a target group.

The Commission has maintained a high level of commitment to assisting Native women improve their position in the labour force. The Joint CEIC/Native Women's Association of Canada Working Group was continued in 1982-83 to identify and articulate the employment needs of Native women and to propose ways by which Commission programs could be made more responsive to those needs. The Commission also undertook to establish a network of ten Native women's employment coordinators, who will work exclusively with Native women and their representative organizations to improve their participation in the Commission's employment programs and services.

Under the Native Internship Program the Commission spent $1.84 million to hire and employ 335 Native students in the organization for the summer.

Improving service

Automation

Installation of automated equipment has been under way in selected Canada Employment Centres, to increase efficiency and reduce the time required to deal with job orders. The Metropolitan Order Processing System (MOPS), an online computer system that distributes job order data to all offices in a metropolitan area, has improved service to the public in Hamilton, Ottawa-Hull, Montreal, Toronto and Vancouver. The planning for a major expansion of the system was undertaken for Winnipeg and Edmonton. By 1985 the system will be truly national, with terminals in all metropolitan areas of Canada. MOPS will also assist the Commission in determining the human resource needs of Canada's employers.

Revitalization

A major initiative involving the progressive, qualitative upgrading of the Employment Service was undertaken in 1982. The project has four primary purposes:

- to improve the quality of labour market information;
- to increase the degree of local labour market penetration;
- to more effectively satisfy the employment-related needs of special needs clients; and
- to produce a planning framework and set of goals within which the Employment Service will continue to develop.

On the basis of a preliminary analysis of the problems and issues, a program of 17 initial projects was devised. Work will proceed on all of these with a view to effecting a substantial measure of improvement during 1983.

Monitoring and measuring

The Commission continues to refine its operational monitoring capacity, directed at the continuing analysis of operational performance, and the review and assessment of new operational initiatives and pilot projects. This activity will become increasingly important as projects initiated to upgrade the quality of the Employment Service are assessed, to determine their effectiveness in producing the desired results.

Aids to employment counselling

CHOICES

A number of counselling aids continue to be produced and improved for use by both employment counsellors and clients. The computerized career information system, CHOICES, was used in 48 main Canada Employment Centres regularly throughout the year, and itinerant service was provided with portable terminals to many smaller CECs. CHOICES was demonstrated widely as part of the government display organized by Unity Canada for a number of regional exhibitions. It was also shown at major exhibitions in Toronto, Quebec City, and Vancouver, and at numerous national conferences.

A new component for providing information on education and training courses was added to CHOICES, and steps are under way to convert the whole CHOICES system to microcomputers.

PLACE

The PLACE system, which helps clients identify and overcome barriers to employment, and the *Index to Canadian Occupations* and *Your Personal Occupation Selector*, both of which help clients choose an occupation, continue to be used extensively. In addition, a set of three books entitled *Moving On to a Career*, *Moving On to a Job*, and *Moving On by Staying On* have become very popular in schools and with young clients in special youth centres.

Job Finding Clubs

Job finding clubs have been established with considerable success in most regions. Through a three-week process of structured training and planned group activities, clients are taught how to find job vacancies, prepare résumés and write letters of application. In addition, they are given practice in job interviews. The mutual support system of the club, criticism by peers, precise training in practical job-seeking procedures, and the need to spend several hours each day actively contacting prospective employers, all contribute to the success of the approach. Up to 80 per cent of those attending most clubs have found jobs.

JOBSCAN

Development continued on JOBSCAN — an innovative approach to the identification and classification of job-related requirements. JOBSCAN can be organized by checklists to provide precise job-order definition and job-seeker screening in placement operations. It will also serve the needs of the unemployment insurance, immigration, training, supply and demand forecasting, and other areas within the Commission's mandate.

During the fiscal year, additional JOBSCAN checklists — the means by which workers list their skills and experience and employers list their requirements — were developed, and selected checklists were tested and revised. On-site testing and collecting of data using JOBSCAN checklists were carried out in various locations. Work towards an Immigration pilot

test in London, England, and on the implementation of JOBSCAN in the Employment Service revitalization project, was initiated.

Counsellor training

Recognizing the need to maximize the human resource potential of its clients, the Commission is placing great emphasis on the training of its counsellors.

A module *Using Tests in Employment Counselling* has been implemented nationally, and by March 31, 1983, 1,550 employment counsellors received training and were certified in the use of these tests. The national implementation of Module I, *The Assessment Component of Employment Counselling*, began in fiscal year 1982-83, with the initial course for regional trainers. Implementation of this module will continue in 1983-84. Module II, *Individual Employment Counselling — A Systematic Approach*, is now in an experimental format and has been pilot tested in two regions. A module, *Methods and Materials of Employment Counselling*, was completed and delivered for use experimentally by counsellors in three regions. National implementation of these three modules is scheduled to commence over the next 12 months. The courses are designed to increase the Commission's capability for providing employment counselling services to all clients who require it, particularly those who are not job ready.

Significant progress was made in developing an evaluation system to measure the input, process, and output variables involved in the employment counselling process. Gradual implementation is planned.

Publications

Life skills

There has been a good demand this year, especially from provincial and municipal agencies, for materials in life skills. *More Life Skills* and *A Conceptual Framework for the Life Skills Program* were reprinted to meet the demand, and work on a further set of lessons for immigrants, especially refugees from Southeast Asia, is almost complete.

Aids for students

A new edition of *College and University Programs in Canada* was published to assist those planning to enter post-secondary institutions. The book is designed to help students select programs and colleges or universities.

For students or graduates who are preparing to enter the labour market immediately, a new edition of the *Directory of Employers of College and University Graduates* was published. It provides easily understood, self-help employment information.

Canadian Classification and Dictionary of Occupations

The fourth edition of the CCDO Guide, containing 98 new occupational descriptions, was published and implemented throughout the Commission.

Occupational and trade analysis

The Commission, in collaboration with authorities in all provinces and territories, prepared and published six new and updated occupational analyses during 1982-83. These are used by educators and apprenticeship and industrial training authorities, for curriculum development and as the basis for examinations for interprovincial "Red Seal" certification, which increases the mobility of Canadian skilled workers. Other trade examinations are prepared from the analyses, and they are also used for employment and vocational counselling.

Mobility Canada

An updated edition of *Mobility Canada* was published during the summer of 1982. A reference publication of interest to prospective immigrants, and Canadians seeking to relocate for employment-related reasons, the book contains specific data about more than 300 communities across Canada. Information includes facts about housing supply and cost, population, climate, education, health, cultural facilities, area industries, transportation and recreational facilities.

Labour market development

Training

The National Training Program is a major investment of the federal government in upgrading and developing the work force of the nation. Through the training program, employers are provided with needed skilled workers and adults acquire the skills required for more remunerative and satisfying jobs.

In August 1982, the National Training Act, replacing the Adult Occupational Training Act (1967), was proclaimed in force. The legislation provides the framework for a new Skills Growth Fund and introduces the concept of national occupations in the training program. It also provides new directions for the Institutional and Industrial Training Programs, to enable them to better meet the emerging skill needs of Canada's economy in the 1980s.

In August 1982, the National Training Regulations, passed pursuant to the National Training Act, were proclaimed. The regulations give effect to the greater administrative flexibility provided for in the legislation, thereby allowing a more effective implementation of the National Training Program.

In 1982-83, new three-year federal-provincial/territorial agreements were signed with all provinces and the two territories. These agreements stipulate the financial and administrative arrangements under which the National Training Program is administered, in conjunction with training and educational responsibilities of the provinces and territories. The agreements include provisions and conditions for the administration of the Skills Growth Fund, the National Institutional Training Program, and the National Industrial Training Program for the three-year period 1982-83 to 1984-85.

Occupational training

Occupational training is central to labour market adjustment and human resource planning in the economy. Under the National Training Program, the CEIC supports training in three ways.

The first approach is the purchase of institutional training courses from the provinces/territories, which are provided in colleges and vocational schools. Training priorities are established by Joint Federal-Provincial/Territorial Committees. Selection and referral to training courses are carried out in Canada Employment Centres. Full-time trainees are generally eligible for income support in the form of either training allowances or unemployment insurance benefits. Trainees may also receive other allowances to assist with extra expenses resulting from the training course, such as dependant care, commuting, living away from home or travel costs.

The second approach is the signing of contracts with employers or associations of employers to assist in training employees. Under these contracts within the National Industrial Training Program, the federal government reimburses employers for up to 100 per cent of the direct cost of training and for a percentage of trainee wages. There are two elements to the National Industrial Training Program: General Industrial Training (GIT) and Critical Trade Skills Training (CTST).

The third approach is the provision of financial assistance to training institutions through the Skills Growth Fund, to establish, convert and expand training facilities to train in national occupations or to overcome employment barriers particular to disadvantaged groups. The Skills Growth Fund provides for the payment of the cost of purchase, erection or conversion of buildings, machinery, equipment and other facilities for use in approved training programs. Initial operating costs for facilities can also be provided under this program.

During 1982-83, considerable progress was made in implementing these new and revised program components of the National Training Act. Policies were instituted to make training more relevant to the needs of the labour market across the country by directing the purchase of courses towards higher demand occupations. The shift in policy under the new legislation and the greater flexibility introduced into the program provide more relevant occupational training under the National Training Program.

Institutional training

Institutional training is carried out under the National Training Act in cooperation with provincial and territorial governments. During the year, a total of 234,968 adults received institutional training at a cost to the federal government of $797 million. Expenditures included $482 million for training purchases, $109 million for allowances and $206 million for unemployment benefits (see Figure 1 and Tables 3 and 4).

The reorientation of training purchases to meet existing and future skill shortages was a major priority. Apprenticeship and skill training received the major portion of the budget, involving 74 per cent of the full-time trainees. In keeping with the Commission's goal to provide improved services to women, 83 per cent of the full-time trainees on orientation courses were women. Further, women accounted for 32 per cent of all trainees in skill courses (excluding apprenticeship). Youth, under the age of 25, accounted for 48 per cent of all full-time trainees.

During 1982-83, the Commission approved a policy allowing unemployment insurance recipients to take language training for employment purposes while retaining their entitlement to the benefits. This reflected a major policy revision in the area of language training.

Skills Growth Fund

The Skills Growth Fund was established under the National Training Act to accelerate skill development and to help overcome serious skill shortages anticipated in technical and related occupations. It will also allow people who are disadvantaged in the labour force to take training especially suited to their needs.

Without additional capital investment, existing training facilities will not be sufficient to train skilled people to fill the jobs available during the 1980s. To train people for occupations of national importance, Canada needs modern equipment and training facilities as well as innovative approaches to training. The Skills Growth Fund will provide funding to establish, expand and modernize training facilities. It will make assistance available — for the first time — to groups established to meet special training needs.

Although the Skills Growth Fund became active only in November 1982, nearly 170 applications for assistance were received before the end of the fiscal year. Up to the end of 1982-83, some 125 project proposals were approved, and the total funding committed was $54.3 million. As a result, there will be about 12,000 additional openings in training courses.

The National Industrial Training Program

The federal government made available $110 million in fiscal 1982-83 to assist employers to train workers under the National Industrial Training Program (see Figure 1 and Tables 3 and 4). In this program 36,828 clients were trained, with employers being paid up to 100 per cent of their training costs and part of their wages. The amount employers are reimbursed for wages depends upon the type of trainee and is reflected in each contract.

The basic differences between the two elements (GIT and CTST) are the skill levels involved, the duration of training, and the designation of occupations. Under GIT, federal financial support is available to employers for up to one year; under CTST, because the training required is more complex, support is available to employers for up to two years.

Under Critical Trade Skills Training, which involved occupations such as tool and die makers, industrial maintenance mechanics, and other workers whose skills are in critically short supply, 6,197 workers were trained in 1982-83 at a cost of $38 million.

General Industrial Training (GIT) concentrates on training workers for other occupations in demand, retraining workers affected by new technology and industrial change, training the unemployed, training women in non-traditional occupations, and training adults with special needs. In this program component, 30,631 workers were trained in 1982-83 at a cost of $72 million.

As a result of the changes in the training program during 1982-83, the Commission can now contract for industrial training with employers outside Canada. Although this is not prevalent, it can be valuable when production involves new technologies not yet taught in Canada. At such times, Canadian workers can receive on-site training where the new technologies have been developed. In this way, they can receive advance training and gain access to key jobs created by economic growth.

Another key change in policy in industrial training during the year provides for the negotiation of industrial training contracts with public or private training organizations, including consultants who specialize in developing and providing training to industry. In this way, additional training expertise and resources can be utilized. This especially benefits small employers who are unable to provide training for their workers in more complex occupational skills.

Interprovincial Standards Program

The aim of this program is to increase the interprovincial mobility of journeymen/women in certain trades, to improve and upgrade training programs for tradesmen/women, and to develop instructional courses within the provinces and territories. The role of the Commission is to coordinate the activities of the provinces toward reaching mutually acceptable levels of competency among journeymen/women in a number of trades by maintaining a secretariat. Each year, approximately eight new Interprovincial Trade Examinations are developed and published. When workers succeed in these examinations, the Interprovincial Red Seal is affixed to their provincial Completion of Apprenticeship Certificate or Tradesmen's Qualification Certificate, the passport that allows skilled tradespeople to work in any province.

This year a total of 11,930 Red Seals were awarded in 22 trades across Canada. A recent initiative involves the development of common-core training programs that will lead to the standardization of training and improvement in the mobility of apprentices. Computerized test assembly, using an item bank, was another activity undertaken to speed up the provision of trades examinations and provide for their security and revision.

Special training initiatives

Women

During 1982-83 the Commission continued to emphasize the training of women in non-traditional occupations. This is a special initiative which offers an enriched rate of wage reimbursement in industrial training to encourage employers to train women in non-traditional occupations (those in which 10 per cent or less of the workers are female). In 1982-83, this initiative was carried out in both the GIT and CTST elements of the National Industrial Training Program. More than 200 occupations were identified for this special measure, which includes skill trades and technical and supervisory occupations.

During 1982-83, under this initiative 1,226 women began training under GIT in non-traditional higher skill, demand occupations at a contracted cost of $3.8 million. In CTST 128 women began similar training at a contracted cost of $1 million. The percentage of women trained in non-traditional occupations, compared with all women in GIT increased from 12 per cent in 1981-82 to 18 per cent in 1982-83. In Institutional Training the percentage of women in skill and apprenticeship courses who were training in non-traditional occupations rose from 11 per cent to 12 per cent.

Natives

In 1982-83, the Training Opportunities for Natives Initiative was again successful in meeting the training needs of the Native community. More than $9 million in General Industrial Training funds were contracted to train 2,175 Native persons. The average cost per trainee increased from $2,743 in 1981-82 to $4,320 in 1982-83, indicating a shift to higher skill training. In CTST 23 Native persons were trained at a contracted cost of $0.3 million. The

initiative was also continued within Institutional Training where 9,433 Natives started training at an estimated cost of $33.7 million. The total number of Native trainees, including those trained under the Training Opportunities for Natives Initiative (institutional as well as industrial training) in 1982-83 was 11,631 compared with 10,642 the previous year.

Youth

The joint youth training initiatives of the Commission and the private sector under the General Industrial Training element provided training for more than 2,000 high-school dropouts. They were given academic upgrading, human relations training (life skills), work experience with participating employers, and job skills training mainly in the clerical field. Over 75 per cent of the trainees continue to be placed in gainful employment after graduation.

The projects in Montreal (Education, Placement, Orientation and Communication (EPOC)) and Winnipeg (Youth Business Learning and Development Centre Inc.) are managed by employer consortia, while the Halifax Youth Project is sponsored by the Halifax Board of Trade.

A study is now underway in Montreal to define skill requirements for entry positions in the EPOC project. It is hoped that the project can be reoriented for training in blue-collar generic skills as well as the emerging requirements of the new office technologies. The Youth Business Learning and Development Centre in Winnipeg is involved in a most innovative approach: it has contracted with the City of Winnipeg to train welfare recipients who will subsequently be hired by the city.

In Institutional Training the emphasis on youth training needs continued. In 1982-83, 47 per cent of the institutional training budget (excluding unemployment insurance benefits) was directed towards youth. This represents the training of 83,601 young people.

Labour market planning and adjustment

Foreign workers

The Commission facilitates and supports the use of foreign workers where this will maintain or create jobs in Canada, bring new technological expertise, train Canadians, or expand the productive capacity of the country. However, the Commission also ensures that the use of foreign workers does not adversely affect the employment and career opportunities of Canadians.

Early in 1982, further action was taken to protect jobs for Canadians by restricting the entry of foreign workers in those occupations and industries affected by a downturn in the economy. Another restriction was also implemented May 1, whereby only immigrant applications from foreign workers with prearranged employment, certified by a Canada Employment Centre as not adversely affecting Canadian workers, will be accepted for processing.

Human resource planning

Human resource planning is a cooperative effort among government, industry, and labour. The objectives of the Commission's human resource planning initiatives are to ensure:

- that Canadian employers have the work force they require to implement their business plans;
- that Canadian men and women have first access to emerging employment and career opportunities; and
- that changes in the demand for labour in Canada are managed with minimal disruption for the workers affected.

In 1982-83, the Minister of Employment and Immigration signed human resource planning agreements with the Electrical and Electronic Manufacturers' Association of Canada, the Mechanical Contractors' Association of Canada/United Association of Journeymen and Apprentices of the Plumbing and Pipefitting Industry of the United States and Canada, the Graphic Arts Industries Association, the Agricultural Institute of Canada, and Boise Cascade Canada Limited. Similar agreements had been signed in 1981-82 with national associations in the aerospace, shipbuilding,

foundry, mining, coal, and plastics sectors, as well as with the Canadian Council of Professional Engineers. The 5,800 member firms of these national industrial associations employ some 425,000 workers, while the Canadian Council of Professional Engineers and the Agricultural Institute of Canada represent 115,000 professional engineers and 5,000 agricultural specialists, respectively. The agreements provide the framework for CEIC/industry cooperation in addressing labour market problems.

There were other major human resource planning initiatives in 1982-83. For example, CEIC and the aerospace industry began to establish a national human resource planning board and three regional boards, located in Montreal, Toronto and Winnipeg. These will be permanent mechanisms through which the industry will identify and design measures to resolve future labour supply and demand imbalances.

The Commission also made major gains in linking human resource planning to federal business assistance programs. Such linkage helps to ensure that government expenditures support human resource development priorities, and that firms have the capacity to execute the projects for which assistance has been provided. Human resource planning provisions are already in place in such major Crown projects as the New Fighter Aircraft, Canadian Patrol Frigate, Radar Modernization Program and Mobile Satellite Program, as well as in specific programs and legislation administered by other federal departments, including Industry, Trade and Commerce/Regional Economic Expansion, and Energy, Mines and Resources Canada.

Manpower Consultative Service

The Manpower Consultative Service (MCS) offers financial assistance to employers and workers to jointly plan for company growth and expansion, new equipment, and work processes, and to minimize the impact of layoffs and plant closures.

The Commission assumes up to 50 per cent of the cost of adjustment committees set up in formal agreements with employers and workers, and in some cases, with provincial governments. Commission officers also act as advisors to the committees.

During the past year MCS continued to be responsible for the Industry and Labour Adjustment Program (ILAP), including the operation of Community Adjustment Committees. Cabinet expects that MCS will actively promote the establishment of adjustment committees to provide additional support to the textile, clothing, footwear, and tanning sectors under the Canadian Industrial Renewal Program. In addition, MCS continued to be responsible for the negotiation of Work Sharing agreements and the overall coordination and administration of the Work Sharing program.

In 1982-83, 427 new MCS agreements were signed to examine problems of work force planning and adjustment. Commission expenditures related to these agreements and agreements carried over from 1981-82 were $4.6 million (see Table 5).

In addition, four new Community Adjustment Committees were set up under ILAP. Commission expenditures related to all ILAP Community Adjustment Committees were $0.5 million.

Work Sharing

To maximize the utilization of Canada's human resource capital, Work Sharing was one of the measures the federal government introduced in late December, 1981, to help laid-off workers, or those threatened with layoffs.

Work Sharing is designed to avert layoffs and enables workers to share voluntarily the work available. Under Work Sharing, workers receive wages from their employers for the days worked and unemployment insurance benefits for the days not worked in accordance with an agreement.

Both employers and their workers must agree to a Work Sharing proposal. To be accepted, a proposal must meet the following conditions:

- the firm must have been in business for at least two years;

- the firms must be economically viable;
- firms must prove that their average work-week consists of a specific number of hours; and
- firms must show that work reduction was due to factors outside their control and that of their employees.

Legislative authority for Work Sharing is found under Section 37 of the Unemployment Insurance Act, 1971. In 1982-83, Work Sharing agreements ranged from a minimum of 6 weeks to a maximum of 38 weeks (26 weeks with a possible 12-week extension). The original expenditure ceiling of $10 million from the UI account was increased to $190 million for the calendar year 1982 and $250 million for 1983.

The program was well received by both employers and workers. Employers saw it as an opportunity to retain trained workers during slack times and workers were able to maintain their skills and work habits. They also received more money than they would have if they were drawing UI benefits only.

In the 1982-83 fiscal year, 11,809 applications were approved, potentially involving 219,608 employees in Work Sharing to avert the layoff of up to 92,000 co-workers (see Table 6).

Industry and Labour Adjustment Program

On January 19, 1981, the Ministers of Employment and Immigration, Industry, Trade and Commerce, Regional Economic Expansion, and Labour announced a three-year, $350 million program — increased to $450 million in 1982-83 — to promote industrial restructuring and provide labour adjustment assistance. The ILAP program involves interdepartmental co-operation for effective human resource development, and is designed to supplement existing programs. It further assists those communities, industries, and workers most severely affected by the decline of permanent job opportunities resulting from major industrial restructuring.

ILAP has two major components: labour and industry oriented measures which are generally available, and community-based adjustment measures for labour and industries. The community-based labour measures, delivered by the Commission, consist in part of additional labour adjustment measures (the portable wage subsidy for the re-employment of older workers and provision of additional direct job creation under the Community Employment Program) and in part of enhancements of training and mobility assistance measures. The ILAP community-based measures also include Labour Canada Labour Adjustment Benefits (pre-retirement), delivered by CEIC. Incentives under the Critical Trade Skills Training (CTST) program, which is generally available, were increased under the ILAP initiative in 1981-82 and 1982-83.

In 1982-83, Cabinet designated for ILAP assistance Asbestos/Thetford-Mines in Quebec, Kitchener/Waterloo and Sudbury in Ontario, and Port Alberni in British Columbia. As a result of extensions to initial one-year designation periods, the communities of Montmagny/L'Islet, Port-Cartier/Sept-Iles (Schefferville), and Tracy/Sorel in Quebec, Brantford, Chatham, and Windsor in Ontario, McAdam in New Brunswick, and Sydney in Nova Scotia continued to benefit from ILAP assistance throughout 1982-83. Of the 12 communities designated thus far, the labour adjustment measures are expected to benefit a target group of some 18,650 workers (see Table 7).

In the communities designated, federally sponsored Community Adjustment Committees were set up, with representatives from business, labour, and government agencies, to provide advice on economic and social redevelopment needs. The committees also provide a focal point to facilitate co-ordination of the ILAP measures and their integration with other federal, provincial, and municipal programs.

Canadian Industrial Renewal Program

In 1981, the government announced a five-year, $267 million program to foster the development of viable competitive textile, clothing, footwear, and tanning (TCFT) industries and to assist those communities and workers most affected by Canada's continuing commitment to the

gradual liberalization of world trade in TCFT commodities. The Canadian Industrial Renewal (CIRP) Program is designed to help restructure, consolidate, and modernize TCFT firms, to develop and diversify the economic base of communities heavily dependent on TCFT industries, and to help displaced workers make the transition to new employment opportunities or take advantage of early retirement benefits.

On October 26, 1981, the Canadian Industrial Renewal Board was formed consisting of 17 members from the business and labour communities and government departments/agencies. The Board receives TCFT policy direction from a Special Committee of Ministers, chaired by the Prime Minister, and administers the industrial adjustment measures under CIRP. The Board also provides a focal point to facilitate the co-ordination of the CIRP measures and their integration with other federal, provincial and municipal programs.

Twenty-one areas were identified as being heavily dependent on TCFT industries. Of these, seven Special Areas were designated by the government on April 8, 1982, and are as follows: Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine, Grand-Mère, and Shawinigan (Quebec); Drummondville (Quebec); Victoriaville, Princeville, and Plessisville (Quebec); Sherbrooke and Magog (Quebec); Valleyfield (Quebec); Cornwall (Ontario); and Hawkesbury (Ontario). The designation provides for assistance from special industrial and labour adjustment measures that promote the strengthening and diversification of economic bases and increasing the employment opportunities for displaced TCFT workers.

CIRP is a series of industrial and labour adjustment measures for TCFT firms and workers. On November 23, 1982, the labour adjustment measures to be delivered by the CEIC were announced: regular Commission programs and services are available to all TCFT workers, and displaced TCFT workers in Special Areas, as well as workers from TCFT firms in receipt of CIRP assistance outside Special Areas may have access to portable wage subsidies, enriched mobility assistance, enriched training allowances, and, in the communities most severely affected, additional job creation.

The CIRP labour adjustment measures also include the availability to all TCFT workers of Labour Canada's Labour Adjustment Benefits Program (pre-retirement), which is delivered by the CEIC. The industrial adjustment measures comprise assistance under the Sector Firms Program, to viable TCFT firms, and assistance under the Business and Industrial Development Program to firms in other industrial sectors located in designated special areas or willing to locate in these areas.

In 1982-1983, some 13,000 TCFT workers received assistance through CEIC programs at an estimated cost of nearly $12.5 million.

Energy, major projects and economic planning and coordination

Throughout 1982-83, the Commission continued to assist project sponsors and government departments in the development of human resource planning, and mechanisms to ensure that such planning is integrated into overall government economic development plans and initiatives. Specific initiatives or achievements included:

- negotiation of employment plans with a significant number of energy firms engaged in offshore exploration and onshore resource development;
- participation on a senior federal/territorial committee considering the policy, economic, social, and resource impacts of hydrocarbon development in the Arctic and northern regions;
- presentations and submissions to the Special Committee of the Senate on the Northern Pipeline and the Beaufort Sea Environment Assessment Review Panel;
- negotiation of an Economic Development Agreement with the Government of the Northwest Territories; and
- initiation of cooperative industry-government efforts to improve and accelerate the training of Canadians in key marine and offshore drilling occupations.

In concert with the Northern Pipeline

Agency, the Commission has continued to work with the Foothills Pipe Lines group of companies and the pipeline contractors, to help meet their worker requirements for the construction of the so-called "pre-build" sections of the pipeline in southern British Columbia, Alberta, and Saskatchewan. Special efforts were made to accommodate Native workers on the project. In addition, the Commission is assisting supply firms with their hiring needs, in order that Canadians might receive the fullest benefit from any procurement of goods and services for the project.

Federal-Provincial Agricultural Employment Development Agreements

The agreements promote consultation and co-operation in policy and program development and provide for the cost-sharing of agricultural employment activities.

During 1982-83, some $1,371,000 in federal funds were committed for the cost-sharing of projects such as improving housing for seasonal farm workers, the daily transportation of harvest workers, labour market research, and advertising. Federal-Provincial Agricultural Employment Development Agreements have been signed with all provinces, except Alberta and Newfoundland.

Canada Farm Labour Pools

To facilitate the co-operation of the Commission with all sectors, Canada Farm Labour Pools (CFLPs) operate as employment offices in farming communities, and work closely with Canada Employment Centres to help provide an adequate supply of farm workers. There are now 65 CFLPs covering all major farming areas of the country. In 1982-83, some 173,900 job vacancies were filled by CFLPs. In addition, Canada Employment Centres placed 16,057 agricultural workers and were responsible for the movement of workers to the agricultural areas. Funding for the CFLP program was $5.1 million for the fiscal year.

Local Agricultural Manpower Boards (LAMBs) act in an advisory capacity to the pools and establish guidelines for wage rates, working conditions, and accommodation for workers hired through the pools.

Seasonal agricultural workers programs

These programs provide for the organized movement of foreign workers to meet the temporary needs of employers for specific periods. The foreign workers fill seasonal agricultural jobs when Canadian workers are not available.

In 1982, the Caribbean countries supplied 4,819 workers and Mexico 691. Most were employed on farms and in canneries in Ontario, while a small number went to the provinces of Alberta, Manitoba, and Quebec.

Employment development

Local Employment Assistance Program

During the past fiscal year, the Local Employment Assistance Program (LEAP) continued to meet its objective of creating long-term job opportunities for people who are unable, owing to employment-related disadvantages, to secure and maintain an adequate position in the labour market. LEAP did so through its training (Preparation) projects, which offer basic life/job skills to disadvantaged clients and through its enterprise development (Retention) projects, which set up small businesses in which employment-disadvantaged workers are employed.

In 1982-83, LEAP expenditures totalled $57.0 million for 555 projects (see Table 8). Of this total $20.5 million was spent on youth, $23.4 million on Natives, $27.4 million on women, and $6.2 million on disabled people (participants can be included in more than one group).

Canada Community Development Projects

Introduced in the summer of 1980, Canada Community Development Projects (CCDP) were a major employment development in-

itiative designed to create opportunities in areas of high unemployment through direct job creation (see Tables 9-12).

For 1982-83, a significant realignment of the program was introduced. Two major strategies, referred to as the General Stream and the Developmental Stream, were developed. The General Stream is temporary in nature, with the flexibility to focus on areas, groups or sectors experiencing temporary employment downturns. The Developmental Stream is a more permanent element: it allows the program to mesh more effectively with developmental planning and budgeting cycles of local organizations and other federal and provincial government programs with similar objectives. In addition, a Special Response Feature reacts to major dislocations resulting from a natural disaster or the unexpected shutdown of a major employer in a small community where existing jobs have been lost, by providing interim alternative employment until more appropriate long-term opportunities are developed.

Special Employment Measures, introduced in an earlier round of the program to facilitate the employment of women, youth, Natives, and physically disabled people, are being maintained, as are provisions for specific types of activities that support national and regional priorities.

Canada Community Development Projects, Round III, involve activities to provide employment in the following specific areas of priority, established through consultation with other federal departments and provincial governments:

- energy conservation;
- aquaculture and fisheries infrastructure;
- tourism development;
- community development and restoration;
- environmental conservation and reclamation;
- feasibility studies on potential for commercial development of local resources;
- Native employment;
- non-profit housing and rehabilitation.

A total of $246.3 million was made available to contribute to labour, overhead, and material costs of approved projects, which will operate between the fall of 1982 and March 1984.

A total of 14,676 applications were received for a requested $809.4 million. Round III of the program is projected to create employment for 45,300 participants.

Canada Community Services Projects

Canada Community Services Projects (CCSP) is a national program supporting job creation in the voluntary and community social service sector. Under CCSP, organizations may apply for funding for up to three years. Projects lasting longer than one year are subject to a diminishing funding formula that reduces the level of federal contribution in the second and third years to approximately 66 and 33 per cent respectively of the first-year level. The diminishing formula, coupled with a three-year capacity for funding, represents a structured approach to creating long-term employment. Through partnership between the federal government and major social institutions, such employment has good prospects for becoming permanent. The program provides "seed" money to projects, allowing them time to develop other resources and become self-sustaining.

When CCSP was launched in August 1980, the demand for program funds exceeded available program dollars. This trend continued into the second year of its operation. Approximately $10.0 million for fiscal year 1982-83 was expended, representing 672 projects and 1,784 participants (see Table 13). Through the introduction of special employment measures, several target groups were substantially represented: 78 per cent women, 40 per cent youth, 11 per cent Native people, and 11 per cent people with physical/mental disabilities (in some cases a participant falls into more than one target group).

Local Economic Development Assistance

The Local Economic Development Assistance Program (LEDA) was introduced on a pilot basis in the fall of 1980. Designed to play a direct and active role in stimulating private sector employment, LEDA encourages local enterprise development in slow-growth communities. It funds the planning and operation of community-based corporations. These provide technical support and limited financial assistance to proposed or existing local businesses that will create continuing jobs in the community.

There are two stages in the program: a planning and an operational stage. In the first, up to $50,000 is provided to a lead organization such as a Board of Trade, Chamber of Commerce, or economic development association, to establish a LEDA Corporation and plan its investment activities. When a formal application for operational stage funding is approved, the LEDA Corporation is eligible to receive up to $250,000 a year to administer and implement its plan.

For the pilot program of LEDA, 93 submissions were received (see Table 14). Because of financial constraints, only 14 proposals were approved and funded for the planning stage. All 14 have now progressed to the operational stage.

In 1982-83 the LEDA Corporation created over 600 private sector jobs. In addition, $5,763,367 in outside funds were levered in by LEDA investments of $1,563,477. LEDA is jointly administered by the Commission and the Department of Regional Economic Expansion. The program budget for 1982-83 was $2.7 million.

New Technology Employment Program

The New Technology Employment Program (NTEP) was launched in September, 1980. This experimental program was designed to create jobs for highly educated graduates in scientific and technical fields who are unable to find employment in their disciplines. The program assists small-scale organizations through wage subsidies for new jobs in research and development and its application in a number of priority areas. NTEP supports activities involving technological innovations in manufacturing and product and process development. Small-scale energy conservation programs and alternate energy technologies also come within its purview.

A federal contribution of up to 75 per cent of wages for each eligible employee may be paid to a maximum contribution of $290 per week for a maximum of 12 months. The maximum for each employer is $150,000.

The program has had its largest impact with small, private sector firms. These have accounted for 70.1 per cent of the total number of agreements with employers.

For 1982-83 program statistics, see Table 15.

Summer Canada Student Employment Program

The Summer Canada Student Employment Program, announced January 22, 1981, replaced the Summer Youth Employment Program. It was designed to support projects proposed by established organizations, local governments, and federal departments and agencies.

Its objective was to provide seasonal employment for students during the summer months by creating jobs which were in addition to those currently in place. The Summer Canada Student Employment Program for 1982 created approximately 41,000 jobs through funding of $96.6 million (see Tables 16-18). It did so through the following elements:

The Public Service Employment Component created about 2,840 summer internships in federal departments and agencies. These are jobs of a technical or specialist nature relating to the students' studies. In 1982, emphasis was placed on developmental internships of up to three summers' duration with provision for a variety of progressively more challenging work assignments.

In an effort to expand the principles of the Public Service Employment Component to the private sector, some $2 million of Summer Canada funds were used for new Special In-

itiatives. Under these initiatives, an estimated 810 summer internships were established, on an experimental basis, within non-profit organizations in the private sector. These internships were similar to those under the Public Service Employment Component in that they provided summer jobs that gave students experience that was closely related to their future career aspirations.

In the second Summer Canada component, the Community Projects Stream, jobs for some 31,460 students were created in community-approved projects generated by established organizations throughout the country. The program paid a contribution toward wages equal to the provincial minimum wage and a contribution toward other project costs of up to $35 per work week.

Maximum federal support for any project was $50,000. Each project employed at least three local students for six to 18 weeks in useful and productive work of benefit to the student and the community.

Funds for the Community Projects Stream were distributed to federal constituencies on the basis of student unemployment data. Projects were approved following consultation at the community level with Members of Parliament and, where Members wished to establish them, Local Advisory Boards.

The third Summer Canada component, the Federal Projects Stream, supported student job creation projects sponsored through federal departments and agencies. Funds were allocated on a provincial/territorial basis according to student unemployment data. This stream provided jobs for an estimated 5,870 students in 1982.

The 1982 summer employment initiatives for students had a budget of $121 million. Of this amount, the Cadet and Reserve Training Programs operated by the Department of National Defence received $10 million, the RCMP Special Constables Supernumerary program operated by the Solicitor General Canada received $600,000, Canada Employment Centres for Students received $13.8 million, and the Summer Canada Student Employment Program received $96.6 million.

The Department of National Defence Programs provided 12,446 jobs and the RCMP Program, 136 jobs.

Unemployment Insurance/ Job Creation Program

The UI/Job Creation Program provides for unemployment insurance recipients to work voluntarily on projects which create assets of value to the community. This program is conducted under the provisions of Section 38 of the Unemployment Insurance Act. The objectives are to utilize income maintenance expenditures under the UI Program to create opportunities for productive activity that would not otherwise be available to laid-off workers, and to help them maintain their skills.

There are three key elements: the Commission will increase the claimant's benefits to a maximum of $240 a week (the sponsor may or may not add to this); the Commission will continue to pay the benefits directly to the claimant; a claimant's eligibility may be extended for up to six weeks to a maximum of 58 weeks.

The federal government has approved an allocation of $220 million for the program in calendar years 1982 and 1983, comprised of $170 million in UI funds and $50 million from the Consolidated Revenue Fund by way of program support funds provided from the economic envelope to the Departments of the Environment, Fisheries and Oceans, and Agriculture.

Employment incentives

Program for the Employment-Disadvantaged (PED)

This major initiative in the field of wage subsidies in the private sector was launched in May 1981. PED encourages private sector employers to hire and maintain, in continuing employment, disabled persons and other unemployed people experiencing serious difficulties in securing and keeping employment because of a social,

cultural or similar barrier. The program provides a wage subsidy, beginning at 85 per cent of gross wages, and decreasing progressively to 50 per cent and 25 per cent, for a total subsidy period of 65 weeks for disabled workers and 39 weeks for other employment-disadvantaged persons. In addition, up to $10,000 may be reimbursed to employers hiring disabled persons under PED, for costs incurred in restructuring the workplace or purchasing special equipment necessary for employment of the disabled workers.

In 1982-83, 4,891 disabled and 16,766 other seriously employment-disadvantaged persons — a total of 21,657 — benefited from the program (see Tables 19 and 20). Of these, 36.2 per cent were women, 3.2 per cent were Native people, and 49.4 per cent were youths under 25.

The program also seeks the support and expertise of community groups in securing private sector employment opportunities for eligible workers, and in providing pre- and post-employment services to participating employers and workers. Forty-two agreements were signed with such groups. The total program expenditure for 1982-83 was $34.9 million.

Portable Wage Subsidy

The Portable Wage Subsidy Program (PWS) is part of a number of labour adjustment programs introduced by the government in March 1981. It is designed to help displaced workers 45 years old or more, who have been laid off under specified conditions, to find alternative employment. The subsidy is provided at the rate of $2.00 per hour per participant, to a maximum of 40 hours per week for a period of up to 12 months.

Eligible participants are given PWS vouchers indicating their eligibility for the subsidy; they present these to a prospective employer. If the participant is hired, the Commission enters into an agreement with the employer for the payment of the subsidy.

For the fiscal year 1982-83, 1,721 vouchers were issued with a potential value of $3.1 million. During the year a total of 613 workers found employment by means of the vouchers.

New Employment Expansion and Development Program

The New Employment Expansion and Development (NEED) Program was first announced by Finance Minister Marc Lalonde on October 28, 1982. The program was allocated $500 million to be distributed on a regional basis, for an operational period of January 1983 to June 1984. With an original target of 60,000 jobs for those hardest hit during the economic downturn, NEED negotiated an additional $153.35 million from provincial/territorial governments. As a result, up to 80,000 new jobs for UI exhaustees, social assistance recipients, and destitute persons will be created and the initial target of 60,000 jobs will be greatly exceeded.

Agreements were signed with the Yukon Territory and all provinces, establishing jointly funded and administered programs which reflect regional economic priorities and strategies. In most regions, the establishment of such priorities is the responsibility of a regional NEED Advisory Board, which has an equal number of federally and provincially designated members. The direct involvement of the provinces in job creation programs is a significant feature of the NEED Program. In addition to increasing the financial allocation and therefore the number of jobs created, it has provided a means whereby the program reflects the employment needs of the different regions of the country.

Significant variations have resulted in the regions, although all programs (the Canada/Ontario Employment Development Program, the Canada/Saskatchewan Job Creation Program, the Canada/Newfoundland NEED Program, etc.) are based on the terms and conditions of the federal NEED Program. In Quebec, difficulties in instituting the joint program led to the cancellation of the agreement on March 25, 1983. The NEED Program in Quebec is now solely funded and administered by the federal government.

In addition to the joint program, in each region there is an allocation of federal dollars for funding projects submitted by federal departments and agencies. This allocation, and any other federal monies allocated to the region but not specifically identified as part of the joint program funds, are administered by the federal government.

By the end of 1982-83, the program had committed $189.3 million federally and $71.1 million provincially, and created 34,368 jobs. Total project costs for the same period were $352.7 million, indicating a total sponsor contribution of $91.6 million or 26 per cent of total project costs.

Such a significant sponsor contribution can in large part be attributed to a new sponsor base eligible under NEED — private sector firms.

Eligible activities for private sector sponsors are limited to preproduction and to activities directed to maintaining, developing, and improving productive capacity. The activities may not normally generate revenue directly. Response from the private sector to the NEED Program was tentative at first, but this changed enough that, by the end of the fiscal year, more than 2,400 applications or 24 per cent of total proposals received were from the private sector. Involvement by this sector has proven extremely cost-efficient: the cost per job in federal funds for all sponsor bases averaged $5,510, but for private sector sponsored jobs the cost averaged $3,904, a reduction of more than 30 per cent. By March 31, 1983, the private sector was contributing over 53 per cent of total project costs and providing a significant number of incremental employment opportunities beyond the termination of project funding.

Initial union concern about the NEED Program, especially in the areas of allowable wage contributions and recall rights, has been addressed. NEED officials met with various leaders of organized labour in the early phases of the program to ensure an understanding of both the intent and design of NEED. The program requires that project activities occurring in a unionized setting must be the subject of full consultation with the appropriate union representatives to ensure that concerns are addressed prior to approval. Existing recall rights, where they affect eligible NEED participants, must be respected. The program perspective is that public contributions toward wages are considered a contribution only, and that wage contributions from sponsors are both desirable and in many cases expected.

By March 31, 1983, the NEED Program had approved 43 per cent of its target of 80,000 jobs, with a commitment of less than 40 per cent of its total federal/provincial allocation.

Unemployment Insurance

During 1982, Unemployment Insurance, as the major element in the provision of income support to unemployed workers, played an essential role in Canada's economy. A total of $8.58 billion was paid to 3.9 million claimants in 1982, an increase in claimants of more than 30 per cent over the 1981 figure (see Table 21 and Appendices 1 and 2).

The increased workload that resulted, following the significant increases already experienced in 1981-82, affected all aspects of Unemployment Insurance administration. The reintroduction of work sharing in 1982, to assist employers to avert layoffs and enable workers to share the available work, placed additional strain on the organization and its staff. In spite of the workload the system continued to operate effectively, and in most cases, Commission staff processed claims for benefit and issued payments to claimants without a serious delay.

Improved control over claims processing

To cope with the increased workload, the Commission introduced new processes designed to ensure acceptable service to the public. By measuring and reporting on the speed with which claims were processed and payment authorized, and by setting limits on the backlog of claims, the Commission was able to reduce delays in claims processing. By the end of 1982, claimants were required to wait an average of 24 calendar days.

Record of Employment

The Record of Employment (ROE) is a report form completed by employers when a worker leaves their employ. It is the key document for establishing claimants' eligibility for unemployment insurance benefits.

An awareness program, introduced in 1981-82 and aimed at both employers and Commission staff, resulted in a reduction in overpayments which was reflected in the 1982 Auditor General's report.

To enhance the effectiveness of the Record of Employment, a task force, with government and private sector participation, undertook a review. Concurrently, Revenue Canada Taxation and the Commission launched a national survey of employers' payroll records to determine the reasons for incorrect information on ROE forms.

Comprehensive tracking system

In 1982, the Commission developed a Comprehensive Tracking System to determine the extent of errors in the claims and payment systems and the effectiveness of control measures. It was instituted to identify and resolve problems resulting in over- and under-payments. The system was designed to meet the needs of the Auditor General, the Comptroller General and the Treasury Board for accountability of the Commission concerning its control over error.

Regulatory changes

Monies paid on separation

On August 9, 1982, the Commission approved changes to the Unemployment Insurance Regulations that affect money payable on or after a lay-off or separation from employment. Effective September 5, 1982, payments such as wages in lieu of notice and vacation pay, bonuses (excluding production bonuses), and gratuities were no longer considered earnings for purposes of insurability and benefits. The new regulations are expected to eliminate many of the ambiguities and inconsistencies involved in deciding precisely what constitutes insurable earnings for unemployment insurance purposes.

Improving control of expenditures

The Report on Hirings (ROH) program assists the Commission in detecting and deterring the incorrect payment of benefits caused by claimants failing to accurately report their work and earnings while on claim. It has three components: the Manual Report on Hirings program (MROH), the Automated Report on Hirings program (AROH), and the Automated Earnings Reporting System (AERS).

In 1982 these were refined and further developed, to achieve better cost effectiveness and to increase employer participation in all three components.

During 1983 participation by employers in all ROH components is expected to increase due to the high level of acceptance of the program. Changes to the AERS made it one of the most cost-effective control programs for 1982. Its accuracy was improved to the point of returning $6.47 of revenue for every $1.00 of cost, and employer participation was up 27 per cent over 1981. Refinements to the MROH and AROH initiatives improved their cost effectiveness to the point of returning $7.48 for every $1.00 of cost. Employer participation in MROH and AROH showed an increase of 32 per cent over 1981.

More than 70,000 employers have been participating in the Report on Hirings program. By the end of the calendar year, 177,740 investigations were completed, resulting in the discovery of 52,226 overpayments. The ROH program returned more than $12,077,454 in overpayments, fines and penalties.

The Social Insurance Number

The Commission issued 509,750 new Social Insurance Numbers (SINs) during 1982. A total of 187,024 existing records were amended and 171,185 replacement card requests were processed.

Premium reduction

Under this program employers with qualified wage loss insurance plans are entitled to reduced unemployment insurance premiums, but must share this reduction with the employees covered by the plan. The number of employers receiving a premium reduction for 1982 increased to 30,300 from 28,900 in 1981. As a result, employers received $259 million in premium reductions in 1982, up from $239 million in 1981.

Although the number of employers registered with the premium reduction program is small, they represent more than 57 per cent of the Canadian work force. In 1982, audits of participating employers were introduced to detect and prevent abuse of the unemployment insurance fund through the premium reduction program.

Immigration

Recruitment and selection

In consultation with the provinces, the Commission recruits, selects, and admits immigrants, foreign students, and temporary foreign workers to Canada (see Tables 22-27).

Immigration levels

Section 7 of the Immigration Act specifies that the Minister report annually to Parliament on the number of immigrants to be admitted during any given time period, and the demographic considerations taken into account in determining that number. The fifth such report, tabled on November 1, 1982 and covering 1983, 1984, and 1985, indicated that the economic downturn, and particularly current employment difficulties, would result in reductions in the previously announced immigration levels for 1983 and 1984. The 1983 range was reduced from 134,000-144,000 to 105,000-110,000, and the 1984 range was reduced from 130,000-145,000 to 115,000-125,000. The range for 1985 was set at 120,000-135,000 for planning purposes. The 1984 and 1985 ranges are subject to review and, if necessary, adjustment.

Immigration components

The immigration levels report also announced that government-assisted refugee intake in 1983 would be 10,000, with a contingency reserve of 2,000. The restriction on selected worker intake which came into effect on May 1, 1982, would result in a reduced 1983 intake for this component from the previously announced range of 20,000-25,000 to 8,000-10,000. Entrepreneurs, self-employed persons, retirees, and certain persons granted landing on compassionate and humanitarian grounds would number 11,000 in 1983.

Annual Refugee Plan

Canada is the fourth largest contributor to the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), and makes significant donations to international refugee relief organizations such as the International Red Cross. Canada is a member of the executive committee of the UNHCR, and seeks diplomatic solutions to refugee-producing problems. Canada's borders are open to controlled refugee resettlement, as outlined in an Annual Refugee Plan. The Plan, which forms a chapter of the Annual Report to Parliament on Immigration Levels, is determined by the federal government after consultation with the UNHCR, provincial governments, and Canadian refugee aid and advocacy organizations, particularly church groups. Refugee intake can be planned only one year in advance owing to the volatile nature of the international refugee situation.

Statistics for 1982 indicate that the Annual Refugee Plan for the acceptance of 12,000 government-assisted refugees was 94 per cent fulfilled. Although the allocations for Latin America and Africa were not fully met, programs in these areas are now gaining wider recognition and momentum, and Canada is continuing its efforts to identify persons with special needs in these regions, where there are large refugee populations.

Refugees who are resettled in Canada may be assisted by the federal government or sponsored by private groups or families. In 1982, more than 4,000 persons came to Canada through private sponsorships, and more than 5,000 were granted permanent residence under special humanitarian programs for family members from Lebanon, Poland, and El Salvador. In addition, some refugees are landed without government assistance or private sponsorship, since they appear to have the ability to become self-supporting on arrival. In all, Canada's refugee and humanitarian programs benefitted about 22,000 persons in 1982.

Government-assisted refugee allocations in 1983, as announced in the immigration levels report, will comprise 3,000 from Indochina, 3,000 from Eastern Europe, 2,000 from Latin

America and the Caribbean, 1,000 from Africa, 800 from the Middle East, 200 from other world areas, and an unallocated contingency reserve of 2,000.

Consultations

The Immigration Act requires that the Minister consult with provincial governments before the federal government determines future levels of immigration. Territorial governments were also consulted in 1982. In addition, some 100 non-governmental organizations, including employer, employee, academic, and environmental groups, were canvassed. Refugee consultations involved the United Nations High Commissioner for Refugees, provincial governments, and Canadian refugee aid and advocacy organizations, particularly church groups. Special consultations were begun to seek ways of further improving the provisions for refugee sponsorship. Special consultations on immigration settlement and adaptation were also launched.

Persecuted minorities

On November 5, 1982, a new Designated Class Regulation came into effect. It covers political prisoners and oppressed persons who are still in their countries of citizenship, are citizens of a country listed in the Schedule to the Regulation, are seeking resettlement in Canada, and

a) as a direct result of acts that in Canada would be considered a legitimate expression of free thought or a legitimate exercise of civil rights pertaining to dissent or to trade union activity, have been (i) detained or imprisoned for a period exceeding 72 hours with or without charge, or (ii) subjected to some other recurring form of penal control, or
b) by reason of well-founded fear of persecution for reasons of race, religion, nationality, political opinion or membership in a particular social group, are unable to avail themselves of the protection of their country of citizenship. Countries listed in the Schedule are Argentina, Chile, Poland, and Uruguay.

Polish refugees and visitors

Growing unrest in Poland in 1981 prompted the Canadian government to introduce measures to help Poles in Canada as well as those in Poland and in refugee camp in western Europe. Polish visitors in Canada were given the choice of seeking permanent residence or of extending their visits temporarily. Canadians with relatives in Poland were given an opportunity to submit guarantees of assistance to facilitate admission of these family members as immigrants under relaxed selection criteria.

Salvadoran refugees

Salvadorans in the United States who were in danger of being deported to El Salvador, where their lives could have been in peril, were made eligible in 1982 for the Canadian Program for Salvadorans. Under operational procedures established at that time, urgent cases could be referred to Canadian posts by voluntary groups. Guidelines for Salvadoran refugees in need of resettlement were broadened following a mission to Central America, Mexico, and the U.S.A. by a special team of Ministerial advisors headed by Dennis Dawson, M.P.

Selected worker restriction

Because of employment difficulties associated with the economic downturn, the admission of selected workers from abroad was restricted, effective May 1, 1982. The restrictions, from which entrepreneurs and self-employed persons are exempt, applies to all immigrants who are subject to labour market criteria in the immigration selection ("point") system except those with pre-arranged employment. Applications from potential immigrant workers who had already been interviewed abroad and provisionally accepted were processed, but these applicants were

advised about current economic conditions in Canada and were assured that their immigrant visas would be honoured — should they choose to delay their departures — for up to one year after the date on which the visas became valid.

Business immigration

The benefits of business immigration are significant, particularly during a time when the injection of new capital and the creation of jobs for Canadians will help to foster economic recovery. The recruitment and selection of entrepreneurs and self-employed persons with funds to invest in Canadian businesses and industries have been receiving increased emphasis through special consultations with provincial governments and selected non-governmental organizations. It is expected that additional measures to streamline the processing of applications from business persons will soon be implemented.

Figures indicate that 436 entrepreneurs and 1,602 self-employed workers were landed in Canada in 1982. Together they accounted for three per cent of the total of 66,870 principal applicants who were landed, but on the basis of financial figures gathered at posts abroad and applied to actual landings, these 2,038 business immigrants would have brought $646.6 million to Canada. This figure represents 32.4 per cent of the estimated total of $1,993.5 million brought by all immigrants.

The Immigration Regulations specify that entrepreneurs must — among other requirements — establish or purchase enterprises which will result in the hiring of more than five Canadian residents, and that self-employed persons will be responsible for hiring at least one Canadian resident. These are minimum figures that understate the case. During the first two months of 1983, 29 applications from entrepreneurs received positive final dispositions. These entrepreneurs were planning to create 315 jobs and to bring $42,396,000. Based on these average job creation prospects, the 436 entrepreneurs who were landed in 1982 would have created 4,796 jobs.

Family Class sponsorship eligibility

The eligibility of dependants for sponsorship as immigrants under the family class is now based on a more flexible age limit. Since September 1, 1982, dependants have been eligible to receive visas until their 23rd birthdays, although they must still be under 21 when they apply for visas and when their relatives in Canada agree to sign an undertaking of support.

The reason for the change is that some potential immigrants turned 21 between the time their applications were received and the time when processing was completed, and were thus rendered ineligible. The new regulations will mean less paperwork and should shorten processing times for such cases by about three months, thereby ensuring that families will have their applications processed without undue delay or inconvenience.

Foreign entertainers

Following the introduction in May 1982 of further measures to protect career opportunities for Canadian artists and entertainers, the Commission initiated extensive consultations with various sectors of the performing arts to strengthen Employment and Immigration's "Canadians first" policy. Formal consultative committees were established with groups representing areas such as symphony orchestras, film, and television, and discussions are now under way to establish committees in other sectors of the performing arts. These committees have enabled the Commission, entertainment unions, and professional associations to examine broader issues and policies concerning the entry of job both foreign entertainers and technicians and administrators associated with the industry.

Settlement

Throughout the year, the Commission continued to assist recently arrived immigrants and

refugees to adapt to the economic, social, and cultural life of Canada. Settlement assistance was provided through a variety of programs delivered by Commission offices across Canada, in co-operation with other federal departments, other levels of government, and the private sector.

Transportation loans

Under the Transportation Loans Program 7,967 loans totalling $11,498,533 were issued to immigrants and refugees to pay the cost of their medical examinations and transportation to Canada. Although loans to refugees were interest-free, the interest rate for other immigrants was 15 per cent from January 1 to December 31, 1982, and 9 7/8 per cent from January 1 to December 31, 1983. Loan recoveries totalled $9,054,838 for the year.

Adjustment assistance

Financial assistance was provided to indigent newcomers for the basic needs of life (food, clothing, shelter) and household needs (furniture, appliances, etc.) under the Adjustment Assistance Program. This fund also paid the transportation costs of handicapped refugees to Canada. Preliminary figures for 1982-83 indicate total expenditures under this program to be $25,815,761.

Owing to the large number of indigent refugee status claimants, an exception to the Adjustment Assistance Program terms and conditions was approved, permitting the Commission to allocate funds to selected voluntary organizations that provided financial assistance to these claimants. In 1982-83, $100,000 was made available to organizations in Quebec, Ontario, and British Columbia.

Immigrant settlement and adaptation

Under the Immigrant Settlement and Adaptation Program (ISAP), 132 voluntary organizations across Canada entered into contracts with the Commission, and preliminary figures for 1982-83 indicate a total cost of $2,884,975 to provide settlement services to immigrants. Direct services included reception, information, interpretation, orientation, and counselling.

Special needs refugees

Over the course of the year, 111 special needs refugees were admitted to Canada and provided with settlement assistance: 7 under the Handicapped Refugee Program, 50 under the Tubercular Refugee Program, 28 under the Joint Assistance Program, and 26 under the Unaccompanied Minors Program. In addition, two federal-provincial agreements concluded with the provinces of Manitoba and Newfoundland will provide for the admission and settlement of special needs refugees.

Federal role

The report of the CEIC-Secretary of State Task Force which was completed in December 1981 provided the basis for a series of discussion papers on the federal role in the settlement and integration of immigrants.

The discussion papers, which set forth a number of broad policy guidelines, were distributed to provincial governments and non-governmental organizations, and consultations with both groups were initiated.

Enforcement

The Commission's enforcement role includes carrying out the necessary control measures that apply to visitors, students, temporary workers, immigrants, and returning residents. An important objective of the enforcement program is to prevent immigrants or visitors from gaining entry to or staying in Canada, should their presence here endanger the public health or welfare of Canadians or threaten national

security. Activities to support this objective include identification, apprehension, arrest, bonding, detention, prosecution, appeal, and litigation procedures.

Enforcement activity at ports of entry during the 1982-83 fiscal year included 2 million examinations of persons seeking admission, and more than 16,000 reports on persons suspected of being members of inadmissible classes. During the same period nearly 75,000 investigations at inland offices resulted in 20,610 persons being reported or arrested, for possible removal from Canada. The majority of these cases, more than 13,000, were visitors who had overstayed their authorized entry, worked without authorization, or otherwise ran afoul of the Immigration Act.

In the area of litigation in the Federal and Supreme Courts, it is interesting to note that during the first nine months of the fiscal year, 480 applications were made to the Federal Court of Canada; of these, 247 were resolved — 14 were allowed, 165 dismissed, and 68 withdrawn. The balance are outstanding. The Supreme Court of Canada received 52 appeals: 13 were dismissed, 4 were withdrawn, and 35 were outstanding. None were allowed. This Commission made four appeals to the Federal Court: two were dismissed and one allowed.

Commission officials represent the Minister in the vast majority of cases which are heard by the Immigration Appeal Board (IAB). Between April and December of 1982, the IAB received 735 new refugee redetermination applications. Of these, 597 were dismissed, 49 withdrawn, and 35 allowed. In the IAB's judgement, more than 87 per cent of the applicants were not bona fide refugees. The IAB also received a total of 736 appeals of which 399 were against sponsorship refusals made by officers of this Commission, 330 were against removal orders made by adjudicators, and 7 appeals were made by the Minister against favourable decisions of adjudicators.

Adjudication

Adjudicators in 16 centres across Canada presided at Immigration inquiries involving persons who were alleged to be in breach of the **Immigration Act and Regulations**. Adjudicators determine whether an individual may be allowed to enter or stay in Canada or whether they must leave.

In 1982-83, adjudicators concluded 8,078 inquiries, resulting in the issuance of 5,197 deportation orders, departure notices and exclusion orders. Of the remaining inquiries, the persons concerned were either allowed to enter or remain in Canada, or their inquiries were terminated for a variety of reasons.

In addition, there were 7,493 inquiries in progress on March 31, 1983. Of these, 6,788 were inquiries adjourned pending determination of claims to refugee status. The backlog in the refugee determination process has had a detrimental effect on the efficiency of the immigration inquiry system.

Adjudicators held 5,734 detention reviews to determine why individuals were being held in immigration detention. The continued high number of reviews is partially a result of long-term detentions and the fact that a review must be held at least once a week. Long-term detentions occurred with respect to a small proportion of inquiry subjects who claimed refugee status. Refugee claims were made in 3,646 inquiries. There were, as well, a few individuals who refused to reveal their identity in order to frustrate deportation.

During the fiscal year, 136 cases appealed to the Federal Court were decided: the court dismissed 85, allowed 40 to withdraw, and allowed 11.

Operational procedures and case review

Ministerial correspondence

It has been a long-standing practice for people to write to the Minister directly, or through a third party such as legal counsel and Members

of Parliament, to request status reports on cases in process or reviews of unfavourable case decisions. In 1982 more than 5,000 such representations were considered and answered by the Minister. This usually involved obtaining reports from posts overseas and offices in Canada and review of the cases by Commission officials. By April 1983, turnaround times for replies to ministerial correspondence had improved considerably and the backlog was diminished. These improvements were the result of staff increases and better procedures for handling correspondence. The greater use of computers and a more efficient organization are among measures being considered to improve the case review function.

Special case review

A review committee acting as a senior administrative body was established several years ago by the Minister, to provide for a final Headquarters review of cases with unusual circumstances. In 1982 the committee handled 2,538 cases: 244 or 9.6 per cent were approved, 2,119 or 83.5 per cent were refused, and 175 or 6.9 per cent were deferred or directed elsewhere.

Landings in Canada

Section 9(1) of the Immigration Act requires that every immigrant apply for and obtain a visa before appearing at a port of entry. The law does allow applications for landing in Canada under certain conditions, and the section under which almost all persons are so landed is A115(2). This section allows the landing, by Order in Council, of persons for reasons of public policy or for compassionate or humanitarian considerations. Another group that can be landed in Canada includes persons who have been on a Minister's Permit for five years.

Under A115(2), officers may identify cases for the Minister to recommend to the Governor in Council when the proper and strict application of other sections of the Act or Regulations would be against the national interest of Canada or would constitute, for humanitarian and compassionate reasons, an undue degree of hardship. Examples of such situations include:

- the existence of family dependents such as spouses, children, and aged parents;
- unusually difficult circumstances in the country of origin (special programs exist for El Salvador, Poland and Lebanon);
- long-term or de facto residence in Canada;
- reasons of public policy or national interest such as persons affecting the economic, cultural, social or scientific aspects of life in Canada.

An Order in Council is obtained for the admission to Canada of persons to whom it is desired to extend favourable consideration, but who are unable to comply with all requirements of the Immigration Act and Regulations. As an Order in Council creates, in effect, an exception to the law, it requires considerable time to process. First it must be established that the person concerned meets both the criteria for exception and other immigration requirements such as a medical examination and background check. Finally, six to eight months are needed for the administrative process of obtaining visa/immigration exemption regulations from the Governor in Council.

In 1982 there were 14,707 landings in Canada, an increase of 7.6 per cent over the 1981 figure of 13,671.

Perez decision

As a result of the Federal Court of Appeal decision dated May 25, 1982, in the case of E.A. Jiminez-Perez vs. the Minister of Employment and Immigration, any person in Canada can apply for permanent residence, together with a request to the Governor in Council pursuant to section 115(2) of the Immigrant Act, for exemption from the requirement that he/she apply and obtain an immigrant visa abroad. The court

ruled that immigration officers have a duty to process all requests, which must be presented to the Governor in Council to enable that body to determine whether special relief should be granted. Prior to this decision, only requests resulting in favourable recommendations were forwarded to the Governor in Council. The decision is being appealed to the Supreme Court of Canada.

This Court-imposed requirement has serious implications for all aspects of the administration of the Immigration program at both ports of entry and inland offices. By April 1983, about 1,000 applications had been received across Canada, and procedures were established to ensure the quickest turnaround time possible consistent with full compliance to the court decision.

Foreign operations

Latin America

As the civil war in El Salvador continued to uproot thousands of people, thousands sought sanctuary in other countries, and many applied to enter Canada as refugees. During the past year the Department of External Affairs reallocated resources to the region, to ensure that such applications are processed quickly. As well, the additional resources have enabled officers to make more frequent visits to areas of refugee concentration in Central America. The special measures for Salvadorans announced in 1981 are still in effect. These measures, along with the increased refugee flow direct from the region, resulted in 2,187 Salvadorans coming to Canada or having their status in Canada legitimized until the end of 1982.

Elsewhere in Latin America, special programs for Uruguay, Argentina, and Chile continued, and representations were made to these governments on behalf of individuals wishing to immigrate to Canada.

Eastern Europe

Reunification programs for families from Eastern Europe were still the subject of close cooperation between the Canada Employment and Immigration Commission and the Department of External Affairs during the year under review.

The Department of External Affairs continued to implement the overseas component of the special measures announced in October 1981 whereby: 1) Polish visitors with close relatives in Canada providing settlement assistance were permitted to stay for permanent residence; 2) Polish visitors not meeting landing requirements were permitted to extend their visitor status; and 3) Canadians with relatives in Poland were encouraged to sponsor immigration applications for these relatives under relaxed selection criteria. Furthermore, Polish political prisoners and detainees are being processed in Warsaw under the Designated Class Regulations for Political Prisoners and Oppressed Persons, which took effect late in 1982. Under these new provisions, 51 persons were processed and landed in 1982, and 300 are expected to be selected in 1983.

Between October 1981 and April 1983, Canada's Embassy in Warsaw issued 3,853 visitor visas and 2,577 promises of immigrant visas, of which 1,719 were collected at the Embassy. The remaining 858 persons appeared unable to secure emigration authorization from the Polish authorities.

Further processing of East Europeans, especially Polish nationals, took place in Western Europe. As in 1981, a special task force spent one month in Vienna helping to process more than 5,000 applications submitted by Polish nationals.

Socialist Republic of Vietnam

Since the unification of Vietnam in 1976, Canadians with relatives in Vietnam have made ever-increasing demands on their behalf for immigration to Canada. At the end of 1982/83, there

were almost 19,000 family reunification applications received, representing over 41,000 persons seeking immigration to Canada.

Following four years of negotiations, an understanding was reached with the Government of Vietnam to permit the entry of Canadian officials to process applicants for the family reunification program. Initial progress was intermittent and success modest as Vietnam regularized its exit and control procedures and set its political objectives. Recently the program has been more successful. However, Vietnam still maintains strict control over the departure of its citizens through its domestic exit permit requirement. During 1980/81, 599 people arrived in Canada under the family reunification program. In 1981/82, 1,662 persons arrived in Canada, and in 1982/83 approximately 2,000 persons were reunited in Canada with their relatives.

In view of the delicate viability of the family reunification program, the decision was made to exempt it from the economic criteria affecting immigration to Canada in 1982/83.

Middle East

As the hostilities spread in Lebanon, the Minister announced the Lebanese Special Measures. These provided for assessment under relaxed immigration selection criteria for relatives of Canadian citizens and landed immigrants normally resident in Lebanon who were directly affected or displaced by the conflict. The new measures also enabled Lebanese visitors who could not return to Lebanon because of the war to apply for permanent residence while in Canada.

Foreign Service integration

The Foreign Service Liaison Unit was established to provide a single responsibility centre within the Commission for dealing with the Immigration Affairs Branch of the Department of External Affairs. The Unit worked on resolving issues between Immigration and the Department of External Affairs outstanding since the Foreign Service integration as well as on continuing non-routine matters of concern to both. Its duties also included identifying, developing, and administering the necessary interdepartmental liaison mechanisms to ensure a mutually supportive arrangement for effective delivery of the Commission's program abroad.

Refugee Status Advisory Committee

At the beginning of May 1982, the Refugee Status Advisory Committee was restructured and made more independent from the Commission in that the chairman would report directly to the Minister and members would be given full-time appointments without other duties while serving on the committee. Later in the year the Committee moved into premises physically separate from the Commission.

During the past year, the Refugee Status Advisory Committee has expanded to keep pace with the volume of refugee claims. A number of changes were also introduced to improve and speed up the determination process. In this regard, a notable innovation was preparation for a pilot project on oral hearings to take effect in May 1983 in Toronto and Montreal. Results should indicate ways in which the determination process can be strengthened.

Support services

Strategic Policy and Planning

Strategic Policy and Planning is responsible for the research and policy analyses needed to ensure that labour market, income-related, and immigration policies and programs are developed and implemented in an effective manner consistent with national economic and social goals.

During 1982-83, the Department undertook a variety of research studies and policy analyses in the area of human resource development. Emphasis continued on the dynamics of the labour market and the effectiveness of extant programs to meet the needs of the Canadian economy.

Activities related to labour markets included:

- reports on labour market developments and economic conditions;
- policy and program responses to meet high unemployment levels associated with the cyclical downturn;
- an analysis of labour market adjustment problems of disadvantaged groups, including youth and women; and
- the identification of skill shortages.

Immigration-related activities included the examination of:

- approaches to adjusting immigration levels to reflect labour market imbalances;
- the relevance to Canada of proposed changes in U.S. immigration laws;
- recent trends in the hiring of foreign academics in Canada;
- the adjustment of Indochinese refugees; and
- the source and characteristics of immigrant workers entering Canada.

Concerning unemployment insurance, several important projects were undertaken to determine the work and financial situation of individuals no longer receiving benefits. These studies provided the basis for new job creation programs. Policy on benefits paid to self-employed fishermen and maternity benefits was examined with a view to increasing the program's equity.

In cooperation with Finance and Administration and the Senior Executive Committee, the Commission/Department's internal system of corporate planning was reviewed and the Planning and Accountability Process finalized. This planning process serves to meet the requirements of both internal management and central agencies.

In May 1982, work began on the Canadian Occupational Projection System (COPS), a new labour market intelligence system with the objective of providing insights on future demand and supply for occupations in Canada, by year and by province. Milestones were established for the development and implementation of COPS during a Federal/Provincial Technical Conference held in June 1982. Federal, provincial, and regional analysts also jointly established a priority list for a sector studies program, and a study of the hospital sector was initiated.

The first of a series of annual National Occupational Outlook Conferences was organized and held in Ottawa in January 1983. Participants from the federal and provincial governments, business, labour, academia, and special groups were invited to comment on COPS, and were provided with a forum for the discussion of prevailing conditions and upcoming trends in the labour market. At the conference the Minister also announced the creation of a private sector consultative group for input to the system.

In support of the Skill Development Leave Task Force, substantive consultations with provincial and federal deputy ministers, and industry and labour, were held, and a number of background papers submitted to the task force. The Skill Development Leave Task Force report will be used as a tool for extensive major sector consultations on an action plan for the recurrent education and training of working Canadians.

Evaluations were carried out during the year in accordance with a five-year evaluation plan, and the results were incorporated into the development and modification of a number of Commission policy initiatives.

The Strategic Policy and Planning group also actively participated in the work of the OECD Manpower and Social Affairs Committee.

Finance and Administration

To strengthen its ability for long-term planning and evaluation, and to provide for the Government New Policy and Expenditure Management Systems, the Commission introduced major revisions to its Corporate Planning Process during 1982-83.

The main features of the new Planning and Accountability Process, to be implemented in 1983-84, are:

- a clearer definition of how the planning environment is linked to the submission of the Strategic Overview and Multi-Year Operational Plan;
- increased emphasis on the identification of priorities and a better perspective on the process leading up to the issuance of the Chairman's Planning Guidelines;
- inclusion of a Managerial Contract;
- the participation of functional and program heads in the Chairman's Planning Guidelines and Managerial Contract process;
- implementation of a mechanism to ensure that priorities and other goals are the focal point of operational planning; and
- implementation of a mechanism to compare the operation with the plan and to link these with the results to be achieved.

The Executive Director, Finance and Administration, and the Assistant Deputy Minister, Strategic Policy and Planning, assumed joint responsibility for coordination of the Process.

The Commission/Department developed and submitted its first Annual Expenditure Plan, Part III of the Estimates, for 1983-84. It will give Members of Parliament and the public a comprehensive and detailed exposé of the Commission/Department's objectives, priorities, planned expenditures and results expected.

A need for more timely, concise information on the Organizational Profile is being met by the development of electronic media that allow simultaneous access by national and regional executive heads. This Management Information System was successfully tested as a pilot project, with full implementation planned for the end of 1983.

As a result of the Cabinet decision to give every Canadian citizen toll-free access to information on government programs, a policy was developed by Telecommunications Management for national implementation within the Commission. The regions began to institute the service as public telephone directories advertising it were published. In addition, the Subject File Classification System was reviewed and updated, using data in the inventory of all CEIC paper record holdings at headquarters and regional offices.

Two objectives of the CEIC Signage Improvement Program (part of the Federal Identity Program) were to identify project sites and facilities offering service to the public. During the year more than 10,000 project site signs were installed nationally, and building signs were placed at 757 Commission facilities.

During the year a Computerized Moveable Assets Inventory System was developed to meet central agency and Commission/Department requirements. This national automated system, which will be used to control the more than 100 million dollars of capital assets of the Commission/Department, has the advantages of a photo display catalogue, one basic input document, a flexible reporting package, and control features.

Personnel

The primary responsibility of the Personnel Division is to assist the Commission and Department in acquiring and maintaining a competent work force. Its services include hiring, training, counselling, payment of employees, advice on labour relations, bilingualism, and programs for women, Native people and handicapped persons. Human resources planning and data management also form part of their mandate.

With introduction of the Public Sector Compensation Restraint Program, the labour-management consultation process was again highlighted. In addition, the consultation mechanism was broadened during the year, with establishment of Joint Health and Safety Sub-Committees. An internal redress mechanism for complaints of personal harassment by employees was developed and implemented. This was accompanied by training for managers and supervisors in the area of sexual harassment, to supplement their regular labour relations training.

The design and development of an Intermediate Management Training Program and a Supervisory Orientation Program were completed in 1982-83. Successful pilot courses were carried out in both programs, with full implementation scheduled for 1983-84.

Human resources planning launched comprehensive reviews of employee development programs to improve their effectiveness. Counselling services were extended to all regions, and a series of booklets, *Spotlight on Jobs*, was written for employees.

During the year, strategies to accommodate employees affected by integration and decentralization were developed. In addition, efforts continued to be directed towards improving the quality and effectiveness of the staffing process. A Staffing Inventory of Partially Assessed Candidates was implemented on a pilot basis in the Nova Scotia Region, and the use of more reliable selection techniques, such as tests, appraisal information and reference checks, was encouraged. Priority was also given to the development and delivery of training modules to help managers and supervisors acquire a better understanding of the staffing process.

An increased representation of women, Native people, and physically disabled persons was achieved over the past year. After comprehensive work force and employment systems impact analyses, a policy and an action plan with numerical goals and special measures were formulated and given full support by the union. Among the completed measures is a pilot day care centre for employees at Head Office.

Among initiatives in 1982 was the establishment of a personnel unit dedicated to promoting the effective utilization of the Commission/Department's senior human resources.

In the area of official languages, a new three-year plan was developed. It expanded the bilingual "service centre" concept introduced very successfully in Toronto, and saw the signing of contracts between the Deputy Minister/Chairman and his regional executives, to clearly establish regional official languages commitments.

In the area of personnel data management, work was begun to develop an administrative support system which will operate in an online environment and drive the administrative operations within the various personnel functions. The new system, referred to as the Regional Personnel Services Systems, is expected to result in substantial savings and improvements. Another project, revision of the Employment and Immigration Information System (particularly the process involved with leave administration) has reduced maintenance costs and substantially improved reporting to employees and the accuracy of management information. The procedures and systems of two other information systems — Official Languages and Personnel Management — were also revised during 1982-83.

Public Affairs

The Public Affairs Branch is responsible for carrying out the promotion, information, media relations, publishing and advertising activities of the Commission/Department. These responsibilities are carried out by a Branch at national headquarters and Public Affairs units at each of the Commission's ten regional offices across Canada.

During 1982-83, the Branch undertook a major information program to advise Canadians of the provisions of the new National Training Program. This involved new publications, advertising and media relations. Advertising campaigns were also mounted to promote and solicit project proposals for job creation pro-

grams, and to promote summer employment for students.

The Branch continued its ongoing program of producing informational materials which explain employment programs and services, various aspects of unemployment insurance and immigration; participating in national exhibitions and regional fairs with displays and exhibits; and direct mail to employers and workers.

Initial planning was undertaken to increase the organizational effectiveness of the Public Affairs Branch. This program will result in a realignment of existing human resources. Staff participation is an integral part of the approach being utilized in the planning and implementation of the program.

Systems and Procedures

The primary role of Systems and Procedures is to bring the benefits of automated support to the delivery of the Commission's programs and services.

The Unemployment Insurance (UI) Pay Systems were maintained and enhanced to ensure the continued efficient processing of record-level workloads. The UI Systems were also amended to automate the processing of Work Sharing and UI Job Creation claims. The UI pay process was technologically updated by the introduction of Optical Character Recognition and sophisticated programmable mail insertion equipment.

A new system was developed to support the requirements of the New Employment Expansion and Development (NEED) Program.

Planning for implementation in 1983-84 of the Unemployment Insurance Online System was continued for Quebec, Ontario, the Prairies, and Victoria, British Columbia. The system continues to function well in the Atlantic Region. Plans were also completed for implementation in 1983-84 of the Metropolitan Order Processing System in Quebec City, Southern Ontario, the Prairie Regions, and Victoria, British Columbia.

Preliminary design was started on the CEIC National Communications Network, to take advantage of new technology, and the Regional Personnel Services System project was initiated. When implemented, this system will provide operational support to the personnel and finance functional areas in an online environment, and interface with central agency systems.

A feasibility study for Phase III of the Immigration Field Operations Support System was completed, and will provide for online data entry and document creation.

Development of the National Employment Services System (NESS) — an online system to support the employment operations in Canada Employment Centres — was started. When complete, the system will link data bases for worker and employer clients, and programs and services.

Executive Secretariat

The Executive Secretariat is essentially a service organization whose principal functions are to facilitate and support the work of the Commission's senior management and to coordinate a range of corporate-wide activities. The mandate of the Executive Secretariat encompasses Executive Management Services, Intergovernmental Affairs and External Liaison, Access to Information, Privacy and Human Rights, Quality of Service, Security Planning and Coordination, Actuarial Services, and Legal Services.

Executive Management Services provided support to the four-person Commission and the other corporate decision-making bodies established to deal with major policy and program matters. In 1982-83, the Ministerial Correspondence System was totally redesigned and reprogrammed to meet growing requirements. Based on recommendations of the RCMP Security Evaluation and Inspection Team, major efforts were made to improve the security, reliability, and efficiency of the computer system.

Intergovernmental Affairs and External Liaison continued to coordinate and strengthen Employment and Immigration Canada's dealings with other departments, governments, and special groups. This year's highlights included three major international events: the Organization for Economic Co-operation and Development (OECD) Conference, the Commonwealth Ministers' Conference, and the International Labour Organization (ILO) Conference.

On the domestic side, the directorate organized and coordinated briefing materials for a Ministerial conference in January, from which a formal joint federal/provincial consultation mechanism was developed. The Deputy Minister/Chairman's meeting with provincial Deputy Ministers in February also required significant involvement and coordination by the directorate. By year end, the directorate was engaged, in its usual lead role, in planning for a second meeting of Deputy Ministers scheduled for May, and another series of international exchanges involving the Minister and the Deputy Minister/Chairman (the Commonwealth Ministers' Conference, the OECD Conference, the Copenhagen Group meeting, and a series of meetings with officials in Germany, France, and Great Britain).

Activities of the Emergency Planning Division continued to be preparatory in nature, especially where they concerned the role of the National Emergency Agency for Manpower assigned to the Minister through Emergency Planning Order P.C. 1981-1305. In this connection a submission to the Cabinet Committee on Government Operations is to be prepared to identify, within a planning framework, new resources for implementation purposes. Emergency Planning Guidelines (Peacetime) were issued to all field offices in September 1982. Commission offices have, therefore, not only prepared emergency plans for assistance to their community in times of a local peacetime emergency but, in some instances, Employment and Immigration personnel are members of local and regional emergency planning groups.

Collectively, Access to Information, Privacy and Human Rights, and Quality of Service impact on Employment and Immigration Canada's programs and services and affect the public's welfare and well-being. Cabinet's priority for improving access by Canadians to the government and the quality of service it delivers continued to strengthen. With the support of the Task Force on Service to the Public (DSS), the Quality of Service group implemented several major initiatives, now incorporated with Employment and Immigration Canada's operations, to facilitate the public's access to its programs and services. These initiatives involved Teleserv, Service Environment, Clearing House, Telidon, Service-to-the-Public centres, and the Index to Federal Programs and Services. Moreover, two major pilot initiatives were tested in the Manitoba region: Qualiserv (integrated participative management process) and the Canada Public Help Centre (advocacy and advisory assistance to clients with special needs). Plans now call for extending these initiatives to the other regions.

With Royal Assent given to Bill C-43 in July 1982, preparations were made for implementation of the Access to Information Act and the new Privacy Act, in anticipation of their proclamation. An Access Register and Privacy Index were prepared and submitted, an organization was designed, and the training and orientation of Commission staff were begun. An operational mode was adopted, policies were formulated, and control mechanisms were established, to ensure — at proclamation — fluid but uniform application of the law within Employment and Immigration Canada. These and other administrative mechanisms have placed the Commission in full readiness for proclamation of the Acts.

The provisions of the Canadian Human Rights Act were administered within Employment and Immigration Canada, with consulting services provided to management and employees on these provisions as they affect the fair treatment of employees and clients. The services provided were both preventive and corrective. Preventive services included providing advice, guidance, and training through workshops and training modules to employees and managers, concerning employer/employee relations, staff relations, operating policies, programs, and ser-

vices to the public. Corrective services were also provided by monitoring compliance with the Act, through Operational Audit Processes, by coordinating the investigation of complaints, by identifying discriminatory practices directed against individuals, and by recommending and developing corrective actions.

The security function continued to evolve with the creation of the Security Planning and Coordination Directorate. In addition, the function of Departmental Security Officer was transferred to this directorate, to clearly establish its corporate role. To achieve greater communication and coordination in security matters, the Security Coordination Committee was reconstituted with a mandate to review and make recommendations to the Deputy Minister/Chairman on corporate security matters. The Directorate's responsibilities include representing the Commission on interdepartmental committees, security liaison, developing and implementing a security awareness program for employees (including a new security manual), plus policy analysis and advice on security matters. The Directorate also continues to administer a special control program for the receipt, storage, and distribution of sensitive security information.

Internal Audit

An independent Internal Audit Group reporting directly to the Chairman/Vice-Chairman provides a comprehensive audit coverage of the Commission's operations. The long-range plan of cyclical audits of selected national programs and systems, and examinations of Canada Employment Centres and Canada Immigration Centres, continued in 1982-83.

The Commission Audit Committee held meetings, attended by representatives of both the Auditor General and the Comptroller General, to make recommendations on audit policy, review audit results, and advise on the need for any follow-up action.

Statistics

Appendix 1

Financial operations of the Unemployment Insurance Program

Pursuant to Section 2(1)(z) of the Unemployment Insurance Act, 1971, financial operations are recorded on a calendar year basis.

Benefit payments

Unemployment insurance benefits paid totalled $8,575 million in 1982. This is $3,747 million higher than the $4,828 million paid out in 1981. After adjusting for benefit overpayments, cancelled warrants, and benefit repayments, the net benefits in 1982 amounted to $8,455 million. The reasons for the increase in benefits paid may be summarized as follows.

Number of claims
There were 3,919,000 claims received in 1982 — 972,000 more than the 2,947,000 claims received in 1981.

Average weekly benefit
In 1982 the average weekly benefit was $144.60, a 10.8 per cent increase over the 1981 average of $130.45. Since benefit rates are related to claimants' earnings, increases in wages and salaries resulted in higher benefits. Increasing the maximum weekly benefit to $210 in 1982 from $189 in 1981 is another reason for the increase.

Special benefits
Special benefits including sickness, maternity and age 65 increased to $509 million in 1982 from $455 million in 1981. However, the largest increase was in the maternity category, which increased to $316 million in 1982 from $273 million in 1981.

Fishing benefits
Fishing benefits paid amounted to $111.9 million in 1982, an increase of $19.5 million over the $92.4 million paid in 1981. Higher benefits and more fishing claims explain this large increase.

Training benefits
Training benefits in 1982 amounted to $202 million, an increase of $37 million over the 1981 figure of $165 million. This increase was mainly due to higher average weekly benefits and the increased number of UI claimant trainees enrolled — from 79,500 in 1981 to 86,300 in 1982.

Work Sharing benefits
Work Sharing benefits paid in 1982 amounted to $83.2 million. No Work Sharing benefits were paid in 1981. In 1982, 165,000 claimants participated in Work Sharing, and their average weekly benefit was $46.84.

Job creation benefits
Job creation benefits paid in 1982 amounted to $23.7 million. As with work sharing, there was no job creation benefit in 1981. In 1982, a total of 14,000 claimants worked on UI/job creation projects, and their average weekly benefit was $237.64.

Investigation and control

During 1982, 864,130 investigations were completed. From these, 247,385 disqualifications and disentitlements were imposed and 217,228 overpayments totalling $53.4 million were established. A total of 68,789 administrative penalties were imposed under the authority of Section 47 of the Unemployment Insurance Act. The value of these penalties was $6.6 million. During the year 5,326 prosecutions were started and fines of $2.2 million were imposed by the courts.

Premium revenue

Under Part IV of the Unemployment Insurance Act, the Department of National Revenue, Taxation collects unemployment insurance premiums from employees and employers for the Commission. Premium revenue transferred to the Commission in any year is an estimate of the premiums which will be collected that year, and this amount is finalized when income tax returns are processed the following year. The employee and employer premiums transferred

from the Department of National Revenue, Taxation in 1982 amounted to $4,793 million — $77 million higher than the transfers of $4,716 million in 1981. The increase in premium transfers resulted from a number of factors.

Number of contributors
The average insured population, as estimated by Statistics Canada, increased to 10,648,000 in 1982 from 10,617,000 in 1981. However, when the increase in the average number of beneficiaries from 720,000 in 1981 to 1,138,000 in 1982 is considered, the number of contributors fell to 9,510,000 in 1982 from 9,897,000 in 1981.

Average weekly insurable earnings
Average weekly insurable earnings increased for two reasons. First, the Act requires that the maximum weekly insurable earnings be increased annually according to the Earnings Index for that year. In 1982 the maximum weekly insurable earnings were raised to $350 from $315 in 1981 (this applies to earnings above the maximum). Second, since insurable earnings are directly related to an employee's earnings, increases in wages and salaries also contributed to the increase in average weekly insurable earnings (this applies to earnings below the maximum).

Premium rates
In 1982 the premium rate for employees decreased to $1.65 per $100 of insurable earnings from $1.80 per $100 in 1981. The premium rate for employers (1.4 times the employee rate) decreased to $2.31 per $100 of employees' insurable earnings from $2.52 in 1981.

Premium reduction
Employers with qualified wage loss insurance plans are entitled to premium reductions, and they must share these with employees. The number of employer units receiving premium reductions increased to 30,300 in 1982 from 28,900 in 1981. As a result, employers received an estimated $259 million in premium reductions in 1982 — up from $239 million in 1981.

Administrative costs

Section 135 of the Unemployment Insurance Act states that the costs of administration of this Act shall be determined in the manner prescribed by the regulations. Since the actual administrative costs of the Commission/Department are calculated on a fiscal year basis, the costs for a calendar year are calculated as 9/12 of the forecasted amount for a fiscal year, plus the difference between the final amount and 9/12 of the forecasted amount for the previous fiscal year. The administrative costs calculated in accordance with this formula amounted to $777 million in 1982.

However, Section 132(2)(b) of the UI Act provides that all amounts collected by the Commission for services rendered to other government departments or agencies or to the public shall be credited to the UI Account. Approximately $5 million was recovered in 1982.

For each year the administrative costs in the UI financial statements represent the amount determined by the regulatory formula less the amounts recovered pursuant to Section 132(2)(b). Net administrative costs in 1982 amounted to $772 million.

Report to the Minister
of Employment and Immigration
on the examination of
the accounts and financial transactions of the
CANADA EMPLOYMENT AND IMMIGRATION COMMISSION
relating to the Unemployment Insurance Account
for the year ended December 31, 1982

AUDITOR'S REPORT

The Honourable John Roberts, P.C., M.P.
Minister of Employment and Immigration

I have examined the balance sheet of the Canada Employment and Immigration Commission relating to the Unemployment Insurance Account as at December 31, 1982 and the statement of revenue, expenses and deficit for the year then ended. My examination was made in accordance with generally accepted auditing standards, and accordingly included such tests and other procedures as I considered necessary in the circumstances.

In my opinion, these financial statements present fairly the financial position of the Commission relating to the Unemployment Insurance Account as at December 31, 1982 and the results of its operations for the year then ended in accordance with the accounting policies set out in Note 2 to the financial statements, applied on a basis consistent with that of the preceding year.

As explained in Note 6 to the financial statements, the Commission recognizes that unidentified overpayments and underpayments still exist. The Commission, however, continues its efforts to improve internal control.

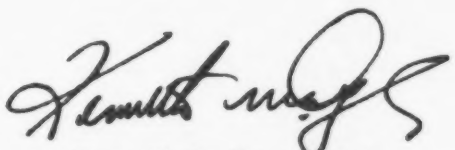

Kenneth M. Dye, F.C.A.
Auditor General of Canada

Ottawa, Ontario
September 15, 1983

CANADA EMPLOYMENT AND IMMIGRATION COMMISSION
relating to the Unemployment Insurance Account

Balance Sheet
as at December 31, 1982

ASSETS

	1982	1981
	(in thousands of dollars)	
Deposit with Receiver General for Canada	$ 114,223	$ 449,061
Due from claimants (Note 3)	118,164	57,311
Due from Canada (Note 4)	-	50,304
	$ 232,387	$ 556,676

LIABILITIES AND DEFICIT

	1982	1981
	(in thousands of dollars)	
Unredeemed warrants	$ 444,438	$ 191,898
Source deductions payable	64,804	33,506
Due to Canada (Note 4)	38,378	-
Long term advances from Canada (Note 5)	2,081,468	-
	2,629,088	225,404
Deficit/surplus	(2,396,701)	331,272
	$ 232,387	$ 556,676

Approved by the Commission:

Executive Director
Finance and Administration

Chairman

CANADA EMPLOYMENT AND IMMIGRATION COMMISSION
relating to the Unemployment Insurance Account

Statement of Revenue, Expenses and Deficit
for the year ended December 31, 1982

	1982	1981
	(in thousands of dollars)	
Revenue		
Premiums	$ 4,792,933	$ 4,716,417
Interest on deposit with Receiver General for Canada	4,566	32,139
Penalties	6,460	4,092
	4,803,959	4,752,648
Expenses		
Benefits (Note 6 and Schedule)	8,454,518	4,757,390
Administration	771,975	639,449
Doubtful accounts (Note 3)	(12,427)	4,483
Interest on advances from Canada	93,669	5,692
	9,307,735	5,407,014
Excess of expenses over revenue before Government's share of benefits	4,503,776	654,366
Government's share of benefits (Schedule)	1,775,803	991,489
Excess of expenses over revenue (revenue over expenses) for the year	2,727,973	(337,123)
Deficit (surplus) at beginning of the year	(331,272)	5,851
Deficit (surplus) at end of the year	$ 2,396,701	$ (331,272)

CANADA EMPLOYMENT AND IMMIGRATION COMMISSION
relating to the Unemployment Insurance Account

Notes to Financial Statements
December 31, 1982

1. Authority and objective

The Canada Employment and Immigration Commission, a departmental Crown corporation named in Schedule B to the Financial Administration Act, administers the Unemployment Insurance Act, 1971 as amended. The objective of the Act is to provide short-term financial relief and other assistance to eligible workers. The financial operations relating to this objective are reported through the Unemployment Insurance Account.

In the accounts of Canada, the Unemployment Insurance Account was established by Section 131 of the Act. All amounts received under the Act are deposited in the Consolidated Revenue Fund and credited to this account. Benefits and the cost of administration of the Act are paid out of the Consolidated Revenue Fund and charged to this account.

2. Accounting policies

(a) Premiums

Under Part IV of the Act, the Minister of National Revenue is responsible for collecting premiums from employers and employees. These premiums are recorded based on the estimate for the current year and include adjustments between actual and estimated premiums of prior years.

(b) Interest

Interest on the balance of the account with Receiver General for Canada and interest on advances from Canada are recorded on an accrual basis.

(c) Penalties

Penalties, levied pursuant to Section 47 of the Act, are recorded on an accrual basis.

(d) Benefits

Benefits represent warrants issued during the year less benefit overpayments identified by the Commission during the year and benefit repayments received and receivable under Section 142 of the Act.

(e) Administration

The costs of administration of the Act are determined by Regulation and are charged to the Account by the Commission.

(f) Government's share of benefits

The Government's share of benefits is recorded on an accrual basis.

3. Due from claimants

	1982	1981
	(in thousands of dollars)	
Benefit overpayments and penalties receivable	$ 60,882	$ 54,329
Less: allowance for doubtful accounts	15,418	31,968
	45,464	22,361
Benefit repayments under Section 142 of the Act	72,700	34,950
	$ 118,164	$ 57,311

Uncollectable overpayments and penalties receivable written-off during the year under authority of Section 60(2) of the Unemployment Insurance Regulations amounted to $4.1 million (1981 - $3.3 million).

In 1982, the method for calculating the allowance for doubtful accounts was revised in order to better reflect the historical collection experience. If the previous method had been used in 1982 the allowance for doubtful accounts, excess of expenses over revenue for the year and the deficit at end of the year would have been increased by $!4.8 million.

4. Due to (from) Canada

	1982	1981
	(in thousands of dollars)	
Government's share of benefits	$ (34,333)	$ (58,909)
Premiums	18,067	(14,417)
Interest on deposit with Receiver General for Canada	1,387	(6,064)
Administration expenses	53,402	28,575
Benefit repayment receivable	(186)	-
Other	41	511
	$ 38,378	$ (50,304)

5. Long-term advances from Canada

Advances from Canada are made under section 137 of the Act, by means of promisory notes which bear annual interest compounded semi-annually at rates varying from 10.375% to 16.375%. The principal of $1,990 million and accrued interest of $91.5 million are repayable at varying maturity dates during 1984.

6. Overpayments and underpayments of benefits

The Commission is responsible for exercising the control necessary to ensure the initial and continuing eligibility of approximately 3.8 million individual claimants to whom benefits were paid in 1982, while providing prompt and efficient service to those who are entitled to receive benefits under the Act.

Because of the large number of claimants to be monitored and the requirement for prompt service, internal control procedures are selective rather than universal in application and the Commission relies mainly on the verification of claims after claimants have begun to receive benefits. It is therefore possible, and it was confirmed by previous studies, that overpayments and underpayments of benefits not previously detected by the Commission exist.

CANADA EMPLOYMENT AND IMMIGRATION COMMISSION
relating to the Unemployment Insurance Account

Schedule of Benefits
for the year ended December 31, 1982

	1982		1981	
	Total	Government's Share	Total	Government's Share
	(in thousands of dollars)			
Initial	$ 5,462,167	$ -	$ 2,996,209	$ 1,079
Extended duration of employment and national unemployment rate	629,435	-	313,888	44
Extended regional unemployment rate	1,674,593	1,674,593	907,871	907,871
Work sharing	77,245	-	-	
Maternity	311,030	-	268,578	-
Sickness	173,339	-	162,409	-
Special severance	16,944	-	16,127	-
	8,344,753	1,674,593	4,665,082	908,994
Fishing	109,765	101,210	92,308	82,495
	$ 8,454,518	$ 1,775,803	$ 4,757,390	$ 991,489

The benefits for the extended regional unemployment rate and the fishing benefits are the sole responsibility of the Government.

The Government's share of fishing benefits represents the benefits paid minus the fishing premiums which are collected for the Government of Canada.

Figure 1

National Training Program: expenditures and trainees started 1982-83

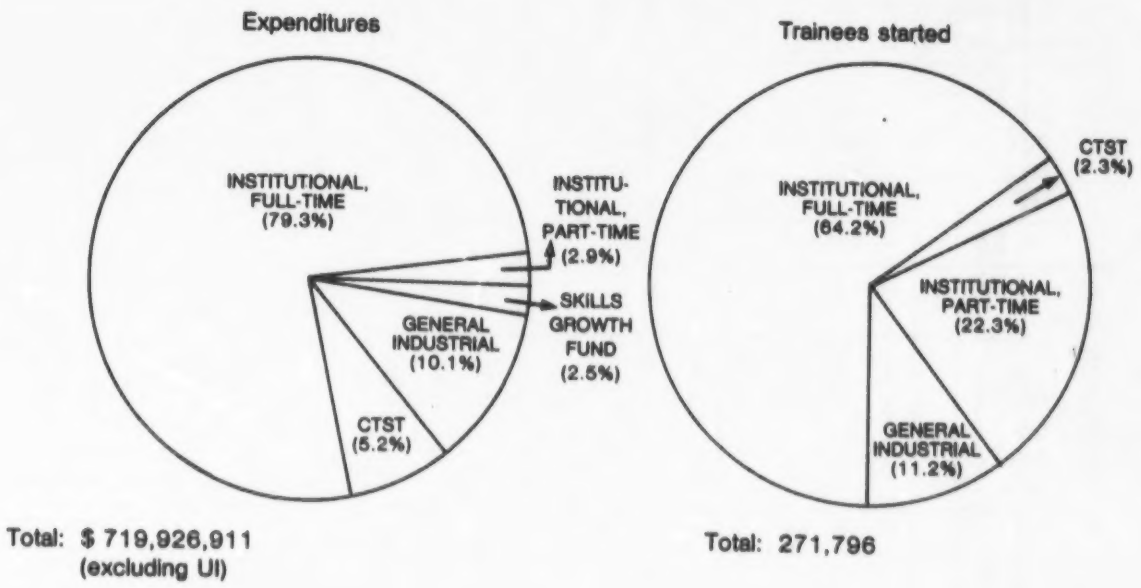

Trainees started by type of training

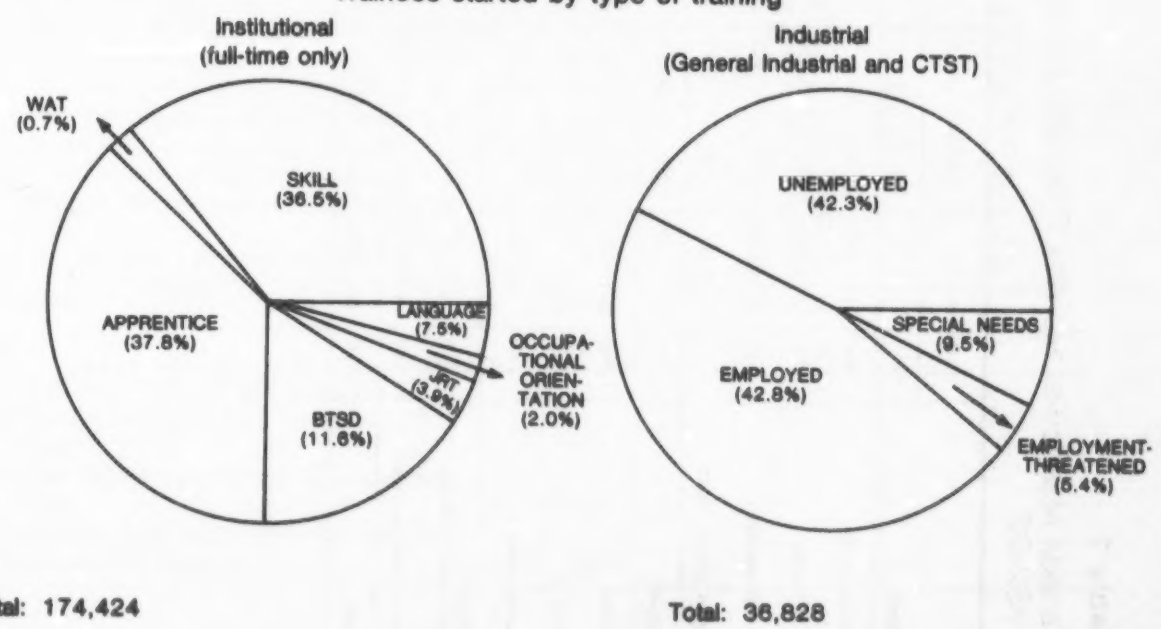

Table 1

Canada Manpower Mobility Program: activities and expenditures 1982-83

Region	Relocation		Exploratory		Special travel		Temporary employment		Student mobility		Seasonal agriculture		Contingency return		Total	
	No.	$	No.	$	No.	$	No.	$	No.	$	No.	$	No.	$	No.	$
Newfoundland	368	791,242	199	70,441	282	11,713	330	92,611	17	8,389	62	12,938	3	598	**1,261**	**987,932**
Nova Scotia	203	227,944	290	113,369	467	22,889	187	56,416	39	15,222	1,809	96,361	8	1,140	**3,003**	**533,341**
New Brunswick	241	269,550	159	57,483	153	13,780	194	48,399	5	1,671	754	66,606	–	–	**1,506**	**457,489**
Prince Edward Island	31	35,091	19	11,944	23	2,052	3	1,185	1	524	78	4,104	–	–	**155**	**54,900**
Quebec	1,145	611,485	1,507	386,238	133	5,221	885	119,385	60	23,177	6,343	703,421	4	571	**10,077**	**1,849,498**
Ontario	1,484	1,151,044	1,340	489,611	361	15,321	348	60,238	110	37,087	9,954	809,446	33	16,916	**13,630**	**2,579,663**
Manitoba	196	182,151	149	50,176	81	9,463	8	977	–	–	1,524	47,266	4	4,884	**1,962**	**294,917**
Saskatchewan	145	90,868	177	48,916	38	3,038	9	1,944	–	–	–	–	1	510	**370**	**145,276**
Alberta/ Northwest Territories	246	201,067	129	46,744	14	9,688	34	5,612	3	298	–	–	16	6,960	**442**	**270,369**
British Columbia/Yukon	1,047	670,882	570	194,609	74	13,574	45	8,814	2	1,033	9	531	4	5,038	**1,751**	**894,481**
Total	**5,106**	**4,231,324**	**4,539**	**1,469,531**	**1,626**	**106,739**	**2,043**	**395,581**	**237**	**87,401**	**20,533**	**1,740,673**	**73**	**36,617**	**34,157**	**8,067,866**

Table 2

Summary of major Commission initiatives assisting youth to employment 1982-83

Initiative	Expenditures ($000,000)	Participants	Estimated percentage of youth participation in total program
Youth-specific year-round programs			
Youth Employment Centres	1.0	100,000	100
Canada Employment Centres on Campus	3.5	129,000	100
International Young Workers	0.1	900	100
Youth Training Projects	1.4	200	100
Subtotal	**6.0**	**230,100**	
Youth-specific summer programs			
Summer hiring by Commission/ Department	0.8	300	100
Canada Employment Centres for Students	11.9	315,000	100
Native Internship	1.9	300	100
Summer Canada	86.2	41,400	100
International Student Exchange	0.1	2,900	100
Subtotal	**100.9**	**359,900**	
Youth participation in mainline Commission programs			
Canada Employment Centres	104.2	1,250,000	45
National Training Program	422.9	111,500	52
National Industrial Training Program	35.5	22,400	45
Critical Trade Skills Training	58.8	4,300	70
Canada Community Services Projects	6.1	600	48
Canada Community Development Projects	67.4	15,800	48
Local Employment Assistance Program	23.1	4,000	40
New Technology Employment Program	1.3	200	43
Program for the Employment-Disadvantaged	18.0	5,800	45
Outreach	2.5	45,000	30
Canada Manpower Mobility Program	6.0	22,400	50
Subtotal	**745.8**	**1,482,000**	
Total	**852.7**	**2,072,000**	
New initiatives, 1982-83 and 1983-84			
Canada Community Development Projects (youth)	10.0		
Program for the Employment-Disadvantaged (youth)	15.5		
Specialized Youth Units (15 units) and Outreach (28 projects)	4.0+		

Table 3

National Training Program: institutional and industrial training expenditures
1982-83

Region	Federal payments ($)							
	Institutional Training				General Industrial Training costs	Critical Trade Skills Training costs	Skills Growth Fund	**Total training costs**
	Purchases	Allowances	Unemployment Insurance	Total				
Newfoundland	18,590,719	4,952,476	7,774,014	31,317,209	1,288,980	140,905	336,394	**33,083,488**
Nova Scotia	18,138,000	5,151,655	7,648,256	30,937,911	4,662,250	658,742	1,419,543	**37,678,446**
New Brunswick	15,959,077	3,793,976	7,983,822	27,736,875	4,135,224	314,164	1,838,297	**34,024,560**
Prince Edward Island	4,430,848	840,580	1,560,838	6,832,266	654,069	104,841	928,253	**8,519,429**
Quebec	141,238,992	26,259,116	43,800,845	211,298,953	16,495,784	8,480,367	–	**236,275,104**
Ontario	140,259,231	34,364,898	69,757,318	244,381,447	21,212,612	17,557,557	11,761,675	**294,913,291**
Manitoba	21,561,838	4,194,498	10,781,762	36,538,098	5,387,793	2,942,039	439,171	**45,307,101**
Saskatchewan	16,315,057	3,835,486	5,047,090	25,197,633	3,099,592	2,957,086	–	**31,254,311**
Alberta	44,276,527	11,206,368	25,433,475	80,916,370	6,131,782	1,705,108	–	**88,753,260**
Northwest Territories	3,219,827	943,375	469,313	4,632,515	890,225	272,546	–	**5,795,286**
British Columbia	56,449,672	13,189,577	24,940,366	94,579,615	8,176,894	2,461,521	1,580,353	**106,798,383**
Yukon	1,910,497	352,990	760,307	3,023,794	329,768	128,096	–	**3,481,658**
Canada	**482,350,285**	**109,084,995**	**205,957,406**	**797,392,686**	**72,464,973**	**37,722,972**	**18,303,686**	**925,884,317**

Table 4

National Training Program: institutional and industrial training, number of trainees started 1982-83

Region	Full-time public and private institutions								Institutional part-time training	Total institutional training	General industrial Training	Critical Trade Skills Training	Grand total
	Skill training	Language training	Basic Training for Skill Development	Job Readiness Training	Work Adjustment Training	Occupational orientation training	Apprentice training	Total full-time training					
Newfoundland	5,094	51	895	310	–	342	1,105	7,797	1,498	9,295	606	25	9,926
Nova Scotia	4,381	122	1,078	587	–	162	2,416	8,746	425	9,171	1,768	105	11,044
New Brunswick	3,471	39	645	173	–	298	2,141	6,767	675	7,442	2,994	34	10,470
Prince Edward Island	670	12	161	119	80	75	185	1,302	128	1,430	490	16	1,936
Quebec	16,022	3,383	7,462	1,375	–	13	585	28,840	49,071	77,911	5,203	898	84,012
Ontario	18,586	5,371	4,336	2,479	1,012	1,971	16,730	50,485	7,161	57,646	7,473	3,729	68,848
Manitoba	3,060	479	958	150	33	173	2,574	7,427	334	7,761	2,149	421	10,331
Saskatchewan	1,537	365	1,125	335	–	198	2,686	6,244	102	6,346	1,291	308	7,945
Alberta	2,374	1,551	1,534	553	34	154	21,941	28,141	793	28,934	2,026	223	31,183
Northwest Territories	439	–	177	100	–	22	402	1,140	–	1,140	202	49	1,391
British Columbia	7,772	1,796	1,764	578	–	106	15,158	27,174	357	27,531	6,225	378	34,134
Yukon	240	–	85	17	–	–	19	361	–	361	202	11	574
Canada	63,646	13,169	20,220	6,776	1,159	3,512	65,942	174,424	60,544	234,968	30,631	6,197	271,796

Table 5

Manpower Consultative Service (MCS) Agreements 1982-83

Region	Manpower Consultative Service expenditures – Vote 15				
	Assessment and Mobility Agreements	Community Adjustment Committees	Regular ($000)	Under Community Adjustment Committees ($000)	Total ($000)
Newfoundland	4	–	96	–	96
Nova Scotia	27	1	140	50	190
New Brunswick	5	1	52	61	113
Prince Edward Island	–	–	–	–	–
Quebec	234	5	1,315	130	1,445
Ontario	100	5	1,159	75	1,234
Manitoba	1	–	25	–	25
Saskatchewan	1	–	987	–	987
Alberta/Northwest Territories	6	–	86	–	86
British Columbia	49	1	444	21	465
Canada	**427**	**13**	**4,304**	**337**	**4,641**

Note: Regular MCS expenditures and MCS expenditures under the Community Adjustment Committees are based on period fifteen reporting.

Table 6

Work Sharing
1982-83

Region	Applications approved	Number of employees on Work Sharing	Layoffs averted	Expenditures ($000)
Newfoundland	126	882	398	374,165
Nova Scotia	365	4,173	1,740	2,414,818
New Brunswick	261	3,903	1,989	2,188,897
Prince Edward Island	42	273	125	152,650
Quebec	2,569	63,885	27,348	34,756,456
Ontario	3,676	92,674	36,272	50,698,088
Manitoba	758	13,110	6,570	5,497,440
Saskatchewan	214	2,240	926	2,107,506
Alberta/Northwest Territories	1,337	14,121	6,293	6,508,204
British Columbia/Yukon	2,461	24,347	10,213	16,433,701
Canada	**11,809**	**219,608**	**91,874**	**121,131,925**

Table 7a

The Industry and Labour Adjustment Program (ILAP): program statistics for designated communities as they relate to ILAP 1982-83

Designated community	Training				Mobility, Exploratory and Relocation		Portable Wage Subsidy		Job Creation program (CEP)*		Labour adjustment benefits		Total costs/commitments (excluding Labour Canada costs) ($000,000)
	CTST		Enhanced allowances										
	Trainee starts	Costs/ commitments ($000)	Trainee starts	Costs/ commitments ($000)	Assistances	Costs/ commitments ($000)	Vouchers issued	Costs/ commitments ($000)	Jobs	Costs/ commitments ($000)	Applications approved	Labour Canada costs ($000)	
Designation as of April 1, 1981													
Port Cartier/Sept-Îles, Que.	55	451.5	90	172.7	28	19.5	296	1,231.4	326	1,544.0	28	39.3	3.4
Sydney, N.S.	69	393.0	27	22.7	1	6.5	—	—	164	732.9	4	6.7	1.2
Tracy/Sorel, Que.	4	67.4	41	64.6	9	6.4	94	391.0	197	775.7	41	60.2	1.3
Windsor, Ont.	409	1,434.4	108	180.7	13	23.8	97	403.5	194	1,597.1	41	170.4	3.8
Designation as of January 28, 1982													
Brantford, Ont.	77	427.1	51	91.9	8	17.5	15	62.4	121	620.6	—	—	1.2
Chatham, Ont.	25	79.9	105	175.8	6	16.5	57	237.1	143	777.8	8	9.3	1.3
McAdam, N.B.	—	—	24	26.3	1	2.9	12	49.9	86	524.5	—	—	0.8
Montmagny/L'Islet, Que.	9	82.2	15	28.3	—	—	230	56.8	122	600.0	67	180.7	1.7
Designation as of March 29, 1982													
Asbestos/Thetford Mines, Que.	16	131.5	173	333.6	7	2.0	160	665.6	161	1,100.7	—	—	2.2
Designation as of April 7, 1982													
Kitchener/Waterloo, Ont.	164	607.7	3	2.6	—	—	35	145.6	82	600.0	—	—	1.4
Designation as of December 22, 1982													
Port Alberni, B.C.	—	—	—	—	—	—	—	—	80	545.2	—	—	0.5
Sudbury, Ont.	—	—	—	—	—	—	23	95.7	—	—	—	—	0.1
Total	828	3,674.7	637	1,098.2	73	95.1	1,019	4,239.0	1,676	9,418.5	189	466.6	16.5

* Community Employment Program.

Table 7b

The Industry and Labour Adjustment Program (ILAP): non-ILAP labour adjustment measures for designated community areas 1982-1983

	Training (CMTP/CMTP)		Mobility, Exploratory and Relocation		Job Creation (CCDP/CCSP)		Unemployment Insurance		Manpower Consultative Service		Program for Employment-Disadvantaged		Work Sharing		Others		
Designated community	Trainee starts	Costs/ commitments ($000)	Assistances	Costs/ commitments ($000)	Jobs	Costs/ commitments ($000)	Renewal claims	Benefit payments ($000)	Workers covered	Costs/ commitments ($000)	Participants	Costs/ commitments ($000)	Participants	Costs/ commitments* ($000)	Placements	Counselling interviews	Total costs/ commitments ($000,000)
Designation as of April 1, 1981																	
Port-Cartier/ Sept Iles, Que.	984	675	264	141	632	4,371	21,436	47,924	306	10	25	93	101	Not available	1,456	5,424	69.2
Sydney, N.S.	2,313	4,667	258	199	5,593	7,664	23,663	60,200	67	432	73	215	2,422	3,336	3,474	14,284	70.8
Trois-Rivières, Que.	601	364	75	1,315	249	1,085	20,634	52,564	–	–	47	151	332	384	1,149	5,985	83.8
Windsor, Ont.	4,933	3,219	139	149	984	5,085	49,677	91,196	563	79	405	804	393	218	6,568	18,510	169.8
Designation as of January 28, 1982																	
Bradford, Ont.	1,295	1,309	95	35	75	519	36,848	73,936	2,099	109	99	191	2,531	3,019	3,726	6,583	76.1
Chatham, Ont.	843	368	216	229	51	327	19,250	35,980	2,586	107	119	245	355	431	1,936	2,060	57.2
Markham, N.B.	6	56	–	–	12	62	208	1,586	–	–	–	–	–	–	56	136	1.7
Montmagny/ L'Islet, Que.	222	806	57	12	21	491	8,527	26,111	56	15	5	20	407	806	760	1,970	59.6
Designation as of March 29, 1982																	
Asbestos/Thetford Mines, Que.	443	143	121	32	75	385	11,899	18,113	135	Not available	27	76	300	Not available	1,103	4,276	18.7
Designation as of April 7, 1982																	
Welland/ Welleiba, Ont.	1,717	1,360	80	55	62	526	69,396	120,190	2,981	152	218	646	10,015	11,180	3,476	9,443	169.8
Designation as of December 22, 1982																	
Port Alberni, B.C.	32	31	11	6	66	333	1,966	6,429	–	–	1	2	13	16	466	567	6.8
Sudbury, Ont.	557	206	77	20	194	1,472	6,464	36,272	4,031	5	174	466	197	182	2,722	4,570	49.4
Total	13,016	13,456	1,396	2,196	6,615	22,466	376,699	574,991	12,954	966	1,196	3,001	17,666	19,661	33,615	73,659	816.2
Total costs/commitments for regular and ILAP-related programs: $894.7 billion																	

* Included in UI fund.

Table 8

Local Employment Assistance Program (LEAP)
1982-83

Region	Projects	Participants	Expenditures ($000)
Newfoundland	21	217	2,061
Nova Scotia	34	403	2,397
New Brunswick	11	179	1,320
Prince Edward Island	8	146	770
Quebec	109	1,091	10,275
Ontario	71	1,046	12,036
Manitoba	77	976	8,517
Saskatchewan	56	1,001	4,867
Alberta/Northwest Territories	67	903	6,668
British Columbia/Yukon	101	1,770	8,042
Canada	**555**	**7,732**	**56,953**

Table 9

Canada Community Development Projects: Round III, jobs and participants* 1982-1983

Region	Jobs	Participants								
		Total	Women		Youth		Natives		Disabled	
			Number	Percent	Number	Percent	Number	Percent	Number	Percent
Newfoundland	4,679	4,679	971	21	1,665	36	179	4	153	3
Nova Scotia	2,781	3,281	984	30	1,149	35	247	8	99	3
New Brunswick	3,491	4,189	881	21	1,623	39	338	8	157	4
Prince Edward Island	1,226	1,409	367	26	381	27	29	2	29	2
Quebec	11,867	13,891	7,408	53	3,550	26	494	4	416	3
Ontario	5,286	6,944	2,431	35	2,400	35	1,743	25	679	10
Manitoba	1,816	2,261	435	19	470	21	1,226	54	72	3
Saskatchewan	1,380	2,153	618	29	531	25	1,511	70	154	7
Alberta	1,421	1,966	538	27	785	40	1,201	61	125	6
Northwest Territories	346	472	113	24	170	36	246	52	26	6
British Columbia	3,288	3,755	1,435	38	1,276	34	1,374	37	166	4
Yukon	167	234	–	–	15	6	176	75	–	–
Unallocated	79	99	34	34	31	31	–	–	–	–
Canada	37,827	45,333	16,215	36	14,048	31	8,784	19	2,675	6

* Statistics include the Special Response Feature.

Table 10

Canada Community Development Projects: Round III, sponsors 1982-83

Sponsor	Projects		Jobs		Work weeks		Federal contribution	
	Number	Percent	Number	Percent	Number	Percent	$000,000	Percent
Federal & provincial government agencies & corporations	–	–	–	–	–	–	–	–
Municipal government departments & agencies	842	12.30	5,353	15.85	110,736	13.69	30.4	13.8
Native groups & organizations	608	8.88	3,320	9.83	78,573	9.71	18.7	8.5
Cultural & educational groups	671	9.81	2,593	7.68	72,771	9.00	19.7	8.9
Religious groups & organizations	321	4.69	1,674	4.96	31,866	3.94	9.4	4.2
Service groups & welfare organizations	1,292	18.88	5,279	15.64	149,257	18.45	39.8	18.0
Other citizens' groups	849	12.41	4,548	13.47	112,259	13.88	31.6	14.3
Recreation & leisure organizations, youth groups	1,242	18.15	5,411	16.03	121,949	15.08	34.9	15.8
Private sector organizations	649	9.48	3,710	10.99	84,994	10.51	24.1	10.9
Other individuals & organizations	162	2.37	694	2.06	17,047	2.11	4.6	2.1
Not classified	207	3.02	1,181	3.50	29,368	3.63	7.6	3.5
Total	**6,843**	**100.00**	**33,763**	**100.00**	**808,820**	**100.00**	**220.8***	**100.00**

*This represents 90% of total program contributions.

Table 11

Canada Community Development Projects: Round III, activities 1982-83

Activity	Projects		Jobs		Work weeks		Federal contribution	
	Number	Percent	Number	Percent	Number	Percent	$000,000	Percent
Construction	3,429	60.07	20,383	60.31	411,768	60.91	118.9	53.6
Land clearing & conservation	331	4.84	2,013	5.96	41,985	5.19	11.5	5.2
Artistic & cultural	380	5.55	1,445	4.28	39,765	4.92	10.2	4.6
Educational services	380	5.55	1,843	4.87	54,922	6.79	14.2	6.5
Information services	530	7.75	1,783	5.28	58,655	7.25	15.2	6.9
Health & social services	594	8.68	2,066	6.12	80,191	9.91	18.5	8.4
Profit-making activities	74	1.08	307	0.91	9,187	1.14	2.5	1.1
Sports & recreation	480	7.01	1,768	5.24	46,828	5.79	12.5	5.7
Research & analysis	550	8.04	1,981	5.87	55,214	6.83	14.6	6.6
Other activities	98	1.43	394	1.16	10,307	1.27	2.7	1.2
Total	6,843	100.00	33,783	100.00	808,830	100.00	220.0*	100.00

*This represents 90% of total program contributions.

Table 12

Canada Community Development Projects: total program, national and regional priorities 1982-83

Priority	Projects		Jobs		Federal contribution	
	Number	Percent	Number	Percent	$	Percent
Energy conservation & alternate energy sources	418	6.10	2,003	5.93	13,262,485	6.00
Aquaculture & fisheries infrastructure	268	3.91	2,488	7.36	12,479,807	5.65
Tourism development & recreational development	1,809	26.42	8,458	25.03	55,893,718	25.30
Community restoration and development	1,550	22.65	8,137	24.08	50,344,028	22.78
Environmental conservation & reclamation	226	3.30	1,418	4.19	8,318,795	3.77
Feasibility studies on the potential for commercial development of local resources	147	2.15	616	1.82	4,624,657	2.09
Native employment	269	3.93	1,376	4.07	8,649,726	3.92
Non-profit housing and rehabilitation	288	4.21	1,739	5.15	9,197,934	4.16
Long-term economic development for the community	480	7.02	2,206	6.53	18,606,956	8.42
Activities suitable for the employment of physically disabled persons and activities which would enhance the quality of life for the physically disabled	396	5.78	1,400	4.14	11,245,994	5.09
Others	992	14.53	3,944	11.67	28,195,150	12.81
Total	**6,843**	**100.00**	**33,785**	**100.00**	**220,819,250***	**100.00**

*This represents 90% of total program contributions.

Table 13

Canada Community Services Projects (CCSP)
1982-83

Region	Number of projects	Number of jobs	Expenditures ($000)
Newfoundland	35	120	566
Nova Scotia	33	67	499
New Brunswick	34	94	526
Prince Edward Island	29	59	286
Quebec	164	430	2,818
Ontario	146	283	1,843
Manitoba	35	117	744
Saskatchewan	39	112	631
Alberta	40	80	518
Northwest Territories	14	42	250
British Columbia	94	186	1,140
Yukon	9	32	203
Canada	**672**	**1,622**	**10,024**

Table 14

Local Economic Development Assistance (LEDA) Program
1982-83

Region	No. of submissions	Approved communities
Newfoundland	4	Botwood
Nova Scotia	9	Richmond County
New Brunswick	3	Kent County
Prince Edward Island	4	West Prince County
Quebec	37	Maniwaki, Matapedia Îles-de-la-Madeleine
Ontario	15	Kirkland Lake Fort Frances
Manitoba	6	Inner City Winnipeg Brandon (Southwest Manitoba)
Saskatchewan	1	North Battleford
Alberta	0	–
Northwest Territories	0	–
British Columbia	14	Merritt (Nicola Valley)
Yukon	0	–
Canada	**93**	

Table 15

New Technology Employment Program
1982-83

Region	Agreements*	Participants*	Federal expenditures ($000)
Newfoundland	30	48	115
Nova Scotia	39	70	162
New Brunswick	17	29	72
Prince Edward Island	17	19	61
Quebec	324	531	1,444
Ontario	146	279	588
Manitoba	38	84	268
Saskatchewan	12	17	47
Alberta/Northwest Territories	37	90	319
British Columbia/Yukon	133	191	420
Canada	**793**	**1,358**	**3,496**

* Cumulative since program started in September 1980 to March 1983.

Table 16

Summer Canada 1982

Region	Applications received	Projects contracted	Jobs	Work weeks created	Federal contribution ($000)
Federal Projects Stream					
Newfoundland	60	50	303	3,805	658
Nova Scotia	43	40	317	4,033	694
New Brunswick	79	50	227	3,054	528
Prince Edward Island	18	8	42	539	100
Quebec	361	273	1,766	24,393	5,113
Ontario	328	279	1,710	22,719	4,208
Manitoba	112	73	323	3,957	768
Saskatchewan	118	66	315	3,487	769
Alberta	110	39	177	2,009	407
Northwest Territories	20	19	99	1,287	142
British Columbia	163	121	557	8,158	1,518
Yukon	10	5	28	379	73
National Capital Region	–	–	–	–	–
Canada	**1,422**	**1,023**	**5,864**	**77,820**	**14,978**
Public Service Employment Component					
Newfoundland	–	146	146	2,554	457
Nova Scotia	–	148	148	2,591	464
New Brunswick	–	157	157	2,796	500
Prince Edward Island	–	21	21	342	61
Quebec	–	476	476	8,287	1,483
Ontario	–	425	425	7,412	1,327
Manitoba	–	173	173	2,941	526
Saskatchewan	–	108	108	1,899	340
Alberta	–	98	98	1,621	290
Northwest Territories	–	36	36	563	101
British Columbia	–	305	305	5,313	951
Yukon	–	23	23	360	64
National Capital Region	–	726	726	12,734	2,279
Canada	**–**	**2,842**	**2,842**	**49,413**	**8,843**

Table 16 (concluded)

Region	Applications received	Projects contracted	Jobs	Work weeks created	Federal contribution ($000)
Community Projects Stream					
Newfoundland	801	411	2,461	18,531	3,257
Nova Scotia	731	360	1,642	17,173	2,848
New Brunswick	664	443	1,685	15,353	2,793
Prince Edward Island	150	110	347	3,513	636
Quebec	4,109	2,401	9,258	86,062	17,502
Ontario	3,578	2,008	9,103	103,230	18,382
Manitoba	643	368	1,746	19,962	3,281
Saskatchewan	471	293	1,307	12,917	2,641
Alberta	454	250	1,050	11,107	2,020
Northwest Territories	54	45	338	3,393	461
British Columbia	1,332	756	3,150	35,769	6,538
Yukon	42	36	184	1,738	302
National Capital Region	–	–	–	–	–
National Headquarters	–	–	–	–	28
Canada	**13,029**	**7,481**	**32,271**	**328,748**	**60,689**
Total Summer Canada					
Newfoundland	861	607	2,910	24,890	4,372
Nova Scotia	774	548	2,107	23,797	4,006
New Brunswick	743	650	2,069	21,203	3,821
Prince Edward Island	168	139	410	4,394	797
Quebec	4,470	3,150	11,500	118,742	24,098
Ontario	3,906	2,712	11,238	133,361	23,917
Manitoba	755	614	2,242	26,860	4,575
Saskatchewan	589	467	1,730	18,303	3,750
Alberta	564	387	1,325	14,737	2,717
Northwest Territories	74	100	473	5,243	704
British Columbia	1,495	1,182	4,012	49,240	9,007
Yukon	52	64	235	2,477	439
National Capital Region	–	726	726	12,734	2,279
National Headquarters	–	–	–	–	28
Canada	**14,451**	**11,348**	**40,977**	**455,981**	**84,510**

Table 17

Summer Canada 1982: participation of females and Natives

Component	Total number	Females		Natives	
		Number	Percent	Number	Percent
Federal Projects Stream	5,864	3,577	61.0	1,184	20.2
Public Service Employment Component	2,842	1,324	46.6	85	3.0
Community Projects Stream	32,271	19,867	61.6	2,888	9.0
Summer Canada total	**40,977**	**24,768**	**60.4**	**4,157**	**10.2**
National Defence Programs	12,870	4,375	34.0	39	0.3
RCMP Program	136	51	42.0	n/a	n/a
Grand total	**53,983**	**29,194**	**54.1**	**4,196**	**7.8**

Table 18

Summer Canada 1982: participation of physically disabled persons (in the Federal and Community Projects Streams)

Region	Number	Percent of total participants	Percent of Canada total
Newfoundland	20	1.38	5.98
Nova Scotia	2	0.20	0.60
New Brunswick	4	0.35	1.20
Prince Edward Island	6	1.74	1.80
Quebec	54	0.48	16.10
Ontario	128	1.25	38.20
Manitoba	14	0.61	4.18
Saskatchewan	18	1.29	5.38
Alberta	51	4.24	15.22
Northwest Territories	–	–	–
British Columbia	34	1.78	10.15
Yukon	4	2.19	1.20
Canada	**335**	**1.04**	**100.00**

Table 19

Program for the Employment-Disadvantaged (PED): participation and funding 1982-83

Region	Number of participants			Percentage participation			
	Disabled	Employment-Disadvantaged	Total	Women	Natives	Youth	Expenditures ($000)
Newfoundland	96	352	448	48.1	0.7	67.2	672
Nova Scotia	165	645	810	31.4	2.6	53.6	1,455
New Brunswick	101	465	566	26.5	3.2	47.7	898
Prince Edward Island	41	57	98	36.0	1.1	60.3	111
Quebec	990	5,110	6,100	35.6	0.3	49.0	10,002
Ontario	2,174	6,550	8,724	38.2	2.9	47.0	14,228
Manitoba	311	694	1,005	35.0	11.4	47.2	1,608
Saskatchewan	217	632	849	32.3	8.1	53.7	1,510
Alberta/Northwest Territories	257	640	897	29.7	5.2	41.4	1,209
British Columbia/Yukon	539	1,621	2,160	36.9	6.7	53.6	3,198
Canada	**4,891**	**16,766**	**21,657**	**36.2**	**3.2**	**49.4**	**34,891**

Table 20

Program for the Employment-Disadvantaged (PED): participation by employment disadvantage 1982-1983

Disabled			Other employment disadvantages		
	Number	Percent		Number	Percent
Amputees	229	4.7	Ex-mentally ill	285	1.7
Paraplegics	166	3.4	Chronically unemployed	4,309	25.7
Epileptics	240	4.9	Older workers	453	2.7
Deaf	675	13.8	Ex-inmates	939	5.6
Blind	152	3.1	Recovered alcoholics	386	2.3
Learning difficulties	1,609	32.9	Ex-drug users	100	0.6
Partially paralyzed	112	2.3	Attitudinal problems	922	5.5
Spinal problems	191	3.9	Women on mother's allowance	302	1.8
Serious health problems	323	6.6	Long-term welfare recipients	1,023	6.1
Others	1,194	24.4	Women returning to work force	1,442	8.6
			Visible minorities	1,643	9.8
			Others	4,962	29.6
Total	4,891	100.0	Total	16,766	100.0

Table 21

Unemployment insurance: benefits paid 1981 and 1982

Benefits paid	$000,000	
	1981	1982
By province		
Newfoundland	293.7	384.1
Nova Scotia	236.9	352.7
New Brunswick	283.9	388.0
Prince Edward Island	52.9	69.0
Quebec	1,816.6	2,899.4
Ontario	1,258.0	2,380.6
Manitoba	136.9	250.4
Saskatchewan	94.7	169.9
Alberta	170.0	495.5
British Columbia	471.4	1,162.5
Yukon	7.3	14.1
Northwest Territories	4.7	7.4
Interstate	1.1	1.7
Canada (gross)	4,828.3	8,575.4
Less: overpayments and cancelled warrants	35.4	42.9
benefit repayments	35.5	78.0
Canada (net)	**4,757.4**	**8,454.5**
By type		
Regular	4,115.8	7,646.0
Sickness	164.3	174.4
Maternity	273.1	316.0
Age 65	17.6	18.2
Fishing*	92.4	111.9
Training	165.1	202.1
Work sharing	–	83.2
Job creation	–	23.7
Canada (gross)	4,828.3	8,575.4
Less: overpayments and cancelled warrants	35.4	42.9
benefit repayments	35.5	78.0
Canada (net)	**4,757.4**	**8,454.5**

*Benefits to self-employed fishermen are provided for by special regulations made under Section 146 of the Unemployment Insurance Act. The Act also provides that the government assume the full costs for payment of these benefits.

Table 22

Intended destination of immigrants 1978-79 to 1982-83

Region	Fiscal year				
	1978-79	1979-80	1980-81	1981-82	1982-83
Newfoundland	379	571	553	446	376
Nova Scotia	957	1,466	1,519	1,469	1,080
New Brunswick	636	1,414	954	990	673
Prince Edward Island	154	297	162	145	139
Quebec	14,534	22,053	20,076	22,306	20,291
Ontario	40,953	57,684	58,079	55,834	50,258
Manitoba	3,398	5,849	7,243	5,133	4,964
Saskatchewan	1,532	3,227	3,315	2,311	2,030
Alberta	9,068	14,317	19,325	19,688	15,967
British Columbia	12,402	18,555	24,112	22,062	17,433
Yukon/Northwest Territories	156	213	215	180	156
Not stated	–	99	16	891	87
Canada	**84,169**	**125,745**	**135,569**	**131,455**	**113,184**

Table 23

Principal countries of last permanent residence of immigrants, 1981-82 and 1982-83

Country	Fiscal year		Percentage difference
	1981-82	1982-83	
Europe			
Britain	21,326	13,517	36.6 –
Portugal	3,112	1,969	36.7 –
Italy	1,905	1,335	29.9 –
France	2,126	2,356	10.8 +
Netherlands	1,952	1,536	21.3 –
German Fed. Rep.	2,560	4,370	70.7 +
U.S.S.R.	731	339	53.6 –
Poland	4,933	8,273	67.7 +
Czechoslovakia	976	797	18.3 –
Greece	1,008	835	17.2 –
Others	7,249	6,161	15.0 –
Total for Europe	**47,878**	**41,488**	**13.4 –**
Africa			
South Africa, Rep. of	1,460	875	40.1 –
Egypt	692	807	16.6 +
Tanzania	704	507	28.0 –
Kenya	352	275	21.9 –
Morocco	543	457	15.8 –
Zimbabwé	249	196	21.3 –
Others	1,101	1,201	9.1 +
Total for Africa	**5,101**	**4,318**	**15.4 –**
Asia			
Vietnam	7,383	5,293	28.3 –
Hong Kong	6,482	6,315	2.6 –
China	6,756	2,800	58.6 –
India	8,694	7,577	12.9 –
Philippines	5,740	4,932	14.1 –
Laos	758	327	56.9 –
Kampuchea	1,014	1,641	61.8 +
Israel	1,802	1,186	34.2 –
Lebanon	1,235	1,051	14.9 –
Iran	992	1,224	23.4 +
Other Asia	7,663	6,743	12.0 –
Total for Asia	**48,519**	**39,089**	**19.4 –**

Table 23 (concluded)

Country	Fiscal year		Percentage difference
	1981-82	1982-83	
Australasia			
Australia	749	500	33.2 –
New Zealand	482	299	38.0 –
Others	15	17	13.3 +
Total for Australasia	**1,246**	**816**	**34.5 –**
North & Central America			
U.S.A.	10,420	9,030	13.3 –
Mexico	478	557	16.5 +
El Salvador	375	1,258	235.5 +
Guatemala	111	188	69.4 +
Others	158	164	3.8 +
Total for North and Central America	**11,542**	**11,197**	**3.0 –**
Caribbean			
Jamaica	2,522	2,714	7.6 +
Haiti	4,519	2,967	34.3 –
Trinidad-Tobago	977	953	2.5 –
Barbados	361	288	20.2 –
Others	1,171	1,268	8.3 +
Total for Caribbean	**9,550**	**8,190**	**14.2 –**
South America			
Guyana	2,871	3,398	18.4 +
Chile	1,102	871	21.0 –
Argentina	500	600	20.0 +
Peru	442	411	7.0 –
Colombia	298	361	21.1 +
Others	1,044	876	16.1 –
Total for South America	**6,257**	**6,517**	**4.2 +**
Oceania			
Fiji	755	786	4.1 +
Mauritius	206	293	42.2 +
Others	41	64	56.1 +
Total for Oceania	**1,002**	**1,143**	**14.1 +**
Not stated	380	426	18.3 +
Grand total	**131,455**	**113,184**	**13.9 –**

Table 24

Where immigrants came from 1978-79 to 1982-83

Region	Fiscal year				
	1978-79	1979-80	1980-81	1981-82	1982-83
Europe	28,768	34,919	41,525	47,878	41,488
Africa	3,918	4,100	4,091	5,101	4,318
Asia	24,551	62,701	63,309	48,519	39,089
Australasia	1,349	1,415	1,489	1,246	816
North & Central America	10,710	9,880	11,308	11,542	11,197
Caribbean	7,589	6,241	7,177	9,550	8,190
South America	6,488	5,700	5,717	6,257	6,517
Oceania	796	723	947	1,002	1,143
Not stated	–	36	6	360	426
Total	**84,169**	**125,715**	**135,569**	**131,455**	**113,184**

Table 25

Immigration by intended occupational group
1981-82 and 1982-83

Occupational group	Fiscal year		Percentage difference
	1981-82	1982-83	
Destined for the labour force			
Entrepreneurs	301	468	55.5 +
Managerial, administrative	3,695	3,154	14.6 –
Natural sciences, engineering and mathematics	7,572	6,569	13.3 –
Social sciences and related	580	582	0.3 +
Religion	458	466	1.8 +
Teaching	1,692	1,620	4.3 –
Medicine and health	2,961	2,636	11.0 –
Artistic, literary, performing arts	1,151	976	15.2 –
Sport and recreation	123	99	19.5 –
Clerical	7,183	5,434	24.4 –
Sales	2,178	1,986	8.8 –
Service	4,320	4,200	2.8 –
Farming, horticultural and animal husbandry	2,971	1,960	34.0 –
Fishing, hunting, trapping	113	56	50.4 –
Forestry and logging	19	23	21.1 +
Mining and quarrying including gas and oil	60	81	35.0 +
Processing	1,175	916	22.0 –
Machining	2,603	1,777	31.7 –
Fabricating, assembling and repairing	6,333	5,039	20.4 –
Construction	2,171	1,957	9.9 –
Transport equipment operating	717	696	2.9 –
Material handling	364	342	6.0 –
Other crafts and equipment operating	328	270	17.7 –
Others	10,437	9,288	11.0 –
Total workers	**59,585**	**50,695**	**15.0 –**
Not destined for the labour force			
Spouse*	19,271	17,128	11.1 –
Children	16,559	11,384	31.4 –
Students	22,305	22,017	1.3 –
Dependants other than children	655	394	39.9 –
Others	13,160	11,686	11.2 –
Total non-workers	**71,950**	**62,599**	**13.0 –**
Grand total	**131,455**	**113,184**	**13.9 –**

* Fiancé(ées) included with spouse under legislation.

Table 26

Landings by class in Canada: major source areas and Canadian destination 1982-83

	Class					
	Family Class	Refugees and Designated Class	Assisted Relatives	Others	Total	Percent of total
Major source area						
Africa and Middle East	2,938	861	1,031	4,489	9,319	8.2
Asia, Australasia and Oceania	20,576	5,762	3,681	6,108	36,127	31.9
U.S.A.	4,502	20	170	4,338	9,030	8.0
Balance of Americas	11,162	1,007	1,237	3,469	16,875	14.9
Europe	7,099	8,522	2,713	9,643	27,977	24.7
Britain	4,325	56	1,003	8,133	13,517	12.0
Not stated	234	35	26	44	339	0.3
Total	**50,836**	**16,263**	**9,861**	**36,224**	**113,184**	**100.0**
Canadian destination						
Newfoundland	146	27	42	161	376	0.3
Nova Scotia	376	143	50	511	1,080	1.0
New Brunswick	268	39	18	348	673	0.6
Prince Edward Island	34	31	7	67	139	0.1
Quebec	8,205	3,034	1,370	7,682	20,291	17.9
Ontario	23,194	6,811	5,199	15,054	50,258	44.4
Manitoba	2,152	1,019	319	1,204	4,694	4.2
Saskatchewan	685	674	88	583	2,030	1.8
Alberta	6,257	2,901	1,323	5,486	15,967	14.1
British Columbia	9,397	1,559	1,427	5,050	17,433	15.4
Yukon/Northwest Territories	82	6	14	54	156	0.2
Not stated	40	19	4	24	87	—
Total	**50,836**	**16,263**	**9,861**	**36,224**	**113,184**	**100.0**

Table 27

Employment and Student Authorizations issued 1982-83

Employment Authorizations	**123,844**
Student Authorizations	**95,632**

Emploi et Immigration Canada | Employment and Immigration Canada

Rapport annuel

1982-1983

Canada

Emploi et Immigration Canada | Employment and Immigration Canada

Rapport annuel

Pour
l'année financière
1982-1983

WH-2-010

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1983

N° de cat. MP1-1983

ISBN 0-662-52709-7

Ministre
Emploi et Immigration

Minister
Employment and Immigration

A Son Excellence
le Gouverneur général du Canada

Plaise à Votre Excellence,

J'ai le plaisir de soumettre à Votre Excellence le rapport annuel des activités de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et du ministère de l'Emploi et de l'Immigration pour l'année financière 1982-1983.

Avec ma très haute considération,

John Roberts

Canada

Sous-ministre et Président
Emploi et Immigration Canada

Deputy Minister and Chairman
Employment and Immigration Canada

Monsieur John Roberts, C.P., député
Ministre de l'Emploi et l'Immigration
Ottawa

Monsieur le Ministre,

Nous avons le plaisir de vous soumettre le rapport annuel des activités de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et du ministère de l'Emploi et de l'Immigration pour l'année financière 1982-1983.

Avec notre très haute considération,

Le Président

Gaétan Lussier

Le Vice-président

John Edwards

Le Commissaire

W.E. McBride

Le Commissaire

F. Chafe

Canada

Table des matières

	Page
Avant-propos	1
Remerciements	1
Objectifs	2
Services d'emploi	2
Immigration	3
Lois et règlements appliqués par la Commission et le Ministère	3
Règlements établis conformément aux lois portant affectation de crédits	4
Organismes faisant rapport au Parlement par l'entremise du Ministre	4
Autres programmes et services autorisés dont la prestation est régie par crédit aux termes des lois portant affectation de crédits	4
Organigramme	5
Points saillants	7
Principales réalisations	11
Services d'emploi	13
Services pour les employeurs et les travailleurs	13
Extension	13
Centres d'information sur l'emploi	14
Banque nationale d'emplois	14
Mobilité	14
Recrutement de fonctionnaires	15
Centres préparatoires à l'emploi pour femmes	15
Action positive	15
Service consultatif	16
Fonction publique	16
Recherche et formation	17
Services aux clients spéciaux et aux membres des groupes cibles	17
Handicapés physiques et mentaux et personnes souffrant de troubles psychiques	17

	Page
Assistés sociaux	17
Détenus et anciens détenus	17
Clients aux besoins spéciaux	17
Emploi des femmes	17
Les jeunes et le marché du travail	18
Centres d'Emploi du Canada pour étudiants	19
Centre d'Emploi du Canada sur le campus	19
Unités spécialisées de services aux jeunes	19
Échanges internationaux	19
Autochtones	19
Amélioration des services	20
Automatisation	20
Revitalisation	20
Contrôle et évaluation	21
Auxiliaires du counselling d'emploi	21
CHOIX	21
PLACE	21
Clubs de placement	21
JOBSCAN	21
Formation des conseillers	22
Publications	22
Dynamique de la vie	22
Instruments à l'intention des étudiants	22
Classification canadienne descriptive des professions	22
Analyses de profession	22
Mobilité Canada	23
Développement du marché du travail	**25**
Formation	25
Formation professionnelle	25
Formation en établissement	26

	Page
Caisse d'accroissement des compétences professionnelles	26
Programme national de formation dans l'industrie	27
Programme des normes interprovinciales	27
Mesures spéciales de formation	28
Femmes	28
Autochtones	28
Jeunes	28
Planification et adaptation du marché du travail	29
Travailleurs étrangers	29
Planification des ressources humaines	29
Service consultatif de la main-d'oeuvre	30
Travail partagé	30
Programme d'aide à l'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre	31
Programme canadien pour un renouveau industriel	32
Énergie: projets importants et planification économique et coordination	33
Accords fédéraux-provinciaux sur le développement de l'emploi agricole	33
Services de main-d'oeuvre agricole du Canada	34
Programmes des travailleurs agricoles saisonniers	34
Développement de l'emploi	34
Programme d'aide à la création locale d'emplois	34
Projets de développement communautaire du Canada	34
Projets de services communautaires du Canada	35
Programme d'aide au développement économique local	36
Programme d'emploi pour les innovations technologiques	36
Été Canada: programme d'emploi pour étudiants	36
Assurance-chômage – Projets créateurs d'emplois	37
Stimulation de l'emploi	38
Programme à l'intention des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi	38

	Page
Programme de subvention salariale transférable	38
Programme de relance de l'aide à l'emploi	38
Assurance-chômage	41
Contrôle amélioré du traitement des demandes	41
Relevé d'emploi	41
Système global de dépistage	41
Changements apportés au Règlement	41
Sommes versées à la cessation d'emploi	41
Amélioration du contrôle des dépenses	42
Numéro d'assurance sociale	42
Réduction du taux de la cotisation	42
Immigration	43
Recrutement et sélection	43
Niveaux d'immigration	43
Composantes du mouvement d'immigration	43
Plan annuel en faveur des réfugiés	43
Consultations	44
Minorités persécutées	44
Réfugiés et visiteurs polonais	44
Réfugiés salvadoriens	44
Restriction relative aux travailleurs sélectionnés	45
Immigration des gens d'affaires	45
Admissibilité au parrainage de membres de la catégorie de la famille	45
Artistes de spectacle étrangers	46
Établissement	46
Prêts de transport	46
Aide à l'adaptation	46
Établissement et adaptation des immigrants	46
Réfugiés aux besoins spéciaux	47
Rôle du fédéral	47

	Page
Exécution de la Loi	47
Arbitrage	48
Formalités opérationnelles et études de cas	48
Correspondance du Ministre	48
Étude de cas spéciaux	48
Octroi au Canada du droit d'établissement	49
Décision dans l'affaire Perez	49
Opérations à l'étranger	50
Amérique latine	50
Europe de l'Est	50
République socialiste du Vietnam	50
Moyen-Orient	51
Intégration du Service extérieur	51
Comité consultatif du statut de réfugié	51
Services de soutien	53
Politique stratégique et Planification	53
Finances et Administration	54
Personnel	55
Affaires publiques	56
Système et Procédures	56
Secrétariat exécutif	57
Vérification interne	59
Statistiques	
Annexe 1 – Les opérations financières du Régime d'assurance-chômage	61
Annexe 2 – Le rapport du Vérificateur général du Canada sur le compte d'assurance-chômage	63
Figure 1 – Programme national de formation: dépenses et stagiaires inscrits – 1982-1983	71
Tableau 1 – Programme de mobilité de la main-d'oeuvre du Canada: activités et dépenses – 1982-1983	72

		Page
Tableau 2	– Résumé des principales mesures prises par la Commission pour aider les jeunes à trouver du travail – 1982-1983	73
Tableau 3	– Programme national de formation: dépenses au titre de la formation en établissement et dans l'industrie – 1982-1983	74
Tableau 4	– Programme national de formation: formation en établissement et dans l'industrie; nombre de stagiaires inscrrits – 1982-1983	75
Tableau 5	– Service consultatif de la main-d'oeuvre (SCM): accords conclus – 1982-1983	76
Tableau 6	– Travail partagé – 1982-1983	77
Tableau 7a	– Mesures d'adaptation de la main-d'oeuvre: mesures exécutées en vertu du Programme d'adaptation de l'insdustrie et de la main-d'oeuvre dans les collectivités désignées – 1982-1983	78
Tableau 7b	– Mesures d'adaptation de la main-d'oeuvre: mesures exécutées en vertu du programme autres que le Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre dans les collectivités désignées – 1982-1983	79
Tableau 8	– Programme d'aide à la création locale d'emplois (PACLE) – 1982-1983	80
Tableau 9	– Projets de développement communautaire du Canada: troisième série, emplois et participants – 1982-1983	81
Tableau 10	– Projets de développement communautaire du Canada, troisième série, promoteurs – 1982-1983	82
Tableau 11	– Projets de développement communautaire du Canada, troisième série, activités – 1982-1983	83
Tableau 12	– Projets de développement communautaire du Canada Priorités nationales et régionales, total – 1982-1983	84
Tableau 13	– Projets de services communautaires du Canada (PSCC) – 1982-1983	85
Tableau 14	– Programme d'aide au développement économique local (ADEL) – 1982-1983	86

	Page
Tableau 15 – Programme d'emploi pour les innovations technologiques – 1982-1983	87
Tableau 16 – Été Canada 1982	88
Tableau 17 – Été Canada 1982: participation des femmes et des autochtones	90
Tableau 18 – Été Canada 1982: participation des handicapés physiques (Volets des projets fédéraux et communautaires)	91
Tableau 19 – Programme à l'intention des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi: participation et financement – 1982-1983	92
Tableau 20 – Programme à l'intention des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi: répartition des participants selon le facteur défavorable sur le plan de l'emploi – 1982-1983	93
Tableau 21 – Assurance-chômage: prestations versées en 1981 et 1982	94
Tableau 22 – Destination prévue des immigrants – 1978-1979 à 1982-1983	95
Tableau 23 – Principaux pays de résidence permanente des immigrants immédiatement avant leur venue au Canada 1981-1982 et 1982-1983	96
Tableau 24 – Provenance des immigrants 1978-1979 à 1982-1983	98
Tableau 25 – Immigrants au Canada selon le groupe de professions envisagé 1981-1982 et 1982-1983	99
Tableau 26 – Immigrants admis au Canada selon la catégorie: principale région de provenance et destination au Canada – 1982-1983	100
Tableau 27 – Permis de travail et permis de séjour pour étudiants délivrés en 1982-1983	101

Avant-propos

Le présent rapport de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC) et du Ministère affilié expose les activités qui ont marqué l'exercice financier du 1er avril 1982 au 31 mars 1983.

Créé en vertu de la Loi de 1977 régissant l'emploi et l'immigration, Emploi et Immigration Canada comprend la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC) et un ministère restreint de l'Emploi et de l'Immigration.

La Commission est chargée de tous les programmes liés à l'emploi, à l'assurance-chômage et à l'immigration.

La Commission est dirigée par quatre personnes nommées par le gouverneur en conseil: un président, qui fait aussi office de directeur exécutif de la Commission, un vice-président et deux commissaires, dont l'un est choisi après consultation avec les organisations d'employés et l'autre après consultation avec les organisations patronales.

L'Administration centrale de la Commission se compose de sept groupes. Quatre d'entre eux s'occupent des services offerts au public, soit Immigration, Assurance, Développement du marché du travail et Services d'emploi. Les trois autres groupes sont: Personnel, Finance et Administration, Systèmes et Procédures; ils fournissent des services d'ordre professionnel, technique et administratif.

Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration est étroitement lié à la Commission. Les président et vice-président de la Commission sont aussi sous-ministre et sous-ministre associé du Ministère. Ce dernier est formé de deux groupes situés à l'Administration centrale: Politique stratégique et planification et Affaires publiques.

Remerciements

La Commission désire remercier les autorités des dix provinces et des deux territoires de la collaboration et de la compréhension dont elles ont fait preuve tout au long de l'exercice 1982-1983. Cette collaboration a été durant l'année un élément essentiel dans le cadre de toutes nos activités en ce qui touche l'utilisation des ressources humaines. Par exemple, les ententes fédérales-provinciales ont facilité le mouvement et l'établissement des immigrants et des réfugiés; en outre, les consultations entre les deux ordres de gouvernement ont permis de situer la question des ressources humaines dans l'optique de la Loi nationale sur la formation et des diverses mesures de création d'emplois.

Sans le concours de nombreux ministères et organismes fédéraux, il serait difficile pour la Commission d'assumer son mandat. La CEIC tient à remercier tous ces ministères et organismes de leur aide, et tout particulièrement le ministère des Affaires extérieures Canada, Pêches et Océans Canada, Santé et Bien-être social Canada, la Défense nationale, la Commission de la Fonction publique du Canada, Expansion économique régionale Canada, Revenu Canada, la Gendarmerie royale du Canada et Approvisionnements et Services Canada.

La Commission désire également souligner l'appui qu'elle a reçu des organisations patronales et syndicales du secteur privé dans ses efforts pour assurer le développement optimal des ressources humaines. L'apport de ces groupes lui a fourni les données nécessaires pour élaborer le nouveau projet de la Loi nationale sur la formation et a servi de base à l'évaluation des compétences professionnelles dont le Canada ne pourra se passer au cours des années 1980.

La Commission remercie particulièrement plus de 200 organismes et particuliers qui portent un intérêt spécial aux besoins de divers groupes défavorisés sur le plan de l'emploi au Canada, et qui ont présenté des documents d'information visant à améliorer le programme Extension. La Commission apprécie également les conseils donnés par près de 100 de ces groupes et particuliers au cours de réunions avec M. Blair Williams, conseiller spécial nommé par le Ministre pour mener des consultations au sujet de l'orientation à venir du programme Extension.

Au cours de l'année, plusieurs groupes nationaux, régionaux et communautaires ont participé aux consultations concernant les niveaux futurs d'immigration. A cet égard, la Commis-

sion apprécie les excellentes recommendations fournies par les employeurs, les travailleurs et les associations professionnelles ainsi que les groupes d'aide et d'appui pour les réfugiés, particulièrement les groupes religieux.

Enfin, elle souhaite exprimer ses remerciements à tous les membres de son personnel à travers le Canada pour les efforts qu'ils ont déployés pour offrir le meilleur service possible à la population, dans des conditions souvent difficiles.

Objectifs

Voici les principaux buts qu'Emploi et Immigration Canada s'efforcera d'atteindre, en collaboration avec les secteurs public et privé:

- Élaborer et mettre en oeuvre un ensemble structuré de politiques et de programmes nécessaires au bon fonctionnement du marché du travail canadien, compte tenu des objectifs économiques et sociaux du pays, afin de:
  - préparer une main-d'oeuvre qui puisse satisfaire aux besoins professionnels nationaux;
  - favoriser la croissance et l'adaptation de l'économie, tout en minimisant l'impact aux individus, aux groupes particuliers et aux régions; et
  - donner à chacun les mêmes chances de faire concurrence sur le marché du travail et d'obtenir un emploi.
- Administrer l'admission des personnes, en tenant compte des intérêts économiques, sociaux et culturels du Canada.

Les programmes et les services offerts par la Commission ont les objectifs suivants:

Services d'emploi

Favoriser la réalisation des grands objectifs socio-économiques du Canada en puisant à fond dans le potentiel des ressources humaines à sa disposition, tout en appuyant les initiatives des travailleurs pour trouver un emploi qui leur permet de combler leurs besoins économiques et, d'une manière plus générale, qui convient à leurs aspirations.

Sous-objectifs

1) Assortir les travailleurs aux employeurs et vice versa
- pour aider l'employeur à trouver la main-d'oeuvre qualifiée dont il a besoin, et le travailleur à trouver un emploi auquel il peut normalement aspirer.

2) Aide financière aux chômeurs
- afin d'offrir un revenu d'appoint temporaire aux chômeurs qui sont à la recherche d'un emploi.

3) Revenu au cours d'une maladie ou d'une grossesse
- afin d'offrir un revenu d'appoint temporaire aux malades et aux femmes enceintes admissibles aux prestations pendant leur absence du travail.

4) Remettre les chômeurs au travail
- pour les aider à réintégrer la population active le plus rapidement possible.

5) Aide pour les travailleurs défavorisés
- pour aider les handicapés et les autres personnes défavorisées sur le plan de l'emploi à trouver de l'emploi ou à accroître leurs chances sur le marché du travail, voir à promouvoir l'équité en matière d'emploi et à éliminer les obstacles à l'emploi.

6) Stimuler le marché du travail
- afin d'améliorer les rouages du marché du travail dans le but de réduire le chômage cyclique, saisonnier, structurel et résiduel.

7) Counselling d'emploi
- pour aider les travailleurs à décider judicieusement lorsqu'ils cherchent un emploi qui contribue à leur épanouissement.

8) Aider les employeurs à faire face aux changements
- pour qu'ils fassent un usage rationnel des ressources humaines à leur disposition dans un contexte socio-économique en évolution.

9) Formation
- afin d'aider les travailleurs à acquérir, au moyen d'une formation appropriée, les connaissances et les compétences qui sont en demande sur le marché du travail canadien.

10) Développement des ressources humaines
- dans le but de promouvoir l'emploi productif des ressources humaines qui ne sont pas utilisées présentement par l'économie.

Immigration

Diriger l'admission des immigrants et des non-immigrants en fonction des intérêts économiques, sociaux et culturels du Canada.

Sous-objectifs

1) Le recrutement et la sélection des immigrants
- permet d'exercer des activités en vue du recrutement, de l'étude des demandes, du déplacement et de l'accueil des personnes jugées aptes à devenir des résidents et des citoyens du Canada.

2) Le recrutement d'entrepreneurs et de travailleurs qualifiés
- suscite un intérêt parmi les immigrants éventuels dont les professions ou métiers seraient un apport pour l'économie du Canada et fournir de l'information aux immigrants.

3) Le counselling des immigrants éventuels
- pour examiner, conseiller et sélectionner les immigrants à l'étranger et au Canada et pour exercer d'autres activités ayant trait au transport et à l'accueil des immigrants.

4) Les réfugiés et autres groupes spéciaux
- exigent d'exercer des activités se rattachant à l'admission des réfugiés et d'autres groupes spéciaux.

5) L'exécution de la Loi sur l'immigration du Canada
- permet de prendre les dispositions nécessaires pour protéger les Canadiens des non-Canadiens indésirables et pour exécuter les dispositions de la Loi et du Règlement sur l'immigration en ce qui a trait à l'examen, à l'arrestation, à la détention et aux poursuites, y compris les contacts avec d'autres organismes d'exécution de la Loi.

6) Le contrôle à l'entrée
- permet d'examiner toutes les personnes qui veulent entrer au Canada.

7) L'arbitrage
- en vue d'enquêter sur les violations en matière d'immigration, d'effectuer des enquêtes spéciales, d'étudier les appels de l'immigration et de s'occuper de l'expulsion des indésirables.

8) L'aide à l'établissement
- facilite l'adaptation des immigrants à la vie sociale, économique et culturelle du Canada grâce aux services offerts par les autorités fédérales, provinciales ou municipales, ou par des organismes bénévoles.

Les lois et règlements appliqués par la Commission et le Ministère sont les suivants:

1) La **Loi de 1971 sur l'assurance-chômage,** S.C. 1970-1971-1972, c. 48 (excepté les parties IV et VIII) et les règlements établis sous son empire, c'est-à-dire **le Règlement sur l'assurance-chômage,** CRC 1978, volume XVIII, c. 1576 et le **Règlement sur le service national de placement,** CRC 1978, volume XVIII, c. 1573;

2) La **Loi régissant l'emploi et l'immigration,** S.C. 1976-1977, c. 54, y compris:
Partie I — Loi sur le Ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration
Partie II — Loi sur le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration;

3) La **Loi nationale sur la formation,** S.C. 1980-1981-1982-1983, c. 109 et le Règlement;

4) La **Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or,** S.R.C. 1970, c.E-5, paragraphe 6(2);

5) La **Loi sur la réintégration dans les emplois civils,** S.R.C. 1952, c. 236;

6) La **Loi de 1976 sur l'immigration,** S.C. 1976-1977, c. 52 et le Règlement;

7) **Dispositions et procédures relatives à l'immigration** (S.C. 1973-1974, c.28;

8) **La Loi relative aux rentes sur l'État,** S.R.C. 1970, c. G-6 et le Règlement;

9) **La Loi relative à l'amélioration des rentes sur l'État,** S.C. 1974-1975-1976, c. 83;

10) **La Loi sur le crédit d'impôt à l'emploi,** 1977-1978, c. 4, s. 7;

11) **La Loi sur les prestations d'adaptation pour les travailleurs,** S.C. 1980-1981-1982-1983, c. 89.

Les règlements établis sous l'empire des lois portant affectation de crédits:

1) Le **Règlement sur l'encouragement à la mobilité et aux études de main-d'oeuvre,** CRC 1978, vol. III, c. 330;

2) Le **Règlement sur la mobilité de la main-d'oeuvre,** CRC 1978, vol. XIV, c. 1323;

3) Le **Règlement sur les prestations d'aide à l'adaptation (travailleurs du textile et du vêtement),** CRC 1978, vol. III, c. 316;

4) Le **Règlement sur les prestations d'aide à l'adaptation (travailleurs des industries de la chaussure et du tannage),** CRC 1978, vol III, c. 317.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration est comptable envers le Parlement des organismes suivants:

1) Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada

2) Ministère de l'Emploi et de l'Immigration

3) Commission d'appel de l'immigration

4) Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration

Parmi les autres programmes et services autorisés dont la prestation est régie par crédit aux termes des lois portant affectation de crédits, notons:

1) Le Service consultatif de la main-d'oeuvre du Canada

2) Le Programme de la main-d'oeuvre agricole du Canada

3) Le programme d'aide à la création locale d'emplois

4) Le programme Extension

5) Les services diagnostiques

6) Le Programme d'emploi pour les innovations technologiques

7) Le Programme de subvention salariale transférable

8) Le Programme de services communautaires du Canada

9) Le Programme de développement communautaire du Canada

10) Le Programme à l'intention des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi

11) Le Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants

12) Été Canada

13) L'aide au développement économique local

14) Les organisations bénévoles (subventions)

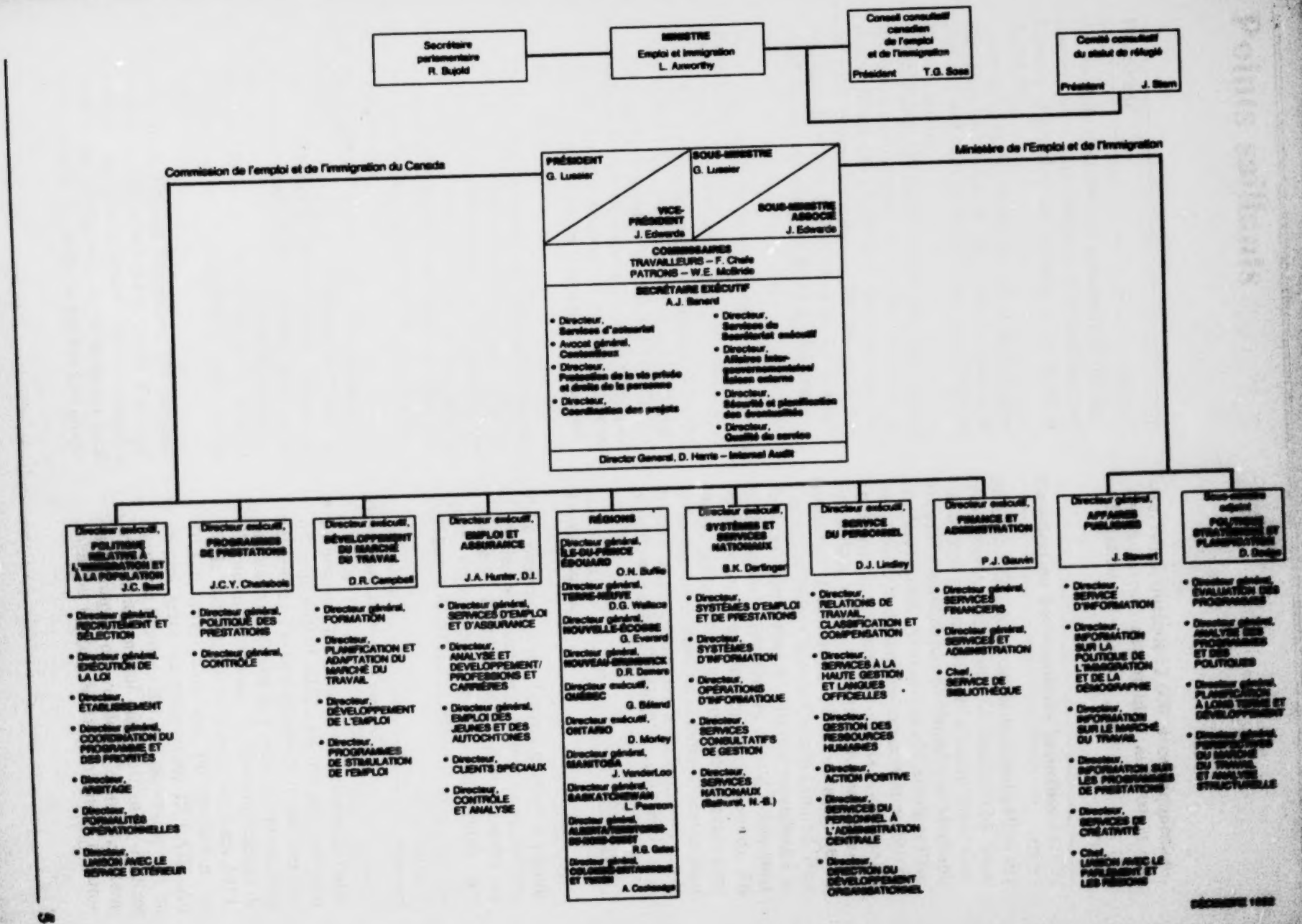
Secrétaire parlementaire
R. Bujold
MINISTRE
Emploi et Immigration
L. Axworthy
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration
Président T.G. Sose
Comité consultatif du statut de réfugié
Président J. Stern
Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada
Ministère de l'Emploi et de l'Immigration
PRÉSIDENT
G. Lussier
VICE-PRÉSIDENT
J. Edwards
SOUS-MINISTRE
G. Lussier
SOUS-MINISTRE ASSOCIÉ
J. Edwards
COMMISSAIRES
TRAVAILLEURS – F. Chafe
PATRONS – W.E. McBride
SECRÉTAIRE EXÉCUTIF
A.J. Benard
• Directeur, Services d'actuariat
• Avocat général, Contentieux
• Directeur, Protection de la vie privée et droits de la personne
• Directeur, Coordination des projets
• Directeur, Services du Secrétariat exécutif
• Directeur, Affaires intergouvernementales/ Liaison externe
• Directeur, Sécurité et planification des éventualités
• Directeur, Qualité du service
Director General, D. Harris – Internal Audit
Directeur exécutif, POLITIQUE RELATIVE À L'IMMIGRATION ET À LA POPULATION J.C. Best
• Directeur général, RECRUTEMENT ET SÉLECTION
• Directeur général, EXÉCUTION DE LA LOI
• Directeur, ÉTABLISSEMENT
• Directeur général, COORDINATION DU PROGRAMME ET DES PRIORITÉS
• Directeur, ARBITAGE
• Directeur, FORMALITÉS OPÉRATIONNELLES
• Directeur, LIAISON AVEC LE SERVICE EXTÉRIEUR
Directeur exécutif, PROGRAMMES DE PRESTATIONS J.C.Y. Chatelois
• Directeur général, POLITIQUE DES PRESTATIONS
• Directeur général, CONTRÔLE
Directeur exécutif, DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL D.R. Campbell
• Directeur général, FORMATION
• Directeur, PLANIFICATION ET ADAPTATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL
• Directeur, DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI
• Directeur, PROGRAMMES DE STIMULATION DE L'EMPLOI
Directeur exécutif, EMPLOI ET ASSURANCE J.A. Hunter, D.I.
• Directeur général, SERVICES D'EMPLOI ET D'ASSURANCE
• Directeur, ANALYSE ET DÉVELOPPEMENT/ PROFESSIONS ET CARRIÈRES
• Directeur général, EMPLOI DES JEUNES ET DES AUTOCHTONES
• Directeur, CLIENTS SPÉCIAUX
• Directeur, CONTRÔLE ET ANALYSE
RÉGIONS
Directeur général, Î.-P.-É. ÉDOUARD O.N. Buffin
Directeur général, TERRE-NEUVE D.G. Wallace
Directeur général, NOUVELLE-ÉCOSSE G. Evered
Directeur général, NOUVEAU-BRUNSWICK D.R. Demers
Directeur exécutif, QUÉBEC G. Béland
Directeur exécutif, ONTARIO D. Morley
Directeur général, MANITOBA J. VanderLoo
Directeur général, SASKATCHEWAN L. Pearson
Directeur général, ALBERTA/TERRITOIRES-DU-NORD-OUEST R.G. Gates
Directeur général, COLOMBIE-BRITANNIQUE ET YUKON A. Cavanagh
Directeur exécutif, SYSTÈMES ET SERVICES NATIONAUX S.K. Dertinger
• Directeur, SYSTÈMES D'EMPLOI ET DE PRESTATIONS
• Directeur, SYSTÈMES D'INFORMATION
• Directeur, OPÉRATIONS D'INFORMATIQUE
• Directeur, SERVICES CONSULTATIFS DE GESTION
• Directeur, SERVICES NATIONAUX (Bathurst, N.-B.)
Directeur exécutif, SERVICE DU PERSONNEL D.J. Lindley
• Directeur, RELATIONS DE TRAVAIL, CLASSIFICATION ET COMPENSATION
• Directeur, SERVICES À LA HAUTE GESTION ET LANGUES OFFICIELLES
• Directeur, GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
• Directeur, ACTION POSITIVE
• Directeur, SERVICES DU PERSONNEL À L'ADMINISTRATION CENTRALE
• Directeur, DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL
Directeur exécutif, FINANCE ET ADMINISTRATION P.J. Gauvin
• Directeur général, SERVICES FINANCIERS
• Directeur général, SERVICES ET ADMINISTRATION
• Chef, SERVICE DE BIBLIOTHÈQUE
Directeur général, AFFAIRES PUBLIQUES J. Stewart
• Directeur, SERVICE D'INFORMATION
• Directeur, INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE L'IMMIGRATION ET DE LA DÉMOGRAPHIE
• Directeur, INFORMATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL
• Directeur, INFORMATION SUR LES PROGRAMMES DE PRESTATIONS
• Directeur, SERVICES DE CRÉATIVITÉ
• Chef, LIAISON AVEC LE PARLEMENT ET LES RÉGIONS
Sous-ministre adjoint POLITIQUE STRATÉGIQUE ET PLANIFICATION D. Dodge
• Directeur général, ÉVALUATION DES PROGRAMMES
• Directeur général, ANALYSE DES PROGRAMMES ET DES POLITIQUES
• Directeur général, PLANIFICATION À LONG TERME ET DÉVELOPPEMENT
• Directeur général, PERSPECTIVES DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET ANALYSE STRUCTURELLE
DÉCEMBRE 1982

Points saillants

Placement

Au cours de 1982-1983, le nombre total des personnes qui se sont inscrites ou réinscrites aux Centres d'Emploi du Canada s'est élevé à 4,097,058.

Le nombre de postes signalés à la Commission pour les emplois de plus d'une semaine s'est chiffré à 642,443 et à 90,157 pour ceux de moins d'une semaine.

Des 2,246,429 présentations aux employeurs qui ont été faites pour les combler 482,106 ont donné lieu à des placements dans des emplois de plus d'une semaine et 86,284 dans des emplois de moins d'une semaine. Le nombre total de placements s'est élevé à 568,390.

Formation

- La Loi nationale sur la formation, adoptée en juillet 1982, remplace la Loi sur la formation professionnelle des adultes (1967). La nouvelle loi sert de cadre à la Caisse d'accroissement des compétences professionnelles et introduit la notion de "professions d'importance nationale".
- De nouveaux accords triennaux ont été signés avec les provinces et territoires pour préciser les conditions financières et administratives qui régissent l'administration du Programme national de formation en tenant compte des responsabilités provinciales en matière d'éducation.
- Au cours de l'année, 271,796 stagiaires ont bénéficié de la formation en établissement ou dans l'industrie, ou des deux, formation offerte à un coût de $926 millions. De ce nombre, on comptait 11,631 stagiaires autochtones, 98,623 jeunes (de moins de 25 ans) et 52,015 femmes, (formation à plein temps seulement).
- A la fin de l'année financière, 125 propositions de projets relatives à la Caisse d'accroissement des compétences professionnelles avaient été approuvées, et un montant total de $54.3 millions avait été engagé à ce chapitre. Ainsi, quelque 12,000 places supplémentaires seront disponibles aux cours de formation.

Planification des ressources humaines

En 1982-1983, des accords de planification des ressources humaines ont été signés avec l'Association des manufacturiers d'équipement électrique et électronique du Canada, la Mechanical Contractors' Association of Canada et l'Association unie des compagnons et apprentis de l'industrie de la plomberie et de la tuyauterie des États-Unis et du Canada, l'Association des industries graphiques, l'Institut agricole du Canada et Boise Cascade Canada Limited. Plus de 4,000 entreprises et 210,000 travailleurs et professionnels travaillaient dans des domaines tombant sous l'application de ces accords. En outre, 414 nouveaux accords ont été signés avec le Service consultatif de la main-d'oeuvre pour étudier les problèmes liés à l'adaptation et à la planification de la main-d'oeuvre.

Travail partagé

- Le programme de Travail partagé a permis d'éviter le licenciement de près de 92,000 travailleurs. En 1982-1983, 11,809 demandes ont été approuvées, ce qui représentait des débours de $121,131,925.

Développement de l'emploi

- Le nouveau programme de Relance de l'aide à l'emploi (RELAIS) a été mis sur pied pour répondre à l'urgent besoin de travail des personnes ayant épuisé leur droit aux prestations d'assurance-chômage et des bénéficiaires de l'aide sociale. Entre janvier et mars 1983, 10,126 travailleurs ont pu décrocher un emploi grâce au programme RELAIS. Au cours de l'année, 205,000 personnes ont pu trouver un emploi par l'entremise d'autres programmes de création d'emplois, notamment les Projets de développement commu-

nautaire du Canada, les Projets de services communautaires du Canada et le Programme d'aide à la création locale d'emplois.

Extension

- Un conseiller spécial sur la politique du programme Extension a été nommé et ses recommandations quant à l'orientation à venir du programme Extension ont été rendues publiques en janvier. Au cours de l'année, plus de 53,000 personnes ont obtenu un emploi grâce à l'aide des conseillers du programme Extension.

Jeunes

- En 1982-1983, $852.7 millions ont été répartis entre deux millions de jeunes qui se sont prévalus des programmes et services de la Commission. Été Canada a permis de créer des emplois pour 40,264 étudiants, et plus de 272,000 placements ont été faits par l'entremise des Centres d'Emploi du Canada pour étudiants.
- La création directe d'emplois pour les jeunes chômeurs comprenait notamment une subvention spéciale de $10 millions versée dans le cadre des Projets de développement communautaire du Canada, une somme supplémentaire de $15.5 millions pour la composante Jeunesse du Programme à l'intention des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi, et $4 millions en vue du financement d'un système d'Unités spécialisées de services aux jeunes et de projets Extension à l'intention des jeunes. En outre, plus de 20 nouveaux projets Extension à l'intention des jeunes ont été mis en oeuvre.

Femmes

En 1982-1983, 203,826 femmes ont été placées dans un emploi à plein temps ou temporaire, ce qui représente 36 % du total des personnes inscrites. Quelque 1,350 femmes se sont inscrites à des cours de formation dans des emplois non traditionnels, ce qui représente 19 % de l'ensemble des femmes inscrites à la formation dans l'industrie.

L'ouverture d'un Centre de counselling d'emploi des femmes à Regina en novembre porte à neuf le nombre total de Centres spéciaux de counselling d'emploi des femmes. Le nombre de projets Extension à l'intention des femmes est ainsi porté à 33, une augmentation de 18.8 % comparativement à 1981-1982.

Autochtones

- En 1982-1983, quelque $92.7 millions ont servi à créer des emplois pour 29,567 participants autochtones, ce, par l'entremise des programmes de développement de l'emploi de la CEIC. En outre, 11,631 participants au programme de formation étaient d'origine autochtone, et 693 autochtones ont participé au Programme à l'intention des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi. La Commission a dépensé $1.84 million dans le cadre du Programme des stagiaires autochtones en vue de l'embauchage de 355 étudiants autochtones à la Commission pendant l'été. En outre, 10 coordonnateurs de l'emploi des femmes autochtones ont été nommés pour accroître la participation de ces dernières aux programmes et services de la Commission.

Personnes handicapées

- Une Direction de l'emploi des personnes handicapées a été mise sur pied pour améliorer le service de la Commission à ses clients handicapés, et un ensemble de principes et de pratiques relatifs à la prestation de service aux personnes handicapées a été rédigé.

Assurance-chômage

- L'Assurance-chômage a versé $8.6 milliards au titre des prestations pour assurer un revenu

d'appoint à quatre millions de prestataires. Au cours de la récente récession, le Régime a joué son rôle naturel de stabilisateur économique dans diverses régions du Canada en période prolongée de chômage élevé.

- Quelque 70,000 employeurs ont été recrutés aux fins de l'utilisation du Système manuel d'avis d'embauchage et, à la fin de 1982, le système avait permis de déceler plus de 52,000 trop-payés d'une valeur de plus de $12 millions.

- Le Système d'assurance en direct, qui assure des renseignements plus précis et opportuns aux prestataires d'assurance-chômage a été mis en oeuvre dans la région d'Ottawa-Hull, dans le Toronto métropolitain et dans les provinces de l'Atlantique.

- Un Groupe de travail sur le Relevé d'emploi a été mis sur pied à l'automne de 1982. Regroupant des représentants des employeurs, des travailleurs et du gouvernement, ce groupe de travail étudie comment l'on pourrait simplifier la tâche des employeurs et accélérer le traitement des demandes de prestations d'a.-c.

- Le Cabinet a approuvé les principales recommandations du Groupe de travail sur les prestations de pêcheurs saisonniers. Les recommandations approuvées comprennent: l'utilisation des 10 meilleures semaines de pêche aux fins du calcul du taux de prestations des pêcheurs ayant travaillé pendant au moins 15 semaines; le versement de prestations de pêcheurs saisonniers aux personnes qui pêchent surtout l'hiver; la modification de la norme d'admissibilité à l'intention des pêcheurs saisonniers de façon à tenir compte des six dernières semaines de travail dans la pêche, et le versement de prestations sans tenir compte du fait qu'un prestataire ait travaillé à la construction d'un bateau au cours de sa période de prestations.

Immigration

- Au total, 121,147 immigrants ont été admis au Canada en 1982.

- Le 1er novembre 1982, on annonçait que les niveaux d'immigration seraient fixés à 105,000 à 110,000 pour 1983, 115,000 à 125,000 en 1984 et 120,000 à 135,000 pour 1985. On a rajusté à la baisse les niveaux déjà annoncés pour 1983 et 1984, surtout du fait d'une restriction imposée le 1er mai 1982 au chapitre de l'admission des travailleurs sélectionnés.

- Quatre-vingt-quatorze pour cent des 12,000 réfugiés parrainés par le gouvernement et qui avaient été prévus dans les niveaux de 1982 ont été admis au Canada. On comptait 21,930 personnes admises pour des raisons d'ordre humanitaire, y compris les membres de la catégorie de la famille et les réfugiés parrainés par le secteur privé, ce qui représente une augmentation considérable par rapport à 1981.

- Un conseiller spécial a été nommé par le Ministre pour étudier et analyser les problèmes que posent l'immigration illégale, problèmes soulevés dans un rapport présenté en décembre 1982 par le Conseil consultatif de l'emploi et de l'immigration du Canada.

- La révision des programmes d'établissement et d'adaptation des immigrants, menée conjointement par la CEIC et le Secrétariat d'État, a donné lieu à des discussions continues avec les provinces et des organisations non gouvernementales concernant un accord visant à élaborer de meilleurs services fédéraux pour aider les immigrants à s'adapter à la vie au Canada.

Principales réalisations

La déterioration de l'économie canadienne, qui a commencé au cours du troisième trimestre de 1981, s'est poursuivie jusqu'au quatrième trimestre de 1982, ce qui en faisait la plus longue et la plus grave récession économique depuis la Grande dépression des années 1930. Au cours des trois premiers trimestres de l'année financière 1982-1983, le produit national brut réel a diminué de 1.4 %, 0.8 % et 0.7 % respectivement. Toutefois, une augmentation notable a été enregistrée au cours du dernier trimestre (1.8 %). Il s'agissait là de la première augmentation trimestrielle du PNB depuis le deuxième trimestre de 1981. La croissance enregistrée au cours du dernier trimestre tenait surtout à un fort accroissement de l'activité dans les secteurs de l'investissement résidentiel et de la production industrielle.

Parallèlement à l'économie, le marché du travail donnait des signes évidents de faiblesse au cours des trois premiers trimestres de 1982-1983. Le déclin de l'emploi, qui a commencé en septembre 1981, s'est poursuivi jusqu'en novembre 1982. Toutefois, de décembre 1982 à mars 1983, on a enregistré un accroissement notable de l'emploi. Entre avril et novembre 1982, 330,000 emplois avaient été perdus, alors qu'entre décembre 1982 et mars 1983, le nombre d'emplois avait augmenté de 72,000. Au total, 397,500 emplois ont été perdus en 1982-1983, ce qui représente 3.6 % du niveau d'emploi de 1981-1982. Au cours des deux années financières précédentes, la croissance d'emploi était de 2.6 % et 1.5 % respectivement.

De nombreuses personnes se sont retirées du marché du travail du fait de la récession économique prolongée. Ainsi, le taux de participation à la population active, qui se situait à 64 % en 1982-1983, était en fait de 0.5 % inférieur à celui de 1981-1982.

Cette diminution du taux de participation a entraîné un ralentissement de la croissance de la population active. En 1982-1983, cette dernière ne s'est accrue que de 89,000 membres (0.8 %), ce qui est considérablement inférieur à l'augmentation de 2.1 % enregistrée au cours de l'année financière précédente. Cet accroissement minime de la population active, jumelé aux pertes d'emplois, a porté le taux de chômage à 12 % en 1982-1983, ce qui représentait 4 % de plus qu'en 1981-1982. Le taux de chômage avait ainsi atteint un nouveau record depuis les années 1930.

Entre 1981-1982 et 1982-1983, le nombre de jeunes travailleurs (15 à 24 ans) a diminué de 3.8 %. Cette diminution était attribuable à une baisse considérable du taux de participation des jeunes (de 67.5 % à 65.9 %) et à un déclin de la population chez les jeunes. Cette dimimution de la main-d'oeuvre chez les jeunes était cependant mineure comparativement au déclin de 10.6 % de l'emploi dans ce groupe. Il s'ensuivit une augmentation notable du taux de chômage chez les jeunes, qui est passé de 14 % en 1981-1982 à 20.1 % en 1982-1983.

Le nombre d'hommes et de femmes adultes (25 ans et plus) faisant partie de la population active a augmenté de 1.5 % et de 3.6 % respectivement en 1982-1983. Au cours de cette même période, l'emploi chez les hommes adultes a diminué de 2.8 %. Par conséquent, le taux de chômage dans ce groupe est passé de 5.3 % en 1981-1982 à 9.2 % en 1982-1983. Bien que l'emploi chez les femmes adultes ait augmenté de 0.7 %, cette augmentation était nettement inférieure à la croissance de la population active dans leur groupe (3.6 %). Il s'ensuivit une augmentation notable du taux de chômage chez les femmes: il est passé de 5.9 % en 1981-1982 à 9.3 % en 1982-1983.

Toutes les régions économiques ont enregistré une diminution de l'emploi en 1982-1983, les pertes les plus nombreuses s'étant produites en Colombie-Britannique (6 %), au Québec (4.7 %) et en Ontario (3.3 %). Les pertes d'emploi dans les régions de l'Atlantique et des Prairies au cours de cette période se situaient à 2.6 % et 2 % respectivement. C'est dans le secteur manufacturier que l'on a enregistré le plus grand nombre de pertes d'emploi, ce dans toutes les régions économiques. De nombreux emplois ont également été perdus dans d'autres industries primaires des régions de l'Atlantique, des Prairies et de la Colombie-Britannique; dans le domaine de la construction au Québec, dans les Prairies et en Colombie-Britannique, et dans le secteur des transports, des communications et des autres services au Québec et en Ontario.

Services d'emploi

Services pour les employeurs et les travailleurs

En tant que principal agent fédéral de développement des ressources humaines, le Service national d'emploi constitue un mécanisme dynamique entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre. En aidant les employeurs à obtenir les travailleurs dont ils ont besoin, et les chercheurs d'emploi à trouver du travail, il atteint l'un des principaux objectifs de la Commission.

Emploi et Immigration Canada (EIC) compte 453 Centres d'Emploi du Canada ordinaires (bureaux principaux et succursales) et 49 bureaux qui fournissent des services spéciaux ou centralisés. En outre, par l'entremise de 100 Centres d'Emploi du Canada sur le campus et de points de service itinérants, EIC offre des services à 233 collectivités isolées ou se trouvant dans des régions éloignées. Pendant l'été, quelque 460 bureaux de placement des étudiants s'ajoutent à ce réseau.

Des services sont également offerts par le programme Extension aux clients qui ne peuvent tirer profit efficacement des services des Centres d'Emploi du Canada ordinaires.

La Commission offre aux travailleurs des services en fonction de leurs besoins, dans trois domaines généraux:

- renseignements sur l'emploi et présentation à des postes auxquels ils peuvent normalement aspirer;
- counselling, soutien et cours de formation parrainés visant à améliorer leur aptitude à l'emploi;
- aide à la recherche d'emploi, grâce à des programmes et des services tels que le Programme de mobilité de la main-d'oeuvre du Canada et la Méthode dynamique de recherche d'emploi.

Il arrive également que les conseillers en emploi s'occupent activement de faire valoir les compétences des clients auprès des employeurs éventuels et fournissent aux clients des renseignements sur les débouchés qui ne sont pas affichés par les employeurs.

Le personnel de la Commission invite les employeurs à inscrire leurs offres d'emploi aux Centres d'Emploi du Canada. Ces efforts de collaboration avec les employeurs sont essentiels pour satisfaire rapidement à l'offre et à la demande du marché du travail. Le succès de cette entreprise en 1982-1983 se mesure au nombre total de clients placés pendant l'année, soit 568,390.

Les Centres d'Emploi du Canada et les projets Extension complémentaires offrent aux employeurs non seulement un service de sélection et de présentation de candidats à l'emploi mais le personnel assure également la liaison avec le monde des affaires et de l'industrie afin de déterminer les besoins en ressources humaines.

En 1982-1983, 4,097,058 clients se sont inscrits ou réinscrits aux Centres d'Emploi du Canada répartis dans tout le pays. Tout au long de l'année, l'accent a été mis sur le service de placement et sur la prestation d'un service de recrutement rapide et efficace à l'intention des employeurs.

A l'échelle nationale, le nombre total de postes vacants signalés à la Commission pendant l'année s'est élevé à 642,443, en ce qui concerne les emplois d'une durée supérieure à une semaine, et à 90,157 pour ceux d'une durée inférieure à une semaine. Au total, 2,246,429 clients ont été présentés aux employeurs et 482,106 personnes ont trouvé un emploi d'une durée supérieure à une semaine. En outre, 86,284 clients ont obtenu un emploi d'une durée inférieure à une semaine.

Extension

Après maintes consultations, la première des nombreuses mesures prévues a été prise afin d'affermir le rôle du programme Extension en tant que composante des services offerts par la Commission.

Le programme Extension obtient l'aide des organismes locaux afin d'offrir des services d'emploi aux clients qui ne peuvent pas toujours tirer profit efficacement des services des Cen-

tres d'Emploi du Canada, en raison de facteurs tels que le temps, les ressources, les coûts, les distances et les obstacles à l'emploi bien enracinés.

En vertu des ententes signées avec des organismes locaux qui ont parrainé 288 projets Extension en 1982-1983, la participation financière de la Commission s'est élevée à $15 millions. Près de 800 conseillers et autres employés ont offert des services d'emploi, sur place, par des visites périodiques ou d'autres moyens, à plus de 900 points répartis au Canada.

Les clients qui ne sont pas prêts à travailler reçoivent l'aide nécessaire pour définir et supprimer les obstacles à l'emploi auxquels ils font face. Lorsque le mandat ou les compétences du personnel de la Commission et des projets Extension ne lui permettent pas d'aider un client, ce dernier peut être présenté à des organismes locaux, ou la Commission et ces organismes peuvent unir leurs efforts afin de répondre à ses besoins.

Des quelque 150,000 clients qui ont demandé l'aide des conseillers des projets Extension, plus de 53,000 d'entre eux ont obtenu un emploi à temps plein ou à temps partiel.

Centres d'information sur l'emploi

La plupart des Centres d'Emploi du Canada sont dotés de Centres d'information sur l'emploi où les clients qui sont prêts à travailler peuvent choisir un emploi sur les fiches ou les listes exposées, puis communiquer avec un agent de présentation pour obtenir de l'aide. Les Centres d'information sur l'emploi permettent d'offrir les meilleurs services possible aux travailleurs qui n'ont guère besoin que de renseignements sur les postes vacants et les conditions d'emploi.

Banque nationale d'emplois

La Banque nationale d'emplois est un répertoire informatisé des postes difficiles à combler dans tout le pays.

Grâce à une liaison nationale, assurée au moyen d'ordinateurs et d'appareils téléphoniques, les CEC locaux introduisent les demandes de recherche dans le système pour le compte des clients-employeurs. De la même façon, les offres emmagasinées dans la Banque peuvent être consultées au nom des clients-travailleurs. Ainsi, la Banque nationale d'emplois constitue une liste à jour des postes vacants qu'il est difficile de combler à l'échelle locale.

Elle renferme en tout temps environ 2,000 offres d'emploi représentant de 2,500 à 3,000 postes vacants. Chaque jour, environ 75 nouvelles offres d'emploi sont versées dans la base de données.

La Banque nationale d'emplois n'est que l'une des initiatives que la Commission a prises pour tenter de concilier les pénuries et les excédents de main-d'oeuvre qui existent au Canada. Au cours de l'année financière, elle a permis de placer quelque 4,000 travailleurs à des postes difficiles à combler.

Mobilité de la main-d'oeuvre

Traduisant l'objectif fondamental de la Commission d'exploiter pleinement les ressources humaines du Canada, le Programme de mobilité de la main-d'oeuvre du Canada (PMMC) vise à faciliter le déplacement des travailleurs qui sont sous-employés, en chômage ou sur le point de l'être, qui ne trouvent pas de travail dans leur localité et qui sont prêts à se chercher du travail ou à déménager dans une autre localité. Le PMMC aide également ceux qui doivent se déplacer pour obtenir des services d'emploi non offerts sur place. L'aide à la mobilité se divise en cinq éléments:

- **l'aide à la prospection,** qui permet aux travailleurs de se chercher un emploi dans la région la plus proche où des débouchés convenables sont offerts;
- **l'aide au déplacement,** qui facilite les déménagements des travailleurs et de leur famille dans la région où ils ont trouvé du travail;
- **l'aide au titre d'un voyage en vue d'un emploi temporaire,** versée aux travailleurs pour leur

permettre de se rendre dans la région où ils ont trouvé un emploi temporaire d'au moins six semaines et d'au plus neuf mois;

- **l'aide au titre d'un voyage en vue d'un emploi agricole saisonnier**, versée aux travailleurs pour leur permettre d'accepter des emplois agricoles saisonniers d'une durée maximale de neuf mois;
- **l'aide spéciale de voyage**, versée aux travailleurs ayant besoin de services d'emploi qui ne sont pas offerts dans leur région.

En 1982-1983, environ $8.1 millions ont été versés au titre de l'aide à la mobilité (voir tableau 1). Ces dépenses ont permis à quelque 5,179 travailleurs et à leurs familles de déménager, à 5,236 de se déplacer pour chercher un emploi et à 1,626 autres de bénéficier d'une aide spéciale de voyage, pour se prévaloir de services d'emploi non offerts dans leur localité. En outre, 22,813 travailleurs et étudiants ont reçu de l'aide pour aller occuper un emploi temporaire.

Pendant l'année financière 1982-1983, 30,005 travailleurs ont reçu une aide financière en vertu du PMMC, ce qui représente une diminution de 4.2 % par rapport à l'exercice précédent. Si le programme a grandement été mis à contribution, malgré des conditions d'emploi plutôt défavorables, c'est sans doute parce que le public était beaucoup plus au courant des vacances répertoriées dans la Banque nationale d'emplois (BNE), lesquelles auraient incité les travailleurs à solliciter de l'aide dans le cadre du Programme de mobilité de la main-d'oeuvre du Canada.

Recrutement de fonctionnaires

La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada est chargée d'offrir des services de recrutement et de présentation aux ministères et organismes fédéraux auxquels des pouvoirs de dotation en personnel ont été délégués par la Commission de la Fonction publique. La CEIC veille donc au recrutement des employés relevant des catégories du soutien administratif et de l'exploitation, sauf dans la Région de la Capitale nationale, où la Commission de la Fonction publique assure elle-même le recrutement des employés de la catégorie du soutien administratif.

On a dénombré cette année quelque 48,000 vacances régulières signalées aux Centres d'Emploi du Canada par les divers ministères et organismes: quelque 144,000 personnes y ont été présentées et, de ce nombre, 45,000 ont été engagées.

Centres préparatoires à l'emploi pour femmes

Pendant l'année, l'ouverture à Regina d'un nouveau centre préparatoire à l'emploi pour femmes a porté à neuf le nombre de centres du réseau. La clientèle de ces centres se compose de femmes qui n'ont jamais travaillé à l'extérieur auparavant, de celles qui reviennent sur le marché du travail après une absence de 12 mois ou plus et de celles qui cherchent à se réorienter. Sept d'entre eux ont été désignés comme centres expérimentaux, dans le cadre d'un projet pilote, afin de déterminer s'il est efficace de consacrer des ressources à des groupes de clients particuliers. Ils sont situés à Halifax, Chicoutimi, Toronto-Weston, Sudbury, Thunder Bay, Winnipeg et Calgary. L'autre centre, le premier qui a été créé, se trouve à Vancouver.

Pour répondre aux besoins de bon nombre de femmes en matière de counselling professionnel dans des domaines qui ne relèvent pas directement de la Commission, les centres assurent la liaison avec les organismes locaux et les établissements d'enseignement postsecondaire. Cet effort de collaboration vise à aider les femmes à exploiter toutes leurs possibilités sur le marché du travail et plus de 4,500 clientes ont tiré profit des services offerts par les centres en 1982-1983.

Action positive

Face au besoin d'utiliser à fond toutes les ressources humaines du Canada, la Commission, par le truchement de l'Action positive, agit sur l'aspect demande du marché du travail. Ce pro-

gramme en effet vise à améliorer les possibilités d'emploi offertes aux travailleurs, pour leur permettre de pleinement réaliser leur potentiel, ainsi qu'à garantir à tous les échelons de l'ensemble des professions exercées par la population active une juste représentation de groupes cibles désignés. Les catégories de clients ainsi définies dans le cadre du Programme comprennent les femmes, les autochtones et les handicapés physiques de même que les personnes de race noire, dans le cas de la Nouvelle-Écosse.

Le Programme incite les employeurs à examiner leur effectif pour en arriver à établir ou à maintenir une représentation adéquate des groupes cibles désignés. A cette fin, les conseillers techniques d'Action positive les aident à analyser leur politique et leurs pratiques en matière d'emploi, à supprimer les obstacles systémiques auxquels se heurtent les groupes définis et à instaurer les mesures nécessaires pour que ces groupes soient bien représentés là où ils étaient nettement minoritaires. La direction générale de l'Action positive regroupe trois divisions, à savoir:

Service consultatif

La Division consultative fournit une orientation fonctionnelle aux conseillers régionaux en Action positive. Ces derniers assurent la promotion de l'Action positive et fournissent des conseils et une aide technique aux employeurs en ce qui concerne l'élaboration et la mise en oeuvre de plans d'Action positive au moyen de la Stratégie d'action positive et du Programme des contrats fédéraux.

La Stratégie incite les employeurs des secteurs privé et public à adopter des plans d'Action positive au profit de trois groupes cibles nationaux. Le Programme des contrats fédéraux invite deux groupes précis d'employeurs, les sociétés de la Couronne et les entreprises qui fournissent des biens et services à l'administration fédérale, à adopter l'Action positive au nom des femmes.

A la fin de mars 1983, 35 entreprises s'étaient engagées activement dans l'Action positive et avaient signé des protocoles d'entente avec la Commission, dont dix en vertu du Programme des contrats fédéraux. Quatre des 35 ententes ont été conclues à l'échelle nationale, par des entreprises exploitées dans plus d'une province. La répartition par province est la suivante: Terre-Neuve, deux; Nouvelle-Écosse, une; Québec, cinq; Ontario, neuf (notamment les quatre ententes nationales); Manitoba, une; Saskatchewan, sept; Colombie- Britannique, dix. Dans l'ensemble, dix ententes ont été conclues pendant l'année financière 1982-1983.

Au cours de l'année, la Commission a travaillé en étroite collaboration avec l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada d'Énergie, Mines et Ressources Canada, afin d'inciter les sociétés qui effectuent de la prospection pétrolière et gazière à désigner les autochtones et les femmes comme groupes cibles dans leurs plans de ressources humaines.

En outre, la Division consultative élabore les lignes directrices pour les compagnies réclamant des permis de recherche et de développement de ressources d'hydrocarbures aux termes de la législation de l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada et collabore avec les autres ministères et organismes fédéraux, les associations nationales d'employeurs, les syndicats et les groupes cibles.

Fonction publique

La Division-conseil de l'Action positive dans la Fonction publique fournit des conseils et de l'aide aux cinq ministères et organismes fédéraux qui élaborent des plans d'Action positive. Au cours de la dernière année financière, elle a participé à l'élaboration de lignes directrices détaillées à l'intention de tous les corps fédéraux, afin que l'Action positive devienne généralisée à une date ultérieure en 1983, conformément à une décision de l'administration fédérale. Elle assure également la formation du personnel de l'Action positive d'Environnement Canada, estime le nombre de membres disponibles des groupes cibles possédant les compétences nécessaires et offre un service consultatif au Conseil du Trésor, en ce qui concerne une foule de questions techniques.

En 1980, trois organismes fédéraux, le Secrétariat du Conseil du Trésor, le Secrétariat d'État et Emploi et Immigration Canada, ont été choisis pour participer au projet pilote d'Action

positive afin d'évaluer la possibilité d'adopter le processus dans toute la Fonction publique. Ils ont tous trois achevé leurs analyses et soumettront leur plan à l'examen public un peu plus tard en 1983. Deux autres corps fédéraux, Environnement Canada et la Commission de la Fonction publique, ont commencé à participer au projet en 1982 et ils procèdent au diagnostic.

Recherche et formation
Cette division est chargée d'élaborer du matériel de formation, de concevoir et d'administrer des cours de formation à l'intention des employeurs et des spécialistes de l'Action positive, d'assurer la liaison avec les employeurs, les syndicats et les membres des groupes cibles, d'effectuer, en collaboration avec d'autres organismes, de la recherche concernant des questions liées à l'Action positive et de financer des contrats de recherche.

Le Manuel de formation technique, le Cahier du participant, le Guide de l'animateur et une série d'aides audio-visuelles sont maintenant prêts à être utilisés.

Services aux clients spéciaux et aux membres des groupes cibles

La Commission reconnaît qu'il faut mettre en valeur le potentiel de tous les Canadiens, y compris ceux qui ont des besoins ou des problèmes particuliers. Suivant ce principe, toute la gamme des programmes et services de la CEIC est mise à la disposition des clients spéciaux et des groupes cibles.

En outre, les clients peuvent s'informer à leur CEC local sur les services de counselling spécialisé et les programmes spéciaux conçus pour mieux les aider à trouver un emploi et à le conserver.

Dans ce contexte, nous avons déjà traité de l'importance du programme Extension dans le présent rapport. Sur les 272 projets en vigueur à la fin de l'année financière 1982-1983, 33 étaient destinés principalement aux femmes défavorisées; 48, aux handicapés physiques et mentaux; 21, aux jeunes; 99, aux autochtones et 71, aux membres d'autres groupes défavorisés tels que les habitants des régions éloignées, les détenus et les anciens détenus, les travailleurs âgés, les immigrants et les réfugiés.

Handicapés physiques et mentaux et personnes souffrant de troubles psychiques

La Commission s'efforce toujours d'améliorer les perspectives d'emploi des handicapés. Suite aux recommandations du rapport *Obstacles*, elle continue d'améliorer la prestation des services offerts aux handicapés. Il convient de souligner particulièrement la décision du Cabinet d'approuver l'établissement de la Direction de l'emploi des personnes handicapées chargée de surveiller toutes les opérations de la Commission qui ont une incidence sur la collectivité des handicapés.

Une série de principes et d'usages concernant la prestation de services aux handicapés a été émise. Elle expose les initiatives, tant prescrites que recommandées, qui doivent être prises pour améliorer l'aptitude de la Commission à offrir des services aux handicapés.

Assistés sociaux
La Commission continue à collaborer étroitement avec Santé et Bien-être social Canada et les ministères provinciaux chargés des affaires sociales pour faire en sorte que des services efficaces reliés à l'emploi soient offerts à ces clients.

Détenus et anciens détenus
Les hauts fonctionnaires de Service correctionnel Canada (SCC) et de la Commission ont chargé leurs agents respectifs d'examiner les services offerts aux anciens détenus. En outre, une équipe de SCC et de la CEIC fera des propositions visant à l'amélioration de la prestation d'un service d'emploi à cette clientèle.

Clients aux besoins spéciaux
En ce qui concerne les clients particulièrement défavorisés dans leur recherche d'emploi, la Commission a mis l'accent sur les moyens permettant de mieux les identifier et de leur fournir des services spécialisés.

Emploi des femmes

En 1982-1983, 1,612,000 femmes se sont inscrites à des Centres d'Emploi du Canada, ce qui

représente 39.8 % de toutes les inscriptions. Pendant la même période, le taux d'activité de toutes les femmes âgées de 15 ans et plus sur le marché du travail s'est élevé à 51.8 %. Le taux de chômage de ce groupe a atteint 11.6 %, comparativement à 12.2 % chez les hommes. Toutefois, le taux d'activité des femmes de 25 à 54 ans s'est chiffré à 63.8 % comparativement à 91.3 % chez les hommes, tandis que leur taux de chômage s'est élevé à 9.9 %, par rapport à 9.5 % chez les hommes. En ce qui concerne les femmes mariées, le taux d'activité a atteint 51.4 % et le taux de chômage, 10.5 %, comparativement à 80.2 % et à 8.5 % chez les hommes mariés.

Afin d'aider les femmes à trouver des emplois valorisants et bien rémunérés, la Commission continue à mettre en oeuvre son plan et sa stratégie d'emploi des femmes.

L'évaluation du projet pilote de mise en oeuvre des Centres préparatoires à l'emploi pour femmes a débuté en janvier 1982 et devrait être terminée en décembre 1983.

Le nombre de projets Extension à l'intention des femmes a augmenté de 18.8 % et s'est établi à 33, ce qui représente 11.7 % du total.

La Commission a collaboré au Congrès des femmes ingénieurs du Canada en subventionnant la réalisation du film "Nous sommes des ingénieurs" et d'une enquête auprès des employeurs de femmes ingénieurs. Le film et le rapport de l'enquête ont été présentés au congrès.

La formation des femmes dans des domaines traditionnellement réservés aux hommes continue à recevoir la priorité. En vertu de cette composante du Programme de formation dans l'industrie, l'employeur touche un montant correspondant à 75 % du salaire de l'employée et peut se faire rembourser jusqu'à 100 % des frais connexes de formation. En 1982-1983, 1,226 femmes ont entrepris leur formation en vertu du programme, ce qui représente 18 % de l'ensemble des femmes qui suivent un programme de formation dans l'industrie, comparativement à 12 % en 1981-1982.

Les jeunes et le marché du travail

Les données récentes sur l'emploi des jeunes font ressortir la nécessité d'adopter une démarche à long terme bien structurée. En mars 1983, le taux de chômage des jeunes a atteint 23.4 %, comparativement à 18.4 % un an plus tôt reflétant la persistance du ralentissement économique. Le nombre réel de jeunes chômeurs a atteint 658,000, par rapport 524,000 en mars 1982. Le chômage a frappé plus durement les jeunes hommes: leur taux de chômage s'est établi à 27.8 %, comparativement à 18.5 % chez les jeunes femmes. En mars 1983, le taux de chômage global des jeunes (23.4 %) était plus du double de celui enregistré par les adultes pendant la même période (11 %).

Les taux de chômage élevés des jeunes peuvent être vus comme un effet secondaire de l'arrivée à l'âge actif de la génération issue de la poussée démographique d'après-guerre.

En effet, en raison de la présence de ce fort contingent de jeunes adultes, qui n'ont pas réussi à s'intégrer au marché du travail, et des très faibles niveaux de croissance de l'économie, les jeunes faisant leur entrée dans la population active en 1981 et 1982 se sont heurtés à une très vive concurrence.

Un rapport du Groupe d'étude de l'évolution du marché du travail dans les années 1980 souligne que, malgré la diminution possible de la proportion des jeunes qui entreront sur le marché du travail pendant la décennie, le nombre de jeunes actifs demeurera stable au moins jusqu'en 1985. Le Groupe d'étude a recommandé qu'on travaille davantage à faciliter le passage de tous les jeunes de l'école au monde du travail et à mettre en oeuvre des programmes visant à aider les groupes durement touchés par le chômage à adopter des attitudes qui leur serviront pendant toute leur vie active. La formule de l'alternance travail-études et de la formation assortie d'une expérience professionnelle a notamment été retenue par le Groupe d'étude comme des moyens utiles de faciliter ce processus.

Au cours de l'année financière, l'aide aux jeunes sous-employés ou chômeurs a continué à

être offerte principalement au moyen des principaux programmes de la Commission qui s'adressent aux clients de tous âges. De 1981-1982 à 1982-1983, l'aide financière totale aux jeunes est passée de $715.9 millions à $853 millions et le nombre de jeunes bénéficiaires, de 1.9 million à plus de 2 millions (voir tableau 2). Ces hausses tiennent compte des initiatives prises à l'intention des jeunes. Par exemple, le ministre a annoncé, le 28 juillet 1982, qu'il affectait une nouvelle somme de $300 millions au titre de la création directe d'emplois, afin d'aider plus de 57,000 Canadiens pendant l'hiver. Cette somme comprenait:

- une affectation spéciale de $10 millions au titre des Projets de développement communautaire à l'intention des jeunes;
- l'affectation d'un supplément de $15.5 millions au titre de la composante des jeunes du Programme à l'intention des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi;
- l'affectation de $4 millions pour établir un réseau d'Unités spécialisées de services aux jeunes et au titre des projets Extension à l'intention des jeunes.

Centres d'Emploi du Canada pour étudiants
D'avril à septembre 1982, quelque 460 Centres d'Emploi du Canada pour étudiants offraient leurs services par l'intermédiaire d'environ 1,500 étudiants du deuxième cycle du secondaire et de récents diplômés du postsecondaire. Ils ont inscrit 545,028 étudiants en vue d'un emploi d'été. Plus de 270,000 placements à des postes temporaires ou occasionnels ont été effectués, la plupart dans le secteur privé, ce qui représente une diminution de 17 % par rapport à l'année précédente.

Centres d'Emploi du Canada sur le campus
Au cours de l'année scolaire 1981-1982, plus de 143,000 étudiants du postsecondaire se sont inscrits à plus de 100 Centres d'Emploi du Canada sur le campus établis dans les universités et les collèges du Canada. Ces centres ont placé plus de 49,000 étudiants, dont plus de 41,000 à des postes correspondant à leur choix de carrière et ils ont utilisé 207.8 années-personnes (personnel de la Commission et autres ressources). A l'échelle nationale, les agents de recrutement des employeurs éventuels ont consacré plus de 14,000 jours aux entrevues qu'ils ont fait subir sur les campus du pays.

Unités spécialisées de services aux jeunes
Le 28 juillet 1982, le ministre a annoncé la création de 10 Unités spécialisées de services aux jeunes, situées en des points stratégiques du Canada, une par région. Elles offrent un service poussé aux jeunes de 15 à 19 ans qui ont besoin d'une aide spéciale pour trouver et conserver un emploi productif. Les participants sont choisis parmi ceux qui n'ont pas eu la chance qu'ont la majorité des jeunes qui entrent sur le marché du travail du Canada.

Ces unités sont situées dans les zones qui comptent beaucoup de jeunes chômeurs, où la base économique est suffisamment diversifiée pour offrir des occasions d'emploi. Il est prévu que cinq autres unités seront ouvertes en 1983.

Programmes d'échanges internationaux
Quelque 3,250 étudiants et jeunes travailleurs canadiens ont participé aux Programmes d'échanges internationaux, tandis que le Canada accueillait 2,350 jeunes étrangers. Ces programmes, qui comprennent le mouvement d'échange d'étudiants et le mouvement d'échange de jeunes travailleurs, visent à permettre à des étudiants de niveau postsecondaire et à des jeunes travailleurs (stagiaires) canadiens et étrangers de travailler temporairement dans un pays étranger sur une base de réciprocité. Environ 50 pays ont participé au programme dont les activités permettent aux participants d'accroître leurs compétences et leurs connaissances dans un domaine lié à leur carrière. Ils acquièrent également une plus ample connaissance des valeurs du pays d'accueil et une compréhension et une acceptation meilleures des autres cultures.

Autochtones

Un rapport provisoire sur la politique d'emploi des autochtones de la Commission, approuvée en 1977, a été présenté à la haute direction. Il s'agissait de la première étape en ce qui concerne la clarification de la politique, en vue d'amé-

liorer les possibilités des autochtones de participer pleinement au marché du travail du Canada.

A l'heure actuelle, 105 conseillers en emploi des autochtones travaillent dans les divers Centres d'Emploi du Canada qui comptent un grand nombre d'autochtones parmi leurs clients. En 1982-1983, environ $92.71 millions ont été dépensés au titre des programmes de développement de l'emploi et 29,567 autochtones ont trouvé un emploi grâce aux programmes Été Canada, de formation, Extension, aux Projets de développement communautaire du Canada et aux Projets de services communautaires du Canada, au Programme d'aide à la création locale d'emplois, au Programme à l'intention des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi et au Programme d'initiatives des autochtones.

Le Programme national de formation en établissement et le Programme national de formation dans l'industrie ont permis d'offrir des cours de formation à 10,533 et à 2,509 autochtones respectivement. Le Programme d'aide à la création locale d'emplois a fourni du travail à 4,134 participants autochtones et le Programme à l'intention des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi en a offert à 862 autres. Vingt-cinq des 35 ententes d'Action positive ont désigné les autochtones comme groupe cible.

La Commission continue d'offrir une aide importante aux femmes autochtones afin qu'elles améliorent leur situation dans la population active. Le Groupe de travail mixte de l'Association des femmes autochtones du Canada et de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada a poursuivi ses travaux en 1982-1983, afin de définir et d'exprimer les besoins en emploi des femmes autochtones et de proposer des moyens par lesquels les programmes de la Commission pourraient mieux y répondre. La Commission a également entrepris de créer un réseau de dix coordonnateurs de l'emploi des femmes autochtones, qui travailleront uniquement auprès des femmes autochtones et de leurs organismes de représentation, afin d'améliorer leur utilisation des programmes et des services offerts par la Commission.

Aux termes du Programme des stagiaires autochtones, la Commission a consacré $1.84 million à l'embauchage de 335 étudiants autochtones pendant l'été.

Amélioration des services

Automatisation

Du matériel automatisé a été installé dans certains Centres d'Emploi du Canada afin d'en améliorer l'efficacité et de réduire le temps de traitement des offres d'emploi. Le Système de traitement des offres d'emploi (STOE), système informatique exploité en direct, qui diffuse les données sur les offres d'emploi à tous les bureaux d'un secteur urbain, a permis d'améliorer le service au public à Hamilton, à Ottawa-Hull, à Montréal, à Toronto et à Vancouver. Une étape importante de l'expansion du système a également été entreprise. Il s'agira de l'installer à Winnipeg et à Edmonton. D'ici 1985, le système sera vraiment exploité à l'échelle nationale, suite à la mise en oeuvre de terminaux dans tous les grands centres du Canada. Le système aidera également la Commission à déterminer les besoins en ressources humaines des employeurs canadiens.

Revitalisation

Une initiative importante concernant le perfectionnement progressif des Services d'emploi a été entreprise en 1982. Le projet comporte quatre objectifs principaux:

a) améliorer la qualité de l'information sur le marché du travail;
b) accroître le rayon d'action des CEC dans leur secteur;
c) répondre plus efficacement aux besoins en emploi des clients spéciaux;
d) produire un cadre de planification et établir des objectifs que les Services d'emploi continueront d'élaborer.

Un programme de 17 projets initiaux a été conçu en fonction de l'analyse préliminaire des

problèmes et des questions. Des travaux seront effectués en ce qui concerne chacun d'eux, afin qu'une amélioration importante soit réalisée en 1983.

Contrôle et évaluation

La Commission continue de perfectionner les moyens dont elle dispose pour contrôler ses opérations. A cet égard, elle insiste surtout sur l'analyse suivie du rendement ainsi que sur l'examen et l'évaluation des nouvelles initiatives opérationnelles et des projets pilotes. Ces fonctions deviendront de plus en plus importantes, au fur et à mesure de l'évaluation des projets conçus pour améliorer la qualité des Services d'emploi, afin de déterminer s'ils réussissent à atteindre les résultats attendus.

Auxiliaires du counselling d'emploi

CHOIX

La production et l'amélioration d'un certain nombre d'auxiliaires de counselling à l'intention des conseillers en emploi et des clients se poursuivent. Le système informatisé d'information sur les carrières, CHOIX, a été utilisé tout au long de l'année dans 48 grands Centres d'Emploi du Canada et un service itinérant a été offert à bon nombre de petits CEC, à l'aide de terminaux portatifs. Dans le cadre de la participation fédérale parrainée par le Centre d'information sur l'unité canadienne, le système CHOIX a été présenté dans un certain nombre d'expositions régionales et à des expositions importantes à Toronto, à Québec et à Vancouver, ainsi qu'à de nombreuses conférences nationales.

Une nouvelle composante conçue pour fournir des renseignements sur l'enseignement et les cours de formation a été ajoutée à CHOIX. Des démarches visant à doter tous les services du système CHOIX de micro-ordinateurs sont en cours.

PLACE

Le système PLACE, conçu pour aider les clients à définir et à surmonter les obstacles à l'emploi qui se dressent devant eux, ainsi que le *Répertoire des professions canadiennes* et *Votre sélecteur personnel de professions*, qui permettent tous deux d'aider les clients à choisir une profession, continuent à être beaucoup utilisés. En outre, la série de trois documents intitulés *Moi, je sais comment planifier ma carrière, Moi, je sais comment trouver un emploi* et *Moi, je sais comment conserver mon emploi* a remporté beaucoup de succès auprès des étudiants et des jeunes clients des centres spéciaux pour les jeunes.

Clubs de placement

Des clubs de placement ont été constitués avec grand succès dans la majorité des régions. Grâce à un cours de formation bien structuré d'une durée de trois semaines et à des activités collectives planifiées, les clients apprennent comment trouver des postes vacants et rédiger leur curriculum vitae et leurs lettres de demande d'emploi. En outre, des entrevues d'emploi sont simulées à leur intention. L'entraide des participants, la critique par les pairs, la formation précise relativement aux méthodes de recherche d'emploi et la nécessité de passer chaque jour plusieurs heures à communiquer avec des employeurs éventuels, contribuent au succès de cette méthode. Jusqu'à 80 % des membres de ces clubs ont trouvé un emploi.

JOBSCAN

La mise au point de Jobscan, qui est une nouvelle formule de détermination et de classification des exigences liées aux emplois, s'est poursuivie. Le système peut être structuré en fonction de listes de contrôle qui permettent de définir précisément les exigences des offres d'emploi et d'effectuer, pour les fins de placement une sélection judicieuse parmi les demandeurs

d'emploi. Jobscan servira pour les fins de l'assurance-chômage, de l'immigration, de la formation et de la prévision de l'offre et de la demande, comme dans d'autres domaines relevant du mandat de la Commission.

Durant l'année financière, des listes de contrôle Jobscan, grâce auxquelles les travailleurs définissent leurs aptitudes et leur expérience professionnelles, et les employeurs les exigences inhérentes aux emplois qu'ils offrent, ont été mises au point; certaines d'entre elles ont été éprouvées puis révisées. Dans divers endroits, on a effectué des essais sur place et recueilli des données à l'aide de ces listes de contrôle.

Les travaux ont débuté en ce qui concerne l'essai pilote parrainé par l'Immigration à Londres et la mise en oeuvre de JOBSCAN dans le projet de revitalisation des Services d'emploi.

Formation des conseillers

Consciente de la nécessité de tirer le meilleur parti possible des possibilités de ses clients, la Commission met l'accent sur la formation de ses conseillers.

Le module *L'utilisation des tests dans le counselling d'emploi* a été mis en oeuvre à l'échelle nationale et, au 31 mars 1983, 1,550 conseillers avaient reçu la formation et étaient autorisés à utiliser ces tests. La mise en oeuvre à l'échelle nationale du module I, *L'élément évaluation du counselling d'emploi,* a commencé pendant l'année financière 1982-1983, et le premier cours a été offert aux instructeurs régionaux. La mise en oeuvre se poursuivra en 1983-1984. A l'heure actuelle, le module II, *Counselling d'emploi individuel – Une approche systématique,* est présenté dans sa forme expérimentale et a fait l'objet d'un essai pilote dans deux régions. Le module *Méthodes et matériels de counselling d'emploi* a été achevé et distribué dans trois régions afin que les conseillers l'utilisent à titre expérimental. La mise en oeuvre de ces trois modules à l'échelle nationale doit commencer au cours des 12 prochains mois. Les cours ont été conçus pour améliorer la prestation par la Commission des services de counselling d'emploi aux clients qui ne sont pas prêts à travailler.

De gros progrès ont été accomplis pour ce qui est de l'élaboration d'un système conçu pour évaluer les apports, les rouages mêmes et les résultats du processus de counselling en matière d'emploi. Il est prévu de l'implanter graduellement.

Publications

Dynamique de la vie

Cette année, la demande d'ouvrages traitant de la dynamique de la vie a été bonne, surtout de la part d'organismes provinciaux et municipaux. Les documents *Encore plus de dynamique de la vie* et *Formule de planification du programme de dynamique de la vie* ont été réimprimés pour répondre à la demande et l'élaboration d'une nouvelle série de cours à l'intention des immigrants, principalement des réfugiés de l'Asie du sud-est, est presque terminée.

Instruments à l'intention des étudiants

Une nouvelle édition de *Programmes des collèges et des universités au Canada* a été publiée à l'intention de ceux qui prévoient entreprendre des études postsecondaires. L'ouvrage est conçu pour aider les étudiants à choisir leur programme et leur collège ou université.

En ce qui concerne les étudiants et les diplômés qui s'apprêtent à entrer sur le marché du travail, une nouvelle édition de l'*Annuaire des employeurs des diplômés des collèges et des universités* a été publiée. Il présente des renseignements utiles et faciles à comprendre sur l'emploi.

Classification canadienne descriptive des professions

La quatrième édition du Guide de la CCDP, qui renferme 98 nouvelles descriptions de professions, a été publiée et elle est maintenant utilisée dans toute la Commission.

Analyses de professions

Avec la collaboration des autorités compétentes des provinces et des territoires, la Commission a publié, au cours de 1982-1983, six analyses de métiers nouvelles ou mises à jour. Elles sont utilisées comme instrument de counselling professionnel et d'emploi par les enseignants et

les responsables de la formation en apprentissage et dans l'industrie pour l'élaboration de programmes de cours. Les examens interprovinciaux du Sceau rouge, qui accroissent la mobilité des travailleurs qualifiés du Canada, sont rédigés à partir des analyses tout comme les examens des métiers. Ces analyses sont également utilisées comme instruments de counselling professionnel et d'emploi.

Mobilité Canada

Une version mise à jour de *Mobilité Canada* a été publiée pendant l'été de 1982. Cet ouvrage de référence, utile pour les Canadiens qui veulent déménager pour des raisons reliées à l'emploi et les immigrants éventuels, renferme des données précises sur plus de 300 collectivités du Canada, notamment en ce qui concerne l'offre et la demande dans le domaine du logement, la population, le climat, l'enseignement, la santé, les installations culturelles, les activités économiques, le transport et les loisirs par secteur.

Développement du marché du travail

Formation

Le Programme national de formation représente un investissement majeur du gouvernement fédéral dans le recyclage et le perfectionnement des travailleurs canadiens. Ce programme permet aux employeurs d'obtenir la main-d'oeuvre spécialisée dont ils ont besoin et aux adultes d'acquérir les compétences nécessaires pour obtenir des emplois mieux rémunérés et plus satisfaisants.

En août 1982, la Loi nationale sur la formation, qui remplace la Loi sur la formation professionnelle des adultes (1967), est entrée en vigueur. Elle établit le fondement de la Caisse d'accroissement des compétences professionnelles et introduit la notion des professions d'importance nationale dans le programme de formation. En outre, elle donne une nouvelle orientation aux programmes de formation en établissement et dans l'industrie afin qu'ils soient plus à même de répondre aux nouveaux besoins en main-d'oeuvre que connaît l'économie canadienne dans les années 1980.

Le Règlement sur le Programme national de formation, adopté aux termes de la Loi nationale sur la formation, a également été proclamé en août 1982. Il rend effective la plus grande souplesse administrative prévue dans la Loi, permettant ainsi une mise en oeuvre plus efficace du Programme national de formation.

En 1982-1983, de nouveaux accords triennaux ont été conclus entre le fédéral et toutes les provinces et les deux territoires. Ces accords énoncent les modalités financières et administratives régissant le Programme national de formation, programme qui tient compte des responsabilités des provinces et des territoires en matière de formation et d'enseignement. Ces accords exposent les conditions relatives à l'administration de la Caisse d'accroissement des compétences professionnelles, au Programme national de formation en établissement et au Programme national de formation dans l'industrie pour la période de 1982-1983 à 1984-1985.

Formation professionnelle

La formation professionnelle constitue le point central de l'adaptation du marché du travail et de la planification des ressources humaines dans l'économie. Dans le cadre du Programme national de formation, la CEIC subventionne la formation de trois façons.

La première formule consiste à acheter des provinces et des territoires des cours de formation en établissement dans des collèges et des écoles de formation professionnelle. Les priorités en matière de formation sont établies par des comités conjoints du gouvernement fédéral avec les provinces et les territoires. La sélection et l'inscription des participants se font dans les Centres d'Emploi du Canada. Les stagiaires à plein temps sont habituellement admissibles à un soutien du revenu qui prend la forme d'allocations de formation ou de prestations d'assurance-chômage. Les stagiaires peuvent également recevoir d'autres allocations qui les aident à assumer les dépenses supplémentaires découlant du cours de formation, tels que le soin de personnes à charge, le transport, le séjour hors du foyer ou les voyages.

La seconde formule consiste à signer des contrats avec des employeurs ou des associations d'employeurs en vue de les aider à former des travailleurs. Aux termes de ces contrats, conclus dans le cadre du Programme national de formation dans l'industrie, le gouvernement fédéral rembourse aux employeurs jusqu'à 100 % des frais directs de formation et un pourcentage des salaires versés aux stagiaires. Le Programme national de formation dans l'industrie comprend deux éléments: la Formation générale dans l'industrie (FGI) et la Formation dans les métiers en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée (FMPMS).

La troisième formule consiste à verser une aide financière aux établissements de formation par le truchement de la Caisse d'accroissement des compétences professionnelles, pour l'établissement, la transformation et l'expansion des installations de formation en vue d'assurer la formation de travailleurs dans les professions d'importance nationale ou d'aider certains groupes

défavorisés à surmonter les obstacles en matière d'emploi qui leur sont propres. La Caisse d'accroissement des compétences professionnelles prévoit le remboursement des frais d'immobilisation ou d'acquisition entraînés par la mise sur pied ou la réaffectation des moyens matériels (locaux, appareils, outillage et autres installations) utilisés dans le cadre de programmes de formation approuvés. Les frais de premier établissement peuvent également être assumés en vertu de cet élément.

Au cours de l'année financière 1982-1983, des progrès considérables ont été réalisés dans la mise en oeuvre des nouvelles composantes de programmes et la révision de celles déjà en place découlant de la Loi nationale sur la formation. Des lignes directrices ont été établies afin d'axer davantage la formation sur les besoins du marché du travail à l'échelle du pays en orientant l'achat de cours vers les professions où il existe une plus grande demande. Grâce aux changements apportés à la politique en vertu de la nouvelle législation et à la plus grande souplesse que comporte maintenant le programme, la formation professionnelle offerte en vertu du Programme national de formation est plus pertinente.

Formation en établissement

La formation en établissement est offerte aux termes de la Loi nationale sur la formation de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. Au cours de l'année, 234,968 adultes ont suivi ce genre de cours ce qui a entraîné des frais de $797 millions pour le gouvernement fédéral. De cette somme, $482 millions ont servi à l'achat de cours de formation, $109 millions au versement d'allocations et $206 millions aux prestations d'assurance-chômage.

La réorientation de l'achat des cours de formation afin de pallier les pénuries actuelles et futures de main-d'oeuvre a constitué une priorité importante. L'apprentissage et la formation dans les métiers ont reçu la majeure partie du budget puisqu'ils visent 74 % des stagiaires à plein temps. Témoignant de la volonté de la Commission d'offrir des services améliorés aux femmes, 83 % des stagiaires à plein temps des cours d'orientation étaient des femmes. Celles-ci représentaient en outre 32 % de tous les stagiaires des cours de formation dans les métiers (à l'exclusion des cours d'apprentissage). Les jeunes, âgés de moins de 25 ans, comptaient pour 48 % de tous les stagiaires à plein temps.

Au cours de l'année financière 1982-1983, la Commission a apporté un changement important à la politique relative aux cours de langue. En vertu de cette modification, les prestataires de l'assurance-chômage peuvent maintenant suivre des cours de langue aux fins d'un emploi tout en conservant leur admissibilité aux prestations.

Caisse d'accroissement des compétences professionnelles

La Caisse d'accroissement des compétences professionnelles a été instaurée aux termes de la Loi nationale sur la formation afin d'accélérer le perfectionnement des travailleurs et d'aider à pallier les pénuries de main-d'oeuvre prévues dans les professions techniques et connexes. Elle permettra également aux personnes défavorisées sur le plan de l'emploi de suivre des cours de formation spécialement adaptés à leurs besoins.

Sans une mise de fonds supplémentaire, les installations de formation actuelles ne pourront suffire à assurer la formation des travailleurs spécialisés nécessaires pour combler les postes vacants au cours des années 1980. Pour former les travailleurs dans des professions d'importance nationale, le Canada a besoin d'équipement et d'installations de formation modernes ainsi que de formules innovatrices à l'égard de la formation. La Caisse d'accroissement des compétences professionnelles fournira le financement nécessaire à l'établissement, à l'expansion et à la modernisation des installations de formation. Pour la première fois, elle offrira une aide aux groupes établis afin de leur permettre de répondre aux besoins spéciaux en matière de formation.

Même si la Caisse d'accroissement des compétences professionnelles n'est devenue effective qu'en novembre 1982, près de 170 demandes

d'aide avaient été reçues avant la fin de l'année financière. A la fin de l'année 1982-1983, 125 propositions de projets avaient été approuvées et les fonds totaux engagés s'élevaient à $54.3 millions. Par conséquent, environ 12,000 places de formation supplémentaires seront disponibles.

Programme national de formation dans l'industrie

Le gouvernement fédéral a affecté $110 millions au cours de l'année financière 1982-1983 pour aider les employeurs à former des travailleurs dans le cadre du Programme national de formation dans l'industrie. Au cours de cette période, 36,828 clients ont suivi des cours de formation en vertu de ce programme, les employeurs recevant jusqu'à 100 % des frais de formation et une partie des salaires s'y rattachant. Le montant que les employeurs reçoivent au titre des salaires dépend du genre de stagiaires et est indiqué dans chaque contrat.

Les différences fondamentales entre les deux éléments du programme (FGI et FMPMS) résident dans le niveau de compétence visé, la durée de la formation et la désignation des professions. En vertu de la FGI, le gouvernement fédéral verse une aide financière aux employeurs pendant une période d'au plus un an; en vertu de la FMPMS, étant donné que la formation nécessaire est plus complexe, l'aide financière peut porter sur une période d'au plus deux ans.

Aux termes de la Formation dans les métiers en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée, qui fait intervenir des professions comme celles d'outilleur-ajusteur, de mécanicien d'entretien industriel et d'autres professions qui connaissent des pénuries aiguës de main-d'oeuvre, 6,197 travailleurs ont suivi des cours de formation en 1982-1983 au coût de $38 millions.

La Formation générale dans l'industrie (FGI) porte principalement sur la formation de travailleurs dans les autres professions en demande, le recyclage de travailleurs touchés par les nouvelles technologies et les changements industriels, la formation de chômeurs, la formation des femmes dans des professions traditionnellement masculines et la formation de clients aux besoins spéciaux. Dans le cadre de cette composante, 30,631 travailleurs ont suivi des cours de formation en 1982-1983, à un coût de $72 millions.

En raison des modifications apportées au programme de formation en 1982-1983, la Commission peut maintenant signer des contrats de formation dans l'industrie avec des employeurs de l'extérieur du Canada. Même si cela ne se produit pas fréquemment, ce changement peut être valable lorsque la production fait intervenir de nouvelles technologies pour lesquelles aucun cours n'est encore offert au Canada. Dans de tels cas, les travailleurs canadiens peuvent recevoir une formation sur les lieux mêmes où ces technologies ont été créées. De cette façon, ils peuvent recevoir une formation préalable et accéder aux emplois clés générés par la croissance économique.

Un autre changement important apporté à la politique relative à la formation dans l'industrie au cours de l'année prévoit la négociation de contrats de formation dans l'industrie avec des organismes de formation du secteur public ou du secteur privé et, notamment, avec des experts-conseils qui élaborent et offrent des cours de formation à l'industrie. De cette façon, des compétences et des ressources supplémentaires en matière de formation peuvent être utilisées. Cela profite particulièrement aux petits employeurs qui sont incapables de dispenser des cours de formation à leurs travailleurs dans des métiers plus complexes.

Programme des normes interprovinciales

Ce programme vise à accroître la mobilité interprovinciale des compagnons dans certains métiers, à améliorer et à parfaire les programmes de formation destinés aux gens de métier, hommes et femmes, ainsi qu'à élaborer des cours de formation au sein des provinces et des territoires. Le rôle de la Commission consiste à coordonner les activités des provinces, par le truchement d'un secrétariat, en vue d'atteindre les niveaux de compétence acceptables chez les compagnons dans un certain nombre de métiers.

Chaque année, environ huit nouveaux examens interprovinciaux de métiers sont élaborés et publiés. Lorsque les travailleurs réussissent ces examens, le sceau rouge interprovincial est apposé sur leur certificat d'apprentissage ou leur certificat de travailleur qualifié, ce qui permet aux travailleurs spécialisés d'exercer leur métier dans n'importe quelle province.

Cette année, 11,930 sceaux rouges ont été délivrés dans 22 métiers, à l'échelle du Canada. Une récente initiative fait intervenir l'élaboration de programmes de formation liés à un tronc commun de compétences qui permettront d'uniformiser la formation et d'accroître la mobilité des apprentis. On a également entrepris d'informatiser le système de construction des tests au moyen d'une banque d'éléments afin d'accélérer la mise en oeuvre des examens et d'en assurer la sécurité et la révision.

Mesures spéciales de formation

Femmes

En 1982-1983, la Commission a continué d'insister sur la formation des femmes dans les professions traditionnellement masculines. Il s'agit là d'une initiative spéciale en vertu de laquelle un taux de remboursement majoré est offert au chapitre de la formation dans l'industrie afin d'inciter les employeurs à former des femmes dans des professions traditionnellement réservées aux hommes (celles dans lesquelles 10 % ou moins des travailleurs sont des femmes). En 1982-1983, cette initiative a été mise en oeuvre dans le cadre des éléments de la FGI et de la FMPMS du Programme national de formation dans l'industrie. Plus de 200 professions ont été déterminées aux fins de cette initiative spéciale, ce qui comprend les métiers spécialisés ainsi que les professions techniques et les postes de supervision.

En 1982-1983, 1,226 femmes ont commencé des cours de formation en vertu de la FGI dans des professions en demande plus spécialisées traditionnellement exercées par des hommes, ce qui a nécessité des déboursés de $3.8 millions. Dans le cadre de la FMPMS, 128 femmes ont commencé des cours de formation semblables, à un coût de $1 million. Le pourcentage des femmes qui ont suivi des cours de formation dans des professions traditionnellement masculines, par rapport à toutes les femmes qui ont suivi des cours dans le cadre de la FGI, est passé de 12 % en 1981-1982 à 18 % en 1982-1983. Dans le cadre de la formation en établissement, le pourcentage des femmes qui ont suivi des cours de formation professionnelle ou une formation par apprentissage visant les professions traditionnellement masculines est passé de 11 % à 12 %.

Autochtones

En 1982-1983, le Programme de formation des autochtones a encore réussi à répondre aux besoins de ce groupe en matière de formation. Plus de $9 millions ont été engagés dans le cadre de la Formation générale dans l'industrie afin d'assurer la formation de 2,175 autochtones. Le coût moyen par stagiaire est passé de $2,743 en 1981-1982 à $4,320 en 1982-1983, ce qui indique que la formation est dispensée dans des métiers plus spécialisés. Dans le cadre de la FMPMS, 23 autochtones ont suivi des cours de formation, à un coût de $0.3 million. En outre, 9,433 autochtones ont commencé des cours de formation en établissement, ce qui représente un coût prévu de $33.7 millions. En 1982-1983, le nombre total des stagiaires autochtones, y compris ceux qui ont suivi des cours de formation aux termes du Programme de formation des autochtones (formation en établissement et dans l'industrie) est passé de 11,631, en regard de 10,642 l'année précédente.

Jeunes

Les initiatives conjointes de formation des jeunes de la Commission et du secteur privé en vertu de la Formation générale dans l'industrie ont permis de former plus de 2,000 impersévérants scolaires du niveau secondaire. Ces jeunes ont suivi des cours de rattrapage scolaire et de relations humaines (dynamique de la vie) et ont pu acquérir une expérience de travail et des compétences professionnelles chez les employeurs participants, en particulier dans le secteur du travail de bureau. Plus de 75 % des stagiaires ont été placés dans des emplois rémunérés après avoir terminé leur cours.

Les projets de Montréal (éducation, place

ment, orientation et communication — EPOC) et de Winnipeg *(Youth Business Learning and Development Centre Inc.)* sont administrés par des groupements d'employeurs, alors que le Halifax Youth Project est parrainé par le Board of Trade de Halifax.

Une étude est en cours à Montréal afin de définir les compétences requises pour les emplois de premier échelon dans le cadre du projet EPOC. On espère que le projet pourra être réorienté afin d'offrir une formation dans les métiers génériques de cols bleus et de répondre aux nouvelles exigences engendrées par la bureautique. Le *Youth Business Learning and Development Centre* de Winnipeg fait appel à une formule fort innovatrice: il a conclu un accord avec la ville de Winnipeg afin d'assurer la formation des bénéficiaires de l'aide sociale qui seront ensuite embauchés par la municipalité.

Dans le cadre de la Formation en établissement, on a continué de mettre l'accent sur la formation des jeunes. En 1982-1983, 47 % du budget à ce titre (à l'exclusion des prestations d'assurance-chômage) ont été affectés à la formation de 83,601 jeunes.

Planification et adaptation du marché du travail

Travailleurs étrangers

La Commission facilite et appuie l'embauchage de travailleurs étrangers lorsqu'il permet de maintenir ou de créer des emplois au Canada, d'apporter de nouvelles compétences sur le plan technologique, d'assurer la formation de Canadiens ou d'élargir la capacité productive du pays. Cependant, la Commission veille également à ce que le recours aux travailleurs étrangers n'ait pas d'effet négatif sur les emplois et les débouchés offerts aux Canadiens.

Au début de 1982, d'autres mesures ont été prises pour protéger les emplois des Canadiens: on a restreint l'admission de travailleurs étrangers dans les professions et les industries touchées par le ralentissement économique. On a également imposé une autre restriction à compter du 1er mai, en vertu de laquelle seules seront traitées les demandes d'immigration de travailleurs étrangers munis d'un emploi réservé lorsque, de l'avis d'un Centre d'Emploi du Canada, cette mesure ne nuit pas aux travailleurs canadiens.

Planification des ressources humaines

La planification des ressources humaines représente un travail de collaboration entre le gouvernement, l'industrie et les syndicats. Les mesures de planification des ressources humaines de la Commission visent à assurer:

- que les employeurs canadiens disposent de la main-d'oeuvre dont ils ont besoin pour réaliser leurs projets;
- que les Canadiens et les Canadiennes ont, les premiers, accès aux nouveaux emplois et aux nouveaux débouchés; et
- que les changements dans la demande de travailleurs au Canada sont traités de façon qu'ils aient des répercussions minimales pour les travailleurs touchés.

En 1982-1983, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a conclu des accords sur la planification des ressources humaines avec l'Association des manufacturiers d'équipement électrique et électronique du Canada, la Mechanical Contractors' Association of Canada et l'Association unie des compagnons et apprentis de l'industrie de la plomberie et de la tuyauterie des États-Unis et du Canada, l'Association des industries graphiques, l'Institut agricole du Canada et Boise Cascade Canada Limited. Des accords semblables avaient été signés en 1981-1982 avec les associations nationales de l'industrie aérospatiale et des secteurs des chantiers maritimes, des fonderies, des mines, du charbon et des plastiques ainsi qu'avec le Conseil canadien des ingénieurs. Les 5,800 entreprises membres de ces associations industrielles nationales regroupent quelque 425,000 travailleurs, alors que le Conseil canadien des ingénieurs et l'Institut agricole du Canada représen-

tent respectivement 115,000 ingénieurs et 5,000 spécialistes agricoles. Les ententes jettent les bases de la collaboration entre la CEIC et les industries pour pallier les problèmes du marché du travail.

D'autres mesures relatives à la planification des ressources humaines ont été prises en 1982-1983. Par exemple, la CEIC et l'industrie aérospatiale ont commencé à établir un comité national de planification des ressources humaines et trois comités régionaux, situés à Montréal, Toronto et Winnipeg. Il s'agira d'organismes permanents qui permettront à l'industrie de déterminer et de concevoir des mesures visant à régler les futurs déséquilibres entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre.

La Commission a également fait des progrès importants en liant la planification des ressources humaines aux programmes fédéraux d'aide aux entreprises. Ces liens permettent de veiller à ce que les dépenses gouvernementales appuient les priorités relatives à la mise en valeur des ressources humaines et que les entreprises soient en mesure d'exécuter des projets pour lesquels elles ont reçu une aide. Des dispositions relatives à la planification des ressources humaines font déjà partie de projets importants de la Couronne, tels que le Programme d'avions de chasse, le Programme de la Frégate canadienne de patrouille, le Programme de modernisation des radars et le Programme de communications mobiles par satellite; en outre, certains programmes et textes législatifs administrés par d'autres ministères fédéraux, notamment le ministère de l'Industrie et du Commerce et de l'Expansion économique régionale et le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources comportent de telles dispositions.

Service consultatif de la main-d'oeuvre

Le Service consultatif de la main-d'oeuvre (SCM) offre une aide financière aux employeurs et aux travailleurs afin de leur permettre d'établir conjointement des plans pour la croissance et l'expansion de l'entreprise, l'achat de nouvel équipement et la modification des processus de travail ainsi que de minimiser les répercussions des mises à pied et des fermetures d'usine.

La Commission assume jusqu'à 50 % des frais liés à la mise sur pied de comités d'adaptation aux termes d'accords officiels conclus avec les employeurs et les travailleurs et, dans certains cas, les gouvernements provinciaux. Les fonctionnaires de la Commission font également office de conseiller auprès des comités.

L'an dernier, le SCM a continué de s'occuper du Programme d'aide à l'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre (PAAIM) et, notamment, de l'administration des comités d'aide à l'adaptation communautaire. Le Cabinet s'attend que le SCM s'emploiera activement à promouvoir l'établissement de comités d'adaptation afin d'offrir une aide supplémentaire aux industries du textile, du vêtement, de la chaussure et du tannage aux termes du Programme canadien pour un renouveau industriel. En outre, le SCM a continué de s'occuper de la négociation des accords de Travail partagé ainsi que de la coordination et de l'administration globales du Programme de travail partagé.

En 1982-1983, 427 nouveaux accords du SCM ont été conclus en vue d'examiner les problèmes de planification et d'adaptation de la main-d'oeuvre. Les dépenses de la Commission relatives à ces accords et à ceux qui ont été reportés de 1981-1982 se sont élevées à $4.6 millions.

De plus, quatre nouveaux comités d'aide à l'adaptation communautaire ont été établis en vertu du PAAIM. Les dépenses de la Commission pour ce qui concerne tous les comités se sont élevées à $0.5 million.

Travail partagé

Dans le but d'utiliser au maximum le potentiel du Canada en matière de ressources humaines, le gouvernement fédéral a mis en oeuvre le Programme de travail partagé à la fin de décembre 1981 afin d'aider des travailleurs licenciés ou ceux dont l'emploi était menacé.

Le travail partagé est conçu pour éviter les licenciements et permettre aux travailleurs de partager, de façon facultative, le travail disponible. Aux termes du Programme de travail par-

tagé, les travailleurs sont rémunérés par leur employeur pour les jours travaillés et touchent des prestations d'assurance- chômage pour les jours chômés, conformément à un accord.

Les employeurs et leurs salariés doivent s'entendre sur une proposition de Travail partagé. Pour qu'une proposition soit acceptée par la Commission, les conditions suivantes doivent être remplies:

- l'entreprise doit être en service depuis au moins deux ans;
- l'entreprise doit être économiquement viable;
- elle doit prouver que la semaine moyenne de travail comprend un nombre précis d'heures; et
- elle doit démontrer que la réduction du travail est attribuable à des facteurs hors de son contrôle et de celui de ses travailleurs.

Le Programme de travail partagé est régi par l'article 37 de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage. En 1982-1983, les accords de Travail partagé duraient entre 6 et 38 semaines (26 semaines et une prolongation possible de 12 semaines). Le budget maximal, fixé à l'origine à $10 millions et tiré du compte d'assurance-chômage, a été porté à $190 millions pour l'année civile 1982 et à $250 millions pour 1983.

Le programme a été bien accueilli tant par les employeurs que par les travailleurs. Les employeurs voyaient en ce programme une occasion de conserver des travailleurs qualifiés pendant les périodes de ralentissement et les travailleurs étaient en mesure de maintenir leurs compétences et leurs habitudes de travail. En outre, ils recevaient ainsi plus d'argent que s'ils avaient touché uniquement des prestations d'assurance-chômage.

Au cours de l'année financière 1982-1983, 11,809 demandes ont été approuvées, touchant 219,608 travailleurs, ce qui a permis d'éviter le licenciement de 91,874 travailleurs.

Programme d'aide à l'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre

Le 19 janvier 1981, les ministres de l'Emploi et de l'Immigration, de l'Industrie et du Commerce, de l'Expansion économique régionale et du Travail ont annoncé un programme triennal doté d'un budget de $350 millions (porté à $450 millions en 1982-1983) visant à promouvoir la restructuration industrielle et à offrir une aide pour l'adaptation de la main-d'oeuvre. Le PAAIM fait intervenir une coopération interministérielle pour une meilleure mise en valeur des ressources humaines et il est conçu pour suppléer aux programmes existants. En outre, il aide les collectivités, les industries et les travailleurs les plus durement touchés par la baisse des occasions d'emploi permanent découlant d'une restructuration industrielle importante.

Le PAAIM comprend deux éléments principaux: les mesures axées sur la main-d'oeuvre et l'industrie, qui sont disponibles de façon générale, et les mesures d'adaptation communautaire à l'intention des travailleurs et des industries. Les mesures d'adaptation communautaire à l'intention des travailleurs, mises en oeuvre par la Commission, consistent, d'une part, en mesures supplémentaires d'adaptation de la main-d'oeuvre (subvention salariale transférable pour le réembauchage de travailleurs âgés et création directe d'emplois supplémentaires en vertu du Programme d'emploi communautaire) et, d'autre part, en l'élargissement et la majoration de l'aide à la mobilité et à la formation.

Les mesures communautaires du PAAIM comprennent également les prestations d'adaptation pour les travailleurs de Travail Canada (retraite anticipée), versées par la CEIC. Les stimulants du PAAIM offerts en vertu du Programme de formation dans les métiers en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée (FMPMS), qui est accessible à tous, ont été majorées en 1981-1982 et 1982-1983.

En 1982-1983, le Cabinet a désigné les municipalités suivantes aux fins de l'aide offerte en vertu du PAAIM: Asbestos/Thetford-Mines au Québec, Kitchener/ Waterloo et Sudbury en Ontario et Port Alberni en Colombie-Britannique. Suite à la prolongation de la période initiale de désignation d'un an, les collectivités de Montmagny/L'Islet, de Port-Cartier/Sept-Iles (Schefferville) et de Tracy/Sorel au Québec, de Brantford, de

Chatham et de Windsor en Ontario, de McAdam au Nouveau-Brunswick et de Sydney en Nouvelle-Écosse ont continué à bénéficier de l'aide offerte en vertu du PAAIM en 1982-1983. Dans les 12 collectivités désignées jusqu'à maintenant, les mesures d'adaptation de la main-d'oeuvre devraient bénéficier à un groupe cible d'environ 18,650 travailleurs.

Dans les collectivités désignées, des comités d'aide à l'adaptation communautaire subventionnés par le fédéral, ont été mis sur pied. Formés de représentants des entreprises, des syndicats et des organismes gouvernementaux, ils donnent des conseils touchant les besoins en matière de développement économique et social. Ces comités constituent également un point central permettant de faciliter la coordination des mesures du PAAIM et leur intégration aux autres programmes fédéraux, provinciaux et municipaux.

Programme canadien pour un renouveau industriel

En 1981, le gouvernement a annoncé un programme de cinq ans doté d'un budget de $267 millions en vue de favoriser la viabilité des industries du textile, du vêtement, de la chaussure et du tannage et d'aider les collectivités et les travailleurs les plus touchés par l'engagement continu du Canada à l'égard de la libéralisation graduelle du commerce international dans ces secteurs. Le Programme canadien pour un renouveau industriel est conçu pour faciliter la restructuration, le raffermissement et la modernisation des entreprises dans les secteurs précités, pour élargir et diversifier la base économique des collectivités qui dépendent grandement de ces industries ainsi que pour aider les travailleurs licenciés à trouver de nouveaux emplois ou à profiter de prestations de retraite anticipée.

Le 26 octobre 1981, l'Office canadien pour un renouveau industriel était mis sur pied; il compte 17 membres provenant des milieux patronaux et syndicaux et des organismes et ministères gouvernementaux. L'Office reçoit ses directives d'un comité spécial de ministres, présidé par le Premier ministre, et administre les mesures d'adaptation de l'industrie mises en oeuvre aux termes du PCRI. L'Office constitue également un point central qui permet de faciliter la coordination des mesures du PCRI et leur intégration aux autres programmes fédéraux, provinciaux et municipaux.

On a déterminé que 21 régions dépendent grandement des industries du textile, du vêtement, de la chaussure et du tannage. De ce nombre, sept régions spéciales étaient désignées par le gouvernement le 8 avril 1982. Il s'agit des collectivités suivantes: au Québec, Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine, Grand-Mère et Shawinigan, Drummondville, Victoriaville, Princeville et Plessisville, Sherbrooke et Magog, Valleyfield; en Ontario, Cornwall et Hawkesbury. Grâce à ces désignations, des mesures spéciales d'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre sont mises en oeuvre afin de favoriser leur affermissement et la diversification des bases économiques et d'accroître les occasions d'emploi pour les travailleurs licenciés de ces industries.

Le PCRI constitue une série de mesures d'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre destinées aux entreprises et aux travailleurs des industries du textile, du vêtement, de la chaussure et du tannage. Le 23 novembre 1982, les mesures d'adaptation de la main-d'oeuvre devant être mises en oeuvre par la CEIC ont été annoncées: les programmes et services courants de la Commission sont offerts à tous les travailleurs de ces industries et aux travailleurs licenciés des régions spéciales; en outre, les travailleurs des entreprises des industries en question qui reçoivent une aide dans le cadre du PCRI mais qui ne résident pas dans les régions spéciales, pourront avoir accès à des subventions salariales transférables, à une aide majorée au titre de la mobilité, à des allocations de formation majorées et, dans les collectivités les plus durement touchées, à la création d'emplois supplémentaires.

Les mesures d'adaptation de la main-d'oeuvre du Programme canadien pour un renouveau industriel comprennent également le Programme d'aide à l'adaptation des travailleurs (retraite anticipée) de Travail Canada, qui vise tous les travailleurs des industries du textile, du

vêtement, de la chaussure et du tannage, et est administré par la CEIC. Les mesures d'adaptation de l'industrie offrent, entre autres, de l'aide aux entreprises rentables de ces mêmes industries dans le cadre du Programme sectoriel d'aide aux entreprises, ainsi qu'aux entreprises d'autres secteurs industriels situées dans des régions désignées ou désireuses de s'y établir, dans le cadre du Programme de développement commercial et industriel.

En 1982-1983, quelque 13,000 travailleurs des industries du textile, du vêtement, de la chaussure et du tannage ont reçu, par l'intermédiaire des programmes de la CEIC, une aide dont le coût prévu s'élève à près de $12.5 millions.

Énergie: projets importants, planification économique et coordination

Tout au long de 1982-1983, la Commission a continué de venir en aide aux promoteurs de projets ainsi qu'aux ministères gouvernementaux dans la planification des ressources humaines et l'établissement de mécanismes visant à assurer l'insertion de cette planification dans les initiatives et les programmes gouvernementaux globaux de développement économique. Voici quelques-unes de ces initiatives ou réalisations particulières:

- négociation de plans d'emploi avec un nombre important d'entreprises du secteur de l'énergie participant à l'exploration au large des côtes et à l'exploitation des richesses naturelles à terre;
- participation à un comité fédéral-territorial de la haute direction, chargé d'étudier les effets de l'exploitation des hydrocarbures dans les régions de l'Arctique et du Nord sur les aspects politiques, économiques et sociaux ainsi que sur les richesse naturelles;
- présentations et propositions au Comité spécial du Sénat sur le Pipe-line du Nord et à la Commission de l'examen des évaluations environnementales dans la mer de Beaufort;
- négociation d'une entente de développement économique avec le gouvernement des Territoires-du-Nord-Ouest; et
- initiation d'efforts de coopération entre l'industrie et le gouvernement afin d'améliorer et d'accélérer la formation des Canadiens dans les professions clés du forage au large des côtes et du domaine maritime en général.

De concert avec l'Administration du pipeline du Nord, la Commission a poursuivi son travail avec le groupe d'entreprises de la Foothills Pipe Lines et avec les entrepreneurs chargés de la construction du pipe-line, afin de les aider à trouver des travailleurs répondant à leurs exigences pour la construction des sections "préfabriquées" du pipe-line dans le sud de la Colombie-Britannique, en Alberta et en Saskatchewan. Des efforts particuliers ont été déployés pour que des travailleurs autochtones soient engagés dans le cadre du projet. De plus, la Commission aide les fournisseurs à trouver des travailleurs répondant à leurs besoins, afin que les Canadiens bénéficient le plus possible de toute prestation de biens et de services associée à la réalisation du projet.

Accords fédéraux-provinciaux sur le développement de l'emploi agricole

Ces accords s'attachent à promouvoir la consultation et la coopération en vue de l'établissement de directives et de programmes et assurent le financement partiel des activités relatives à l'emploi agricole, aux termes des ententes de financement conjoint.

En 1982-1983, le gouvernement fédéral a engagé quelque $1,371,000 dans des projets cofinancés; il s'agissait, par exemple, de projets d'amélioration de logements pour les travailleurs agricoles saisonniers, de transport quotidien des travailleurs affectés à la récolte, de recherches sur le marché du travail et de publicité. Des accords fédéraux-provinciaux sur le développement de l'emploi agricole ont été signés avec toutes les provinces, sauf l'Alberta et Terre-Neuve.

Services de main-d'oeuvre agricole du Canada

Établis pour faciliter la coopération de la Commission avec tous les secteurs, les Services de main-d'oeuvre agricole du Canada (SMAC) fonctionnent comme des bureaux de placement dans les collectivités agricoles et travaillent en collaboration avec les Centres d'Emploi du Canada en vue de fournir une main-d'oeuvre agricole suffisante et appropriée. Il y a maintenant 65 Services de main-d'oeuvre agricole du Canada situés dans toutes les régions agricoles importantes du pays. En 1982-1983, ces services ont permis de doter 173,900 postes vacants. En outre, les Centres d'Emploi du Canada ont placé 16,057 travailleurs agricoles et sont à la source du mouvement des travailleurs vers les régions agricoles. Le budget affecté aux Services de main-d'oeuvre agricole était de l'ordre de $5.1 millions pour l'année financière.

Les Commissions locales de la main-d'oeuvre agricole (CLMA) offrent des services consultatifs aux SMAC et établissent des lignes directrices relatives aux taux de salaire, aux conditions de travail et à l'hébergement des travailleurs engagés par l'intermédiaire de ces services.

Programmes des travailleurs agricoles saisonniers

Ces programmes s'occupent de faire venir des travailleurs étrangers afin de satisfaire aux besoins temporaires des employeurs pendant des périodes précises. Les travailleurs étrangers occupent des emplois agricoles saisonniers pour lesquels il n'y a pas de candidats canadiens.

En 1982, les Antilles ont fourni 4,819 travailleurs et le Mexique, 691. La plupart ont travaillé dans des fermes et des conserveries de l'Ontario tandis qu'un petit nombre seulement a été envoyé dans les provinces de l'Alberta, du Manitoba et du Québec.

Développement de l'emploi

Programme d'aide à la création locale d'emplois

Au cours de la dernière année financière, le Programme d'aide à la création locale d'emplois (PACLE) a encore atteint son objectif de création d'emplois de longue durée pour les personnes qui, en raison de désavantages sur le plan de l'emploi, sont incapables de trouver et de conserver un poste qui leur convienne sur le marché du travail. Sa réussite est attribuable à ses projets de formation (préparation), qui offent à ses clients l'occasion d'acquérir des connaissances élémentaires et des compétences professionnelles ainsi qu'à ses projets d'établissement d'entreprises (conservation), qui consistent à mettre en place de petites entreprises qui engagent des travailleurs défavorisés sur le plan de l'emploi.

En 1982-1983, le Programme d'aide à la création locale d'emplois a versé $57 millions au total à 555 projets. De ce montant $20.5 millions ont été consacrés aux jeunes, $23.4 millions aux autochtones, $27.4 millions aux femmes et $6.2 millions aux personnes handicapées (les participants peuvent appartenir à plus d'un groupe).

Projets de développement communautaire du Canada

Lancés à l'été de 1980, les Projets de développement communautaire du Canada (PDCC) étaient une initiative importante de développement de l'emploi destinée à faire naître des débouchés, grâce à la création directe d'emplois, dans les régions touchées par un taux de chômage élevé.

Ce programme a pris une nouvelle orientation très différente en 1982-1983. Deux principales stratégies, désignées sous le nom de Volet des projets généraux et de Volet des projets de développement, ont été élaborées. Le Volet des projets généraux est provisoire et doté d'une souplesse lui permettant de se consacrer, selon les besoins, aux régions, groupes ou secteurs aux prises avec une crise temporaire sur le plan de

développement est une composante plus continue: il permet au programme de participer plus efficacement à la planification du développement et aux cycles budgétaires des organismes locaux et des autres programmes des gouvernements fédéral et provinciaux ayant des objectifs similaires. De plus, une autre composante, Action en cas d'urgence, est appliquée dans le cas de perturbations importantes résultant d'un cataclysme ou de la fermeture imprévue d'une entreprise importante dans une petite collectivité dont elle était le seul employeur, et offre alors aux personnes touchées des emplois provisoires jusqu'à ce que des possibilités d'emploi de longue durée plus appropriées voient le jour.

Les Mesures spéciales d'emploi, lancées au cours d'une phase précédente du programme afin que les femmes, les jeunes, les autochtones et les personnes handicapées trouvent plus facilement du travail, restent en vigueur, tout comme les dispositions visant des catégories particulières d'activité correspondant aux priorités nationales et régionales.

La troisième série de Projets de développement communautaire du Canada comporte des activités devant fournir de l'emploi dans les domaines prioritaires suivants, sélectionnés en consultation avec d'autres ministères fédéraux et avec les gouvernements provinciaux:

- économie d'énergie;
- infrastructure de l'aquiculture et des pêcheries;
- développement du tourisme;
- développement communautaire et restauration;
- conservation de l'environnement et recupération;
- études de rentabilité visant à déterminer la possibilité d'exploiter commercialement les richesses locales;
- emploi des autochtones;
- construction d'habitations par des sociétés sans but lucratif et revalorisation.

Un total de $246.3 millions a été prévu pour les projets approuvés qui se dérouleront au cours de la période comprise entre l'automne 1982 et mars 1984, au titre des salaires, des frais généraux et du matériel.

Au total, 14,676 demandes ont été présentées dans le cadre du programme; le montant total demandé était de l'ordre de $809.4 millions. La troisième série de projets devrait créer des emplois pour 45,300 personnes.

Projets de services communautaires du Canada

Les Projets de services communautaires du Canada (PSCC) sont un programme national de création d'emplois dans le secteur du bénévolat et des services sociaux communautaires. Dans le cadre de ce programme, les organismes peuvent faire une demande de financement pour une période maximale de trois ans. Les projets d'une durée de plus d'un an sont visés par une formule de financement décroissant, c'est-à-dire que le montant de la contribution fédérale équivaut approximativement, au cours de la deuxième et de la troisième année, à 66 % et 33 % respectivement du montant versé la première année. La formule de financement décroissant, jumelée à une possibilité de financement pendant trois ans, est un moyen structuré de créer des emplois de longue durée. Grâce à cette association entre le gouvernement fédéral et les principaux établissements sociaux, ces emplois pourront probablement devenir permanents. Le programme offre aux projets des capitaux d'amorçage grâce auxquels ils ont ainsi un certain temps pour développer d'autres ressources et devenir autonomes.

Lorsque les Projets de services communautaires du Canada ont été lancés en août 1980, la demande de financement dépassait le montant offert. Cette tendance s'est maintenue au cours de la deuxième année d'existence. Environ $10 millions ont été versés pour l'année financière 1982-1983, ce qui correspond à 672 projets et 1,784 participants. Avec l'avènement des mesures spéciales d'emploi, plusieurs groupes cibles étaient représentés en bon nombre dans les projets: 78 % des participants étaient des femmes, 40 % des jeunes, 11 % des autochtones et 11% des personnes handicapées physi-

quement ou mentalement (certains participants appartenaient à plus d'un groupe cible).

Aide au développement économique local

Le Programme d'aide au développement économique local (ADEL) a été lancé à titre expérimental à l'automne de 1980. Conçu pour jouer un rôle direct et actif de stimulation de l'emploi dans le secteur privé, ce programme encourage le développement d'entreprises locales dans les collectivités à croissance lente. Il finance la planification et l'exploitation d'agences locales. Ces agences fournissent une aide technique et un soutien financier limité à des entreprises locales existantes ou proposées qui créeront des emplois permanents dans la collectivité.

Ce programme comporte deux étapes: une étape de planification et une étape de mise au point. Dans le premier cas, un montant pouvant atteindre $50,000 est versé à un organisme important, comme un Board of Trade, une Chambre de commerce ou une association de développement économique, en vue de la mise sur pied d'une agence ADEL et de la planification de ses activités d'investissement. Lorsque la demande officielle de financement de l'étape de mise au point est approuvée, l'agence ADEL est admissible à un financement maximal de $250,000 par année pour administrer et réaliser son plan.

Dans le cadre du programme pilote, 93 propositions ont été reçues. A cause de restrictions financières, seulement 14 propositions ont été approuvées et financées pour l'étape de planification. Ces 14 agences en sont maintenant à l'étape de mise au point.

En 1982-1983, les agences ADEL ont créé plus de 600 emplois dans le secteur privé. En outre, les investissements de ces sociétés, de l'ordre de $1,563,477, ont permis d'obtenir de l'extérieur des fonds s'élevant à $5,763,367. Le Programme d'aide au développement économique local est administré conjointement par la CEIC et le ministère de l'Expansion économique régionale. Pour l'année financière 1982-1983, le budget du programme s'élevait à $2.7 millions.

Programme d'emploi pour les innovations technologiques

Le Programme d'emploi pour les innovations technologiques (PEIT) a été lancé en septembre 1980. Ce programme pilote était destiné à créer des emplois à l'intention des diplômés d'études supérieures dans les domaines scientifiques et techniques, qui n'arrivaient pas à trouver du travail dans leur discipline. Ce programme vient en aide aux petits organismes en leur accordant des subventions salariales pour les nouveaux emplois offerts en recherche et en développement et pour l'application des résultats dans un certain nombre de régions prioritaires. Le Programme d'emploi pour les innovations technologiques appuie les activités d'innovation technologique dans le domaine de la fabrication et de la mise au point de produits et de procédés. Les programmes restreints de conservation de l'énergie de même que les autres techniques en matière d'énergies de remplacement sont également de son ressort.

Une contribution fédérale, pouvant atteindre 75 % du salaire de chaque employé admissible, peut être versée jusqu'à concurrence de $290 par semaine, pendant au plus 12 mois. Chaque employeur est admissible à un montant maximal de $150,000.

Le programme s'est fait sentir surtout dans les petites entreprises du secteur privé. Ces dernières représentent, en effet, 70.1 % du nombre total des accords signés avec des employeurs.

Été Canada: programme d'emploi d'été pour étudiants

Le Programme d'emploi d'été pour étudiants, Été Canada, annoncé le 22 janvier 1981, a remplacé le Programme d'emploi d'été pour les jeunes. Il a été conçu pour soutenir les projets proposés par des organismes bien établis, des municipalités ainsi que des ministères et organismes fédéraux.

Son objectif était de fournir aux étudiants des emplois d'été en créant des postes en sus des postes réguliers. En 1982, ce programme a généré

environ 41,000 emplois au coût de $96.6 millions. Ces fonds ont été accordés dans le cadre des composantes mentionnées ci-dessous.

La Composante de l'emploi dans la Fonction publique a créé environ 2,840 stages d'été dans les ministères et organismes fédéraux. Il s'agissait d'emplois de nature technique ou spécialisée ayant trait au domaine d'études des participants. En 1982, on a mis l'accent sur les stages de perfectionnement, lesquels pouvaient être échelonnés sur trois étés et comportaient diverses tâches donnant progressivement aux étudiants davantage de responsabilités.

Afin d'appliquer dans le secteur privé les principes de la Composante de l'emploi dans la Fonction publique, quelque $2 millions, tirés des fonds d'Été Canada, ont été consacrés à des initiatives spéciales. Dans le cadre de ces initiatives, on estime que 810 stages d'été ont été créés, à titre expérimental, dans des organismes sans but lucratif du secteur privé. Ces stages ressemblaient à ceux de la Composante de l'emploi dans la Fonction publique, en ce qu'ils donnaient aux étudiants l'occasion d'acquérir une expérience directement liée à leurs aspirations professionnelles.

Dans le cadre de la deuxième composante d'Été Canada, le Volet des projets communautaires, des emplois ont été créés dans tout le pays pour quelque 31,460 étudiants, dans des projets approuvés par la collectivité et mis sur pied par des organismes bien établis. Le programme versait, au titre des salaires, une contribution égale au taux salarial minimal en vigueur dans la province et une contribution au titre des autres frais du projet pouvant s'élever à $35 par semaine de travail.
Pour tout projet, la contribution fédérale maximale était de $50,000. Chaque projet a engagé au moins trois étudiants de l'endroit pour une période de six à 18 semaines, leur donnant un travail utile et productif avantageux à la fois pour l'étudiant et la collectivité.

Les fonds du Volet des projets communautaires ont été alloués aux circonscriptions fédérales, d'après les données sur le chômage des étudiants. Les projets étaient approuvés par suite de consultations à l'échelle locale avec le député de la circonscription concernée et, si le député souhaitait les mettre en oeuvre, avec les conseils consultatifs locaux.

La troisième composante d'Été Canada, le Volet des projets fédéraux, a permis de financer les projets de création d'emplois pour étudiants parrainés par des ministères et organismes fédéraux. Les fonds ont été alloués à chaque province ou territoire, d'après les données sur le chômage des étudiants. En 1982, des emplois ont été créés pour environ 5,870 étudiants en vertu de ce volet.

En 1982, $121 millions ont été affectés aux initiatives d'emplois d'été des étudiants. De ce montant, les Programmes d'instruction des cadets et de formation des réservistes, exécutés par le ministère de la Défense nationale, ont reçu $10 millions tandis que le Programme pour les gendarmes spéciaux surnuméraires (GRC), administré par le Solliciteur général du Canada, a été doté de $600,000. Par ailleurs, $13.8 millions ont été réservés aux Centres d'Emploi du Canada pour étudiants et $96.6 millions au Programme d'emploi pour étudiants - Été Canada.

Les programmes du ministère de la Défense nationale ont permis de créer 12,446 emplois tandis que 136 emplois ont été fournis en vertu du programme de la GRC.

Assurance-chômage — Projets créateurs d'emplois

Les projets créateurs d'emplois de l'assurance-chômage donnent l'occasion aux prestataires d'assurance-chômage de participer, de leur propre gré, à des projets dont l'ensemble de la collectivité peut profiter. Ce programme est exécuté en vertu des dispositions de l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage. Il prévoit l'utilisation de fonds du Régime d'assurance- chômage, qui visent à assurer le soutien du revenu, pour créer des emplois productifs qui ne pourraient autrement être fournis aux travailleurs licenciés et pour aider ces derniers à conserver leurs compétences.

Trois faits à souligner: en premier lieu, la Commission portera le montant maximal hebdomadaire des prestations payables à $240 par semaine (le promoteur peut y suppléer, s'il le

désire); en deuxième lieu, la Commission continuera à verser les prestations directement aux prestataires; enfin, la période de prestations du prestataire peut être prolongée jusqu'à concurrence de six semaines sur un total de 58 semaines.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral a approuvé l'affectation de $220 millions au programme pour les années civiles 1982 et 1983. De ce montant, $170 millions viennent de l'Assurance-chômage et $50 millions du Fonds du revenu consolidé, à titre de fonds complémentaires provenant de l'enveloppe économique des ministères suivants: Environnement, Pêches et Océans et Agriculture.

Stimulation de l'emploi

Programme à l'intention des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi (PDPE)

Cette initiative d'envergure au chapitre des subventions salariales versées au secteur privé a été mise en oeuvre en mai 1981. Le PDPE a pour objectif d'inciter les employeurs du secteur privé à embaucher et à garder, dans des emplois continus, des personnes handicapées et d'autres personnes en chômage qui éprouvent beaucoup de difficultés à obtenir et à conserver un emploi en raison d'obstacles sociaux, culturels ou autres. Le programme prévoit le versement d'une subvention salariale décroissante représentant 85 % de la rémunération brute puis, 50 % et 25 %, à l'égard de 65 semaines au total dans le cas de travailleurs handicapés et de 39 semaines dans le cas de toute autre personne défavorisée sur le plan de l'emploi.

De plus, les employeurs peuvent demander le remboursement (jusqu'à concurrence de $10,000) des frais liés au réaménagement du lieu de travail ou à l'achat d'équipement spécial nécessaires pour embaucher une personne handicapée en vertu du PDPE.

En 1982-1983, 4,891 personnes handicapées et 16,766 autres personnes fortement défavorisées sur le plan de l'emploi (c'est-à-dire, 21,657 personnes au total) se sont prévalues du programme. De ce nombre, les femmes représentaient 36.2 %, les autochtones 3.2 %, et les jeunes âgés de moins de 25 ans, 49.4 %.

Le programme fait également appel à l'appui et aux compétences des groupes communautaires, afin d'assurer la création de débouchés dans le secteur privé pour les travailleurs admissibles et pour fournir des services avant et après le placement aux employeurs et aux travailleurs participants. En tout, 42 accords ont été signés avec ces groupes. Pour 1982-1983, les déboursés se sont élevés au total à $34.9 millions.

Programme de subvention salariale transférable

Le Programme de subvention salariale transférable (PSST) fait partie du volet des programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre lancé par le gouvernement fédéral en mars 1981. Il a pour objectif d'aider les travailleurs déplacés âgés d'au moins 45 ans, qui ont été licenciés dans des cas précis, à trouver un autre emploi. Le taux de la subvention salariale est de $2 l'heure par participant, à l'égard de 40 heures de travail par semaine au maximum pour une période d'au plus 12 mois.

Les participants admissibles reçoivent une attestation de SST confirmant leur admissibilité à la subvention, attestation qu'ils présentent à tout employeur éventuel. Si le participant est embauché, la Commission signe un accord avec l'employeur concernant le versement de la subvention.

Au cours de l'année financière 1982-1983, 1,721 attestations, d'une valeur possible de $3.1 millions, ont été délivrées. Ainsi, pendant l'année, 613 travailleurs au total ont trouvé un emploi grâce aux attestations.

Programme de relance de l'aide à l'emploi

Le 28 octobre 1982, le ministre des Finances, M. Marc Lalonde, a annoncé la création du nouveau programme de Relance de l'aide à l'emploi (RELAIS). Pour la phase opérationnelle, allant de janvier 1983 à juin 1984, le gouvernement fédéral a affecté $500 millions devant

être répartis par région. S'étant fixé comme objectif initial de fournir 60,000 emplois aux personnes les plus durement touchées pendant la récession économique, le programme RELAIS a obtenu des fonds supplémentaires de $153.35 millions des adminstrations provinciales ou territoriales. Par conséquent, 80,000 emplois au maximum seront créés pour les bénéficiaires qui ont épuisés leur droit aux prestations, les bénéficiaires de l'aide sociale et les personnes démunies. De ce fait, l'objectif de 60,000 emplois sera largement dépassé.

Des accords ont été signés avec le Yukon et toutes les provinces, en vue d'établir des programmes financés et exécutés conjointement et qui reflètent les priorités et les stratégies économiques régionales. Dans la plupart des régions, il incombe à un conseil consultatif régional du programme RELAIS, composé d'un nombre égal de représentants désignés des gouvernements fédéral et provinciaux, d'établir ces priorités. La participation directe des provinces au programme de création d'emplois est l'une des caractéristiques importantes du programme RELAIS: elle permet non seulement d'accroître le montant de l'affectation et partant, le nombre d'emplois créés, mais également de tenir compte des besoins en matière d'emploi des différentes régions du pays.

Toutefois on a relevé des écarts importants d'une région à l'autre, même si tous les programmes (Canada — Ontario Employment Development Program, Canada- Saskatchewan Job Creation Program Canada, Newfoundland NEED Program) s'inspirent des modalités d'application du programme fédéral RELAIS. Dans la région du Québec, à cause de difficultés dans la mise en oeuvre du programme commun, l'accord a été annulé le 25 mars 1983. Le programme RELAIS dans la région du Québec est maintenant entièrement financé et exécuté par le gouvernement fédéral.

Au programme cofinancé, s'ajoute, dans chaque région, une contribution fédérale pour le financement des projets soumis par des ministères et organismes fédéraux. Le gouvernement fédéral s'occupe d'administrer cette affectation et toute autre somme fédérale allouée à la région mais n'étant pas expressément tirée des fonds du programme cofinancé.

A la fin de l'année 1982-1983, le programme avait engagé $189.3 millions, tirés des fonds fédéraux, et $71.1 millions provenant des provinces, et créé 34,368 emplois. Les frais totaux des projets pour la même période se sont élevés à $352.7 millions, la contribution totale des promoteurs représentant $91.6 millions (26 % des coûts totaux des projets).

On peut attribuer l'importance de la contribution des promoteurs à l'élargissement des critères d'admissibilité pour les promoteurs en vertu du programme RELAIS, qui incluent maintenant les organismes du secteur privé.

Les promoteurs du secteur privé doivent établir des activités admissibles, c'est-à-dire des activités préalables à la production ou visant à maintenir, augmenter et améliorer la capacité de production. Habituellement, ces activités ne doivent pas produire directement de recettes. A l'origine, le secteur privé a manifesté une certaine réticence à l'égard du programme RELAIS, mais n'a pas tardé à y participer activement. Ainsi, à la fin de l'année financière, le secteur privé avait soumis plus de 2,400 demandes, soit 24 % du nombre total de propositions reçues. D'ailleurs, la participation de ce secteur s'est révélée extrêmement rentable: le coût par emploi pour tous les promoteurs fédéraux s'est élevé en moyenne à $5,510 contre $3,904 dans le cas des emplois parrainés par le secteur privé, soit une réduction de plus de 30 %. Au 31 mars 1983, le secteur privé assumait plus de 53 % des frais totaux des projets et fournissait un nombre important d'emplois supplémentaires après la période de financement des projets.

Par ailleurs, on s'est penché sur les préoccupations initiales des syndicats à l'égard du programme RELAIS, tout particulièrement en ce qui concerne le montant admissible des contributions au titre des salaires et des droits de rappel. Les responsables du programme RELAIS ont rencontré des dirigeants syndicaux au début de la mise en oeuvre du programme, afin de veiller à ce qu'ils comprennent le but et les objectifs du programme. Du reste, en vertu des modalités d'application, les activités de projet, qui sont établies là où il y a un syndicat, doivent

faire l'objet d'amples consultations avec les représentants syndicaux concernés, afin de tenir compte de leurs préoccupations avant d'approuver le projet. Il faut respecter les droits de rappel existants, lorsqu'ils s'appliquent aux participants admissibles au programme RELAIS. Aux termes du programme, les contributions du secteur public au titre des salaires constituent une contribution seulement, et les contributions des promoteurs au même titre sont à la fois souhaitable et, dans un grand nombre de cas, prévues.

Au 31 mars 1983, le programme RELAIS avait approuvé 43 % des 80,000 emplois qu'il s'était fixé comme objectif, moyennant un engagement de moins de 40 % du total des fonds fédéraux-provinciaux dont il dispose.

Assurance-chômage

Au cours de l'année financiaire 1982, le Régime d'assurance-chômage, l'un des programmes les plus importants de soutien du revenu des travailleurs sans emploi, a joué un rôle déterminant dans l'économie canadienne. En 1982, 3,900,000 prestataires se sont partagés $8.58 milliards au titre des prestations d'assurance-chômage, ce qui représente une augmentation de plus de 30 % des prestataires par rapport à l'année précédente (voir le tableau 21 et les annexes 1 et 2).

Par conséquent, tous les secteurs de l'administration de l'assurance-chômage ont dû faire face à un surcroît de travail comme cela avait été le cas en 1981-1982 du fait de l'augmentation du nombre de bénéficiaires. De même, la relance en 1982 du Programme de travail partagé, pour permettre aux employeurs de prévenir les licenciements massifs et aux travailleurs de se partager le travail disponible a rudement mis à l'épreuve le personnel et l'organisme. Cependant, en dépit de la charge de travail, le système a continué de fonctionner efficacement et, dans la plupart des cas, le personnel de la Commission a procédé, sans retard majeur, au traitement des demandes de même qu'au versement des prestations.

Contrôle amélioré du traitement des demandes

Pour faire face à l'accroissement de la charge de travail, la Commission a mis en place de nouveaux procédés afin d'offrir au public un service acceptable. La Commission a été en mesure de réduire les retards dans le traitement des demandes en faisant des estimations et des rapports sur la rapidité avec laquelle les demandes étaient traitées et les paiements autorisés, de même qu'en fixant des limites quant à l'arriéré des demandes. C'est ainsi qu'à la fin de 1982, les demandes de prestations étaient traitées en moyenne dans les 24 jours civils.

Le Relevé d'emploi

Le Relevé d'emploi (RE) est un rapport que l'employeur doit remplir pour chaque salarié dont l'emploi prend fin. Le document est essentiel pour déterminer l'admissibilité du demandeur aux prestations d'assurance-chômage.

En 1981-1982, un programme de sensibilisation destiné à la fois aux employeurs et aux employés de la Commission a permis de réduire le nombre de trop-payés, comme en fait foi le rapport du Vérificateur général de 1982.

En outre, une étude a été entreprise par un groupe de travail composé de représentants du gouvernement et du secteur privé dans le but de rendre le Relevé d'emploi plus efficace. Parallèlement, la Commission et Revenu Canada, Impôt ont entrepris une vérification nationale des registres de paye des employeurs afin de déterminer les raisons pour lesquelles des renseignements erronés sont consignés sur le RE.

Le système global de dépistage

En 1982, la Commission a élaboré un système global de dépistage pour déterminer l'ampleur des erreurs commises lors du traitement des demandes et de l'émission des chèques ainsi que pour évaluer l'efficacité des mesures de contrôle. Le système a été créé principalement pour cerner et résoudre les problèmes qui donnent lieu à des trop-payés et à des moins-payés. Il a été conçu pour satisfaire aux exigences du Vérificateur général, du Contrôleur général et du Conseil du Trésor, la Commission devant rendre des comptes sur le contrôle des erreurs.

Changements apportés au Règlement

Sommes versées à la cessation d'emploi

Le 9 août 1982, la Commission entérinait des changements au Règlement sur l'assurance-chômage touchant les sommes versées au

moment du licenciement ou après celui-ci ou lors de la cessation d'emploi.

Depuis le 5 septembre 1982, les paiements comme la rémunération tenant lieu de préavis et les indemnités de congés payés, les primes (exception faite des primes de rendement), de même que les gratifications ne prennent plus valeur de rémunération assurable. Ces modifications devraient éliminer bon nombre des ambiguïtés et des incohérences qui surgissent lorsque vient le moment de déterminer avec précision les sommes qui constituent une rémunération assurable aux fins de l'assurance-chômage.

Amélioration du contrôle des dépenses

Le Programme d'avis d'embauchage (PAE) permet à la Commission de déceler et d'empêcher les erreurs dans le versement des prestations parce que le bénéficiaire n'a pas déclaré son travail ou sa rémunération de façon précise. Ce programme se compose de trois systèmes distincts: le sytème manuel d'Avis d'embauchage (SMAE), le système automatisé d'Avis d'embauchage (SAAE) et le système automatisé de données sur la rémunération (SADR). Durant l'année financière 1982, on a perfectionné ces systèmes afin de réduire les coûts d'exploitation et d'accroître la participation des employeurs.

En 1983, on s'attend à une participation accrue des employeurs aux trois systèmes puisque le programme est très bien accepté. Grâce aux changements qui lui ont été apportés, le SADR constitue en 1982 l'un des programmes les plus rentables. Il est si précis qu'il rapporte $6.47 pour chaque tranche de $1 de frais et que la participation des employeurs a augmenté de 27 % en comparaison de l'année 1981. De même, l'amélioration du SMAE et du SAAE a permis une meilleure rentabilité à un point tel que chaque dollar dépensé rapporte $7.48. De plus, la participation des employeurs au SMAE et au SAAE s'est accrue de 32 % comparativement à 1981.

Plus de 70,000 employeurs participent actuellement au Programme d'avis d'embauchage. A la fin de la dernière année financière, 177,740 vérifications avaient été entreprises qui ont permis de déceler 52,226 trop-payés. Le Programme d'avis d'embauchage a rapporté plus de $12,077,454 millions en trop-payés, amendes et pénalités.

Le numéro d'assurance sociale

La Commission a délivré 509,750 nouveaux numéros d'assurance sociale (NAS) durant l'année 1982. En tout, 187,024 registres ont été modifiés et 171,185 demandes de remplacement ont été traitées.

Réduction du taux de la cotisation

En vertu de ce programme, les employeurs qui ont un régime d'assurance-salaire approuvé peuvent obtenir une réduction de leur taux de cotisation d'assurance-chômage, mais ils doivent partager la réduction avec les salariés qui sont protégés par le régime. Le nombre d'employeurs qui bénéficient d'une réduction du taux de la cotisation a passé de 28,900 en 1981 à 30,300 en 1982. En conséquence, les réductions des cotisations accordées aux employeurs a atteint $259 millions en 1982, tandis qu'en 1981, elles étaient de $239 millions.

Même si le nombre d'employeurs inscrits au Programme de réduction du taux de la cotisation est restreint, les travailleurs qu'ils assurent représentent plus de 57 % de la population active du Canada. En 1982, les employeurs qui participaient au programme ont fait l'objet de vérification pour déceler et prévenir les abus à l'égard du fonds de l'Assurance-chômage par l'intermédiaire du programme de réduction du taux de la cotisation.

Immigration

Recrutement et sélection

En se concertant avec les provinces, la Commission recrute, sélectionne et admet au Canada des immigrants, des étudiants étrangers et des travailleurs temporaires étrangers.

Niveaux d'immigration

Selon l'article 7 de la Loi sur l'immigration, le Ministre dépose annuellement au Parlement un rapport sur le nombre d'immigrants devant être admis pendant toute période donnée et les éléments d'ordre démographique pris en considération pour fixer ce nombre. Le cinquième de ces rapports, déposé le 1er novembre 1982 et concernant 1983, 1984 et 1985, indiquait qu'en raison de la récession économique, et particulièrement des difficultés actuelles en matière d'emploi, il y aurait des réductions dans les niveaux d'immigration déjà annoncés pour 1983 et 1984. La fourchette, pour 1983, a été réduite de 134,000 - 144,000 à 105,000 — 110,000, et celle de 1984, de 130,000 — 145,000 à 115,000 — 125,000. Celle de 1985 a été établie à 120,000 — 130,000 aux fins de planification. Les fourchettes pour 1984 et 1985 sont sujettes à révision et, si nécessaire, à redressement.

Composantes du mouvement d'immigration

Le rapport sur les niveaux d'immigration annonçait aussi que le nombre de réfugiés parrainés par le gouvernement s'élèverait à 10,000, avec une réserve pour imprévus de 2,000. La restriction touchant le nombre de travailleurs sélectionnés, entrée en vigueur le 1er mai 1982, entraînerait en 1983 une diminution du nombre relatif à cette composante, c'est-à-dire de 20,000 — 25,000, comme il avait été annoncé, à 8,000 — 10,000. Le nombre des entrepreneurs, des personnes autonomes, des retraités et de certaines personnes admises pour des motifs de compassion et des considérations d'ordre humanitaire s'élèverait en 1983 à 11,000.

Plan annuel de 1983 en faveur des réfugiés

Le Canada apporte la quatrième contribution en importance au budget du Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), et fait des dons généreux aux organismes internationaux d'aide aux réfugiés comme la Croix-Rouge internationale. Le Canada est membre du comité exécutif du HCR et cherche des solutions, sur le plan diplomatique, aux problèmes des pays sources de réfugiés.

Ses frontières sont ouvertes au réétablissement contrôlé des réfugiés, comme l'indique le Plan annuel en faveur des réfugiés. Ce Plan, qui fait l'objet d'un chapitre du Rapport annuel au Parlement sur les niveaux d'immigration, est établi par le gouvernement fédéral après consultations auprès du HCR, des gouvernements provinciaux et des organismes canadiens d'aide et d'assistance judiciaire aux réfugiés, particulièrement les groupes confessionnels. Le nombre de réfugiés qui seront admis ne peut être prévu que pour un an, en raison du caractère changeant de la situation internationale pour ce qui concerne les réfugiés.

Les statistiques pour 1982 indiquent que le Plan annuel en faveur des réfugiés, visant l'admission de 12,000 réfugiés parrainés par le gouvernement, a été réalisé dans une proportion de 94 %. Même si les prévisions pour l'Amérique latine et l'Afrique n'ont pas été entièrement réalisées, les programmes, dans ces régions, prennent des dimensions de plus en plus importantes et le Canada poursuit ses efforts pour identifier, dans ces régions où les réfugiés sont nombreux, les personnes qui ont des besoins spéciaux.

Les réfugiés qui se sont réétablis au Canada peuvent être aidés par le gouvernement fédéral ou être parrainés par des groupes privés ou des familles. En 1982, plus de 4,000 personnes sont venues au Canada grâce à la formule de parrainage privé et plus de 5,000 personnes ont obtenu la résidence permanente en vertu de programmes spéciaux à caractère humanitaire en faveur de membres de la catégorie de la famille venant du Liban, de la Pologne et du Salvador. En outre, certains réfugiés obtiennent le droit d'éta-

blissement sans aide du gouvernement ou sans parrainage du secteur privé, lorsqu'ils semblent pouvoir subvenir à leurs besoins dès leur arrivée. En définitive, en 1982, les programmes du Canada en faveur des réfugiés et des membres des catégories désignées ont favorisé environ 22,000 personnes.

En 1983, au nombre des réfugiés parrainés par le gouvernement, tel qu'annoncé dans le rapport sur les niveaux d'immigration, 3,000 viendront d'Indochine, 3,000 de l'Europe de l'Est, 2,000 de l'Amérique latine et des Antilles, 1,000 d'Afrique, 800 du Moyen-Orient, 200 d'autres régions du monde, et on prévoit aussi une réserve pour imprévus de 2,000 personnes.

Consultations

Aux termes de la Loi sur l'immigration, le Ministre est tenu de consulter les gouvernements provinciaux avant que les futurs niveaux d'immigration ne soient fixés par le gouvernement fédéral. Les gouvernements territoriaux ont aussi été consultés en 1982. En outre, quelque 100 organismes non gouvernementaux, dont des groupes d'employeurs, d'employés, de spécialistes et d'action ont été interrogés. Des consultations sur la question des réfugiés ont eu lieu avec le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, les gouvernements provinciaux et les organismes canadiens d'aide et d'assistance judiciaire aux réfugiés, particulièrement les groupes confessionnels. Des consultations spéciales ont été entamées pour trouver des moyens de parfaire les dispositions relatives au parrainage des réfugiés. Des consultations spéciales sur l'établissement et l'adaptation des immigrants ont aussi été amorcées.

Minorités persécutées

De nouvelles règles sur les membres de la catégorie désignée sont entrées en vigueur le 5 novembre 1982. Elles visent les prisonniers politiques et le personnes opprimées qui se trouvent encore dans leur pays de citoyenneté, qui sont citoyens d'un pays énuméré à l'Annexe du Règlement et qui cherchent à se réétablir au Canada, et

a) en raison d'actes posés qui seraient considérés au Canada comme une expression légitime de la liberté de pensée ou comme l'exercice légitime des droits civils dont jouissent les syndicats et les dissidents, i) ont été détenus ou emprisonnés durant plus de 72 heures avec ou sans acte d'accusation, ou ii) ont fait périodiquement l'objet de quelque forme de contrôle pénal, ou

b) craignant avec raison d'être persécutés du fait de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leurs opinions politiques ou de leur appartenance à un groupe social particulier, ne peuvent se réclamer de la protection du pays dont ils ont la citoyenneté.

Les pays énumérés dans l'Annexe sont l'Argentine, le Chili, la Pologne et l'Uruguay.

Réfugiés et visiteurs polonais

L'agitation sans cesse croissante qui régnait en Pologne en 1981 a incité le gouvernement canadien à adopter des mesures en vue d'aider les Polonais se trouvant au Canada, en Pologne et dans des camps de réfugiés de l'Europe de l'Ouest. Les visiteurs polonais, au Canada, se sont vu accorder le choix de solliciter la résidence permanente ou de prolonger leur séjour temporairement. Les Canadiens qui avaient des parents en Pologne se sont vu accorder la possibilité de soumettre des engagements d'aide pour faciliter l'admission de ces parents à titre d'immigrants en vertu de critères de sélection élargis.

Réfugiés salvadoriens

En 1982, les Salvadoriens qui se trouvaient aux États-Unis et qui risquaient d'être expulsés au Salvador, où leur vie aurait pu être en danger, sont devenus admissibles au bénéfice du pro-

gramme du Canada en faveur des Salvadoriens. En vertu de formalités opérationnelles établies au même moment, les cas urgents pouvaient être renvoyés aux bureaux canadiens à l'étranger par des organismes bénévoles. Les directives concernant les réfugiés salvadoriens qui avaient besoin de se réétablir ont été élargies à la suite d'une mission en Amérique centrale, au Mexique et aux États-Unis, composée d'une équipe spéciale de conseillers ministériels dirigée par M. Dennis Dawson, député.

Restriction relative aux travailleurs sélectionnés

En raison de difficultés relatives à l'emploi liées au ralentissement économique, l'admission de travailleurs étrangers sélectionnés est restreinte depuis le 1er mai 1982. Cette restriction, qui exclut les entrepreneurs et les travailleurs autonomes, s'applique à tous les immigrants visés par les critères relatifs au marché du travail dans le système de sélection (''points'') en matière d'immigration, sauf ceux qui ont un emploi réservé. Les demandes provenant de travailleurs immigrants éventuels qui avaient déjà eu une entrevue à l'étranger, et qui avaient été acceptées de façon provisoire ont été traitées, mais ces requérants ont été informés des conditions économiques qui régnaient au Canada et ont reçu l'assurance que leurs visas d'immigrant resteraient valides — s'ils décidaient de retarder leur départ — pendant une période maximale de un an à compter de la date du début de la validité.

Immigration des gens d'affaires

Les avantages que comporte l'immigration des gens d'affaires sont considérables, particulièrement à une époque où l'apport de nouveaux capitaux et la création d'emplois pour les Canadiens favoriseront la reprise économique. Le recrutement et la sélection des entrepreneurs et des travailleurs autonome qui ont des fonds à investir dans des entreprises et des industries canadiennes ont pris une importance nouvelle grâce à des consultations spéciales auprès des gouvernements provinciaux et d'organismes non gouvernementaux choisis. Il est probable que des mesures supplémentaires en vue de simplifier le traitement des demandes des gens d'affaires seront bientôt adoptées.

Selon les données, 436 entrepreneurs et 1,602 travailleurs autonomes ont obtenu, en 1982, la résidence permanente au Canada. Ils représentent, dans l'ensemble, 3 % du nombre total des 66,870 chefs de famille qui ont obtenu la résidence permanente, mais sur le plan financier, les données recueillies dans les bureaux à l'étranger et appliquées à ceux qui ont effectivement obtenu la résidence permanente, ces 2,038 gens d'affaires immigrants auraient apporté $646.6 millions au Canada. Ce montant représente 32.4 % du total estimatif de $1,993.5 millions fournis par tous les immigrants.

Le Règlement sur l'immigration précise que les entrepreneurs doivent — entre autres — établir ou acheter des entreprises qui permettront d'embaucher plus de cinq résidents canadiens, et que les travailleurs autonomes devront embaucher au moins un résident canadien, mais ce sont là des minimums qui ne rendent pas justice à la réalité. Pendant les deux premiers mois de 1983, 29 demandes présentées par des entrepreneurs ont été acceptées. Ces gens d'affaires se proposaient de créer 315 emplois et d'investir $42,396,000. Selon ces perspectives moyennes de création d'emplois, les 436 entrepreneurs qui ont obtenu la résidence permanente en 1982 auraient créé 4,796 emplois.

Admissibilité au parrainage des membres de la catégorie de la famille

L'admissibilité au parrainage de personnes à charge à titre d'immigrants membres de la catégorie de la famille se fonde maintenant sur une limite d'âge plus souple. Depuis le 1er septembre 1982, les personnes à charge peuvent recevoir des visas jusqu'à l'âge de 23 ans, même si elles doivent toujours avoir moins de 21 ans lorsqu'elles sollicitent leurs visas et lorsque leurs parents au Canada acceptent de signer un engagement d'aide.

Ces nouvelles mesures ont été adoptées parce

que certains immigrants éventuels avaient atteint 21 ans entre le moment où leurs demandes avaient été présentées et la fin des formalités, ce qui les rendait non admissibles. Ces nouvelles directive auront pour effet de réduire les formalités bureaucratiques et de raccourcir d'environ trois mois le temps de traitement, de sorte que le cas de ces familles pourra être réglé sans trop de retard ou d'inconvénients.

Artistes de spectacle étrangers

Après l'adoption, en mai 1982, de mesures supplémentaires visant à protéger les perspectives de carrière pour les artistes et les animateurs d'émissions de divertissement canadiens, la Commission a entrepris des consultations exhaustives auprès de divers secteurs du monde du spectacle pour appuyer la politique des "Canadiens d'abord" d'Emploi et Immigration. Des comités consultatifs officiels ont été formés avec des groupes représentant des domaines comme les orchestres symphoniques, le cinéma et la télévision. Des pourparlers sont actuellement en cours pour former des comités dans d'autres domaines des arts d'interprétation. Ces comités permettent à la Commission, aux syndicats d'artistes et aux associations professionnelles d'examiner des questions et des lignes directrices plus générales concernant l'entrée d'artistes, de techniciens et d'administrateurs étrangers en rapport avec l'industrie du spectacle.

Établissement

Tout au long de l'année, la Commission a continué de faciliter, sur les plans économique, social et culturel, l'adaptation des nouveaux immigrants et des réfugiés à la vie canadienne. L'aide a été fournie grâce à divers programmes dont l'exécution est assurée par les bureaux de la Commission au Canada, de concert avec d'autres ministères fédéraux, d'autres ordres de gouvernement et le secteur privé.

Prêts de transport

Aux termes du Programme des prêts de transport, 7,967 prêts totalisant $11,498,533 ont été consentis à des immigrants et à des réfugiés pour les aider à payer leurs frais d'examens médicaux et de transport au Canada. Les prêts accordés aux réfugiés ne portent pas intérêt. Toutefois, les prêts consentis aux autres immigrants portaient intérêt à 15 % du 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1982 et à 9 7/8 % du 1er janvier au 31 décembre 1983. Le montant des remboursements de prêts a totalisé $9,054,838 pour l'année.

Aide à l'adaptation

En exécution du Programme d'aide à l'adaptation, de l'aide financière a été accordée aux immigrants démunis au titre des besoins élémentaires (nourriture, vêtement et logement) et des effets mobiliers essentiels (meubles, appareils etc.). Aux termes de ce Programme, les frais de transport au Canada des réfugiés handicapés ont également été payés. Selon les prévisions pour 1982-1983, le total des dépenses engagées au titre de ce Programme se chiffrera à $25,815,761.

A cause du grand nombre de personnes démunies qui revendiquent le statut de réfugié, une exception aux modalités d'application du Programme d'aide à l'adaptation a été approuvée et permettra à la Commission d'allouer des sommes à des organismes bénévoles choisis pour qu'ils fournissent une aide financière à ces personnes. En 1982-1983, $100,000 ont été mis à la disposition d'organismes, au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique.

Établissement et adaptation des immigrants

Dans le cadre du Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PÉAI), la Commmission a passé avec 132 organisations bénévoles des contrats d'achat de services. Les prévisions pour 1982-1983 indiquent que le coût total s'élèvera à $2,884,975. Les organisations

offrent aux immigrants des services directs d'établissement, notamment des services d'accueil, d'information, d'interprétation, d'orientation et de counselling.

Réfugiés aux besoins spéciaux

Au cours de l'année, le Canada a accueilli 111 réfugiés spéciaux et leur a fourni de l'aide à l'établissement. Parmi ces réfugiés, sept ont pu être admis dans le cadre du Programme en faveur des réfugiés handicapés, 50 en vertu du Programme en faveur des réfugiés tuberculeux, 28 suivant le Programme d'aide conjointe et 26 aux termes du Programme en faveur des mineurs non accompagnés. De plus, les deux ententes fédérales-provinciales conclues avec les provinces du Manitoba et de Terre-Neuve permettront d'accueillir des réfugés spéciaux et de leur fournir de l'aide à l'établissement.

Rôle du fédéral

Le rapport du groupe de travail CEIC-Secrétariat d'État, terminé en décembre 1981, a inspiré une série de documents de travail sur le rôle du fédéral en matière d'établissement et d'adaptation des immigrants.

Des exemplaires de ces documents de travail, qui comportaient un certain nombre d'énoncés de principes, ont été distribués aux gouvernements provinciaux et aux organismes non gouvernementaux, et des consultations auprès des deux groupes ont été entamées.

Exécution de la Loi

Au chapitre de l'exécution de la Loi, la Commission se charge, entre autres, d'appliquer, à l'égard des visiteurs, des étudiants, des travailleurs temporaires, des immigrants, des résidents de retour, les mesures de contrôle qui s'imposent. Un des principaux objectifs du programme d'exécution de la Loi consiste à empêcher les immigrants ou les visiteurs dont la présence au Canada peut constituer une menace pour la santé publique et le bien-être des Canadiens ou la sécurité nationale, d'entrer ou de demeurer au Canada. Les mesures prises en vue d'atteindre cet objectif comprennent la détermination de l'identité, l'arrestation, le dépôt de gages, la détention, les poursuites en justice, les appels et les litiges concernant ces personnes.

En 1982-1983 l'exécution de la Loi aux points d'entrée a notamment donné lieu à l'examen de deux millions de personnes qui cherchaient à entrer au Canada et à la production de plus de 16,000 rapports sur des personnes soupçonnés d'être des membres de catégories non admissibles. Au cours de la même période, on a procédé au Canada à quelque 75,000 investigations en fait d'immigration, et 20,610 personnes ont été signalées dans les rapports parce qu'elles ne se conformaient pas aux dispositions de la Loi concernant les visiteurs. Dans la majorité de ces cas, soit 13,000, la personne en cause avait dépassé la durée de séjour autorisée, avait travaillé au Canada sans autorisation ou ne se conformait pas d'une façon ou d'une autre aux dispositions de la Loi sur l'immigration.

Pour ce qui est des litiges soumis à la Cour fédérale et à la Cour sûpreme, il est intéressant de remarquer que pendant les neuf premiers mois de l'année financière, 480 demandes ont été soumises à la Cour fédérale du Canada; de ce nombre, 247 cas ont été résolus — 14 ont été accueillis, 165 rejetés et 68 retirés. Les autres sont en suspens. Cinquante-deux appels ont été interjetés devant la Cour suprême du Canada; de ce nombre, 13 ont été rejetés, quatre ont été retirés et 35 sont en suspens. Aucun appel n'a été accueilli. La Commission a interjeté appel quatre fois devant la Cour fédérale: deux cas ont été rejetés et un acueilli.

Des fonctionnaires de la Commission représentent le Ministre dans la grande majorité des cas entendus par la Commission d'appel de l'immigration (CAI). Entre avril et décembre 1982, la CAI a reçu 735 nouvelles demandes de réexamen du statut de réfugié. De ce nombre, 597 ont été rejetées, 49 retirées et 35 accueillies. La CAI est d'avis que plus de 87 % des requérants n'étaient pas des réfugiés authentiques. Un total de 736 appels ont été interjetés devant la CAI,

et de ce nombre, 399 portaient sur des refus de parrainage opposés par des agents de cette Commission, 330 sur des ordonnances de renvoi rendues par des arbitres et sept étaient interjetés par le Ministre contre des décisions favorables rendues par des arbitres.

Arbitrage

Les arbitres, en poste dans 16 centres au Canada, président les enquêtes de l'immigration concernant les personnes qui présumément ne se conformaient pas à la Loi ou au Règlement sur l'immigration. Ce sont les arbitres qui déterminent si une personne peut entrer ou demeurer au Canada ou encore si elle doit quitter le pays.

En 1982-1983, les arbitres ont terminé 8,078 enquêtes, qui ont abouti à la délivrance de 5,197 ordonnances d'expulsion, avis d'interdiction de séjour et ordonnances d'exclusion. Quant aux autres enquêtes, les personnes en cause ont été autorisées à entrer ou à demeurer au Canada ou bien le cas a été réglé d'une autre façon.

De plus, au 31 mars 1983, 7,493 enquêtes étaient en cours. De ce nombre, 6,788 avaient été ajournées en attendant qu'une décision soit rendue au sujet d'une revendication du statut de réfugié. L'arriéré dans le processus de reconnaissance du statut de refugié a été nuisible à l'efficacité du système d'enquête en matière d'immigration.

Les arbitres ont procédé à 5,734 révisions des motifs de la détention pour déterminer pourquoi des individus étaient gardés en détention par l'Immigration. L'importance du nombre de ces révisions, comme les années précédentes, est partiellement attribuable à des détentions à long terme et au fait qu'une révision doit avoir lieu au moins une fois par semaine. Des détentions à long terme étaient liées à une légère proportion de personnes faisant l'objet d'une enquête qui avaient revendiqué le statut de réfugié. Des revendications du statut de réfugié ont été présentées au cours de 3,646 enquêtes. Il y avait aussi quelques individus qui ont refusé de révéler leur identité dans le but de résister à l'expulsion.

Au cours de l'année financière, 136 décisions arbitrales ont fait l'objet d'un appel devant la Cour fédérale; de ce nombre, 85 ont été rejetées, 40 retirées et 11 accueillies.

Formalités opérationnelles et études de cas

Correspondance du Ministre

Les gens ont depuis longtemps pris l'habitude d'écrire au Ministre directement, ou par l'intermédiaire d'un tiers comme un avocat ou un député, pour demander un compte rendu de l'état de cas à l'étude ou un réexamen de décisions défavorables. En 1982, plus de 5,000 représentations de ce genre ont été prises en considération et le Ministre y a répondu. Ces réponses comportent habituellement l'obtention de rapport en provenance de bureaux à l'étranger et au Canada, et l'examen de ces cas par des représentants de la Commission. A la fin de l'année financière, le temps nécessaire à la préparation de réponses aux lettres adressées au Ministre s'étaient considérablement amélioré, et l'arriéré était réduit. Ces améliorations étaient attribuables à des augmentations de personnel et à l'adoption de meilleures méthodes pour le traitement de la correspondance. On étudie actuellement entre autres mesures, la possibilité d'accroître l'utilisation d'ordinateurs ainsi que l'efficacité de l'organisation en vue d'améliorer les modalités d'étude des cas.

Étude de cas spéciaux

Un comité d'étude faisant fonction d'organisme administratif supérieur a été formé il y a plusieurs années par le Ministre, pour procéder à un examen définitif, à l'Administration centrale, des cas inusités. En 1982, le Comité a étudié 2,538 cas dont 244, soit 9.6 %, ont été approuvés, 2,119, soit 83.5 % ont été refusés et 175, soit 6.9 % ont été différés ou renvoyés ailleurs.

Octroi au Canada du droit d'établissement

Selon le paragraphe 9(1) de la Loi sur l'immigration, tout immigrant est tenu de solliciter et d'obtenir un visa avant de se présenter à un point d'entrée. Toutefois, la Loi prévoit que, dans certaines circonstances, des demandes de résidence permanente peuvent être présentées au Canada et presque toutes les personnes ainsi admises le sont en vertu du paragraphe A115(2). Ce paragraphe autorise l'admission de certaines personnes, par décret en conseil, pour des motifs de politique générale ou des considérations d'ordre humanitaire. Un autre groupe qui peut obtenir au Canada le droit d'établissement comprend les personnes à qui un permis du Ministre a été accordé pour une période de cinq ans.

En vertu du paragraphe A115(2), des agents peuvent déterminer les cas qui méritent que le Ministre intervienne favorablement auprès du gouverneur en conseil lorsque l'application rigoureuse d'autres paragraphes de la Loi ou du Règlement irait à l'encontre de l'intérêt national du Canada ou, pour des considérations d'ordre humanitaire et des motifs de compassion, causerait des tribulations inutiles. En voici quelques exemples:

- l'existence de personnes à charge dans l'entité familiale comme des conjoints, des enfants et des parents âgés;
- des circonstances exceptionnellement difficiles dans le pays d'origine (des programmes spéciaux existent pour les ressortissants du Salvador, de la Pologne et du Liban;
- résidence au Canada à long terme ou de fait;
- motifs de politique générale ou d'intérêt national, comme des personnes qui influent sur les aspects économique, culturel, social ou scientifique de la vie au Canada.

Un décret du conseil est obtenu pour l'admission de personnes dont le cas mérite une attention spéciale, mais qui ne peuvent se conformer à toutes les exigences de la Loi et du Règlement sur l'immigration. Puisqu'un décret du conseil crée, en fait, une exception à la Loi, la marche à suivre dans ce cas est longue. Il faut d'abord établir que la personne concernée satisfait aux critères régissant l'exception et aux autres exigences en matière d'immigration comme l'examen médical et la vérification des antécédents. Enfin, il faut de six à huit mois pour compléter les formalités administratives liées à l'obtention, par décret du conseil, d'une dispense des exigences de visa/immigration.

En 1982, 14,707 personnes ont obtenu au Canada le droit d'établissement, soit une augmentation de 7.6 % par rapport à 1981 (13,671 personnes).

Décision dans l'affaire Perez

Par suite de la décision rendue le 25 mai 1982 par la Cour d'appel fédérale dans l'affaire E.A. Jiminez Perez contre le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, toute personne se trouvant au Canada peut solliciter la résidence permanente tout en présentant une demande au gouverneur en conseil, conformément au paragraphe 115(2) de la Loi sur l'immigration, pour être dispensée de l'obligation de solliciter et d'obtenir à l'étranger un visa d'immigrant. La Cour a décidé que les agents d'immigration sont tenus d'étudier toutes les demandes qui doivent être présentées au gouverneur en conseil pour permettre à cet organisme de décider si une mesure spéciale devrait être adoptée. Avant que cette décision soit rendue, seules les demandes ayant fait l'objet de recommandations favorables étaient transmises au gouverneur en conseil. Cette décision est actuellement portée en appel devant la Cour suprême du Canada. Cette exigence imposée par la Cour fédérale influe de façon sérieuse sur tous les aspects de l'administration du programme d'Immigration, aux points d'entrée et dans les bureaux au Canada. Au 31 mars 1983, quelque 1,000 demandes avaient été reçues partout au Canada et des méthodes ont été établies pour faire en sorte que le délai d'exécution soit le plus bref possible tout en respectant intégralement la décision du tribunal.

Opérations à l'étranger

Amérique latine

Comme la guerre civile, au Salvador, a continué de déraciner des milliers de personnes, nombres d'entre elles ont cherché asile dans d'autres pays, et beaucoup ont sollicité l'admission au Canada à titre de réfugié. Depuis un an, le ministère des Affaires extérieures redistribue des ressources dans cette région, pour faire en sorte que ces demandes soient menées à bien rapidement. En outre, les ressources supplémentaires ont permis aux agents de rapprocher leurs visites dans les régions d'Amérique centrale où se concentrent les réfugiés. Les mesures spéciales en faveur des Salvadoriens annoncées en 1981 sont toujours en vigueur. Ces mesures, ainsi que l'afflux croissant de réfugiés venus directement de cette région, ont permis à 2,187 Salvadoriens de venir au Canada ou de faire légitimer leur statut au Canada jusqu'à la fin de 1982.

Ailleurs en Amérique latine, les programmes spéciaux pour l'Uruguay, l'Argentine et le Chili ont continué d'être appliqués, et des représentations ont été faites auprès de ces gouvernements en faveur des individus qui veulent émigrer au Canada.

Europe de l'Est

Des programmes visant la réunion des familles en provenance de l'Europe de l'Est ont continué de susciter une collaboration étroite entre la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et le ministère des Affaires extérieures, pendant l'année en cours.

Le ministère des Affaires extérieures a continué à s'occuper de l'aspect à l'étranger des mesures spéciales annoncées en octobre 1981 selon lesquelles: 1) les visiteurs Polonais qui avaient de proches parents au Canada leur offrant une aide à l'adaptation ont été autorisés à rester ici aux fins de résidence permanente; 2) les visiteurs polonais qui ne satisfaisaient pas aux exigences relatives au droit d'établissement ont été autorisés à prolonger la validité de leur statut de visiteur, et 3) les Canadiens qui avaient des parents en Pologne ont été incités à parrainer des demandes d'immigration en faveur de ces parents, en vertu de critères de sélection élargis. En outre, les demandes des prisonniers et des détenus politiques polonais sont actuellement à l'étude, à Varsovie, en vertu d'un nouveau règlement concernant les membres des catégories désignées, en faveur des prisonniers politiques et des personnes opprimées, qui est entré en vigueur à la fin de 1982. Aux termes de ces nouvelles dispositions, les demandes de 51 personnes qui ont obtenu le droit d'établissement en 1982 ont été étudiées et il est probable que 300 personnes seront sélectionnées en 1983.

Entre octobre 1981 et avril 1983, l'ambassade du Canada, à Varsovie a délivré 3,853 visas de visiteur et 2,577 promesses de visa d'immigrant et, de ce nombre, 1,719 ont été cueillis à l'ambassade. Les autres 858 personnes n'ont pu, semble-t-il, obtenir des autorités polonaises des permis d'émigration.

D'autres demandes présentées par des Européens de l'Est, particulièrement des ressortissants polonais, ont été étudiées en Europe de l'Ouest. Comme en 1981, un groupe de travail spécial a passé un mois à Vienne pour aider à examiner plus de 5,000 demandes soumises par des ressortissants polonais.

République socialiste du Vietnam

Depuis l'unification du Vietnam, en 1976, les Canadiens qui ont des parents au Vietnam intercèdent de plus en plus en leur faveur pour qu'ils puissent immigrer au Canada. A la fin de 1982-1983, presque 19,000 demandes dans le cadre du programme de réunion des fammiles avaient été reçues, ce qui représente quelque 41,000 personnes cherchant à immigrer au Canada.

Après quatre années de négociations, un accord a été conclu avec le gouvernement du Vietnam pour que les représentants du Canada puissent y entrer afin d'examiner les demandes présentées dans le cadre du programme de réunion des familles. Au début, les résultats ont été modestes et irréguliers, tandis que le Vietnam

réglementait les sorties et les mesures de contrôle et définissait ses objectifs sur le plan politique. Toutefois, récemment, le programme de réunion des familles a eu plus de succès. Il est certain que le Vietnam contrôle toujours de façon rigoureuse le départ de ses ressortissants, en exigeant un permis de sortie. Au cours de 1980-1981, 599 personnes sont arrivées au Canada en vertu du programme de réunion des familles. En 1981-1982, 1,662 personnes sont arrivées au Canada, et en 1982-1983, environ 2,000 personnes ont retrouvé leurs parents au Canada.

Étant donné le caractère délicat du programme de réunion des familles, il a été décidé de l'exempter des critères s'appliquant à l'immigration au Canada, sur le plan économique, pour 1982-1983.

Moyen-Orient

Face aux hostilités qui se progagent de plus en plus au Liban, le Ministre a annoncé que des mesures spéciales seraient adoptées à l'endroit des Libanais. Ces mesures prévoient l'étude en vertu de critères de sélection élargis des demandes d'immigration de parents de citoyens et de résident permanents canadiens, qui résident normalement au Liban et qui ont été directement touchés ou déplacés par le conflit qui y règne. En outre, ces nouvelles mesures ont permis aux Libanais qui ne pouvaient retourner au Liban à cause de la guerre de solliciter la résidence permanente pendant leur séjour au Canada.

Intégration du Service extérieur

La Section de la liaison avec le Service extérieur a été établie pour faire fonction d'un seul centre de responsabilité, à l'intérieur de la Commission, chargé de s'occuper de la Direction générale des affaires d'immigration du ministère des Affaires extérieures. Cette section s'est employée à résoudre les problèmes qui se posaient entre l'Immigration et le ministère des Affaires extérieures, depuis l'intégration du Service extérieur, ainsi que les questions d'intérêt particulier qui concernent ces deux organismes. Cette section est aussi chargée de déterminer, d'élaborer et d'administrer le fonctionnement des rouages de communications interministérielles pour faire en sorte que le programme de la Commission concernant les bureaux à l'étranger soit exécuté de façon efficace grâce à l'intervention de ces deux organismes.

Comité consultatif du statut de réfugié

Au début de mai 1982, le Comité consultatif du statut de réfugié a été restructuré et jouit depuis d'une plus grande indépendance vis-à-vis de la Commission du fait que le président relève directement du Ministre et que les agents oeuvrent au sein de ce comité à plein temps et sont dispensés d'exercer leurs fonctions habituelles pendant la période où ils font partie du Comité. Plus tard au cours de l'année, le Comité a quitté les locaux de la Commission pour aménager dans un autre édifice.

Au cours de l'année, le Comité consultatif du statut de réfugié a augmenté son effectif afin de répondre aux demandes de revendication du statut de réfugié. Un certain nombre de changements ont été effectués afin d'améliorer et d'accélérer le processus décisionnel. A cet égard, la préparation à la mise en oeuvre d'un projet pilote concernant les auditions orales constitue une innovation importante. Ce projet entrera en vigueur à compter du mois de mai 1983 à Montréal et Toronto. Les résultats de cette initiative donneront des indices sur les moyens à adopter pour renforcer le processus d'audition.

Services de soutien

Politique stratégique et Planification

Le groupe de la Politique stratégique et Planification a pour mission d'effectuer les recherches et les analyses de la politique qui sont indispensables pour bien élaborer et mettre en oeuvre, dans le domaine du marché du travail, du soutien du revenu et de l'immigration, des lignes de conduite et des programmes qui sont conformes aux objectifs socio-économiques nationaux.

En 1982-1983, le Ministère a entrepris un éventail de travaux de recherche et d'analyse de la politique dans le secteur du développement des ressources humaines. Comme auparavant, on a surtout mis l'accent sur la dynamique du marché du travail et l'aptitude des programmes en place à répondre efficacement aux besoins de l'économie canadienne. Les activités rattachées au marché du travail comptent notamment les suivantes:

- production de rapports périodiques traitant des faits nouveaux sur le marché du travail et des conditions économiques;
- recherche des solutions pouvant être apportées par le truchement de la politique et des programmes, pour atténuer les niveaux élevés de chômage tenant aux ralentissements cycliques de l'économie;
- analyse des problèmes d'adaptation au marché du travail qu'éprouvent les groupes défavorisés y compris les jeunes et les femmes;
- détermination des pénuries de compétences dans les professions.

Les activités touchant l'immigration ont porté sur l'étude des points suivants:

- formule permettant d'adapter les niveaux d'immigration en fonction des déséquilibres sur le marché du travail;
- incidence sur le Canada qu'ont les changements proposés dans les lois américaines en matière d'immigration;
- tendances récentes pour ce qui est de l'embauchage au Canada d'universitaires étrangers;
- adaptation des réfugiés indochinois; et
- pays de provenance et caractéristiques des travailleurs immigrants qui entrent au Canada.

Pour ce qui est de l'assurance-chômage, plusieurs projets d'importance ont été entrepris pour déterminer la situation professionnelle et financière des travailleurs qui ont épuisé leur droit aux prestations d'assurance-chômage. Ces études ont servi de pierre d'assise à de nouveaux programmes de création d'emplois. La politique régissant le versement de prestations aux pêcheurs indépendants ainsi que le programme de prestations de maternité ont été réexaminés en vue de les rendre plus équitables.

En étroite collaboration avec les Finances et l'Administration et le Comité exécutif, le système interne de planification globale de la Commission et du Ministère a été remanié, et la dernière main mise au processus de planification et d'imputabilité. Ce dernier vise à répondre aussi bien aux exigences des gestionnaires internes qu'à celles des organismes centraux.

En mai 1982, on a commencé à concevoir un nouveau système de collecte de renseignements sur le marché du travail, soit le Système de projections des professions au Canada (SPPC), qui permettra de mieux prévoir, par année et par province, les tendances de l'offre et de la demande futures de main-d'oeuvre dans les professions canadiennes. Les étapes marquantes de l'élaboration et de la mise en oeuvre du SPPC ont été définies lors d'une conférence technique fédérale-provinciale qui s'est déroulée en juin 1982. Les analystes fédéraux, provinciaux et régionaux ont conjointement arrêté une liste des priorités aux fins d'un programme d'études sectorielles, et une étude du secteur hospitalier a été entamée.

La première d'une série de conférences nationales sur les perspectives dans les professions a été organisée et tenue à Ottawa en janvier 1983. Regroupant des représentants des administrations fédérales et provinciales, du monde des affaires, des organisations syndicales et des établissements de haut savoir, de même que ceux de groupes spéciaux, cette conférence a permis aux intéressés de donner leurs impressions au sujet du SPPC, tout en servant de point de rencontre pour l'examen de la situation actuelle du

marché du travail et des tendances qui s'y dessineront prochainement. A l'occasion de la conférence, le Ministre a également annoncé la création d'un groupe consultatif du secteur privé qui doit fournir son apport au système.

A l'appui des activités du Groupe de travail sur les congés de perfectionnement professionnel, des consultations approfondies ont eu lieu avec les sous-ministres fédéraux et provinciaux, l'industrie et les représentants syndicaux, et un certain nombre de documents d'information ont été présentés au groupe de travail. Le rapport produit par le groupe doit faciliter les consultations exhaustives qui se tiendront avec les représentants des principaux secteurs d'activité en vue d'arrêter un plan d'action relativement à l'éducation permanente et à la formation des travailleurs canadiens.

Un certain nombre d'évaluations ont été menées durant i'année, conformément au plan quinquennal d'évaluation; les résultats de ces travaux ont été pris en compte dans l'élaboration et la modification de plusieurs initiatives de la politique de la Commission.

Le groupe de la Politique stratégique et Planification a également pris une part active aux travaux du Comité de la main-d'oeuvre et des affaires sociales de l'OCDE.

Finances et Administration

Pour étayer les possibilités dont elle dispose en matière d'évaluation et de planification à long terme de même que pour appuyer la mise en oeuvre des nouveaux systèmes concernant la politique et la gestion des dépenses, la Commission a remanié en profondeur son processus de planification globale durant 1982-1983.

Le nouveau processus de planification et d'imputabilité, qui doit être implanté en 1983-1984, présente les grandes caractéristiques suivantes:

- il définit mieux les rapports qui existent entre l'analyse du milieu et la présentation de l'aperçu de la stratégie et du plan opérationnel pluriannuel;
- il met l'accent sur la détermination des priorités et offre une meilleure perspective du processus aboutissant à la diffusion des lignes directrices du Président en matière de planification;
- il inclut désormais la ratification de contrats de gestion;
- il fait participer les cadres fonctionnels et les chefs de programme à l'élaboration des lignes directrices du Président touchant la planification et à celles des contrats de gestions;
- il a été doté d'un mécanisme visant à garantir que la planification opérationnelle soit centrée sur les priorités et les autres objectifs définis; et
- il comprend des dispositifs permettant de comparer les opérations au plan arrêté et de relier ces derniers aux résultats à atteindre.

Le directeur exécutif, Finances et Administration, de même que le sous-ministre adjoint, Politique stratégique et Planification, ont assumé conjointement la responsabilité de coordonner le processus.

La Commission et le Ministère ont dressé et soumis leur premier plan annuel des dépenses, partie III du Budget des dépenses, pour 1983-1984. Ce plan offrira aux parlementaires et au public en général un exposé complet et circonstancié des objectifs et des priorités de l'organisation, des dépenses qu'elle projette et des résultats qu'elle s'attend à obtenir.

Face au besoin d'obtenir, dans de meilleurs délais, des informations plus concises sur le profil de l'organisation, des supports électroniques auxquels les cadres supérieurs de l'Administration centrale et des Bureaux régionaux peuvent avoir simultanément accès ont été élaborés. Ce système d'information de gestion a été éprouvé au cours d'un projet pilote, avec beaucoup de succès, et l'on prévoit l'implanter intégralement d'ici la fin de 1983.

Par suite d'une décision du Cabinet, qui accordait à tous les citoyens canadiens la possibilité d'accéder sans frais d'interurbain aux informations sur les programmes de l'État, la Gestion des télécommunications a mis au point, pour les fins de la Commission, une politique

qui sera implantée à l'échelle nationale. Les régions ont commencé à instaurer ce service au fur et à mesure de la parution des annuaires téléphoniques publics l'annonçant. En outre, le système de classement par sujets a été réexaminé et mis à jour à l'aide des données contenues dans le répertoire de toutes les collections de documents qui se trouvent à l'Administration centrale et dans les Bureaux régionaux.

Deux des objectifs que vise le Programme d'amélioration de la signalisation de la CEIC, (composante du Programme de symbolisation fédérale) consistent à désigner les emplacement de projets et les locaux dans lesquels des services sont offerts au public. Au cours de l'année, plus de 10,000 panneaux de signalisation de projet on été érigés à l'échelle du Canada et 757 installations de la Commission munies de panneaux de signalisation sur les immeubles.

Durant l'année, un système informatisé d'inventaire des biens meubles a été mis sur pied afin de répondre tant aux exigences des organismes centraux qu'à celles de la Commission et du Ministère. Ce système automatisé national, qui servira à contrôler les immobilisations de la Commission et du Ministère, dont la valeur totale excède $100 millions, comporte comme caractéristiques un catalogue garni de photographies, un seul document de base, un progiciel de déclaration souple et des mécanismes de contrôle.

Personnel

La principale responsabilité de la Division du personnel est d'aider la Commission et le Ministère à maintenir un effectif compétent. Les services de la Division comprennent l'embauchage, la formation, le counselling, la rémunération, les avis concernant les relations de travail et le bilinguisme, sans oublier les programmes à l'intention des femmes, des autochtones et des handicapés. La planification des ressources humaines et la gestion des données font aussi partie de ses attributions.

Avec l'instauration du programme de restrictions salariales du secteur public, le processus de consultations patronale-syndicale a de nouveau été mis en évidence. Ce mécanisme de consultation a été élargi au cours de l'année, suite à l'établissement de sous-comités mixtes de l'hygiène et de la sécurité professionnelles. On a également élaboré et mis en place un mécanisme interne de réparation, pour donner suite aux plaintes de harcèlement personnel portées par les employés. Dans un même temps, une formation a été dispensée aux gestionnaires et aux superviseurs relativement au problème de harcèlement sexuel, comme supplément à la formation qui leur est ordinairement offerte dans le domaine des relations de travail.

La conception et l'élaboration d'un programme de formation destiné aux cadres intermédiaires et d'un programme d'orientation pour les superviseurs ont été terminées en 1982-1983. Des cours expérimentaux ont été offerts avec beaucoup de succès dans le cadre des deux programmes, lesquels doivent être intégralement mis en oeuvre en 1983-1984.

La Planification des ressources humaines a entrepris une revue exhaustive des programmes de perfectionnement des employés afin d'en rehausser l'efficacité. Les services de counselling ont été étendus à toutes les régions et une série de brochures, "Focus sur l'emploi", a été produite à l'intention des employés.

Au cours de l'année, des stratégies visant les employés touchés par le fusionnement ou les mesures de décentralisation ont été mises au point. De plus, on s'est efforcé, comme par le passé, d'accroître la qualité et l'efficacité du processus de dotation en personnel. Un répertoire de candidats partiellement appréciés a été mis en oeuvre, à titre d'expérience, dans la région de la Nouvelle-Écosse et l'on a préconisé l'emploi de techniques de sélection plus fiables, comme les tests, les renseignements concernant l'évaluation du rendement et la vérification des références. Priorité a aussi été accordée à l'élaboration et la mise en oeuvre de modules de formation conçus pour aider les gestionnaires et les superviseurs à mieux comprendre le processus de dotation en personnel.

Au cours de l'année, la Commission a réussi à accroître la proportion des femmes, des autochtones et des handicapés physiques au sein

de son effectif. Suite à des analyses exhaustives de la population active et de l'incidence des systèmes d'emploi, une politique, assortie d'un plan d'action comportant des objectifs chiffrés et des mesures spéciales, a été mise de l'avant et à laquelle le syndicat a donné son entier appui. Parmi les mesures qui se sont déjà concrétisées, on note l'établissement, à titre d'essai, d'une garderie pour les enfants des employés de l'Administration centrale.

Une autre des initiatives réalisées en 1982 consistait en l'établissement d'une sous-section distincte du Personnel ayant pour seule tâche de promouvoir l'utilisation optimale des ressources en cadres supérieurs de la Commission et du Ministère.

Dans le secteur des langues officielles, un nouveau plan d'action triennal a été élaboré. Élargissant le cadre d'application du principe du "centre de service bilingue", qui a été implanté avec grand succès à Toronto, ce plan prévoyait la ratification, entre le Sous-ministre et Président et les hauts fonctionnaires régionaux, de contrats énonçant clairement les obligations de chaque région dans le domaine des langues officielles.

En ce qui a trait à la gestion des données sur le personnel, on a commencé à élaborer un système de soutien administratif qui sera exploité en direct. Ce nouveau système, désigné sous l'appellation Système des services régionaux du personnel, qui régira les opérations administratives propres aux diverses fonctions liées au personnel, est censé engendrer des améliorations et des économies de taille.

Un autre projet, soit le remaniement du système d'information d'Emploi et Immigration (et plus spécialement du processus d'administration des congés), a permis de réduire les frais de maintenance et d'améliorer sensiblement les états fournis aux employés de même que l'exactitude des informations de gestion produites. Les procédures et les mécanismes rattachés à deux autres systèmes d'information, visant les langues officielles et la gestion du personnel, ont également été réexaminés au cours de 1982-1983.

Affaires publiques

La Division des affaires publiques est chargée des opérations de promotion, d'information, de relations avec les médias, de publication et de publicité pour la Commission et le Ministère. La responsabilité de ces activités incombe à la Division des affaires publiques à l'Administration centrale et aux sous-sections des Affaires publiques des dix Bureaux régionaux de la Commission à travers le Canada.

Au cours de 1982-1983, la Division a entrepris un vaste programme d'information comportant de nouvelles publications, de la publicité et des relations avec les médias portant sur les dispositions régissant le nouveau Programme national de formation à l'intention des Canadiens. Des campagnes de publicité ont été lancées afin de promouvoir et de solliciter des propositions de projets dans le cadre du Programme de création d'emplois et pour mettre en lumière l'emploi d'été pour les étudiants.

La Division a continué de produire du matériel d'information sur les programmes et services d'emploi ainsi que sur divers aspects de l'Assurance-chômage et de l'Immigration. Des kiosques et des étalages d'information ont été utilisés pour participer à des expositions nationales et à des foires régionales; on a également exploité le publipostage à l'intention des employeurs et des travailleurs.

Un programme de planification visant à accroître l'efficacité organisationnelle de la Division des affaires publiques a été amorcé. Ce programme aboutira à une redéfinition de l'organisation des présentes ressources humaines. La participation du personnel fait partie intégrante de la méthode utilisée pour la planification et la mise en oeuvre de ce programme.

Systèmes et Procédures

Le principal rôle des Systèmes et Procédures consiste à étayer la mise en oeuvre des programmes et des services de la Commission en fournissant un soutien automatisé.

Les systèmes de paiement de l'Assurance-chômage (A.-c.) ont été maintenus et perfectionnés pour qu'on puisse continuer à bien assumer la charge de travail, qui a pris des proportions sans précédent.

Les procédures relatives au paiment des prestations d'a.-c. ont été modernisées par le recours aux technologies de pointe, notamment les appareils à reconnaissance optique des caractères et les machines à mettre sous enveloppe programmables.

Les systèmes de l'A-c. ont aussi été remaniés pour automatiser le traitement des demandes de prestations pour le Travail partagé et celui des demandes présentées dans le cadre de projets créateurs d'emplois.

En outre, un nouveau système a été conçu pour répondre aux besoins du Programme de relance de l'aide à l'emploi (RELAIS). Les travaux de planification préalables à la mise en place en 1983-1984 du Système à accès direct de l'Assurance-chômage se sont poursuivis pour ce qui est du Québec, de l'Ontario, des Prairies et de Victoria, en Colombie-Britannique. Le système fonctionne toujours bien dans la région de l'Atlantique.

Des plans ont aussi été arrêtés en vue de la mise en oeuvre en 1983-1984 du Système de traitement des offres d'emploi des secteurs métropolitains (STOE) à Québec, dans le sud de l'Ontario et les régions des Prairies ainsi qu'à Victoria (C.-B.)

On a amorcé la conception du réseau national de transmission de données de la CEIC, afin de prendre avantage de la nouvelle technologie.

Le projet relatif au Système régional des services du personnel a été mis en branle. Une fois implanté en 1985, ce système à accès direct fournira un soutien opérationnel aux secteurs des Finances et du Personnel et sera doté d'interfaces avec les autres systèmes internes et ceux des organismes centraux.

Une étude de faisabilité touchant la Phase III du Système de soutien des opérations des bureaux locaux a été réalisée, permettant l'inscription en direct de données et la création de documents.

On a commencé à constituer le Système lié au service national de placement (SSNP); conçu pour être exploité en direct, il appuiera les opérations d'emploi accomplies dans les Centres d'Emploi du Canada. Une fois terminé, le système sera lié à des bases de données visant les clients-travailleurs et employeurs, les programmes et les services.

Secrétariat exécutif

Le Secrétariat exécutif est avant tout un organisme qui assure la prestation de divers services. Il lui incombe principalement d'aider la haute direction de la Commission à bien accomplir son travail, d'appuyer les efforts qu'elle déploie à cette fin et de coordonner une vaste gamme d'activités exercées par l'ensemble des composantes d'EIC. Le mandat du Secrétariat exécutif englobe les activités des Services à la haute direction, des Affaires intergouvernementales et liaison externe, de l'Accès à l'information, des Droits de la personne et de la protection des renseignements personnels, de la Qualité des services, de la Planification et coordination de la sécurité, des Services d'actuariat et du Contentieux.

Les Services à la haute direction ont offert des services de soutien à la Commission (quatre membres) et à tous les autres groupes formés pour prendre des décisions sur les questions de première importance relatives à la politique et aux programmes. En 1982-1983, le système de la correspondance ministérielle a été complètement refondu et reprogrammé afin de répondre à des besoins toujours croissants. Comme suite aux recommandations faites par l'Équipe d'inspection et d'évaluation de la sécurité (EIES) de la GRC, d'immenses efforts ont été déployés pour accroître la sécurité, la fiabilité et l'efficacité du système informatique.

Les Affaires intergouvernementales et liaison externe ont continué de coordonner et de renforcer les rapports que la Commmission entretient avec les autres ministères, les autres gouvernements et les groupes spéciaux. Parmi les points saillants de l'année, on note trois grands événements internationaux, à savoir: la Conférence de l'Organisation de coopération et de

développement économiques (OCDE), la Conférence des ministres du Commonwealth et la Conférence de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Pour ce qui est des activités réalisées au Canada, la Direction a organisé et coordonné la production de dossiers d'information devant servir lors d'une conférence ministérielle tenue en janvier; c'est à l'issue de cette dernière qu'un mécanisme conjoint de consultation fédérale-provinciale a officiellement été instauré. La rencontre du Sous-ministre et Président avec ses homologues provinciaux, qui s'est déroulée en février, a aussi largement mis à contribution la Direction, notamment en tant qu'organe de coordination. Avant la fin de l'année, la Direction, incarnant son rôle habituel d'initiateur, a commencé à planifier une deuxième rencontre des sous-ministres, devant se tenir en mai, et une autre série d'échanges internationaux auxquels participeront le Ministre et le Sous-ministre et Président, (Conférence des ministres du Commonwealth, Conférence de l'OCDE, Rencontre du groupe de Copenhague et une série de réunions avec des hauts représentants de l'Allemagne, de la France et de la Grande-Bretagne).

Les activités de la Division de la planification des mesures d'urgence ont continué de revêtir un caractère préparatoire, surtout en ce qui a trait au rôle relatif à la Régie nationale d'urgence pour la main-d'oeuvre (RNUM) attribué au Ministre dans le Décret sur la planification d'urgence (CP 1981-1305). Sous ce rapport, Planification d'urgence Canada préparera un mémoire à l'intention du Comité du Cabinet chargé des opérations gouvernementales afin de déterminer, dans un cadre de planification, de nouvelles ressources relatives à la stratégie de mise en oeuvre. Les directives de planification d'urgence en temps de paix ont été distribuées à tous les bureaux locaux en septembre 1982. Ainsi, les bureaux de la Commission ont, non seulement préparé des plans pour venir en aide à leur collectivité dans les cas d'urgence en temps de paix, mais dans certains cas, le personnel d'Emploi et Immigration fait partie des groupes locaux et régionaux de planification d'urgence.

Pris ensemble, les secteurs de l'Accès à l'information, des Droits de la personne et protection des renseignements personnels et de la Qualité des services influent aussi bien sur les programmes et les services d'Emploi et Immigration Canada que sur le mieux-être du public en général. La détermination du Cabinet d'améliorer, en toute priorité, l'accessibilité des services de l'État pour les Canadiens ainsi que la qualité des services offerts par l'État, a continué de se renforcer durant l'année. Dans une collaboration étroite avec le Groupe de travail sur le service au public (ministère des Approvisionnements et des Services), le groupe Qualité des services d'EIC a lancé un certain nombre d'initiatives marquantes, qui font maintenant partie intégrale des opérations d'Emploi et Immigration Canada, afin de faciliter l'accès du public à ses programmes et services. Parmi celles-ci on note le Téléservice, le Milieu de service, l'Informatèque, le système Telidon, les Centres de services à la clientèle et le répertoire des programmes et des services fédéraux. De plus, deux projets pilotes d'une certaine importance ont été implantés à titre d'essai dans la région du Manitoba; il s'agit du programme Qualiservice (qui est un processus de gestion intégré axé sur la participation) et du Bureau des relations avec la clientèle (ayant pour vocation de conseiller les clients ayant des besoins spéciaux et de défendre leurs intérêts). Il est maintenant projeté d'étendre la portée de ces initiatives aux autres régions.

Le Bill C-43 ayant reçu l'assentiment royal en juillet 1982, on a effectué les préparatifs indispensables à la mise en vigueur de la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels, en attendant que celles-ci soient promulguées. C'est ainsi qu'un registre concernant l'accès à l'information et un répertoire des renseignements personnels ont été dressés et présentés, des structures organisationnelles définies, et des programmes de formation et d'initiation instaurés à l'intention du personnel de la Commission. On a également adopté un mode de fonctionnement, arrêté des lignes de conduite et institué des mécanismes de contrôle de sorte que dès la promulgation des nouvelles lois, celles-ci pourront être appliquées d'une façon souple, mais uniforme,

à l'échelle d'Emploi et Immigration Canada. Ces préparatifs, assortis d'autres mesures administratives, font que la Commission sera tout à fait prête à agir au moment voulu.

La Commission et le Ministère ont veillé à appliquer au sein de l'organisme la Loi canadienne sur les droits de la personne; à cette fin, ils ont offert aux cadres et aux employés des services de conseil concernant ses dispositions, en tant qu'elles touchent le traitement équitable des employés et des clients. Les services ainsi fournis étaient aussi bien de nature préventive que corrective. Dans le premier cas, il s'agissait de fournir des conseils, une orientation et de la formation, par le truchement d'ateliers de travail et de modules de formation destinés aux employés et aux cadres, en ce qui a trait aux rapports de l'employeur avec les employés, aux relations de travail, aux principes de fonctionnement, aux programmes et aux services dispensés au public. Les services correctifs consistaient notamment à contrôler si les prescriptions de la Loi sont respectées, grâce à des vérifications opérationnelles, à coordonner la tenue d'enquêtes relatives aux plaintes portées, à dépister les pratiques discriminatoires exercées à l'égard de particuliers de même qu'à proposer et mettre au point les mesures correctives opportunes.

La fonction de la sécurité n'a cessé d'évoluer, notamment sous l'effet de la création d'une Direction de la planification et de la coordination de la sécurité. De plus, les attributions dévolues à l'agent de la sécurité du ministère ont été placées sous l'autorité de la nouvelle Direction, pour bien asseoir ses responsabilités vis-à-vis de l'ensemble d'EIC. Afin d'assurer une meilleure communication et coordination dans le domaine de la sécurité, le Comité de coordination de la sécurité a été remanié et chargé d'examiner les questions relatives à la sécurité qui intéressent tout l'organisme et de formuler les recommandations opportunes à leur égard au Sous-ministre et Président. Le mandat de la Direction consiste notamment à représenter la Commission au sein des comités interministériels, à assurer une liaison en matière de sécurité, à élaborer et offrir aux employés un programme de sensibilisation aux mesures de sécurité (ce qui comprend la préparation d'un nouveau guide touchant la sécurité) de même qu'à analyser la politique et donner des avis sur les questions qui ressortent au domaine. La Direction continue d'exécuter un programme spécial de contrôle concernant la réception, le stockage et la distribution des renseignements sécuritaires qui sont d'un caractère délicat.

Vérification interne

Un groupe de vérification interne impartial, qui relève directement du Président et du Vice-président, assure une vérification complète des opérations de la Commission. Le plan à long terme des vérifications cycliques de certains programmes et systèmes nationaux ainsi que des examens des Centres d'Emploi du Canada et des Centres d'Immigration du Canada s'est poursuivi en 1982-1983.

Le Comité de vérification de la Commission a tenu des réunions auxquelles ont participé des représentants du Vérificateur général et du Contrôleur général, afin de formuler des recommandations sur la politique de vérification, d'examiner les résultats de la vérification et de formuler des avis quant à la nécessité de mesures de suivi.

Annexe 1

Les opérations financières du Régime d'assurance-chômage

En vertu de l'alinéa 2(1)z) de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, les opérations financières sont consignées par année civile.

Paiement de prestations

En 1982, le montant des prestations d'assurance-chômage versées s'élevait à $8,575 millions ce qui représente $3,747 millions de plus que les $4,828 millions versés en 1981. Après redressement pour tenir compte des trop-payés de prestations, des mandats annulés et des prestations remboursées, le montant net des prestations versées en 1982 s'élevait à $8,445 millions. Les raisons pour lesquelles le montant des prestations versées a augmenté sont exposées sommairement ci-dessous.

Nombre de demandes de prestations
En 1982, 3,919,000 demandes de prestations ont été présentées, soit une augmentation de 972,000 par rapport aux 2,947,000 demandes présentées en 1981.

Prestation hebdomadaire moyenne
En 1982, la prestation hebdomadaire moyenne était de $144.60, ce qui représente une augmentation de 10.8 % par rapport à celle de $130.45 en 1981. Étant donné que les taux de prestations sont fonction de la rémunération du prestataire, la hausse des salaires et des traitements a également entraîné une augmentation du montant des prestations versées. Cette hausse est notamment attribuable au relèvement de la prestation hebdomadaire maximale, qui est passée de $189 en 1981 à $210 en 1982.

Prestations spéciales
Le montant des prestations spéciales, qui comprenait les prestations de maladie, de maternité et la prestation de retraite payable à l'âge de 65 ans, est passé de $455 millions en 1981 à $509 millions en 1982. Cependant, il faut noter que l'augmentation la plus importante dans cette catégorie se situe au chapitre des prestations de maternité, qui sont passées de $273 millions en 1981 à $316 millions en 1982.

Prestations de pêcheurs
Le montant des prestations versées aux pêcheurs en 1982 était de $111.9 millions, soit une augmentation de $19.5 millions par rapport aux $92.4 millions versés en 1981. Cette augmentation tient au relèvement de la prestation hebdomadaire versée aux pêcheurs et au plus grand nombre de demandes de prestations de ce genre.

Allocations de formation
En 1982, les allocations de formation s'élevaient à $202 millions, soit une hause de $37 millions par rapport aux $165 millions versés en 1981. Cette augmentation est due principalement au relèvement de la prestation hebdomadaire et à une augmentation du nombre de prestataires inscrits à des cours de formation, 79,500 en 1981 à 86,300 en 1982.

Prestations pour travail partagé
En 1982, le montant des prestations pour travail partagé s'élevait à $83.2 millions. Aucune prestation pour travail partagé n'a été versée en 1981. En 1982, 165,000 personnes ont bénéficié du Travail partagé. La prestation hebdomadaire moyenne s'élevait à $46.84.

Création d'emplois
En 1982, le montant de prestations versées au titre de la création d'emplois s'élevait à $23.7 millions. Comme pour le Travail partagé, aucune prestation n'a été versée au titre de la création d'emplois en 1981. En 1982, 14,000 personnes ont travaillé à des projets créateurs d'emplois financés par l'A.-c. La prestation hebdomadaire moyenne s'élevait à $237.64.

Enquêtes et contrôle
Au cours de 1982, les agents d'enquête ont procédé à 864,130 vérifications. De ce nombre, 247,385 ont entraîné l'imposition d'exclusions et d'inadmissiblités, et 217,228 cas de trop-payés ont été établis, représentant $53.4 millions. Au total, 68,789 pénalités administratives ont été imposées en vertu de l'article 47 de la Loi sur l'a.-c., ce qui représentait $6.6 millions. Enfin, 5,326 poursuites ont été intentées au cours de l'année et le montant global des amendes imposées par les tribunaux s'élevait à $2.2 millions.

Recettes provenant des cotisations

En vertu de la Partie IV de la Loi sur l'assurance-chômage, Revenu Canada, Impôt perçoit les cotisations d'assurance-chômage des salariés et des employeurs pour le compte de la Commission. Le montant des cotisations qui reviendra à la Commission au cours d'une année donnée est fondé sur une estimation du montant des cotisations qui seront perçues au cours de cette même année. Au moment du dépouillement des déclarations d'impôt sur le revenu l'année suivante, le montant est rectifié en conséquence. En 1982, Revenu Canada, Impôt a remis à la Commission une somme de $4,793 millions, ce qui représente $77 millions de plus que les $4,716 millions remis en 1981. Cette augmentation résulte de l'effet de divers facteurs.

Nombre de cotisants

Selon l'estimation de Statistique Canada, le nombre moyen d'assurés est passé de 10,617,000 en 1981 à 10,648,000 en 1982. Cependant, compte tenu de l'augmentation du nombre moyen de prestataires de 720,000 en 1981 à 1,138,000 en 1982, le nombre de cotisants est réellement passé de 9,897,000 en 1981 à 9,510,000 en 1982.

Rémunération hebdomadaire assurable moyenne

On peut attribuer la hausse de la rémunération hebdomadaire assurable moyenne à deux facteurs. En premier lieu, en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage, le maximum de la rémunération hebdomadaire assurable doit être relevé chaque année suivant l'indice des gains de l'année en question. En 1982, le maximum de la rémunération hebdomadaire assurable est passé de $315 à $350 (ceci ne s'applique qu'aux salariés dont la rémunération dépasse le maximum). Deuxièmement, la rémunération assurable étant directement fonction de la rémunération du salarié, l'augmentation des salaires et des traitements a également contribué à faire augmenter la rémunération hebdomadaire assurable moyenne applicable aux salariés dont la rémunération est inférieure au maximum.

Taux de cotisation

Le taux de la cotisation est passé de $1.80 par tranche de $100 de la rémunération assurable en 1981 à $1.65 par tranche de $100 en 1982. Quant au taux de la cotisation patronale, qui correspond à 1.4 fois le taux de la cotisation de l'employé, il est passé de $2.52 en 1981 à 2.31 par tranche de $100 de la rémunération assurable des salariés en 1982.

Réduction du taux de la cotisation

Les employeurs offrant un régime d'assurance-salaire qui répond aux exigences de la Commission sont admissibles à une réduction du taux de leur cotisation. Ils sont toutefois tenus de partager cette réduction avec leurs employés. Le nombre de régimes d'assurance-salaire ouvrant droit à une réduction du taux de la cotisation est passé de 28,900 en 1981 à 30,300 en 1982. Ainsi, le montant global des réductions accordées aux employeurs en 1982 était de $259 millions par rapport à $239 millions en 1981.

Frais d'administration

Conformément à l'article 135 de la Loi sur l'assurance-chômage, les frais d'application de la présente Loi sont calculés de la manière prescrite par le Règlement. Étant donné que les frais d'administration réels de la Commission et du Ministère sont calculés par année financière, les frais pour une année civile sont évalués à 9/12 du montant prévu pour l'année financière précédente plus la différence entre le montant final et les 9/12 du montant prévu pour l'année financière antérieure. Selon cette formule le montant net des frais administratifs s'élevait à $777 millions en 1982.

Toutefois, l'alinéa 132 (2) b) de la Loi sur l'assurance-chômage porte que toutes les sommes recouvrées par la Commission pour services rendus à d'autres ministères ou organismes gouvernementaux ou au public doivent être créditées au compte de l'Assurance-chômage. Près de $5 millions ont été recouvrés en 1982.

Chaque année, les frais d'administration consignés dans les états financiers de l'A.-c. correspondent au montant établi d'après la formule précisée dans le Règlement moins les montants recouvrés conformément aux dispositions de l'alinéa 132 (2) b). Les frais d'administration nets pour 1982 s'élèvent à $772 millions.

Annexe 2

Rapport au ministre
de l'Emploi et de l'Immigration
sur la vérification
des comptes et des états financiers de la
COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA
en ce qui concerne le Compte d'assurance-chômage
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1982

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

L'honorable John Roberts, C.P., député
Ministre de l'Emploi et de l'Immigration

J'ai vérifié le bilan de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada en ce qui concerne le Compte d'assurance-chômage au 31 décembre 1982 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit pour l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Commission en ce qui concerne le Compte d'assurance-chômage au 31 décembre 1982 ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées dans la note 2 afférente aux états financiers, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Comme le mentionne la note 6 afférente aux états financiers, la Commission reconnaît que des versements excédentaires ainsi que des sous-payés existent encore. Toutefois, la Commission continue ses efforts afin d'améliorer le contrôle interne.

Le vérificateur général du Canada

Kenneth M. Dye, F.C.A.

Ottawa (Ontario)
le 15 septembre 1983

COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA
en ce qui concerne le Compte d'assurance-chômage

Bilan au 31 décembre 1982

ACTIF

	1982	1981
	(en milliers de dollars)	
Dépôt auprès du Receveur général du Canada	$ 114,223	$ 449,061
Montants à recevoir des prestataires (note 3)	118,164	57,311
Montants à recevoir du Canada (note 4)	-	50,304
	$ 232,387	$ 556,676

PASSIF ET DÉFICIT

	1982	1981
	(en milliers de dollars)	
Mandats non encaissés	$ 444,438	$ 191,898
Déductions à la source à payer	64,804	33,506
Montants à payer au Canada (note 4)	38,378	-
Avances à long terme du Canada (note 5)	2,081,468	-
	2,629,088	225,404
Déficit/surplus	(2,396,701)	331,272
	$ 232,387	$ 556,676

Approuvé par la Commission:

le directeur exécutif,
Finances et administration

le président

COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA
en ce qui concerne le Compte d'assurance-chômage

État des revenus et dépenses et du déficit pour l'exercice terminé le 31 décembre 1982

	1982	1981
	(en milliers de dollars)	
Revenus		
Cotisations	$ 4,792,933	$ 4,716,417
Intérêts sur le dépôt auprès du Receveur général du Canada	4,566	32,139
Pénalités	6,460	4,092
	4,803,959	4,752,648
Dépenses		
Prestations (note 6 et tableau)	8,454,518	4,757,390
Administration	771,975	639,449
Créances douteuses (note 3)	(12,427)	4,483
Intérêts sur les avances du Canada	93,669	5,692
	9,307,735	5,407,014
Excédent des dépenses sur les revenus avant la part du gouvernement dans les dépenses de prestations	4,503,776	654,366
Part du gouvernement dans les dépenses de prestations (tableau)	1,775,803	991,489
Excédent des dépenses sur les revenus (des revenus sur les dépenses) pour l'exercice	2,727,973	(337,123)
Déficit (surplus) au début de l'exercice	(331,272)	5,851
Déficit (surplus) à la fin de l'exercice	$ 2,396,701	$ (331,272)

COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA
en ce qui concerne le Compte d'assurance-chômage

Notes afférentes aux états financiers
du 31 décembre 1982

1. Pouvoir et objectif

La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, une corporation de département de la Couronne selon l'annexe B de la Loi sur l'administration financière, administre la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, telle que modifiée. L'objectif de la Loi est d'offrir une source de revenu d'appoint temporaire et une aide aux travailleurs qui y sont admissibles. Les opérations financières liées à cet objectif font partie du Compte d'assurance-chômage.

Dans les comptes du Canada, le Compte d'assurance-chômage a été établi en vertu de l'article 131 de la Loi. Toutes les sommes reçues en vertu de la Loi sont versées au Fonds du revenu consolidé et créditées à ce Compte. Les prestations et les frais d'administration de la Loi sont payés à même le Fonds du revenu consolidé et débités à ce Compte.

2. Conventions comptables

a) Cotisations

Conformément à la Partie IV de la Loi, le ministre du Revenu national a la responsabilité de percevoir les cotisations patronales et ouvrières. Ces cotisations sont enregistrées selon une estimation pour le présent exercice et comprennent les rajustements entre les cotisations réelles et estimées des exercices précédents.

b) Intérêts

Les intérêts sur le solde du compte auprès du Receveur général du Canada et les intérêts sur les avances du Canada sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

c) Pénalités

Les pénalités, imposées en vertu de l'article 47 de la Loi, sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

d) Prestations

Les prestations représentent les mandats émis au cours de l'exercice, moins les versements excédentaires que la Commission a décelés au cours de l'exercice et les remboursements de prestations reçus et à recevoir en vertu de l'article 142 de la Loi.

e) Dépenses d'administration

Les frais d'administration de la Loi sont établis par Règlements et sont imputés au Compte par la Commission.

f) Part du gouvernement dans les dépenses de prestations

La part du gouvernement dans les dépenses de prestations est comptabilisée selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

3. Montants à recevoir des prestataires

	1982	1981
	(en milliers de dollars)	
Versements excédentaires de prestations et pénalités à recevoir	$ 60,882	$ 54,329
Moins: provision pour créances douteuses	15,418	31,968
	45,464	22,361
Remboursements de prestations en vertu de l'article 142 de la Loi	72,700	34,950
	$ 118,164	$ 57,311

La dépense de créances douteuses comprend $4,1 millions (1981 - $3,3 millions) de versements excédentaires et de pénalités à recevoir irrécouvrables radiés en vertu de l'autorisation de l'article 60(2) des Règlements sur l'assurance-chômage.

En 1982, la méthode utilisée pour calculer la provision pour créances douteuses a été modifiée de façon à mieux représenter l'historique de la perception. Si l'ancienne méthode avait été utilisée en 1982, la provision pour créances douteuses, l'excédent des dépenses sur les revenus pour l'exercice et le déficit à la fin de l'exercice auraient augmenté de $14,8 millions.

4. Montants à payer au (à recevoir du) Canada

	1982	1981
	(en milliers de dollars)	
Part du gouvernement dans les dépenses de prestations	$ (34,333)	$ (58,909)
Cotisations	18,067	(14,417)
Intérêts sur le dépôt auprès du Receveur général du Canada	1,387	(6,064)
Dépenses d'administration	53,402	28,575
Recouvrement de prestations à recevoir	(186)	-
Autres	41	511
	$ 38,378	$ (50,304)

5. Avances à long terme du Canada

Les avances du Canada, sont effectuées en vertu de l'article 137 de la Loi au moyen de billets à ordre portant un taux d'intérêt annuel composé semi-annuellement variant de 10,375% à 16,375%. Le principal de $1,990 millions ainsi que les intérêts courus de $91.5 millions sont remboursables selon diverses dates d'échéance en 1984.

6. Versements excédentaires et sous-payés

La Commission a la responsabilité d'exercer les contrôles nécessaires pour s'assurer de l'admissibilité initiale et continue d'environ 3,8 millions de prestataires, à qui des prestations ont été versées en 1982, et de fournir un service prompt et efficace à ceux qui ont le droit de recevoir des prestations en vertu de la Loi.

À cause du grand nombre de prestataires qui doivent être contrôlés et de l'exigence d'un service prompt, les procédés de contrôle interne sont sélectifs plutôt qu'universels et la Commission se fie principalement à la vérification des demandes de prestations après que les bénéficiaires ont commencé à recevoir des prestations. Ainsi, il est possible et ceci a été confirmé par des études antérieures, qu'il existe des versements excédentaires et des sous-payés que la Commission n'a pas décelés.

COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA
en ce qui concerne le Compte d'assurance-chômage

Tableau des prestations
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1982

	1982		1981	
	Total	Part du gouvernement	Total	Part du gouvernement
	(en milliers de dollars)			
Initiales	$ 5,462,167	$ -	$ 2,996,209	$ 1,079
Complémentaires selon la durée de travail et le taux national de chômage	629,435	-	313,888	44
Complémentaires selon le taux régional de chômage	1,674,593	1,674,593	907,871	907,871
De travail partagé	77,245	-	-	
De maternité	311,030	-	268,578	-
De maladie	173,339	-	162,409	-
De retraite	16,944	-	16,127	-
	8,344,753	1,674,593	4,665,082	908,994
Aux pêcheurs	109,765	101,210	92,308	82,495
	$ 8,454,518	$ 1,775,803	$ 4,757,390	$ 991,489

Les prestations complémentaires selon le taux régional de chômage et celles payées aux pêcheurs sont la responsabilité unique du gouvernement.

La part du gouvernement dans les prestations payées aux pêcheurs représente les prestations versées, moins les cotisations des pêcheurs perçues au nom du gouvernement du Canada.

Figure 1
Programme national de formation: dépenses et stagiaires inscrits 1982-1983

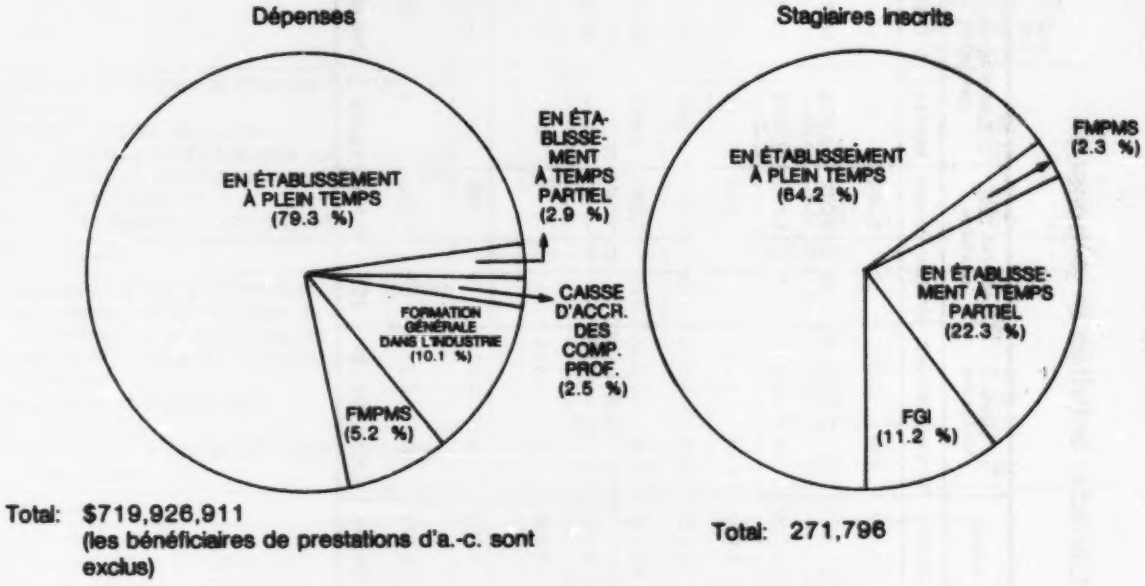

Total: $719,926,911
(les bénéficiaires de prestations d'a.-c. sont exclus)

Total: 271,796

Stagiaires inscrits, selon le type de formation

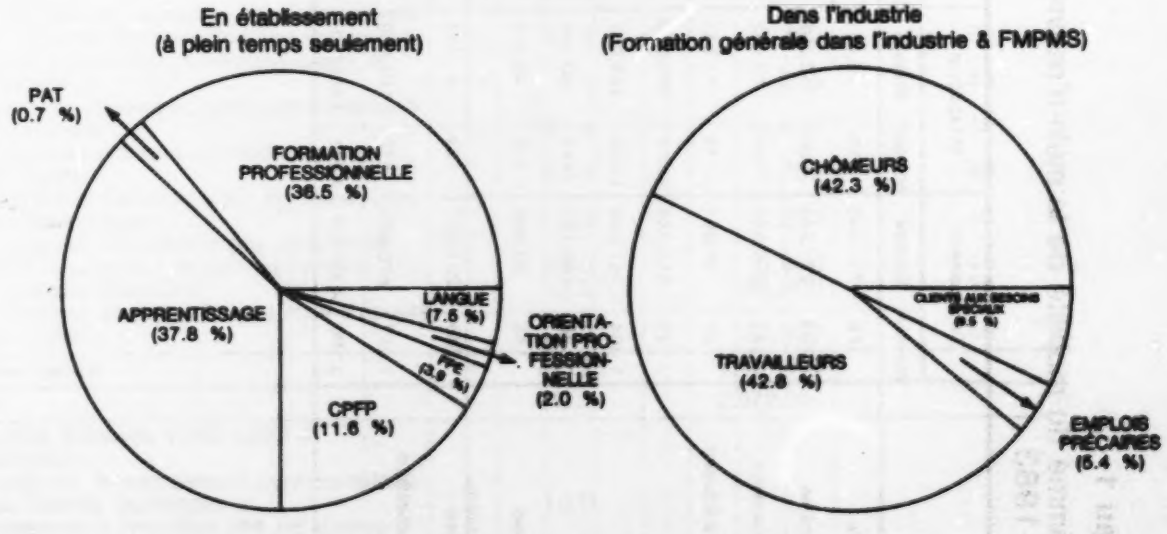

Total: 174,424

Total: 36,828

Tableau 1

Programme de mobilité de la main-d'œuvre du Canada: activités et dépenses 1982-1983

Région	Déplacement		Prospection		Voyage spécial		Emploi temporaire		Mobilité des étudiants		Emploi agricole saisonnier		Retour imprévu		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Terre-Neuve	368	791,242	199	70,441	282	11,713	330	92,611	17	8,389	62	12,938	3	598	1,261	987,932
Nouvelle-Écosse	203	227,944	290	113,369	467	22,889	187	56,416	39	15,222	1,809	96,361	8	1,140	3,003	533,341
Nouveau-Brunswick	241	269,550	159	57,483	153	13,780	194	48,399	5	1,671	754	66,606	–	–	1,506	457,489
Île-du-Prince-Édouard	31	35,091	19	11,944	23	2,052	3	1,185	1	524	78	4,104	–	–	155	54,900
Québec	1,145	611,485	1,507	386,238	133	5,221	885	119,385	60	23,177	6,343	703,421	4	571	10,077	1,849,498
Ontario	1,484	1,151,044	1,340	489,611	361	15,321	348	60,238	110	37,087	9,954	809,446	33	16,916	13,630	2,579,663
Manitoba	196	182,151	149	50,176	81	9,463	8	977	–	–	1,524	47,266	4	4,884	1,962	294,917
Saskatchewan	145	90,868	177	48,916	38	3,038	9	1,944	–	–	–	–	1	510	370	145,276
Alberta/Territoires-du-Nord-Ouest	246	201,067	129	46,744	14	9,688	34	5,612	3	298	–	–	16	6,960	442	270,369
Colombie-Britannique et Yukon	1,047	670,882	570	194,609	74	13,574	45	8,814	2	1,033	9	531	4	5,038	1,751	894,481
Total	**5,106**	**4,231,324**	**4,539**	**1,469,531**	**1,626**	**106,739**	**2,043**	**395,581**	**237**	**87,401**	**20,533**	**1,740,883**	**73**	**36,617**	**34,157**	**8,067,866**

Tableau 2

Résumé des principales mesures prises par la Commission pour aider les jeunes à trouver du travail 1982-1983

Initiative	Dépenses (en millions)	Participants	Pourcentage estimatif des jeunes qui ont participé aux programmes
Programmes à longueur d'année à l'intention des jeunes			
Centre d'emploi Jeunesse	1.0	100,000	100
Centres d'Emploi du Canada sur le campus	3.5	129,000	100
Programmes d'échanges internationaux des jeunes travailleurs	0.1	900	100
Projets de formation des jeunes	1.4	200	100
Total partiel	**6.0**	**230,100**	
Programmes d'été à l'intention des jeunes			
Recrutement d'été fait par la Commission et le Ministère	**0.8**	**300**	**100**
Centres d'Emploi du Canada pour étudiants	**11.9**	**315,000**	**100**
Stagiaires autochtones	**1.9**	**300**	**100**
ÉTÉ CANADA	**86.2**	**41,400**	**100**
Programmes d'échanges internationaux d'étudiants	**0.1**	**2,900**	**100**
Total partiel	**100.9**	**359,900**	
Participation des jeunes aux principaux programmes de la Commission			
Centres d'Emploi du Canada	104.2	1,250,000	45
Programme national de formation	422.9	111,500	52
Programme national de formation dans l'industrie	35.5	22,400	45
Programme de formation dans les métiers en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée	58.8	4,300	70
Projets de services communautaires du Canada	6.1	600	48
Projets de développement communautaire du Canada	67.4	15,800	48
Programme d'aide à la création locale d'emplois	23.1	4,000	40
Programme d'emplois pour les innovations technologiques	1.3	200	43
Programme à l'intention des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi	18.0	5,800	45
Programme Extension	2.5	45,000	30
Programme de mobilité de la main-d'oeuvre du Canada	6.0	22,400	50
Total partiel	**745.8**	**1,482,000**	
Total	**852.7**	**2,072,000**	
Nouvelles initiatives 1982-1983 et 1983-1984			
Projets de développement communautaire du Canada (jeunesse)	10.0		
Programme à l'intention des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi (jeunesse)	15.5		
Unités spécialisées de service aux jeunes (15 unités) et Programme Extension (28 projets)	4.0+		

Tableau 3

Programme national de formation: dépenses au titre de la formation en établissement et dans l'industrie 1982-1983

	Versements du gouvernement fédéral ($)							
	Formation en établissement							
	Achat de places de cours	Allocations	Prestations d'a.-c.	Total	Coût de la formation générale dans l'industrie	Coût de la formation dans les métiers en pénurie de main-d'œuvre spécialisée	Caisse d'accroissement des compétences professionnelles	Coût total de la formation
Terre-Neuve	18,590,719	4,952,476	7,774,014	31,317,209	1,288,980	140,905	336,394	33,083,488
Nouvelle-Écosse	18,138,000	5,151,655	7,648,256	30,937,911	4,662,250	658,742	1,419,543	37,678,446
Nouveau-Brunswick	15,959,077	3,793,976	7,983,822	27,736,875	4,135,224	314,164	1,838,297	34,024,560
Île-du-Prince-Édouard	4,430,848	840,580	1,560,838	6,832,266	654,069	104,841	928,253	8,519,429
Québec	141,238,992	26,259,116	43,800,845	211,298,953	16,495,784	8,480,367	–	236,275,104
Ontario	140,259,231	34,364,898	69,757,318	244,381,447	21,212,612	17,557,557	11,761,675	294,913,291
Manitoba	21,561,838	4,194,498	10,781,762	36,538,098	5,387,793	2,942,039	439,171	45,307,101
Saskatchewan	16,315,057	3,835,486	5,047,090	25,197,633	3,099,592	2,957,086	–	31,254,311
Alberta	44,276,527	11,206,368	25,433,475	80,916,370	6,131,782	1,705,108	–	88,753,260
Territoires-du-N.-O.	3,219,827	943,375	469,313	4,632,515	890,225	272,546	–	5,795,286
Colombie-Britannique	56,449,672	13,189,577	24,940,366	94,579,615	8,176,894	2,461,521	1,580,353	106,798,383
Yukon	1,910,497	352,990	760,307	3,023,794	329,768	128,096	–	3,481,658
Canada	**482,350,285**	**109,084,995**	**205,957,406**	**797,392,686**	**72,464,973**	**37,722,972**	**18,303,686**	**925,884,317**

Tableau 4

Programme national de formation: formation en établissement et dans l'industrie, nombre de stagiaires inscrits 1982-1983

Région	Établissements publics et privés, formation à plein temps								Formation en établissement à plein temps	Formation totale en établissement	Formation générale dans l'industrie	Formation dans les métiers en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée	Total
	Formation professionnelle	Cours de langue	Cours préparatoires à la formation professionnelle	Formation préparatoire à l'emploi	Programme d'adaptation au travail	Orientation professionnelle	Formation en apprentissage	Formation totale à plein temps					
Terre-Neuve	5,094	51	895	310	–	342	1,105	7,797	1,498	9,295	606	25	[illegible]
Nouvelle-Écosse	4,381	122	1,078	587	–	162	2,416	8,746	425	9,171	1,768	105	11,[illegible]
Nouveau-Brunswick	3,471	39	645	173	–	298	2,141	6,767	675	7,442	2,994	34	10,[illegible]
Île-du-Prince-Édouard	670	12	161	119	80	75	185	1,302	128	1,430	490	16	1,[illegible]
Québec	16,022	3,383	7,462	1,375	–	13	585	28,840	49,071	77,911	5,203	898	[illegible]
Ontario	18,586	5,371	4,336	2,479	1,012	1,971	16,730	50,485	7,161	57,646	7,473	3,729	[illegible]
Manitoba	3,060	479	958	150	33	173	2,574	7,427	334	7,761	2,149	421	10,[illegible]
Saskatchewan	1,537	385	1,125	335	–	196	2,686	6,244	102	6,346	1,291	306	7,[illegible]
Alberta	2,374	1,551	1,534	553	34	154	21,941	28,141	793	28,934	2,028	223	31,[illegible]
Territoires-du-Nord-Ouest	439	–	177	100	–	22	402	1,140	–	1,140	202	49	1,[illegible]
Colombie-Britannique	7,772	1,796	1,764	578	–	106	15,158	27,174	357	27,531	6,226	378	34,[illegible]
Yukon	240	–	85	17	–	–	19	361	–	361	202	11	[illegible]
Canada	[illegible]	13,189	[illegible]	6,776	1,159	3,512	[illegible]	174,424	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Tableau 5

Service consultatif de la main-d'oeuvre (SCM)
Accords conclus
1982-1983

Région	Service consultatif de la main-d'oeuvre – dépenses en vertu du crédit 15				
	Accords d'évaluation et de mobilité	Comités d'aide à l'adaptation communautaire	Dépenses courantes ($000)	Dépenses approuvées par les comités d'aide à l'adaptation communautaire ($000)	Total ($000)
Terre-Neuve	4	–	96	–	96
Nouvelle-Écosse	27	1	140	50	190
Nouveau-Brunswick	5	1	52	61	113
Île-du-Prince-Édouard	0	–	–	–	–
Québec	234	5	1,315	130	1,445
Ontario	100	5	1,159	75	1,234
Manitoba	1	–	25	–	25
Saskatchewan	1	–	987	–	987
Alberta/Territoires-du-Nord-Ouest	6	–	86	–	86
Colombie-Britannique	49	1	444	21	465
Canada	**427**	**13**	**4,304**	**337**	**4,641**

Remarque: Les dépenses courantes du SCM et les dépenses approuvées par les comités d'aide à l'adaptation communautaire sont déclarées sur une période de 15 mois.

Tableau 6

Travail partagé
1982-1983

Région	Demandes approuvées	Nombre d'employés participant au Programme de travail partagé	Nombre de licenciements évités	Dépenses ($000)
Terre-Neuve	126	882	398	374,165
Nouvelle-Écosse	365	4,173	1,740	2,414,818
Nouveau-Brunswick	261	3,903	1,989	2,188,897
Île-du-Prince-Édouard	42	273	125	152,650
Québec	2,569	63,885	27,348	34,756,456
Ontario	3,676	92,674	36,272	50,698,088
Manitoba	758	13,110	6,570	5,497,440
Saskatchewan	214	2,240	926	2,107,506
Alberta/Territoires-du-Nord-Ouest	1,337	14,121	6,293	6,508,204
Colombie-Britannique/Yukon	2,461	24,347	10,213	16,433,701
Canada	**11,809**	**219,606**	**91,874**	**121,131,925**

Tableau 7a

Mesures d'adaptation de la main-d'oeuvre: mesures exécutées en vertu du Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre dans les collectivités désignées 1982-1983

Collectivités désignées	Formation				Mobilité, prospection et réinstallation		Subvention salariale transférable		Programme de création d'emplois (PEC)*		Prestation d'aide à l'adaptation		Total des dépenses et engagements sauf Travail Canada ($000,000)
	FMPMS		Allocations majorées										
	Stagiaires inscrits	Dépenses Engagements ($000)	Stagiaires inscrits	Dépenses Engagements ($000)	Aides	Dépenses Engagements ($000)	Attestations	Dépenses Engagements ($000)	Emplois	Dépenses Engagements ($000)	Demandes approuvées	Dépenses de Travail Canada ($000)	
Désignation en vigueur le 1er avril 1981													
Port Cartier/Sept-Îles (Qué.)	55	451.5	90	172.7	28	19.5	296	1,231.4	326	1,544.0	28	39.3	3.4
Sydney (N.-É.)	69	393.0	27	22.7	1	6.5	—	—	164	732.9	4	6.7	1.2
Tracy/Sorel (Qué.)	4	67.4	41	64.6	9	6.4	94	391.0	197	775.7	41	80.2	1.3
Windsor (Ont.)	409	1,434.4	108	180.7	13	23.8	97	403.5	194	1,597.1	41	170.4	3.6
Désignation en vigueur le 26 janvier 1982													
Brantford (Ont.)	77	427.1	51	91.9	8	17.5	15	62.4	121	620.6	—	—	1.2
Chatham (Ont.)	25	79.9	105	175.6	6	16.5	57	237.1	143	777.8	8	9.3	1.3
McAdam (N.-B.)	—	—	24	26.3	1	2.9	12	49.9	86	524.5	—	—	0.8
Maniwaki/L'Islet (Qué.)	9	82.2	15	26.3	—	—	230	56.8	122	600.0	67	180.7	1.7
Désignation en vigueur le 29 mars 1982													
Asbestos/Thetford Mines (Qué.)	16	131.5	173	333.6	7	2.0	160	665.6	161	1,100.7	—	—	2.2
Désignation en vigueur le 7 avril 1982													
Kitchener/Waterloo (Ont.)	164	607.7	3	2.6	—	—	35	145.6	82	600.0	—	—	1.4
Désignation en vigueur le 22 décembre 1982													
Port Alberni (C.-B.)	—	—	—	—	—	—	—	—	80	545.2	—	—	0.5
Sudbury (Ont.)	—	—	—	—	—	—	23	95.7	—	—	—	—	0.1
Total	**828**	**3,674.7**	**637**	**1,066.2**	**73**	**95.1**	**1,019**	**4,239.0**	**1,676**	**9,418.5**	**189**	**486.6**	**18.5**

* Programme d'emploi communautaire.

Tableau 7b

Mesures d'adaptation de la main-d'oeuvre: mesures exécutées en vertu de programmes autres que le Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre dans les collectivités désignées 1982-1983

	Formation		Mobilité, prospection et réinstallation		Création d'emplois (PDCC/PSCC		Assurance-chômage		Service consultatif de la main-d'oeuvre		Composante des autres personne défavorisées sur le plan de l'emploi		Travail partagé		Autres		
Collectivités désignées	Stagiaires inscrits	Dépenses Engagements ($000)	Aides	Dépenses Engagements ($000)	Emplois	Dépenses Engagements ($000)	Demandes renouvelées	Montant des prestations versées ($000)	Travailleurs visés	Dépenses Engagements ($000)	Participants	Dépenses Engagements ($000)	Participants	Dépenses Engagements* ($000)	Placements	Entrevues de counselling	Total des dépenses et engagements ($000,000)
Désignation en vigueur le 1er avril 1981																	
Port-Cartier/ Sept Îles, (Qué.)	964	675	264	141	632	4,371	21,346	47,924	306	10	25	93	101	Non disponible	1,456	5,434	55.3
Sydney, (N.-É.)	2,313	4,887	266	199	5,593	7,654	23,663	60,200	87	432	73	215	2,422	3,336	3,474	14,264	72.6
Trépy/Sorel, (Qué.)	601	364	75	1,315	249	1,086	26,634	52,554	–	–	47	151	332	364	1,149	5,985	62.5
Windsor, (Ont.)	4,633	3,219	139	149	964	5,066	49,677	91,196	553	79	406	604	393	216	6,556	18,510	166.5
Désignation en vigueur le 26 janvier 1982																	
Brantford, (Ont.)	1,295	1,309	96	36	76	519	36,848	73,936	2,099	106	99	191	2,531	3,019	3,726	5,593	76.1
Chatham, (Ont.)	843	356	216	229	61	327	19,250	35,960	2,586	107	119	245	365	431	1,936	2,050	27.2
McAdam, (N.-B.)	6	56	–	–	12	62	206	1,566	–	–	–	–	–	–	66	136	1.7
Montmagny/ L'Islet, (Qué.)	222	606	67	12	21	491	6,527	26,111	55	15	5	20	407	606	760	1,970	26.6
Désignation en vigueur le 26 mars 1982																	
Asbestos/Thetford Mines, (Qué.)	443	143	121	32	76	366	11,899	16,113	136	Non disponible	27	76	300	Non disponible	1,103	4,276	16.7
Désignation en vigueur le 7 avril 1982																	
Kitchener/ Waterloo, (Ont.)	1,717	1,360	60	56	62	626	69,396	120,190	2,961	162	216	646	10,016	11,160	3,476	9,443	135.6
Désignation en vigueur le 22 décembre 1982																	
Port Alberni, (C.-B.)	32	31	11	6	66	333	1,666	6,429	–	–	1	2	13	16	496	667	6.6
Sudbury, (Ont.)	567	206	77	20	194	1,472	6,464	36,272	4,031	5	174	456	167	192	2,722	4,670	49.4
Total	13,016	13,462	1,396	2,166	8,613	22,462	276,696	574,901	12,834	966	1,193	2,991	17,666	16,661	26,616	72,666	616.2
Dépenses et engagements totaux en vertu de PAIM et des autres programmes: 684.7 millions																	

* Fonds de l'A.-c.

Tableau 8

Programme d'aide à la création locale d'emplois (PACLE)
1982-1983

Région	Projets	Participants	Dépenses ($000)
Terre-Neuve	21	217	2,061
Nouvelle-Écosse	34	403	2,397
Nouveau-Brunswick	11	179	1,320
Île-du-Prince-Édouard	8	146	770
Québec	109	1,091	10,275
Ontario	71	1,046	12,036
Manitoba	77	976	8,517
Saskatchewan	56	1,001	4,867
Alberta/Territoires-du-Nord-Ouest	67	903	6,668
Colombie-Britannique/Yukon	101	1,770	8,042
Canada	**555**	**7,732**	**56,953**

Tableau 9

Projets de développement communautaire du Canada: troisième série, emplois et participants*
1982-1983

Région	Emplois	Participants								
		Total	Femmes		Jeunes		Autochtones		Personnes handicapées	
			Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Terre-Neuve	4,679	4,679	971	21	1,665	36	179	4	153	3
Nouvelle-Écosse	2,781	3,281	984	30	1,149	35	247	8	99	3
Nouveau-Brunswick	3,491	4,189	881	21	1,623	39	338	8	157	4
Île-du-Prince-Édouard	1,226	1,409	367	26	381	27	29	2	29	2
Québec	11,867	13,891	7,408	53	3,550	26	494	4	416	3
Ontario	5,286	6,944	2,431	35	2,400	35	1,743	25	679	10
Manitoba	1,816	2,261	435	19	470	21	1,226	54	72	3
Saskatchewan	1,380	2,153	618	29	531	25	1,511	70	154	7
Alberta	1,421	1,966	538	27	785	40	1,201	61	125	6
Territoires-du-Nord-Ouest	346	472	113	24	170	36	246	52	26	6
Colombie-Britannique	3,288	3,755	1,435	38	1,276	34	1,374	37	165	4
Yukon	167	234	–	–	15	6	176	75	–	–
Non attribués	79	99	34	34	31	31	–	–	–	–
Canada	**37,827**	**45,333**	**16,215**	**36**	**14,046**	**31**	**8,764**	**19**	**2,075**	**5**

* Les statistiques comprennent l'Action en cas d'urgence.

Tableau 10

Projets de développement communautaire du Canada, troisième série, promoteurs 1982-1983

Promoteurs	Projets		Emplois		Semaines de travail		Contribution fédérale	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	$000,000	%
Agences et sociétés des gouvernements fédéral et provinciaux	–	–	–	–	–	–	–	–
Organismes des administrations municipales	842	12.30	5,353	15.85	110,736	13.69	30.4	13.8
Groupes et organismes d'autochtones	608	8.88	3,320	9.83	78,573	9.71	18.7	8.5
Groupes à vocation culturelle et éducative	671	9.81	2,593	7.68	72,771	9.00	19.7	8.9
Groupes et organismes religieux	321	4.69	1,674	4.96	31,866	3.94	9.4	4.2
Groupes de services et organismes d'aide sociale	1,292	18.88	5,279	15.64	149,257	18.45	39.8	18.0
Autres groupes de citoyens	849	12.41	4,548	13.47	112,259	13.88	31.6	14.3
Organismes de loisirs et groupes de jeunes	1,242	18.15	5,411	16.03	121,949	15.08	34.9	15.8
Organismes du secteur privé	649	9.48	3,710	10.99	84,994	10.51	24.1	10.9
Particuliers – organismes	162	2.37	694	2.06	17,047	2.11	4.6	2.1
Non classés	207	3.02	1,181	3.50	29,368	3.63	7.6	3.5
Total	**6,843**	**100.00**	**33,763**	**100.00**	**808,820**	**100.00**	**220.8***	**100.00**

*Représente 90 % des contributions totales au programme.

Tableau 11

Projets de développement communautaire du Canada, troisième série, activités 1982-1983

Activité	Projets		Emplois		Semaines de travail		Contribution fédérale	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	$000,000	%
Construction	3,426	50.07	20,383	60.31	411,766	50.91	118.9	53.8
Défrichement et conservation des sols	331	4.84	2,013	5.96	41,985	5.19	11.5	5.2
Arts et culture	380	5.55	1,445	4.28	39,765	4.92	10.2	4.6
Services éducatifs	380	5.55	1,643	4.87	54,922	6.79	14.2	6.5
Services d'information	530	7.75	1,783	5.28	58,655	7.25	15.2	6.9
Services sociaux et de santé	594	8.68	2,066	6.12	80,191	9.91	18.5	8.4
Entreprises à but lucratif	74	1.08	307	0.91	9,187	1.14	2.5	1.1
Sports et loisirs	480	7.01	1,768	5.24	46,828	5.79	12.5	5.7
Recherche et analyse	550	8.04	1,981	5.87	55,214	6.83	14.6	6.6
Autres	98	1.43	394	1.16	10,307	1.27	2.7	1.2
Total	**6,843**	**100.00**	**33,763**	**100.00**	**808,820**	**100.00**	**220.8***	**100.00**

*Représente 90 % des contributions totales au programme.

Tableau 12

Projets de développement communautaire du Canada Priorités nationales et régionales, total 1982-1983

Priorité	Projets		Emplois		Contribution fédérale	
	Nombre	%	Nombre	%	en dollars	%
Conservation de l'énergie et énergies de substitution	418	6.10	2,003	5.93	13,262,485	6.00
Infrastructure visant les pêches et l'aquaculture	268	3.91	2,488	7.36	12,479,807	5.65
Développement du tourisme et des loisirs	1,809	26.42	8,458	25.03	55,893,718	25.30
Restauration et rénovation urbaines	1,550	22.65	8,137	24.08	50,344,028	22.78
Conservation et régénération de l'environnement	226	3.30	1,418	4.19	8,318,795	3.77
Études de faisabilité sur la possibilité de développer les ressources locales à des fins commerciales	147	2.15	616	1.82	4,624,657	2.09
Emploi des autochtones	269	3.93	1,376	4.07	8,649,726	3.92
Construction et rénovation de logements à prix modique	288	4.21	1,739	5.15	9,197,934	4.16
Développement économique à long terme de la collectivité	480	7.02	2,206	6.53	18,606,956	8.42
Activités permettant l'emploi des handicapés physiques et activités qui amélioreraient la qualité de vie des handicapés physiques	396	5.78	1,400	4.14	11,245,994	5.09
Autres	992	14.53	3,944	11.67	28,195,150	12.81
Total	**6,843**	**100.00**	**33,785**	**100.00**	**220,819,250***	**100.00**

*Représente 90 % des contributions totales au programme.

Tableau 13

Projets de services communautaires du Canada (PSCC)
1982-1983

Région	Nombre de projets	Nombre d'emplois	Dépenses ($000)
Terre-Neuve	35	120	566
Nouvelle-Écosse	33	67	499
Nouveau-Brunswick	34	94	526
Île-du-Prince-Édouard	29	59	286
Québec	164	430	2,818
Ontario	146	283	1,843
Manitoba	35	117	744
Saskatchewan	39	112	631
Alberta	40	80	518
Territoires-du-Nord-Ouest	14	42	250
Colombie-Britannique	94	186	1,140
Yukon	9	32	203
Canada	**672**	**1,622**	**10,024**

Tableau 14

Programme d'aide au développement économique local (ADEL)
1982-1983

Région	Nombre total de demandes reçues	Collectivités approuvées
Terre-Neuve	4	Botwood
Nouvelle-Écosse	9	Comté de Richmond
Nouveau-Brunswick	3	Comté de Kent
Île-du-Prince-Édouard	4	Comté de West Prince
Québec	37	Maniwaki, Matapédia Îles-de-la-Madeleine
Ontario	15	Kirkland Lake Fort Frances
Manitoba	6	Centre-ville de Winnipeg Brandon (sud-ouest du Manitoba)
Saskatchewan	1	North Battleford
Alberta	0	–
Territoires-du-Nord-Ouest	0	–
Colombie-Britannique	14	Merritt (Nicola Valley)
Yukon	0	–
Canada	**93**	

Tableau 15

Programme d'emploi pour les innovations technologiques 1982-1983

Région	Accords*	Participants*	Dépenses fédérales ($000)
Terre-Neuve	30	48	115
Nouvelle-Écosse	39	70	162
Nouveau-Brunswick	17	29	72
Île-du-Prince-Édouard	17	19	61
Québec	324	531	1,444
Ontario	146	279	588
Manitoba	38	84	268
Saskatchewan	12	17	47
Alberta/Territoires-du-Nord-Ouest	37	90	319
Colombie-Britannique/Yukon	133	191	420
Canada	**793**	**1,358**	**3,498**

* Chiffre cumulatif depuis le début du programme en septembre 1980 jusqu'au mois de mars 1983.

Tableau 16
Été Canada 1982

Région	Demandes reçues	Projets acceptés	Emplois	Semaines de travail créées	Contribution fédérale ($000)
Volet des projets fédéraux					
Terre-Neuve	60	50	303	3,805	658
Nouvelle-Écosse	43	40	317	4,033	694
Nouveau-Brunswick	79	50	227	3,054	528
Île-du-Prince-Édouard	18	8	42	539	100
Québec	361	273	1,766	24,393	5,113
Ontario	328	279	1,710	22,719	4,208
Manitoba	112	73	323	3,957	768
Saskatchewan	118	66	315	3,487	769
Alberta	110	39	177	2,009	407
Territoires-du-Nord-Ouest	20	19	99	1,287	142
Colombie-Britannique	163	121	557	8,158	1,518
Yukon	10	5	28	379	73
Région de la Capitale nationale	–	–	–	–	–
Canada	**1,422**	**1,023**	**5,864**	**77,820**	**14,978**
Composante d'emploi dans la Fonction publique					
Terre-Neuve	–	146	146	2,554	457
Nouvelle-Écosse	–	148	148	2,591	464
Nouveau-Brunswick	–	157	157	2,796	500
Île-du-Prince-Édouard	–	21	21	342	61
Québec	–	476	476	8,287	1,483
Ontario	–	425	425	7,412	1,327
Manitoba	–	173	173	2,941	526
Saskatchewan	–	108	108	1,899	340
Alberta	–	98	98	1,621	290
Territoires-du-Nord-Ouest	–	36	36	563	101
Colombie-Britannique	–	305	305	5,313	951
Yukon	–	23	23	360	64
Région de la Capitale nationale	–	726	726	12,734	2,279
Canada	**–**	**2,842**	**2,842**	**49,413**	**8,843**

Tableau 16 (suite)

Région	Demandes reçues	Projets acceptés	Emplois	Semaines de travail créées	Contribution fédérale ($000)
Volet de projets communautaires					
Terre-Neuve	801	411	2,461	18,531	3,257
Nouvelle-Écosse	731	380	1,642	17,173	2,848
Nouveau-Brunswick	664	443	1,685	15,353	2,793
Île-du-Prince-Édouard	150	110	347	3,513	636
Québec	4,109	2,401	9,258	86,062	17,502
Ontario	3,578	2,008	9,103	103,230	18,382
Manitoba	643	368	1,746	19,962	3,281
Saskatchewan	471	293	1,307	12,917	2,641
Alberta	454	250	1,050	11,107	2,020
Territoires-du-Nord-Ouest	54	45	338	3,393	461
Colombie-Britannique	1,332	756	3,150	35,769	6,538
Yukon	42	36	184	1,738	302
Région de la Capitale nationale	–	–	–	–	–
Administration centrale	–	–	–	–	28
Canada	**13,029**	**7,481**	**32,271**	**328,748**	**60,889**
Total pour Été Canada					
Terre-Neuve	861	607	2,910	24,890	4,372
Nouvelle-Écosse	774	548	2,107	23,797	4,006
Nouveau-Brunswick	743	650	2,089	21,203	3,821
Île-du-Prince-Édouard	168	139	410	4,394	797
Québec	4,470	3,150	11,500	118,742	24,098
Ontario	3,906	2,712	11,238	133,361	23,917
Manitoba	755	614	2,242	26,860	4,575
Saskatchewan	589	467	1,730	18,303	3,750
Alberta	564	387	1,325	14,737	2,717
Territoires-du-Nord-Ouest	74	100	473	5,243	704
Colombie-Britannique	1,495	1,182	4,012	49,240	9,007
Yukon	52	64	235	2,477	439
Région de la Capitale nationale	–	726	726	12,734	2,279
Administration centrale	–	–	–	–	28
Canada	**14,451**	**11,348**	**40,977**	**455,981**	**84,510**

Tableau 17

Été Canada 1982: participation des femmes et des autochtones

Composante	Nombre total	Femmes		Autochtones	
		Nombre	%	Nombre	%
Volet des projets fédéraux	5,864	3,577	61.0	1,184	20.2
Composante d'emploi dans la fonction publique	2,842	1,324	46.6	85	3.0
Volet des projets communautaires	32,271	19,867	61.6	2,888	9.0
Été Canada total	**40,977**	**24,768**	**60.4**	**4,157**	**10.2**
Programme de la Défense nationale	12,870	4,375	34.0	39	0.3
Programme de la GRC	136	51	42.0	n/a	n/a
Total global	**53,983**	**29,194**	**54.1**	**4,196**	**7.8**

Tableau 18

Été Canada 1982: participation des handicapés physiques (Volets des projets fédéraux et communautaires)

Région	Nombre	% du nombre total de participants	% du total au Canada
Terre-Neuve	20	1.38	5.98
Nouvelle-Écosse	2	0.20	0.60
Nouveau-Brunswick	4	0.35	1.20
Île-du-Prince-Édouard	6	1.74	1.80
Québec	54	0.48	16.10
Ontario	128	1.25	38.20
Manitoba	14	0.81	4.18
Saskatchewan	18	1.29	5.38
Alberta	51	4.24	15.22
Territoires-du-Nord-Ouest	–	–	–
Colombie-Britannique	34	1.78	10.15
Yukon	4	2.19	1.20
Canada	**335**	**1.04**	**100.00**

Tableau 19

Programme à l'intention des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi: participation et financement 1982-1983

Région	Nombre de participants			Participation en pourcentage			
	Personnes handicapées	Personnes défavorisées sur le plan de l'emploi	Total	Femmes	Autochtones	Jeunes	Allocations ($000)
Terre-Neuve	96	352	448	48.1	0.7	67.2	672
Nouvelle-Écosse	165	645	810	31.4	2.6	53.6	1,455
Nouveau-Brunswick	101	485	586	26.5	3.2	47.7	898
Île-du-Prince-Édouard	41	57	98	36.0	1.1	60.3	111
Québec	990	5,110	6,100	35.6	0.3	49.0	10,002
Ontario	2,174	6,550	8,724	38.2	2.9	47.0	14,228
Manitoba	311	694	1,005	35.0	11.4	47.2	1,606
Saskatchewan	217	632	849	32.3	8.1	53.7	1,510
Alberta/Territoires-du-Nord-Ouest	257	640	897	29.7	5.2	41.4	1,209
Colombie-Britannique/Yukon	539	1,621	2,160	38.9	6.7	53.6	3,196
Canada	**4,891**	**16,766**	**21,857**	**36.2**	**3.2**	**49.4**	**34,891**

Tableau 20

Programme à l'intention des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi: répartition des participants selon le facteur défavorable sur le plan de l'emploi 1982-1983

Personnes handicapées			Autres personnes défavorisées sur le plan de l'emploi		
	Nombre	%		Nombre	%
Amputation	229	4.7	Ancien malade mental	285	1.7
Paraplégie	166	3.4	Chômeur chronique	4,309	25.7
Épilepsie	240	4.9	Travailleur âgé	453	2.7
Surdité	675	13.8	Ancien détenu	939	5.6
Cécité	152	3.1	Ancien alcoolique	386	2.3
Difficultés d'apprentissage	1,609	32.9	Ancien toxicomane	100	0.6
Paralysie partielle	112	2.3	Personne souffrant de de problèmes de comportement	922	5.5
Problèmes d'épine dorsale	191	3.9	Femme bénéficiaire de l'allocation aux mère nécessiteuses	302	1.8
Problèmes de santé graves	323	6.6	Assisté social de longue date	1,023	6.1
Autres	1,194	24.4	Femme retournant sur le marché du travail	1,442	8.6
			Personne appartenant à un groupe minoritaire important	1,643	9.8
			Autres	4,982	29.6
Total	4,891	100.0	Total	16,706	100.0

Tableau 21

Assurance-chômage: prestations versées en 1981 et 1982

Prestations versées	$000,000	
	1981	1982
Par région		
Terre-Neuve	293.7	384.1
Nouvelle-Écosse	236.9	352.7
Nouveau-Brunswick	283.9	388.0
Île-du-Prince-Édouard	52.9	69.0
Québec	1,816.6	2,899.4
Ontario	1,258.0	2,380.6
Manitoba	136.9	250.4
Saskatchewan	94.7	169.9
Alberta	170.0	495.5
Colombie-Britannique	471.4	1,162.5
Yukon	7.3	14.1
Territoires-du-Nord-Ouest	4.7	7.4
Inter-États	1.1	1.7
Canada (brut)	4,828.3	8,575.4
Moins: trop-payés, mandats annulés, prestations remboursées	35.4 35.5	42.9 78.0
Canada (net)	**4,757.4**	**8,454.5**
Par genre		
Ordinaires	4,115.8	7,646.0
Maladie	164.3	174.4
Maternité	273.1	316.0
Retraite (65 ans)	17.6	18.2
Pêcheurs*	92.4	111.9
Formation	165.1	202.1
Travail partagé	–	83.2
Création d'emplois	–	23.7
Canada (brut)	4,828.3	8,575.4
Moins: trop-payés, mandats annulés, prestations remboursées	35.4 35.5	42.9 78.0
Canada (net)	**4,757.4**	**8,454.5**

*Les prestations pour pêcheurs autonomes sont versées en vertu de dispositions réglementaires spéciales prévues à l'article 146 de la Loi sur l'assurance-chômage. La loi porte également que le gouvernement doit assumer la totalité du coût de ces prestations.

Tableau 22

Destination prévue des immigrants 1978-1979 à 1982-1983

Région	Année financière				
	1978-1979	1979-1980	1980-1981	1981-1982	1982-1983
Terre-Neuve	379	571	553	446	376
Nouvelle-Écosse	957	1,466	1,519	1,469	1,080
Nouveau-Brunswick	636	1,414	954	990	673
Île-du-Prince-Édouard	154	297	162	145	139
Québec	14,534	22,053	20,076	22,306	20,291
Ontario	40,953	57,684	58,079	55,834	50,258
Manitoba	3,398	5,849	7,243	5,133	4,964
Saskatchewan	1,532	3,227	3,315	2,311	2,030
Alberta	9,068	14,317	19,325	19,688	5,967
Colombie-Britannique	12,402	18,555	24,112	22,062	17,433
Yukon/Territoires-du-Nord-Ouest	156	213	215	180	156
Destination non précisée	–	99	16	891	87
Canada	**84,169**	**125,745**	**135,569**	**131,455**	**113,184**

Tableau 23

Principaux pays de résidence permanente des immigrants immédiatement avant leur venue au Canada
1981-1982 et 1982-1983

Pays	Année financière 1981-1982	Année financière 1982-1983	Différence en %
Europe			
Grande-Bretagne	21,326	13,517	36.6 –
Portugal	3,112	1,969	36.7 –
Italie	1,905	1,335	29.9 –
France	2,126	2,356	10.8 +
Pays-Bas	1,952	1,536	21.3 –
République fédérale d'Allemagne	2,560	4,370	70.7 +
URSS	731	339	53.6 –
Pologne	4,933	8,273	67.7 +
Tchécoslovaquie	976	797	18.3 –
Grèce	1,008	835	17.2 –
Autres	7,249	6,161	15.0 –
Total	**47,878**	**41,488**	**13.4 –**
Afrique			
Afrique du Sud (république d')	1,460	875	40.1 –
Égypte	692	807	16.6 +
Tanzanie	704	507	28.0 –
Kenya	352	275	21.9 –
Maroc	543	457	15.8 –
Zimbabwe	249	196	21.3 –
Autres	1,101	1,201	9.1 +
Total	**5,101**	**4,318**	**15.4 –**
Asie			
Vietnam	7,383	5,293	28.3 –
Hong Kong	6,482	6,315	2.6 –
Chine	6,756	2,800	58.6 –
Inde	8,694	7,577	12.9 –
Philippines	5,740	4,932	14.1 –
Laos	758	327	56.9 –
Kampuchéa	1,014	1,641	61.8 +
Israël	1,802	1,186	34.2 –
Liban	1,235	1,051	14.9 –
Iran	992	1,224	23.4 +
Autres de l'Asie	7,663	6,743	12.0 –
Total	**48,519**	**39,089**	**19.4 –**

Tableau 23 (suite)

Pays	Année financière 1981-1982	Année financière 1982-1983	Différence en %
Australasie			
Australie	749	500	33.2 –
Nouvelle-Zélande	482	299	38.0 –
Autres	15	17	13.3 +
Total	**1,246**	**816**	**34.5 –**
Amérique du Nord et Amérique centrale			
États-Unis	10,420	9,030	13.3 –
Mexique	478	557	16.5 +
Salvador	375	1,258	235.5 +
Guatemala	111	188	69.4 +
Autres	158	164	3.8 +
Total	**11,542**	**11,197**	**3.0 –**
Antilles			
Jamaïque	2,522	2,714	7.6 +
Haïti	4,519	2,967	34.3 –
Trinidad et Tobago	977	953	2.5 –
Barbade	361	288	20.2 –
Autres	1,171	1,268	8.3 +
Total	**9,550**	**8,190**	**14.2 –**
Amérique du Sud			
Guyane	2,871	3,398	18.4 +
Chili	1,102	871	21.0 –
Argentine	500	600	20.0 +
Pérou	442	411	7.0 –
Colombie	298	361	21.1 +
Autres	1,044	876	16.1 –
Total	**6,257**	**6,517**	**4.2 +**
Océanie			
Fidji (îles)	755	786	4.1 +
Maurice (île)	206	293	42.2 +
Autres	41	64	56.1 +
Total	**1,002**	**1,143**	**14.1 +**
Non indiqués	360	426	18.3 +
Total général	**131,455**	**113,484**	**13.9 –**

Tableau 24

Provenance des immigrants 1978-1979 à 1982-1983

Région	Année financière				
	1978-1979	1979-1980	1980-1981	1981-1982	1982-1983
Europe	28,768	34,919	41,525	47,878	41,488
Afrique	3,918	4,100	4,091	5,101	4,318
Asie	24,551	62,701	63,309	48,519	39,089
Australasie	1,349	1,415	1,489	1,246	816
Amérique du Nord et Amérique centrale	10,710	9,880	11,308	11,542	11,197
Antilles	7,589	6,241	7,177	9,550	8,190
Amérique du Sud	6,488	5,700	5,717	6,257	6,517
Océanie	796	723	947	1,002	1,143
Provenance non précisée	–	36	6	360	426
Total	**84,169**	**125,715**	**135,569**	**131,455**	**113,184**

Tableau 25

Immigrants au Canada selon le groupe de professions envisagé 1981-1982 et 1982-1983

Groupe de professions	Année financière		Différence en %
	1981-1982	1982-1983	
Actifs			
Entrepreneurs	301	468	55.5 +
Gestion, administration	3,695	3,154	14.6 –
Sciences naturelles, techniques et mathématiques	7,572	6,569	13.3 –
Sciences sociales et secteurs connexes	580	582	0.3 +
Clergé	458	466	1.8 +
Enseignement	1,692	1,620	4.3 –
Hygiène et médecine	2,961	2,636	11.0 –
Domaines artistiques et littéraires	1,151	976	15.2 –
Sports et loisirs	123	99	19.5 –
Personnel administratif	7,183	5,434	24.4 –
Ventes	2,178	1,986	8.8 –
Services	4,320	4,200	2.8 –
Agriculture, horticulture et élevage	2,971	1,960	34.0 –
Pêche, chasse et piégeage	113	56	50.4 –
Abatage et bûchage	19	23	21.1 +
Mines et carrières, y compris le forage de puits	60	81	35.0 +
Industries de transformation	1,175	916	22.0 –
Usinage	2,603	1,777	31.7 –
Fabrication, montage et réparation	6,333	5,039	20.4 –
Construction	2,171	1,957	9.9 –
Exploitation des transports	717	696	2.9 –
Manutention	364	342	6.0 –
Autres ouvriers qualifiés et conducteurs de machines	328	270	17.7 –
Autres	10,437	9,288	11.0 –
Total des actifs	**59,505**	**50,595**	**15.0 –**
Non-actifs			
Conjoints*	19,271	17,128	11.1 –
Enfants	16,559	11,364	31.4 –
Étudiants	22,305	22,017	1.3 –
Personnes à charge, adultes	655	394	39.9 –
Autres	13,160	11,686	11.2 –
Total des non-actifs	**71,950**	**62,589**	**13.0 –**
Total global	**131,455**	**113,184**	**13.9 –**

* En vertu de la législation, le terme conjoint comprend les fiancé(e)s.

Tableau 26

Immigrants admis au Canada selon la catégorie: principale région de provenance et destination au Canada 1982-1983

	Catégorie					
	Catégorie de la famille	Réfugiés et membres des catégories désignées	Parents aidés	Autres	Total	% du total
Principale région de provenance						
Afrique et Moyen-Orient	2,938	861	1,031	4,489	9,319	8.2
Asie, Australasie et Océanie	20,576	5,762	3,681	6,108	36,127	31.9
États-Unis	4,502	20	170	4,338	9,030	8.0
Autres pays d'Amérique	11,162	1,007	1,237	3,469	16,875	14.9
Europe	7,099	8,522	2,713	9,643	27,977	24.7
Grande-Bretagne	4,325	56	1,003	8,133	13,517	12.0
Non précisé	234	35	26	44	339	0.3
Total	**50,836**	**16,263**	**9,861**	**36,224**	**113,184**	**100.0**
Destination au Canada						
Terre-Neuve	146	27	42	161	376	0.3
Nouvelle-Écosse	376	143	50	511	1,080	1.0
Nouveau-Brunswick	268	39	18	348	673	0.6
Île-du-Prince-Édouard	34	31	7	67	139	0.1
Québec	8,205	3,034	1,370	7,682	20,291	17.9
Ontario	23,194	6,811	5,199	15,054	50,258	44.4
Manitoba	2,152	1,019	319	1,204	4,694	4.2
Saskatchewan	685	674	88	583	2,030	1.8
Alberta	6,257	2,901	1,323	5,486	15,967	14.1
Colombie-Britannique	9,397	1,559	1,427	5,050	17,433	15.4
Yukon/Territoires-du-Nord-Ouest	82	6	14	54	156	0.2
Non précisé	40	19	4	24	87	—
Total	**50,836**	**16,263**	**9,861**	**36,224**	**113,184**	**100.0**

Tableau 27

Permis de travail et permis de séjour pour étudiants délivrés en 1982-1983

Permis de travail	**123,844**
Permis de séjour pour étudiant	**95,632**